

BIOGRAPHIES
ET
PORTRAITS.

Enregistré, conformément à l'Acte du Parlement du Canada,
par L.-O. DAVID, en l'année mil huit cent soixante-seize, au
bureau du Ministre de l'Agriculture, à Ottawa.

✓

BIOGRAPHIES

ET

PORTRAITS

PAR

L.-O. DAVID



MONTREAL

BEAUCHEMIN & VALOIS, LIBRAIRES-IMPRIMEURS

237 & 239, Rue St-Paul

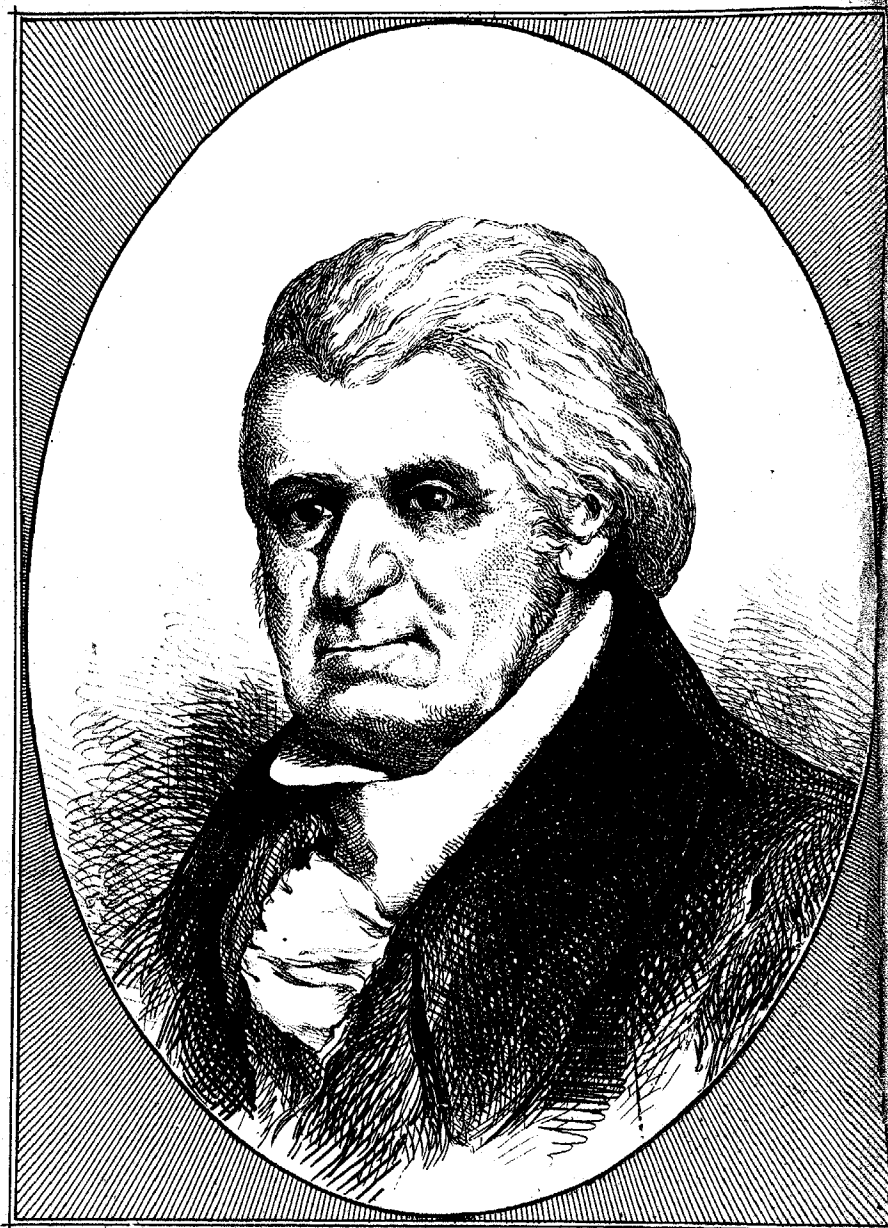
—
1876

AU LECTEUR.

L'accueil fait par la presse et le public aux biographies que j'ai publiées depuis quelques années dans les journaux, m'a engagé à les réunir dans un volume. J'ai tâché de les rendre aussi complètes que possible, d'en faire disparaître surtout les défauts que j'ai pu remarquer, mais j'ai laissé le fond intact, je n'ai pas changé les appréciations.

La plupart de ces biographies auraient demandé plus de développements, ce sont de simples esquisses destinées à jeter de la lumière sur la vie d'hommes remarquables dont le souvenir mérite d'être conservé. N'auraient-elles d'autre résultat que d'encourager la jeunesse à imiter les exemples de vertu et de patriotisme qu'elles renferment, je croirais avoir fait une œuvre utile à mes concitoyens.

L.-O. DAVID.



The Montreal Standard, 17th Nov. 1837.

JOSEPH PAPINEAU.

BIOGRAPHIES ET PORTRAITS

JOSEPH PAPINEAU.

En mil sept cent soixante, la population canadienne-française de Montréal n'était pas nombreuse, mais elle était pleine d'énergie et de patriotisme, car elle portait, tout chaud dans les veines, le sang héroïque des premiers colons. On y comptait quelques centaines de bonnes et fortes familles dont les archives étaient chargées de nobles actions, de faits d'armes éclatants, et dont plusieurs devaient donner encore à la patrie des enfants illustres, des défenseurs intrépides.

Parmi ces dernières, on remarquait la famille Papineau.

Le premier Papineau qui vint dans le pays, était soldat ; il s'appelait Samuel et avait émigré du Poitou. Il renonça au service militaire pour aller s'établir à quelques lieues de Montréal, à la Rivière-des-Prairies, où il épousa, le 6 juin 1704, Catherine Quevillon, de la Pointe-aux-Trembles.

M. l'abbé Tanguay, de qui nous empruntons ces détails, dit que cette Catherine Quevillon avait été volée, à l'âge de douze ans, par les Iroquois, avec une de ses sœurs, âgée de sept ans, que ces barbares firent brûler sous ses yeux. Après

plusieurs années de captivité, elle fut rachetée et remise à ses parents. Les sauvages firent bien de la laisser vivre, car elle se maria quatre fois et donna à la patrie et à l'Eglise quelques-uns de nos hommes les plus remarquables, en devenant la mère des Papineau et des Truteau.

Samuel Papineau mourut au Sault-au-Récollet, en 1747. Son fils, Joseph, épousa une demoiselle Beaudry, de la Pointe-aux-Trembles, et alla s'établir à Montréal où on le trouve, en 1763, tenant une boutique de tonnelier sur la rue Bonsecours, à l'endroit où se trouve l'hôtel connu sous le nom de "Empire Hotel."

Les Papineau, comme la plupart des hommes qui ont illustré notre pays, ont donc une origine essentiellement plébéienne et nationale ; leurs ancêtres étaient soldats, ouvriers et laboureurs : hommes aux muscles d'acier et au cœur généreux, sortis des populations les plus saines et les plus énergiques de la belle France ! Ils étaient du peuple ; mais quel peuple que celui qui a conquis ce pays à la civilisation ! Peuple de braves et de martyrs !

Leur origine, loin de les abaisser, les honore, car le talent et la vertu sont les plus glorieux blasons, les seuls véritables titres de noblesse.

A voir Joseph Papineau, le tonnelier, dans sa boutique, on n'aurait pas dit qu'il devait être le père et le grand-père des deux hommes les plus remarquables de leur temps, car, il avait alors un fils d'une douzaine d'années, joli garçon, grand pour son âge, qu'il ne voulait pas mettre au collège. Il voulait en faire un tonnelier comme lui, et donnait pour raison que son fils, héritant de sa boutique et de ses *pratiques*, avait son avenir tout fait.

D'un autre côté, les Beaudry de la Pointe-aux-Trembles, frères de madame Papineau, voulaient absolument se charger de l'avenir de leur neveu afin d'en faire un cultivateur.

On ne sait ce qu'il serait devenu, cultivateur ou tonnelier, sans l'énergie d'un prêtre du Séminaire, qui, ayant remarqué le jeune Papineau, à l'école, avait résolu de le faire

instruire. La lutte entre le père et le prêtre fut vive et longue ; celui-ci finit par l'emporter, et le jeune Joseph partit pour le séminaire de Québec.

Son cours d'études fut brillant, ses professeurs et ses compagnons de collège avaient une haute idée de ses talents et lui portaient beaucoup d'estime et de considération.

A dix-neuf ou vingt ans, lorsqu'il sortit du collège, il n'était pas en peine de faire son chemin, toutes les carrières lui offraient un avenir brillant. Malgré ses aptitudes pour le barreau où son éloquence lui aurait fait en peu de temps une belle position, il entra dans le bureau de M. Delisle, grand-père de M. A. M. Delisle, pour y étudier le notariat et l'arpentage. Il fit bien ; car après quelques années d'étude et de pratique, il avait comme notaire et arpenteur une clientèle qui comprenait toutes les communautés religieuses, les séminaires de Québec et de Montréal, et se recrutait dans toutes les parties du pays. On venait le voir de vingt et trente lieues pour le consulter ou lui confier les affaires les plus importantes.

Il rendit de grands services, à cette époque, en faisant connaître les titres et les limites des propriétés qui avaient subi de nombreuses modifications depuis la conquête.

On trouve son nom au bas des principaux actes de ce temps-là. C'est lui qui traça la plupart des concessions des seigneuries de l'île Jésus, de Beauharnais, de Longueuil et de Rigaud.

Mais, hâtons-nous de considérer la vie de M. Papineau dans sa partie la plus utile et la plus brillante, sur le théâtre où il a fait la gloire de sa famille et de son pays.

Malheureusement, l'histoire et la chronique nous ont transmis peu de chose sur les hommes des premiers temps de la domination anglaise. Il n'y avait pas de journaux, et on n'écrivait pas de mémoires, à cette époque ; il faut se contenter des souvenirs plus ou moins vagues des hommes qui ont vécu près de ces temps-là.

On sait que la population canadienne, épuisée par la lutte

héroïque qu'elle avait soutenue contre les armées de l'Angleterre, se soumit le mieux qu'elle put au gouvernement militaire et tyrannique de ses vainqueurs. Privée d'ailleurs de ses chefs naturels, par le départ pour la France d'une grande partie de la noblesse, elle se livra tout entière au travail des champs, laissant l'administration des affaires publiques entre les mains des Anglais.

Mais, lorsque l'Angleterre vit ses colons américains menacer sa domination, elle comprit la nécessité de s'attacher les Canadiens-Français, en leur donnant une constitution qui mettrait à l'abri leurs lois et leurs institutions nationales. Ce fut la pensée qui inspira l'acte de Québec de 1774.

Deux ans après, les Américains, après de glorieux combats, proclamaient leur indépendance, et Montgomery campait sous les murs de Québec. Des agents parcouraient, en même temps, le pays, pour engager la population canadienne à s'enrôler sous le drapeau de l'Indépendance.

C'était une belle occasion pour les Canadiens de venger leurs défaites et leurs humiliations, d'obtenir leur émancipation. Un bon nombre ne purent résister à des sentiments si naturels.

Mais les concessions récentes de l'Angleterre, les conseils et les exhortations du clergé et de plusieurs des citoyens les plus marquants de cette époque, maintinrent la masse de la population dans la loyauté.

C'est à cette époque qu'on trouve, pour la première fois, dans l'histoire, le nom des Papineau, et, chose digne de remarque, c'est à l'occasion d'un acte admirable de loyauté.

Des dépêches importantes avaient été reçues à Montréal pour le gouverneur Carleton ; il fallait les lui faire parvenir à Québec. C'était une rude tâche, qui demandait beaucoup de courage et d'intelligence, car on était en hiver et il fallait faire, presque toujours à pied, soixante lieues, à travers une contrée parcourue en tous sens par des bandes révolutionnaires. Deux Canadiens-Français l'entreprirent : M. Lamothe, grand-père de notre estimé concitoyen, M. G. La-

mothe, et M. Joseph Papineau alors âgé de vingt-cinq ans.

Ils cachèrent leurs dépêches dans des bâtons creux, qui leur servaient de cannes, et partirent pour leur lointain et périlleux voyage. Ils marchèrent de presbytère en presbytère, obligés d'avoir recours à toute espèce de ruses pour ne point tomber, avec leurs dépêches, entre les mains des Américains et des insurgés canadiens.

Le 11 mars, trois semaines après leur départ, ils étaient en face de Québec, sur les hauteurs de Lévis. Mais leurs épreuves n'étaient pas finies, car quoique Montgomery eût été tué, deux mois auparavant, dans un assaut infructueux, les troupes américaines entouraient encore Québec ; il fallait, par conséquent, passer à travers les lignes. Comment traverser le fleuve, et éviter les balles des sentinelles ? Ils eurent recours à un curieux stratagème pour échapper plus facilement à l'observation : ils s'entourèrent la tête avec des mouchoirs blancs et mirent leurs chemises par-dessus leurs vêtements. Arrangés de cette façon, ils s'élancèrent sur le fleuve au milieu des bancs de neige et de glace accumulés, marchant presque toujours sur les mains et les pieds, profitant de tous les accidents que la glace refoulée leur offrait, et arrivèrent sains et saufs à la citadelle avec leurs dépêches.

Cet acte de courage fit sensation dans le temps et valut de grands éloges à nos deux braves compatriotes. Non contents de cela, MM. Lamothe et Papineau entrèrent dans la compagnie du capitaine Marcoux, qui défendait l'un des postes les plus exposés de Québec, et y restèrent jusqu'à la levée du siège.

Si les Américains ne purent planter leur drapeau sur la citadelle de Québec, ils laissèrent dans le pays des aspirations et des germes de liberté qui ne tardèrent pas à se développer.

L'Acte de Québec, quoique libéral envers les Canadiens-Français, créait un gouvernement peu différent de ceux qui l'avaient précédé, puisqu'il mettait le pouvoir de faire les lois entre les mains du gouverneur et d'un conseil législatif

composé en grande partie d'Anglais. C'était toujours le régime arbitraire, le gouvernement de tous par un petit nombre d'hommes préjugés et égoïstes, qui n'avaient d'autre but que de s'enrichir, eux, leurs parents et leurs amis. Aussi, les abus les plus criants ne tardèrent pas à se produire dans toutes les sphères de l'administration ; la justice elle-même devint une source de scandales et d'injustices.

Les Anglais furent les premiers à lever l'étendard de la révolte contre le régime de l'absolutisme, à demander l'introduction dans ce pays des idées constitutionnelles qui prévalaient en Angleterre et venaient de créer la nation américaine. D'ailleurs, quoique l'Acte de Québec assurât leur suprématie dans l'administration des affaires publiques, ils le regardaient comme une concession exagérée faite à une nationalité qu'ils détestaient. Ils ne le disaient pas, mais ils croyaient que l'Angleterre leur accorderait exactement ce qu'ils demandaient, savoir : l'introduction des lois anglaises dans le pays et l'établissement d'une chambre d'assemblée dont tous les membres seraient protestants et anglais.

Les Canadiens-Français hésitèrent.

En voyant ces idées nouvelles préconisées par les Anglais, ils en eurent peur et pensèrent qu'elles devaient cacher des pièges et des dangers pour leur nationalité. Ils préféraient l'Acte de Québec, avec toutes ses imperfections, à l'inconnu.

Heureusement qu'il se trouva des hommes aux idées larges, à l'esprit perspicace, qui virent dans les réformes projetées le triomphe de leur race, le fondement de son émancipation. Ils comprirent que la division du Canada en deux provinces, avec une chambre d'assemblée choisie par le peuple, donnerait le Bas-Canada aux Canadiens-Français et assurerait leur suprématie, en mettant le pouvoir législatif entre leurs mains.

Ce qu'on proposait n'était pas encore sans doute le gouvernement constitutionnel, ce n'en était que l'embryon, mais qui les empêcherait de développer cet embryon, de le transformer sur le modèle des institutions anglaises ?

Arrêtons-nous, un instant, pour saluer les hommes qui surent si bien pressentir les destinées de leur patrie ; rendons hommage à ce que firent, à cette époque mémorable, les Rocheblave, les Lotbinière, les Panet, l'évêque Plessis et surtout les Bédard et les Papineau, les deux patriarches de nos libertés politiques. N'oublions pas que ceux-là, surtout, méritent d'être loués, qui ont ouvert à leurs compatriotes la route qu'ils devaient suivre, planté les premiers jalons dans la voie de leurs destinées politiques.

M. Joseph Papineau mit toute l'influence dont il jouissait, à décider ses compatriotes à signer les nombreuses pétitions qu'on ne cessa d'envoyer en Angleterre, de 1783 à 1790, et dans lesquelles le parti constitutionnel demandait qu'on accordât aux Canadiens les droits politiques dont jouissaient tous les sujets anglais.

Il se servit des talents oratoires qu'il possédait, sans trop le savoir, pour les convaincre que le salut de leur nationalité était dans les institutions qu'ils redoutaient tant.

“Que Sa Majesté nous donne, disait-il, une chambre d'assemblée, nous y entrerons et nous pourrons y défendre et conserver nos lois, exposer nos vœux et nos besoins.”

Ses paroles firent une grande impression sur le peuple, surtout lorsqu'on vit que le projet de constitution élaboré par le gouvernement anglais, divisait le Canada en deux provinces, donnait à chacune d'elles une chambre d'assemblée et octroyait aux Canadiens comme aux Anglais les mêmes droits politiques.

Par un contre-coup naturel, ce furent alors les Anglais qui regimbèrent et mirent tout en œuvre pour faire rejeter ce projet de constitution. Il était trop tard ; il leur fallut, bon gré mal gré, porter les conséquences de leurs principes, recueillir le fruit de la semence qu'ils avaient jetée ici et en Angleterre.

La nouvelle constitution ayant été votée par le parlement anglais, et sanctionnée par le roi, des élections eurent lieu, au mois de juin 1792. C'était la première fois que les Cana-

diens remplissaient le devoir si important et si glorieux de nommer leurs législateurs. Ils n'eurent garde d'oublier ceux qui, depuis plusieurs années, s'étaient donné tant de peine pour les préparer au nouveau régime.

M. Papineau, qui aurait mieux aimé vaquer à ses nombreuses affaires, fut cependant forcé de continuer son œuvre, de sacrifier ses intérêts personnels à la cause publique. Il fut élu pour le comté de Montréal et prit son siège, à la première session de la chambre d'assemblée, dans le mois de décembre 1792. Cette chambre se composait de 54 Canadiens-Français et seize Anglais.

La population canadienne, toujours libérale, imprudente même dans sa générosité, avait cru, dans seize comtés, qu'elle pouvait, sans danger, confier ses intérêts à des hommes qui n'avaient ni ses croyances religieuses ni ses affections nationales. Elle en fut bien récompensée, car, dès le premier jour de la session, messieurs les Anglais proposèrent l'abolition de la langue française dans la chambre et demandèrent que le président fût un homme de leur nationalité.

Ces deux questions soulevèrent des débats violents pendant lesquels les droits de la langue française furent revendiqués par de nobles et éloquents paroles.

Les Anglais s'aperçurent qu'il serait aussi difficile de nous vaincre dans l'arène parlementaire que sur les champs de bataille.

Parmi ceux qui se distinguèrent par la force et la beauté de leur éloquence, brilla, au premier rang, M. Joseph Papineau. Il s'éleva contre les prétentions de la minorité anglaise qui trahissait la confiance du peuple, et demanda ce que signifiait la nouvelle constitution, si les droits de la majorité étaient violés, sa langue proscrite. "Est-ce parce que le Canada fait partie de l'empire anglais, s'écria-t-il, est-ce parce que les Canadiens ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise qu'ils doivent être privés de leurs droits."

Les Canadiens l'emportèrent. M. J. A. Panet fut élu prés

sident et l'usage de la langue française fut admis par la majorité.

Mais la première session dévoila les vices du nouveau régime et donna aux Canadiens l'idée des luttes qu'il leur faudrait soutenir pour en tirer quelque bien. La division était faite, les drapeaux étaient déjà déployés.

D'un côté, c'était la majorité de la chambre d'assemblée, composée d'hommes paisibles et loyaux, plutôt portés vers la conciliation que vers la guerre, mais des hommes de cœur, incapables de souffrir l'injustice, de voir le fanatisme porter la main sur l'arche de leurs croyances religieuses et nationales, et qui, disons-le avec fierté, avaient montré qu'ils avaient autant d'aptitude que les Anglais pour le régime parlementaire.

De l'autre côté, c'étaient une quinzaine d'Anglais élus par charité, un conseil législatif et exécutif où nous n'étions presque pas représentés, un gouverneur à la merci d'une minorité factieuse et fanatique qui aurait voulu tenir sous son talon la population française de ce pays; le tout formant un pouvoir tout-puissant auquel la constitution permettait de tenir en échec la chambre d'assemblée, de défaire tout ce qu'elle ferait.

Les Canadiens-Français comprirent la nécessité de s'unir pour résister à l'influence de ce pouvoir, de se rallier autour de leurs chefs distingués.

De 1792 à 1804, M. Papineau combattit vaillamment, toujours au premier rang; ses discours électrisaient la chambre d'assemblée et allaient, répétés de bouche en bouche, porter le courage et le patriotisme dans le cœur de la population. C'était le premier orateur des deux chambres, l'homme le plus populaire de son temps, estimé de ceux même qu'il combattait.

Ayant acquis, en 1804, du séminaire de Québec, la seigneurie de la Petite-Nation, il quitta la chambre pour s'occuper d'exploiter cette propriété.

Mais, en 1809, le parti libéral le força à sortir de sa

retraite pour aller porter aux membres de la chambre le secours de son éloquence et de son patriotisme.

La situation était critique.

Des élections générales venaient d'avoir lieu, et cependant, le gouverneur Craig, de sinistre mémoire, l'avait dissoute, en l'insultant, après trente-six jours de session, parce qu'elle avait osé demander que les juges fussent exclus de la législature.

La majorité était décidée à protéger son indépendance, à empêcher le gouvernement de la rendre impuissante, de remplir la chambre de ses créatures, juges ou fonctionnaires publics. C'était bien assez que le gouverneur eût, dans le conseil législatif, une machine à défaire tout ce qu'elle faisait.

M. Bédard, allant au cœur même de la question, avait proclamé, dans un discours admirable de logique et d'intuition politique, qu'il n'y avait qu'un seul moyen de remédier aux vices de la constitution de 1791, c'était de créer un ministère responsable. Ce grand homme avait mis le doigt sur la plaie ; il avait indiqué la solution qu'on devait appliquer après trente années de lutttes. Le *Canadien* soutenait ces doctrines et justifiait la position de la chambre dans des écrits aussi habiles qu'énergiques.

La légion de fonctionnaires et de fanatiques qui volait notre argent, tout en cherchant à nous enlever nos droits politiques, s'attachait, comme des sangsues, à l'ordre de choses existant, et poussait le gouverneur dans la voie des violences.

Ce gouverneur semblait fait exprès pour elle. Il venait d'inaugurer le règne de la terreur par la destitution de plusieurs officiers de milice, et s'imaginait que le peuple et la chambre, intimidés, se soumettraient à sa tyrannie.

Les élections du mois d'octobre 1809 lui prouvèrent qu'il s'était trompé, le peuple élu avec plus d'enthousiasme que jamais ceux qui l'avaient si bien défendu, et leur adjoignit, pour leur donner plus de force, quelques hommes qui s'é-

taient déjà fait connaître par leurs talents et leur patriotisme, parmi lesquels se trouvait le jeune Louis-Joseph Papineau.

M. Joseph Papineau fut élu pour la division-est de Montréal, en dépit des intrigues et des efforts du gouvernement. Les Canadiens-Français ne reculèrent devant aucun sacrifice pour élire l'homme en qui ils avaient tant de confiance.

Comme la loi ne défendait pas aux femmes de voter, plusieurs en profitèrent pour aller au poll enregistrer leur vote en faveur du candidat du peuple. Il en vint une surtout qu'on remarqua ; c'était une femme âgée, veuve depuis longtemps, encore fraîche et vigoureuse, malgré sa vieillesse. Quand on lui demanda pour qui elle désirait voter, elle répondit, d'une voix forte mais émue :—Pour mon fils, M. Joseph Papineau, car je crois que c'est un bon et fidèle sujet.

Ces paroles simples et naïves donnent une idée exacte des sentiments qui animaient la population canadienne ; on résistait à la tyrannie des bureaucrates qui infestaient le pays sans cesser d'être fidèle sujet de Sa Majesté ; on alliait les devoirs du patriotisme avec ceux de la loyauté.

A l'ouverture de la session de 1810, M. Papineau était à son poste. Il recommença, avec plus d'énergie que jamais, la lutte qu'il avait déjà soutenue contre la bureaucratie.

Dés ordres venus d'Angleterre avaient enjoint au gouverneur d'annoncer à la chambre, dans son message, qu'il sanctionnerait une loi déclarant les juges inéligibles, pourvu qu'elle fût votée par les deux chambres.

Cette demi-victoire fit plaisir à la majorité et l'engagea à continuer le cours de ses succès et de ses conquêtes sur la tyrannie. Persuadée que le meilleur moyen de contrôler les fonctionnaires publics, était de faire voter leur salaire par la chambre, elle déclara que le pays était capable de payer toutes les dépenses civiles, et prépara une adresse pour informer le parlement anglais que le Canada était prêt à accepter cette charge. Elle vota ensuite, pour la deuxième fois, la loi qui excluait les juges de la chambre. Le conseil

ayant voulu amender cette loi, elle déclara le siège du juge de Bonne vacant.

M. de Bonne est un de nos compatriotes qui désertèrent, dès le commencement de la lutte, le drapeau national.

Le gouverneur, qui réprimait difficilement sa colère depuis longtemps, éclata enfin. Il prorogea tout à coup le parlement et ordonna des élections générales. C'était la troisième élection depuis dix-huit mois.

Mais il voulut, cette fois, effrayer sérieusement la population et ses défenseurs. Les presses du *Canadien* furent saisies, son imprimeur, M. Lefrançois, et ses propriétaires, MM. Bédard, Taschereau et Blanchet, furent emprisonnés, et d'autres mandats d'arrestation furent lancés contre quelques citoyens influents du district de Montréal. Ils furent tous relâchés au bout de quelques jours, excepté M. Bédard qui ne voulut pas sortir sans qu'on lui fit son procès.

Ces actes de violence, loin d'effrayer le peuple, comme l'espérait le gouverneur, l'exaspérèrent, et l'engagèrent à soutenir plus ardemment que jamais les hommes qui souffraient pour lui. Plus le gouverneur faisait des élections, plus la majorité était forte et compacte.

C'est alors que Craig fit de si grands efforts pour engager le gouvernement anglais à asservir l'Eglise et la chambre d'assemblée du Bas-Canada. C'est dans ce but qu'il envoya Ryland courir les anti-chambres des ministres anglais, et déverser l'injure et la calomnie contre les prêtres et la population de ce pays.

On ne sait ce qui serait arrivé, si, en cette circonstance, comme en 1774, l'Angleterre n'avait eu besoin de nous pour défendre le pays contre les Américains qui menaçaient de l'envahir.

Craig reçut ordre de se calmer et d'apaiser les mécontentements qu'il avait soulevés.

Aussi, lorsque la session s'ouvrit, au mois de décembre 1810, il se montra presque aimable à l'égard de la Chambre. Mais celle-ci n'eut rien de plus pressé que de s'occuper de

l'emprisonnement de l'un de ses chefs, M. Bédard ; elle demanda sa mise en liberté, dans une adresse qu'elle vota avec enthousiasme.

M. Papineau déploya une grande énergie en cette circonstance ; il eut des paroles éloquentes pour démontrer l'injustice de l'emprisonnement de M. Bédard ; et c'est lui que la Chambre chargea d'aller au château, plaider la cause de l'illustre prisonnier.

Craig a rendu compte, dans ses dépêches, de ses entrevues, à ce sujet, avec M. Papineau, et il n'a pu s'empêcher de rendre hommage à sa haute intelligence, à son esprit perspicace.

Mais ce gouverneur, orgueilleux et entêté, ne voulut pas paraître céder à l'influence de la chambre, il attendit que la session fût finie pour faire sortir M. Bédard de prison.

M. Craig partit, quelque temps après, et fut remplacé par Sir George Prévost.

On voit encore M. Joseph Papineau figurer dans les deux sessions qui eurent lieu en 1812. Toujours loyal, il fut l'un des premiers à proposer les mesures nécessaires pour mettre le pays en état de se défendre contre les Américains ; mais aussi, toujours jaloux de l'indépendance de la Chambre, on voit son nom figurer dans un comité formé par la majorité, pour protester contre la conduite de Craig et faire une enquête sur les principaux faits de son administration.

La motion demandant la formation de ce comité avait été proposée par M. Lee et secondée par M. Louis-Joseph Papineau, *qui montrait déjà*, dit M. Garneau, *les talents oratoires de son père !*

Comme M. Papineau s'était jeté dans les luttes politiques par devoir plutôt que par goût, il s'empressa d'en sortir, lorsqu'il put le faire avec la conviction que la cause nationale n'en souffrirait pas trop. Certains désagréments que lui causèrent les fonctionnaires, qu'il avait flagellés du fouet de son éloquence, achevèrent de le déterminer à quitter la chambre.

J'ai dit qu'il avait acquis du séminaire de Québec, en 1804, la seigneurie de la Petite-Nation, qu'il paya, soit dit en passant, en grande partie, en honoraires et services professionnels.

La Petite-Nation, à cette époque, c'était la solitude, la forêt, on s'y rendait dans de petits bateaux, qu'on tirait à la cordelle à travers les rapides de Lachine et du Long-Sault, le plus souvent on se servait du canot d'écorce, qui se prêtait mieux au portage. Le trajet durait de huit à quinze jours ; on marchait toute la journée ; le soir, on allumait un grand feu, on faisait bouillir la marmite, et, après avoir bien mangé, fumé plusieurs pipes et chanté toutes les bonnes vieilles chansons canadiennes, on se couchait à la belle étoile.

Sur toute la rivière des Outaouais, on ne trouvait que deux colons, M. Ebenezer Wright et M. Joseph Papineau.

M. Papineau s'établit dans l'île Aroussen ou à Roussin, sur l'Ottawa, presque en face le Montebello. On y voit encore les ruines de la maison qu'il y construisit.

Au bout de quelques années, il revint à Montréal où il résida jusqu'en 1834 ou 1835. Il demeurait sur la rue St-Paul, à quelques pas de la rue Bonsecours, dans une maison que les *progrès du temps* ont transformée en auberge.

Cette propriété touchait par derrière à la maison paternelle située, comme nous l'avons dit, sur la rue Bonsecours, et alors habitée par son fils, M. Louis-Joseph Papineau.

C'est dans ce temps-là, que les hommes d'aujourd'hui ont connu M. Joseph Papineau. Ils nous le représentent, dans sa grande et massive taille de six pieds, les cheveux blancs, poudrés, relevés sur la tête et se terminant en arrière par la queue traditionnelle ; avec le jabot, les manchettes et la canne à jonc, à pomme d'or ; français d'origine, de cœur et de costume, toujours patriote, affable et gai sous son air grave et imposant, respecté de tout le monde, orgueil et ornement de la population canadienne qui lui manifestait, de mille manières, son respect et sa reconnaissance ; fier de

son fils dont il était non-seulement le père, mais l'ami, le conseiller intime, le Mentor en un mot.

Il avait épousé, vers l'année 1780, Delle Rosalie Cherrier, de St-Denis, sœur de deux femmes dont l'une eut pour fils Mgr Lartigue, et l'autre l'hon. Denis-Benjamin Viger. De ce mariage naquirent : Louis-Joseph, l'Orateur, l'hon. Denis-Benjamin, Augustin, seul survivant de la famille, Toussaint-Victor, prêtre, et une seule fille, Rosalie, qui épousa l'hon. Jean Dessaulles. Les jouissances qu'il goûtait au sein de cette famille distinguée suffisaient à son bonheur et lui étaient plus agréables que les succès politiques, les triomphes oratoires.

Au commencement de l'année 1838, il n'hésita pas à entreprendre, malgré son âge avancé, un voyage rude et difficile à cette époque, pour aller voir son fils l'hon. Louis-Joseph Papineau que les événements avaient forcé à se réfugier aux Etats-Unis.

Il le trouva à Saratoga où ils passèrent plusieurs jours ensemble, entourés de parents et d'amis qui étaient venus se grouper autour d'eux, et qui assistèrent, avec un sentiment mêlé de douleur et de curiosité, aux dernières entrevues de ces deux grands hommes qu'unissaient non-seulement les liens de la nature, mais encore des idées communes, les mêmes aspirations généreuses et patriotiques.

Ces dernières entrevues empruntaient aux circonstances quelque chose de lugubre et de solennel. Le souvenir des luttes du passé, se joignant aux douleurs du moment et aux tristes perspectives de l'avenir, le spectacle de la patrie ravagée par le fer et par le feu, et de ses défenseurs écrasés par le nombre dans d'héroïques mais inutiles combats ; ce fils qui partait pour le pays des ancêtres, pendant que le père s'en retournait sur le sol natal, pour y mourir, probablement avant longtemps ; l'idée qu'ils allaient, peut-être, se séparer pour toujours..... Quels sujets de sérieuses et tristes réflexions !

Aussi leurs adieux furent touchants, leurs derniers embrassements pleins d'amertume.

Trois ans après, M. Joseph Papineau, se trouvant chez son vieil ami, M. Roy, une table sur laquelle il était appuyé, céda brusquement ; il tomba et se fractura la hanche. On le transporta chez l'un de ses neveux, M. Toussaint Cherrier, organiste de l'église St-Jacques, qui demeurait à l'endroit où réside maintenant M. Glackmeyer, sur la place St-Jacques.

C'est là qu'il mourut, le 8 juillet 1841, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, en paix avec Dieu, au milieu des regrets et des prières de tout un peuple. On était encore dans les mauvais jours de la terreur ; l'opinion publique était enchaînée ; il y eut peu de bruit autour de sa tombe ; mais on vint de tous côtés contempler, une dernière fois, les nobles traits du grand citoyen, s'agenouiller auprès de sa dépouille mortelle.

Il fut inhumé dans le cimetière de Montréal. On fit une souscription publique pour élever une pierre tumulaire sur sa tombe, et sur cette pierre, un autre grand et honnête citoyen, l'hon. A. N. Morin, fit graver l'inscription suivante :

JOSEPH PAPINEAU
Publicarum Legum Pater
Privatarum Expositor
Laboribus an sobole clarior
Obiit 8 Julii 1841 Olt 90
Amici P. P.

Son corps a été transporté, depuis, à Montébello, dans le caveau de la chapelle funéraire consacrée à la famille. Autour de lui repose, depuis l'an dernier, son illustre fils, l'hon. Louis-Joseph Papineau.

Si nous avons le droit de comparer les exploits et les faits d'armes de nos ancêtres à ceux de toute autre nation, nous pouvons aussi, sans crainte, inscrire au temple de la gloire, le nom de Joseph Papineau parmi les grands hommes qui

ont donné des constitutions et des lois aux peuples, jeté les fondements de leur liberté.

Contemporain des Washington, des Jefferson et des Franklin, M. Papineau était aussi remarquable que ces hommes par la grandeur du caractère et de l'intelligence ; nous avons le droit d'être aussi fiers de lui, que les Américains le sont des illustres fondateurs de leur indépendance.

Soit que nous remontions jusqu'au berceau de ce pays ou à l'origine de sa liberté politique, nous trouvons de grandes et nobles figures dont l'éclat éclaire notre marche à travers l'histoire, et remplit notre âme d'un patriotique orgueil.

Tenons sans cesse ouvertes devant les yeux du peuple canadien les pages immortelles où sont inscrits les combats des défenseurs de sa liberté, afin qu'il ne dévie jamais de la voie du devoir et de l'honneur qu'ils lui ont tracée.

Que ceux surtout qui ont ses destinées entre les mains lisent et relisent ces pages.

Je ne puis mieux terminer la tâche que j'ai entreprise, de faire connaître M. Joseph Papineau, qu'en reproduisant ce qu'ont écrit et dit de lui, deux hommes distingués qui furent ses contemporains.

M. Bibaud raconte, dans sa bibliothèque canadienne, que M. Papineau étant allé à Québec en 1827, les principaux citoyens de cette ville et des environs donnèrent un banquet en son honneur.

Après la santé : "Au Conseil Législatif et à la Chambre d'Assemblée," le célèbre juge Vallières qui présidait, se leva et s'exprima en ces termes :

"Messieurs.—Ceux qui honorent la vertu et lui rendent le tribut de la reconnaissance, ont le double avantage d'accomplir un devoir et de se faire une jouissance. Aussi nous sommes doublement heureux, lorsque possédant au milieu de nous l'excellent citoyen assis à ma droite, et nous rappelant ce que nous avons vu nous-mêmes, et ce que nous ont appris nos pères, nous profitons de l'occasion que nous

offre son indulgence, pour lui exprimer notre vénération et notre respectueuse estime.

“ Vénérable patriarche de la constitution canadienne, ses services publics, dans lesquels il fit preuve de talents distingués, ont inscrit son nom sur la liste de nos grands hommes. Nos neveux se rappelleront avec orgueil qu’il fut un de nos premiers représentants. Ils auront appris de la renommée qu’assis dans le sénat canadien, il y déploya la fermeté de CATON, la probité d’ARISTIDE, l’éloquence de DÉMOSTHÈNES. Oui, Messieurs, on le citera dans l’avenir comme on le désigne aujourd’hui, pour le modèle d’un bon serviteur public.

“ J’épargne à la modestie de ce vénérable personnage les éloges justement dus à ces qualités, moins brillantes, mais non moins estimables, qui lui ont mérité le respect et l’amour de ses concitoyens, pendant le cours de sa longue et utile carrière, et qui font qu’aujourd’hui, dans tout le Canada, son seul nom exprime l’idée d’un honnête homme et d’un homme aimable.

“ Nous avons une nouvelle preuve de son amabilité, dans la manière gracieuse avec laquelle il veut bien, à son âge, se trouver parmi nous, et accueillir ce faible témoignage de nos sentiments. Nous lui en sommes reconnaissants, car nous sentons qu’en l’honorant nous nous honorons nous-mêmes.

“ Avec des sentiments beaucoup mieux sentis qu’exprimés, voici, Messieurs, la santé que je vous propose :

“ A notre respectable hôte Joseph Papineau, écuyer, Ses longs services et ses vertus publiques et privées lui donnent les plus justes droits à la reconnaissance de ses compatriotes.”

Terminons par l’appréciation que M. de Gaspé fait de son éloquence dans ses “Mémoires.”

“ La première impression que fit sur moi l’éloquence de M. Joseph Papineau ne s’est jamais effacée de ma mémoire. J’assistais, bien jeune, à une séance de notre parlement, lorsque je vis un membre, aux manières simples, se lever

avec lenteur, en tenant dans la main droite un papier dont il venait probablement d'achever la lecture. Ses habits, une grande queue qui lui descendait plus bas que les épaules, quoique la mode en fût passée dans les villes, tout me fit croire qu'il était un de ces notables que certains comtés de la campagne envoyaient alors pour les représenter dans l'assemblée provinciale. Il parla pendant l'espace d'une demi-heure, et sa parole coula toujours aussi facile, aussi abondante, que les eaux paisibles d'un grand fleuve, tandis que lui-même était aussi immobile que les deux rives qui l'encaissent. J'étais sous l'effet d'un charme inexprimable; je craignais, à chaque instant, qu'il ne cessât de parler; et chose surprenante, je ne comprenais qu'à demi son discours. Le plus grand silence régnait dans la chambre; quant à moi je n'osais respirer. Tout turbulent que j'étais à cet âge, il me semblait que je ne me serais jamais lassé de l'entendre."

Montréal, 2 janvier 1873.

L'HON. L. - J. PAPINEAU.

Il y avait vingt ans que l'Angleterre, vaincue par la persévérance patriotique d'une nationalité qui ne voulait pas se laisser écraser, avait accordé au Bas-Canada un simulacre de gouvernement constitutionnel. Les Canadiens-Français, investis du droit sacré de conduire leurs destinées, avaient noblement profité des concessions de l'Angleterre pour affirmer et faire prévaloir leur autonomie. Toujours sur la brèche, ils n'avaient cessé d'arracher à un pouvoir tyrannique les lambeaux de liberté qu'il leur disputait. Mais le fanatisme, se réveillant au bruit de leurs succès et de leurs conquêtes politiques, leur avait déclaré une guerre acharnée et travaillait à nullifier leurs efforts et leurs travaux dans la chambre d'assemblée. Un gouverneur arrogant, inspiré par des conseillers irresponsables et une faction haineuse, avait partout surexcité le sentiment national par un orgueil insensé et une persécution odieuse.

La majorité de la chambre d'assemblée, conduite par MM. Bédard et Papineau, père, avait résolu de conquérir complètement son indépendance et sa liberté, en arrachant le pouvoir aux influences funestes qui le circonvenaient, en repoussant de la chambre d'assemblée les juges et les



The Parliamt. Deputies of Montreal.

L'HON. LOUIS JOSEPH PAPINEAU.

officiers de la Couronne, et en revendiquant, au nom de la constitution anglaise, un contrôle salutaire sur l'exécutif.

C'était en mil huit cent dix; la chambre d'assemblée était en session, et, malgré deux dissolutions dans l'espace de deux ans, la majorité, loin d'avoir perdu des forces, comme l'avait espéré le gouverneur, les avait augmentées; — le peuple n'écoutait que les nobles impulsions du sentiment national. La discussion avait recommencé plus vive, plus animée que jamais !....

Un jeune homme se leva. Il venait d'être élu; il avait à peine vingt-trois ans, une taille élevée, élégante, un buste magnifique, des traits aristocratiques, une tête pleine de fierté, de noblesse et d'intelligence, quelque chose de Lafayette et de Washington, l'élégance et la distinction française unies à la majesté anglaise, tous les indices qui révèlent l'homme fait pour commander par la grandeur du caractère, la supériorité de l'intelligence.

Lorsque sa grande voix retentit dans l'enceinte législative, comme les vibrations puissantes de l'airain, pour dénoncer les outrages du passé et présager les vengeances de l'avenir, la majorité, radieuse et enthousiasmée, salua avec transport les accents patriotiques du jeune orateur; elle avait besoin d'un homme jeune et vigoureux pour remplacer les deux chefs vaillants dont l'âge et les fatigues avaient épuisé les forces, pour prendre de leurs mains tremblantes le drapeau qu'ils avaient héroïquement défendu; elle avait trouvé cet homme....

C'était Louis-Joseph Papineau. Son illustre père, M. Joseph Papineau, était là. Quelle joie pour son cœur de père et de *patriote* ! Quelle couronne plus digne de ses cheveux blancs et d'une vie glorieuse consacrée au service de la plus sainte des causes ! Le noble vieillard ! qu'il dut relever avec fierté sa tête fatiguée ! Astre brillant que le passé emportait, il voyait s'élever à l'horizon l'étoile de l'avenir destinée à illuminer la marche de sa patrie dans la voie de l'honneur et de l'émancipation; et dans cette étoile il retrouvait son image embellie.

Il pouvait se reposer sur le bord du chemin ; il n'avait plus qu'à guider les premiers pas de l'homme qui se présentait pour continuer son œuvre et recueillir l'héritage confié à son patriotisme ; — et cet homme. . . . c'était son fils !

Louis-Joseph Papineau naquit à Montréal, le sept octobre mil sept cent quatre-vingt-six. Il manifesta, dès son bas âge, une rare précocité d'intelligence qui frappait tout le monde.

Parmi les traits d'esprit qu'on lui attribue, il en est un qui mérite d'être mentionné. Il avait coutume de manger à la même table que son père, excepté quant il y avait des étrangers. Un jour, qu'il y avait grand dîner chez M. Joseph Papineau, le jeune Louis voulut prendre sa place à côté de son père, mais celui-ci le renvoya en lui disant : " Quand tu auras de la barbe, tu mangeras avec les hommes." Louis alla, de mauvaise humeur, s'asseoir à une autre petite table réservée pour les enfants. Le chat de la maison s'étant approché de lui, pendant le dîner, il le chassa en lui disant : " Tu as de la barbe, toi, va-t-en à l'autre table." Inutile de dire que le mot fit fureur parmi les convives de M. Joseph Papineau qui toute sa vie se plut, chaque fois qu'il en eut l'occasion, à raconter cette anecdote.

M. de Gaspé, son ami d'enfance et son compagnon de collège, donne, dans ses *Mémoires*, des détails intéressants sur la jeunesse de M. Papineau et son cours d'études au séminaire de Québec.

" La renommée du jeune Papineau l'avait précédé avant même son entrée au séminaire de Québec. Tout faisait présager, dès lors, une carrière brillante à cet enfant précoce, passionné pour la lecture, et dont l'esprit était déjà plus orné que celui de la plupart des élèves qui achevaient leur cours d'études.

" Papineau jouait rarement avec les enfants de son âge ; il lisait pendant une partie des récréations, faisait une partie de dames, d'échecs, ou s'entretenait de littérature,

“ soit avec ses maîtres, soit avec les écoliers des classes supérieures à la sienne. L'opinion générale était qu'il aurait été constamment à la tête de ses classes, s'il n'eût préféré la lecture à l'étude de la langue latine.”

Un jour, les élèves du séminaire imaginèrent de faire une chambre d'assemblée et des élections ; ils se divisèrent en deux camps et se préparèrent à la lutte. Le jour de l'élection arrivé, le jeune Papineau, qui n'avait alors que treize ou quatorze ans, et que le parti de l'opposition avait choisi pour son chef, monta à la tribune. Voici comment M. de Gaspé apprécie ce premier effort oratoire :

“ Je l'ai souvent entendu depuis tonner dans le parlement provincial contre les abus, la corruption, l'oligarchie, mais je puis certifier qu'il n'a jamais été plus éloquent qu'il le fut ce jour-là. Les prêtres du séminaire s'écriaient : “ C'est son père ! c'est tout son père ! Quel champion pour soutenir les droits des Canadiens, lorsqu'il aura étudié les lois qui nous régissent ! Et les messieurs Demers, Lionnais, Bédard et Robert, qui rendaient ce témoignage, étaient des juges compétents.”

Le jeune Papineau n'eut pas de peine à choisir la carrière où l'appelait la destinée ; il se décida à étudier le droit. Il n'était pas encore reçu, lorsque l'opinion publique, qui avait déjà les yeux sur lui, l'appela à représenter le comté de Kent (maintenant Chambly) ; en mil huit cent neuf. Il prit immédiatement part aux débats et se rangea naturellement sous le drapeau national et la direction de M. Joseph Papineau, son père.

Mais lorsqu'éclata la guerre de mil huit cent douze entre l'Angleterre et les Etats-Unis, M. Papineau, malgré sa répugnance à lutter sur le champ de bataille pour un gouvernement qu'il combattait dans l'arène parlementaire, prit les armes, servit, comme capitaine, pendant toute la guerre jusqu'en mil huit cent quinze, et montra beaucoup de loyauté et de courage.

Il eut l'occasion, aussi, de donner une idée frappante de

la hauteur de ses sentiments et de la générosité de son caractère. Il commandait la compagnie qui avait été chargée de conduire les prisonniers américains jusqu'à Montréal ; le corps de musique ayant commencé à jouer, par dérision, le " Yankee Doodle," il sortit des rangs et refusa d'y rentrer avant qu'on eût cessé de jouer un air qui était une insulte pour les vaincus.

Lorsque la chambre se réunit, au mois de janvier mil huit cent quinze, à la fin de la guerre, elle choisit M. Papineau pour son président, à la place de M. Panet ; il avait vingt-huit ans.

C'est alors que M. Papineau commença réellement sa carrière politique, qu'il prit le commandement de cette phalange héroïque dont le courage et le dévouement donnèrent au monde entier l'exemple sublime de l'enthousiasme national uni à la loyauté, et démontrèrent qu'on ne pourrait jamais faire des descendants de la France, en Amérique, une race d'esclaves.

Il m'est impossible de suivre le grand orateur, pas à pas, dans cette voie glorieuse où nos pères furent toujours fidèles à son drapeau, comme ils avaient été fidèles à celui de Montcalm et de Lévi ; l'espace me manque pour rappeler toutes les phases de cette grande lutte, dont le souvenir vivra éternellement dans la mémoire du peuple canadien.

Ce ne fut plus contre les balles et les boulets que ces hommes eurent à lutter, mais la résistance n'en fut pas moins glorieuse. S'il faut du patriotisme et du courage pour braver le feu et la mort sur le champ de bataille, il n'en faut pas moins pour combattre, pendant trente ou quarante ans, contre les embûches, les séductions, la haine et le fanatisme d'un vainqueur insolent, pour subir sans défaillance toutes les humiliations et les avanies, à la vue des récompenses brillantes offertes à la trahison.

La justice souillée par toutes les infamies ; la défalcation protégée par le pouvoir ; la domination de la chambre d'assemblée par un conseil législatif et des conseillers

irresponsables et antipathiques à tout ce qui était français et catholique; les places, les honneurs et les gros salaires prodigués à une misérable faction, au détriment des droits de la majorité; la proclamation audacieuse des projets les plus effrontés d'anglification; l'infériorité de tout ce qui n'était pas anglais et protestant passée à l'état d'axiome; la violation constante de toutes les lois constitutionnelles et parlementaires et de tous les droits qui nous avaient été garantis par les traités; le contrôle sur les subsides et la dépense publique refusé à la chambre d'assemblée; la violence, les insultes, les humiliations, l'emprisonnement, les outrages de toutes sortes dirigés contre des hommes qui ne voulaient pas baisser le front ignominieusement; enfin, une nationalité cimentée dans le sang des braves et des martyrs, et sortie victorieuse d'un siècle de combats et de souffrances indicibles.... foulée aux pieds de proconsuls avides, livrée à une bande de corbeaux affamés.... Voilà le lugubre tableau que l'histoire déroule aux regards pendant un demi-siècle, surtout depuis mil huit cent dix à mil huit cent trente-sept.

Un jour vint où l'Angleterre, effrayée de l'attitude de la Chambre d'Assemblée, que soutenait la population, parut vouloir lui accorder ce qu'elle demandait; mais il était trop tard. La jeunesse, dont le sang bouillonnait depuis longtemps dans les veines, soulevait le sentiment national et poussait M. Papineau sur la pente de la violence. Ce n'étaient plus des lambeaux de concessions qu'il fallait au peuple, c'étaient les fameuses quatre-vingt-douze résolutions préparées par M. Papineau lui-même et rédigées par M. Morin.

Des assemblées enthousiastes avaient eu lieu sur plusieurs points du pays; M. Papineau y avait été acclamé au milieu des ovations les plus patriotiques; les Fils de la Liberté et le Doric Club en étaient venus aux mains; le parti anglais avait attaqué la maison de M. Papineau; les événements se précipitaient avec une aveugle fatalité. On marchait à

grands pas vers l'insurrection, sans en calculer les conséquences, sans organisation, sans préparation. Des mandats furent lancés contre les chefs du parti national : ce fut le signal de la révolte.

L'insurrection, victorieuse à St-Denis, écrasée à St-Charles, se terminait par la condamnation à mort et à l'exil d'un grand nombre de nos malheureux compatriotes et donnait enfin au parti anglais l'occasion, le prétexte depuis si longtemps désiré, d'opérer l'Union du Haut et du Bas-Canada.

M. Papineau était à St-Denis, le vingt-deux novembre mil huit cent trente-sept ; il partit quelques minutes avant le combat, sur les instances de M. Nelson et de ses partisans, qui ne voulaient pas exposer inutilement une vie si précieuse dans les circonstances critiques où se trouvait le pays. Ils lui représentèrent qu'ils étaient *les bras du mouvement*, mais que lui en était *la tête* et qu'ils auraient besoin de lui s'ils réussissaient.

Après la défaite des Canadiens à St-Charles, M. Papineau, dont la tête était mise à prix, s'enfuit aux Etats-Unis.

On lui a reproché de n'être pas resté au milieu de ceux que son éloquence avait armés et jetés dans la révolte, pour partager leur sort.

On a fait le même reproche à M. Lafontaine et aux autres chefs du mouvement. Tout en tenant compte des circonstances qui semblent justifier leur conduite, nous dirons, cependant, que tous ceux qui ont laissé le peuple à la merci de leur ennemis, après l'avoir exposé au danger, ont montré plus de prudence que de dévouement.

Le capitaine dont le navire est en feu, n'a qu'un parti à prendre en face du péril, qu'il en soit responsable ou non : c'est de lutter jusqu'à la fin contre l'élément destructeur et de laisser le pont de son navire le dernier de tous. Le général, dont les paroles ont enflammé ses soldats, n'a pas le droit de les abandonner, parce que leur intrépidité les aura entraînés au-delà des limites qu'il leur avait tracées.

Les chefs du Bas-Canada auraient dû rester au milieu de

ceux que leur exemple avait soulevés pour les arrêter, si c'était possible, ou combattre et mourir avec eux. Qui sait, d'ailleurs, si le danger ou la crainte de faire tomber leurs têtes n'aurait pas sauvé celles de leurs malheureux compatriotes ?

Pour ceux qui n'ont d'autre politique que le fait accompli et qui jugent une entreprise par son succès, l'insurrection de mil huit cent trente-sept est une folie, dont ils font tomber la responsabilité et le discrédit sur M. Papineau. D'abord, cette insurrection n'a pas été le résultat d'une organisation, d'un projet mûri et accepté d'avance. M. Papineau aurait voulu rester sur le terrain constitutionnel, où il avait toujours combattu, et quelques jours encore avant la bataille de St-Denis, dans la grande assemblée tenue à St-Charles, il avait conseillé la prudence et la modération, et il avait déclaré que le meilleur moyen de faire céder l'Angleterre était de ne rien acheter d'elle. Mais le Dr Nelson qui était dans la foule, s'écria avec énergie : “ Moi je diffère d'opinion avec M. Papineau : je dis que le temps est venu ; je vous conseille de mettre de côté tous vos plats et vos cuillers afin de les fondre et d'en faire des balles.”

La résistance aux mandats d'arrestation lancés contre les principaux agitateurs a été le principal fait de l'insurrection, qui s'est circonscrite dans des limites très-restreintes.

Plusieurs sont d'avis que la proclamation des quatre-vingt-douze résolutions par M. Papineau a été une faute, qu'il aurait dû suivre le conseil d'une partie des membres du district de Québec et ne pas tout demander à la fois, lorsque l'Angleterre se montrait disposée à faire quelques concessions.

Mais trente à quarante années de déceptions avaient aigri la population ; la jeunesse, qui entrait alors dans l'arène, était impatiente, pleine d'ardeur et de patriotisme ; elle voulait tout ou rien : les quatre-vingt-douze résolutions furent l'écho de la volonté et des sentiments du peuple.

C'est M. Papineau, sans doute, qui avait amassé la tem-

pète qui finit par éclater; c'est lui qui, de sa parole ardente et passionnée avait embrasé les cœurs et enflammé les imaginations; c'est lui enfin, qui avait donné au peuple l'exemple de la résistance à la tyrannie! Mais va-t-on lui faire un crime de ce qui est et sera son principal titre de gloire aux yeux de la postérité reconnaissante? Serait-ce à dire que dans la crainte de trop surexciter la population, de lui inspirer trop d'enthousiasme pour sa conservation et son honneur national, il aurait dû comprimer les nobles élans de son âme, les inspirations de son éloquence, sa haine du fanatisme et de la tyrannie?

Après avoir passé deux ans aux Etats-Unis, M. Papineau se rendit en France, où il vécut pendant huit ans, dans l'étude, la réflexion et l'intimité de quelques-uns des hommes les plus distingués de Paris, tels que Béranger, Cormenin, Lamennais, etc.

Lorsque M. Papineau revint de l'exil, en mil huit cent quarante-sept, les choses étaient bien changées en Canada; quelques-uns des jeunes gens qui avaient marché à sa suite avant mil huit cent trente-sept, étaient devenus des hommes et travaillaient à faire au Bas-Canada une place honorable dans la nouvelle constitution. Le peuple, qui n'avait pas oublié son ancien chef, l'envoya siéger dans le Parlement-Uni. Mais cette dernière phase dans la vie politique de M. Papineau est bien pâle à côté de celle que nous venons de retracer; il voulut reprendre sa carrière où il l'avait laissée; or, huit années avaient creusé un fossé profond entre ces deux époques. La première fois qu'il prit la parole dans la nouvelle chambre, on aurait dit qu'il continuait un discours interrompu par les événements de trente-sept; aussi sa voix resta sans écho; on préférait le grand ministre au grand orateur, Lafontaine à Papineau.

M. Papineau s'était fait des habitudes, un langage et une attitude qui ne convenaient plus sous un gouvernement responsable, au milieu d'hommes paisibles qui, acceptant avec résignation le nouvel ordre de choses, n'avaient d'autre but que d'en tirer le meilleur parti possible.

M. Papineau, croyant que son rôle était fini, renonça à la politique, en mil huit cent cinquante-quatre, et se décida, à passer le reste de ses jours dans la retraite, l'étude et les tranquilles jouissances de la vie de famille.

Il passait l'hiver à Montréal et l'été dans sa magnifique résidence de Montebello, où ses amis et beaucoup d'étrangers distingués trouvaient une hospitalité qui rappelait les plus beaux temps de la société française.

Lorsqu'on le rencontrait sur sa route, on ne pouvait se lasser d'admirer ce beau vieillard qui portait si fièrement ses quatre vingt-trois ans ; on mettait instinctivement la main à son chapeau, tant il y avait de noblesse et de cordialité, de majesté et de sympathie dans cette grande figure ! On voyait qu'il était fait pour les grandes luttes, les grandes choses, comme ces héros dont la peinture et la statuaire nous ont transmis les traits.

Ne soyons pas jaloux des hommages rendus à une de nos illustrations les plus pures, à une vie dont le désintéressement, le patriotisme et la sincérité sont incontestables. M. Papineau n'était pas riche ; pendant quinze ans, il n'avait pour ainsi dire que son salaire de président de la chambre pour vivre d'une manière digne de sa position et de sa réputation et faire honneur aux étrangers qui le visitaient, et cependant, il n'a jamais fléchi devant le pouvoir ; il n'a jamais hésité à risquer ses moyens d'existence plutôt que de refouler au fond de son âme les flots d'indignation qui en débordaient.

Les discours écrits que M. Papineau nous a laissés ne donnent pas une idée exacte de son éloquence et de l'effet qu'il produisait sur la chambre et les masses. A l'exemple de beaucoup d'orateurs, M. Papineau est un médiocre écrivain ; son style diffus, rempli d'incidences interminables, qui se croisent et se débattent avec fracas, rend la lecture de ses écrits peu agréable. Il était essentiellement orateur, improvisateur ; il lui fallait l'action, la lutte, l'imprévu, le peuple ou ses députés pour auditoire, pour mettre en jeu

toutes les ressources de son éloquence et faire vibrer les cordes harmonieuses de son âme.

Lorsque, laissant subitement le fauteuil présidentiel, il s'avancait au milieu de l'enceinte législative, et de sa voix vibrante, de son geste grandiose et de son regard terrible, lançait contre les ennemis de son pays ses éloquents philippiques, les gouverneurs tremblaient sur leur trône et la majorité, fière de son chef et de son orateur, l'acclamait avec enthousiasme.

Et lorsqu'il allait de village en village, jetant partout des paroles de feu, des éclairs d'éloquence, quelles ovations ! quelles processions ! quelles joyeuses manifestations ! On déployait les drapeaux ; les femmes agitaient leurs mouchoirs ; les enfants lui jetaient des bouquets ; et tous n'avaient qu'une voix pour crier : " Vive Papineau ! "

Son éloquence était passée à l'état de proverbe ; on disait d'un enfant qui manifestait des dispositions à bien parler : " C'est un Papineau. "

L'éloquence de M. Papineau se distinguait par la véhémence de la pensée et du langage, la grandeur des sentiments, l'abondance de la parole, l'amour de la liberté, la chaleur du patriotisme. Elle aurait pu être plus souple, plus chaleureuse, plus entraînant, plus correcte surtout ; le langage était diffus, la diction fatigante, la déclamation trop solennelle parfois, mais il savait parler à la raison du peuple, éveiller en lui les sentiments d'honneur, d'indépendance et de dignité. On trouve dans ses discours une grande érudition, une connaissance approfondie de l'histoire politique des nations modernes, de l'Angleterre surtout.

Il y avait dans son extérieur, dans son geste et sa déclamation comme dans sa pensée un cachet de noblesse, de grandeur et d'énergie qui donnait au peuple l'idée d'un être supérieur et imposait le respect et l'admiration. Le peuple s'inclinait devant lui comme devant l'incarnation de la patrie, la personnification de son orgueil national.

Le lecteur trouvera plus bas des extraits de deux discours

qui lui donneront une idée du genre d'éloquence de M. Papineau, soit dans la chambre ou devant le peuple. On remarquera combien il aime à faire l'éloge des institutions libérales, à vanter les avantages et les privilèges de la république.

Aux talents et aux qualités que nous avons énumérés M. Papineau joignait la politesse la plus française, l'affabilité la plus exquise, une bienveillance qui se reflétait dans toute sa personne, une conversation enjouée, élégante et instructive.

Il a payé, comme le commun des mortels, son tribut à la douleur et aux chagrins domestiques. Un fils chéri, héritier de l'éloquence et du talent du père, Gustave Papineau, mort à dix-neuf ans, et une fille adorée, l'épouse de notre éminent artiste et littérateur, M. Napoléon Bourassa, enlevée, l'année dernière, à son affection, ont causé des vides profonds dans son âme. Comme beaucoup de grands hommes, aussi, il a été témoin de l'indifférence de ses compatriotes et victime d'accusations qui ont dû vivement affecter sa dignité et son honneur.

M. Papineau trouve dans la lecture des consolations et des jouissances qui suffisent à son esprit cultivé ; malgré son âge avancé, il passe une partie de ses jours et de ses nuits dans l'étude de ses auteurs favoris ; aussi il suit de près la marche du monde et se tient constamment au courant de tout ce qui s'y passe.

Deux ou trois fois seulement, il a consenti à rompre le silence pour parler en public, une fois au Cabinet de Lecture Paroissial où il fit un magnifique éloge des prêtres du séminaire de St-Sulpice et, quelque temps après, à l'Institut Canadien. On était venu de tous côtés pour l'entendre parler, les jeunes gens surtout étaient accourus pour applaudir, au moins une fois l'homme dont le parole avait si profondément impressionné leurs pères. Sans doute, ce n'était plus l'orateur d'autrefois, mais que de force encore dans cette voix affaiblie ! que de grandeur dans cette ombre d'un passé à jamais glorieux !

Malheureusement, cet homme si chrétien dans sa conduite, si respectueux envers la divinité, qui ne passe jamais devant une croix sans se découvrir ; cet homme si droit dans ses pensées et ses sentiments, ne peut plier sa raison aux enseignements de la foi. Il ne croit pas !

M. Papineau avait grandi, en quelque sorte, dans l'étude de la philosophie du dix-huitième siècle, comme la plupart des hommes de cette époque, il avait puisé la science dans les livres dangereux que l'incrédulité répandait dans le monde entier. Ses relations, pendant son voyage en France, avec les Lamennais et les Béranger, achevèrent la ruine de ses convictions religieuses. Mais, comme nous venons de le dire, il respecta toujours la religion de ses compatriotes, rendit souvent hommage aux services que le clergé avait rendus au pays et ne chercha jamais à faire triompher ses opinions religieuses.

M. Papineau achève sa course ; il disparaîtra le dernier de cette grande génération dont il a été l'astre le plus brillant. La mort le trouvera ce qu'il aura été pendant près d'un siècle ; certains hommes sont comme les pyramides : le temps ne peut les entamer.

Montréal, 2 juin 1870.

Le cinq octobre mil huit cent soixante et onze, nous écrivions les lignes suivantes :

Elle est éteinte cette belle intelligence qui a jeté sur le nom canadien une si vive clarté. On ne l'entendra plus cette voix éloquente dont les accents éveillèrent dans l'âme du peuple le patriotisme et l'espérance, et firent trembler le despotisme.

Il a cessé de battre ce cœur ardent qui, sous les glaces de la vieillesse, conservait encore la flamme des vertus civiques.

L'hon. Louis-Joseph Papineau est mort le vingt-huit septembre dernier.

Il semblait que la mort le respectait. Le dernier et le plus grand de sa génération, il refusait de plier sous le poids des années. "La mort le trouvera ce qu'il aura été pendant près d'un siècle," disions-nous il y a quelque temps ; "certains hommes sont comme les pyramides : le temps ne peut les entamer."

Il y a de cela un an, et c'est déjà fait ! Quelques pieds de terre couvrent les restes de cet homme chez qui la vie semblait se plaire.

Au premier glas qui annonça la fatale nouvelle, la patrie tressaillit dans son cœur, on aurait dit qu'on lui arrachait une partie d'elle-même. Elle se transporta par la pensée dans cette douce retraite de Montebello qu'il a immortalisée, et là, dans une chambre tendue de noir à demi éclairée par une pâle lumière, elle reconnut le corps inanimé d'un de ses plus nobles enfants. Elle se rappela ce qu'il avait fait pour elle, et elle pleura.

Elle se le représenta depuis le jour où il recueillit des mains tremblantes de son illustre père le drapeau national, jusqu'à cette fatale insurrection de mil huit cent trente-sept, et devant ces souvenirs glorieux, elle voulut qu'il n'y eût place que pour le respect et l'admiration.

Ses vœux furent exaucés. Des fleurs et des couronnes tombèrent de toutes parts sur la tombe de ce grand citoyen ; des voix étrangères se mêlèrent même aux concerts harmonieux de la patrie pour faire l'apothéose du défunt et le placer parmi les grands hommes qui ont honoré l'humanité par le patriotisme et l'amour de la liberté. Les nations ne peuvent trop honorer leurs grands citoyens ! Que deviendraient-elles, si au milieu des tempêtes qui menacent sans cesse leur existence, la Providence ne leur envoyait de temps à autre des grands hommes pour les diriger ? Et nous, nous surtout, pauvre petit peuple ! qu'on dirait un rameau perdu au sein des vastes forêts de l'Amérique, nous qui

sommes débordés de tous côtés par des races envahissantes, que serions-nous aujourd'hui, si quelqu'un n'était pas venu, dans les moments critiques, relever notre courage et ranimer nos espérances en l'avenir ?

Et, lorsque nous sommes blessés dans les fibres les plus sensibles de notre âme par l'orgueil insultant de ces races, avec quelle légitime fierté nous leur jetons à la figure le nom des Champlain, des Montcalm, des Salaberry, des Lafontaine, et des Papineau ! Devant ces noms qui rappellent tant de gloire, il leur faut bien s'incliner, et reconnaître que la race qui les a produits mérite d'être respectée.

Si jamais la postérité, oublieuse, se demandait ce que M. Papineau a fait, puisse sa voix éloquente lui répondre des profondeurs de sa tombe : “ Je vous ai fait respecter, j'ai “ appris au monde que, dans un coin de l'Amérique, quel- “ ques milliers de Français, vaincus par les armes après “ une lutte héroïque, avaient su arracher leurs droits et “ leurs libertés aux griffes de leurs vainqueurs. J'ai, pen- “ dant trente ans, guidé mes compatriotes dans des combats “ qui ont fait l'admiration des nations étrangères, et j'ai “ appris à nos fiers conquérants qu'ils ne pourraient jamais “ enchaîner ma patrie.”

Voilà ce qu'il a fait ! Et les hommes auxquels les nations reconnaissantes élèvent des monuments, n'en ont pas toujours fait autant.

Que M. Papineau n'ait pas su, après l'Acte d'Union, accepter la position que les événements avaient faite à son pays, c'est sans doute une faute et un malheur pour nous. De quelle utilité son expérience et son patriotisme auraient pu être pour le Bas-Canada ! Toutefois, cette fidélité inviolable à des idées passées, mais patriotiques, doit-elle effacer trente années de services et de dévouement national ? M. Papineau est-il le premier parmi les grands hommes qui n'ait pas su plier ?

On se consolerait facilement de cette obstination

dans les principes politiques, si elle ne s'était pas manifestée d'une manière plus regrettable pour le sentiment catholique. Nous venons d'entendre le récit de ses derniers moments et de ses funérailles. C'est froid comme le marbre de sa tombe. Nos traditions religieuses n'étaient pas là ! Il aura manqué à l'illustre défunt d'avoir été la personnification de la foi de ses compatriotes comme il l'a été de leur patriotisme.



DISCOURS

*prononcé par M. Papineau, dans la Chambre d'Assemblée,
le 28 Février 1834, sur les 92 Résolutions.*

Après avoir combattu la proposition de M. Neilson qui demandait qu'on retardât de quelques jours l'examen des 92 résolutions, M. Papineau entra dans le cœur de la question et fit l'histoire des griefs du pays, dans les termes suivants :

Depuis la cession du pays jusqu'en 1792, des gouverneurs militaires tels que le Général Murray, ont pu maintenir contre les Canadiens l'orgueil et les jalousies d'une partie de la petite population anglaise, de gens qui se disaient les conquérants du pays, et qui n'étaient que les vivandiers de l'armée ; qui se faisaient grands eux-mêmes et qui n'étaient que petits dans l'esprit des autres. Dès lors a été mis en opération le système d'exclusion et de distinction nationale. Dans ces temps de malheur et d'ignorance, où l'on appelait à des guerres religieuses les sectes protestantes et catholiques ; dans ces temps, dis-je, on prétendit faire régner dans les Canadas ces lois de sang, et appeler sur les catholiques Canadiens la même persécution qui pesait sur les catholiques d'Angleterre. Si ce complot inique n'eut pas tout son succès, il en eut au moins de grands. C'est à cette époque qu'on

disait que les Canadiens ne pouvaient pas être jurés, etc., à cause de leur religion ; et cette exclusion a été longtemps mise en pratique. On n'a choisi que des shérifs protestants : et les juges ont toléré ces abus, malgré que ce fût une violation des lois. Et, quand il a fallu établir un nouvel ordre de choses, le préjugé était tellement enraciné, que dernièrement encore le shérif de Montréal, pour complaire à l'exécutif, en violation de la loi, et pour sauver des criminels qui tôt ou tard auront leur juste punition, a fait un de ces choix illégaux et partiels de jurés, et oublié son devoir et son serment. C'est à l'époque dont j'ai parlé, qu'a commencé ce système de distinction dans les places, dans les honneurs, dans les privilèges, qui a été perpétué jusqu'à nos jours. Sous ces circonstances, des démarches furent prises alors, des requêtes furent dressées et présentées avec fermeté, avec assurance, avec espoir, par des hommes qui n'avaient pas l'inviolabilité de rang et de caractère qu'ont des représentants du peuple, qui voyant aujourd'hui des maux plus grands, n'osent demander ni des remèdes ni des réformes. S'ils disent que tout est bon, tout est bien, ils recevront, sans doute, des récompenses, mais personne ne leur enviera cet avantage. A cette époque, c'étaient des hommes qui réclamaient leurs droits comme hommes, et comme sujets britanniques. On reconnut qu'il y avait des principes conformes au droit des gens, qu'on ne pouvait violer ; qu'il y avait dans le Canada une population qui avait des lois, une religion, une langue, des mœurs et des institutions qui devaient lui être conservées ; on fit des représentations en Angleterre, appuyées par le peuple ; et dans un temps où les Canadiens n'étaient guères instruits du droit public et politique, au milieu du mouvement et de l'agitation de la population des Etats-Unis pour résister à l'oppression de la métropole, on ne craignit pas de demander des réformes, et on les obtint. La suite de ces démarches fut l'acte de Québec, tout vicieux, tout imparfait qu'il était, et qui a été le sujet de tant de plaintes, mais qui fut donné alors, parce qu'il parut conforme au vœu général. Tous ceux qui avaient été employés par l'ancien gouvernement s'étaient retirés, avaient disparu avec sa chute, et il n'était resté qu'une population agricole, sans éducation, tremblante et muette de terreur par suite des événements dont elle avait été témoin, et ignorante des droits de l'homme en société.

M. Papineau démontre ensuite que les abus des bureaux coloniaux avaient fait naître partout en Amérique des idées démocratiques et que les colonies les plus paisibles et les

plus loyales étaient celles auxquelles on avait donné des institutions libérales. Il attribue au conseil législatif la plupart des maux dont le peuple se plaint et demande qu'il devienne électif.

Qu'on se demande, dit-il, si, sous un autre ordre de choses, le Conseil constitué de manière à avoir autant de bonne foi que de lumières, ne produirait pas le bien du pays ? parce qu'en effet, partout où il y a des lumières, il y a de l'amour pour la liberté. Réunis par le système électif, ils seraient les apôtres des droits de l'homme ; leurs sentiments seraient conformes à ceux du peuple ; et l'expérience en bien des choses, qu'ils ont acquise au-delà de l'océan, ferait marcher graduellement les améliorations dans cette colonie. Ces hommes si fougueux, et si acharnés contre les droits du peuple, ne voyant pas d'autre théâtre que celui qu'il leur offrirait, et rencontrant des compétiteurs dans la chambre d'assemblée, auraient des motifs d'agir d'après leur pleine conviction et de concourir dans tout ce qui serait bon ; tandis qu'aujourd'hui ils ont des motifs de semer la discorde et la dissension. Et cela est d'autant plus vrai, qu'étant dans un pays nouveau, nous recevons des gouverneurs qui n'ont que de deux rôles l'un à jouer : s'ils ont des talents et des lumières, l'orgueil des Européens qui les environnent, fiers de cette qualité, comme s'ils emportaient toutes les lumières et tous les progrès de la nation qu'ils quittent, les corrompt bientôt. Quelle en est la récompense ? Portés dans les conseils, ces gens ont des intérêts contraires à ceux du peuple, et dès lors le gouvernement devient difficile et désavantageux pour le peuple. Si au contraire il se trouve un gouverneur ignorant et qui demeure dans l'inaction, bientôt le peuple le méprise, et se demande s'il n'est ici que pour s'engraisser. Il ne voit dans les emplois qu'un frelon indolent, qui dévore le miel, et n'est d'aucune utilité. Il est donc clair que le système qui donne le plus de patronage est le plus contraire à la permanence du régime colonial. Nous l'avouons, c'était un malheur de circonstances que celui de la différence d'origines, auquel il n'y avait pas de remède. Néanmoins on a fait ce qu'on a pu pour le faire disparaître, en divisant les Canadas en deux provinces. Pourquoi était-ce, sinon pour permettre à chacune de ces diverses contrées de défendre ses droits respectifs ? mais non pas jusqu'au point d'être aveugles sur les améliorations introduites par les étrangers, et de ne vouloir pas recevoir ses co-sujets d'Angleterre. Il a fallu bien de la malveillance pour oser dire le contraire, quand toujours on a vu de la partialité en faveur des étrangers. Lorsqu'elle n'était pas avouée, on l'a tolérée. L'administration est passée outre à l'ouverture d'une

session, elle a demandé des lois particulières pour une classe particulière, et ce qu'il y a de plus odieux et de "plus condamnable dans le conseil, c'est qu'il a eu la lâcheté de l'appuyer. C'est passé en principe que le conseil veut tout ce que l'exécutif veut. Cet abus exige absolument une réforme. Quel est le moyen de la faire? Est-ce de donner encore au gouverneur le pouvoir de choisir les conseillers, après un outrage aussi sanglant fait à ce pays, en y appelant ces étrangers, comme s'il ne s'était trouvé personne dans ce pays pour remplir cette place. Mais il a trouvé dans le cœur de ces gens, bien indignes du rang qu'ils occupent, des sentiments conformes aux siens. Que ceux qui n'ont rien de Canadien, qui ne savent pas ce qui est juste et équitable; que cette vile faction s'attache à ces doctrines; qu'elle nous menace, elle ne nous fera pas fléchir. Qu'elle nous dise qu'elle nous déteste, qu'elle nous hait; nous lui répondrons que nous nous en réjouissons, et que nous la haïrons encore davantage. Mais il faut changer cet état malheureux de choses, sans redouter le tableau des dangers frivoles qu'on prétend y voir. Il n'y a rien à craindre pour ceux qui veulent le bien, dans ce siècle, et à la porte des Etats-Unis. C'est aux auteurs de nos maux à les dévorer, à les avaler eux-mêmes. Nous ne devons pas concourir dans leurs odieux projets; ils voudraient nous faire pendre, ou nous faire égorger, s'ils pouvaient. Ils nous ont reproché jusqu'à notre langue, comme si ceux qui possèdent les deux langues, qui puisent à cette double source, n'ont pas plus d'avantages que ceux qui ne puisent que dans une seule. Les connaissances des deux nations dont on parle ici le langage, sont également étendues, et également essentielles à une éducation parfaite. On trouvera dans les publicistes anglais, dans les histoires parlementaires, dans les discours des Fox et autres, des maximes sublimes de droit et de liberté publics; et celui qui n'a pas puisé à ces sources, s'est privé de grands moyens, et ne connaît pas tout ce que lui permet la loi publique, et jusqu'où elle lui permet de s'étendre: en sorte que les ennemis du nom canadien, qui veulent donner des bornes si étroites à la liberté anglaise, feraient bien mieux d'y aller lire. Il est donc essentiel d'y voir quelles sont les institutions qui nous conviennent, et qui ne puissent jamais nous être arrachées. Du moment que nous avons appartenu à l'Angleterre, nous avons eu droit à des institutions aussi démocratiques que les siennes. On a tenté de nous donner une aristocratie, et le système ne se trouve pas applicable. Y a-t-il parmi les masses un commencement d'affection pour le Conseil Législatif? Si lorsque quelqu'un est nommé conseiller, il était mieux vu, plus respecté, on pourrait dire que le principe commence à s'établir. Mais, je le demande, y a-t-il eu une époque où la place de conseiller ait

été recherchée, enviée ? Au contraire, ne voit-on pas ceux qui y entrent, s'en retirer, n'oser y paraître, et avouer que c'est un opprobre pour eux d'y siéger, s'ils ont encore des titres au respect et à l'honneur de leurs concitoyens.

M. Stuart rappelle M. Papineau à l'ordre sur ces dernières expressions, et M. Gagy demande à faire vider les galeries. Après quelques moments le public est de nouveau introduit, et M. Papineau continue à démontrer que la chambre d'assemblée doit faire preuve d'énergie en acceptant les 92 résolutions.

DISCOURS

*prononcé par M. Papineau dans l'assemblée des électeurs du
Comté de Montréal, tenue à St-Laurent le 1er Mai 1837.*

On sait que l'assemblée de St-Laurent eut un grand retentissement. Des résolutions énergiques furent proposées et des discours éloquents prononcés par MM. Papineau, C.-S. Cherrier, Jobin, P. Lachapelle, le Dr Valois, etc.

M. Papineau donna, comme de coutume, contre les abus du pouvoir, dénonça les résolutions de Lord John Russell, qui autorisaient Lord Gosford à prendre de force dans le coffre public les subsides que la chambre refusait de voter, et dit que partout, en Angleterre même, on condamnait les injustices dont les Canadiens étaient victimes et on allait même jusqu'à leur conseiller la violence. On lira avec intérêt comment il traitait cette question de résistance :

Un membre du parlement, de la plus grande fortune, des plus beaux talents, des meilleurs principes, du dévouement le plus honorable à la cause du peuple, à l'amour de la justice, à la liberté du Canada, s'est écrié en présence des ministres. . . Oui ! si vous prétendez consommer

votre œuvre d'iniquité, c'est pour les Canadiens une obligation morale que de vous résister. Oui ! si le même sang coulait dans leurs veines, que celui qui a produit les Washington, les Franklin, les Jefferson, ils vous chasseraient de leur pays, comme vous avez été justement chassés des anciennes colonies. Il y a eu à Londres des assemblées, dans lesquelles le peuple a fait écho à ces nobles sentiments, à ces énergiques injectives contre de coupables ministres, à cette bienveillante sympathie pour vos souffrances, à ces encourageants avertissements qu'il est de notre devoir et de notre intérêt de repousser la violence par la violence. Je dois le dire, ce n'est ni la peur, ni le scrupule qui me porte à dire que l'heure n'a pas sonné où nous devons répondre à cet appel.

Ce n'est pas la peur : si la nécessité y était, la force du pays, dans son éloignement de l'Angleterre et sa proximité des Etats-Unis, pourrait effectuer cet objet. — Ce n'est pas le scrupule ; quiconque est familiarisé avec la connaissance de l'histoire de la juste et glorieuse révolution des Etats-Unis, voit un concert si unanime des hommes les plus éclairés et les plus vertueux de tous les pays du monde, qui applaudissent à la résistance héroïque et morale qu'opposèrent les Américains à l'usurpation du parlement britannique, qui voulut les dépouiller et approprier leur revenu, comme il prétend aujourd'hui de faire du nôtre, que ce serait pour ainsi dire s'associer aux réputations les plus grandes et les plus pures des temps modernes, que de marcher avec succès dans la voie qu'ont tracée les patriotes de 74. La situation des deux pays est différente ; et nos amis d'Angleterre ne la comprennent pas, quand ils nous croient dignes de blâme et une race inférieure, si nous ne résistons pas immédiatement. Je connais un peu mon pays, pour avoir étudié son histoire, pour avoir été par les circonstances, jeté depuis trente ans de la manière la plus active dans les embarras de la vie publique, décidé à y faire inflexiblement mon devoir tant que j'y serais engagé, indifférent quant à moi à y demeurer, ou plutôt désireux d'en sortir, si le triomphe des droits du peuple m'en donnait l'occasion favorable. Pendant ce long espace de temps, j'ai vu vos représentants sans cesse et sans relâche assaillis tour à tour par les violences, les calomnies, les caresses et les artifices de l'exécutif et de la presse vénale qu'il a soudoyée, quelquefois directement, toujours par des préférences pour les impressions, souvent par les largesses de ceux à qui il a donné ou promis du gain ou des honneurs, sortir de chaque lutte victorieux, de chaque élection générale de plus en plus épurés et dévoués aux intérêts populaires. L'opinion publique s'est formée. Plus vous les avez vus maltraités, plus vous

vous êtes montrés affectionnés et empressés à les prendre sous votre protection. Quiconque s'est détaché de la majorité de la chambre a fini par épouser les passions et les intérêts d'employés dont il avait prouvé la corruption et pressé le châtement, il a perdu votre confiance. Le flot démocratique a coulé irrésistiblement par une pente qui, devenant de plus en plus rapide, renversera, sans violents efforts, les impuissans obstacles que l'on peut tenter de lui opposer. Dans ces circonstances, faut-il abattre, ou n'est-il pas mieux d'user un mauvais gouvernement, par la résistance constitutionnelle que l'on peut, que l'on doit lui faire éprouver en parlement ? Certains du succès des futures élections dans un avenir de plusieurs années, faut-il meurtrir l'arbre violemment le premier jour d'automne, avec des pierres et des bâtons, quand tout indique que les fruits tomberont au second jour ? Ceux qui commettent un vol qui justifierait en principe des mesures extrêmes, ont perdu en Canada toute influence morale. Vous avez vu avec quelle facilité vos représentants ont biffé les insolentes menaces de Stanley. Il est vrai qu'il s'en rappelle, qu'il exhale sa rage et ses projets de vengeance ; mais sa rage et ses projets sont impuissans, quand il n'est pas saisi du pouvoir, et ses trahisons à tous les partis l'en ont probablement exclu pour longtemps. Néanmoins, si lui, ou ceux à qui il peut inspirer ses préjugés et ses fureurs, redoublent d'efforts contre nous, nous devons nous préparer pour être en mesure de les rencontrer, partout où ils voudront aller. S'ils marchent dans la voie de l'illégalité et de l'injustice, marchons d'un pas égal ou plus rapide dans celle de la résistance. Ils ont dans leur voie fait un pas, nous en ferons deux aujourd'hui dans la nôtre. Ils suffiront pour le moment ; ils nous en faciliteront d'autres par la suite, s'ils devenaient nécessaires. (Applaudissemens).

Il faut que le pécheur soit puni par où il a péché. Le gouvernement des nobles de l'Angleterre vous hait pour toujours ; il faut le payer de retour. Il vous hait parce qu'il aime le despotisme, et que vous aimez la liberté ; parce que vous avez cessé de lui envoyer de loyales adresses et les avez remplacées par des remontrances et des protestations contre l'inconduite de ses employés au milieu de vous. Mais tout ce qui excite contre nous les persécutions du gouvernement, est ce qui excite les sympathies du peuple anglais, exprimées pour nous jusqu'à l'enthousiasme.

Nous étions faibles, parce qu'au milieu de nous, il y avait une portion nombreuse de nos concitoyens qui avait le tort de croire que le gouvernement de la métropole était plus éclairé, était à notre égard moins malveillant, était plus porté à la justice que celui de la colonie.

Les voilà maintenant détrompés. L'un et l'autre subordonnent toute autre considération à celle de la sollicitude pour leurs employés. Dans le temps où vous attendiez des réformes, l'administration actuelle appelle à la magistrature des hommes qui l'ont avilie, qui l'ont dominée, qui l'ont effrayée par l'appui qu'ils ont prêté à ces carabiniers, qui, s'ils avaient pu un jour faire du mal dans la ville, auraient été châtiés le lendemain par les campagnes ; elle y appelle des hommes dont les mains encore rougies par l'effusion du sang innocent, n'ont pas été lavées par l'acquiescement d'un petit jury, et qui ont vu toutes les autorités civiles et judiciaires combinées pour les soustraire au procès sérieux qu'ils devaient subir. Elle renvoie siéger sur le tribunal un juge que l'ivresse en avait fait tomber. Elle soustrait aux procès criminels qu'il devraient subir, des fonctionnaires prévaricateurs, qu'elle a convaincus de dilapidation, qu'elle a l'air de ne déplacer qu'à regret, en suspendant en leur faveur le cours de la loi. Et comment oserait-elle en effet punir sévèrement un crime qu'elle s'est permis sous une autre forme ? Elle ne peut donc demander votre confiance et votre argent, qu'après qu'elle aura obtenu que vous exprimiez votre repentir des protestations que vous avez signées depuis dix ans, et des élections libérales que vous avez faites ; qu'après que vous lui aurez dit, que vous êtes disposés à biffer vos signatures, à changer vos représentants, fidèles au mandat que vous leur avez donné. Je crois pouvoir lui dire, au nom des neuf dixièmes des électeurs, qu'elle vienne donc, si elle l'ose, faire ces extravagantes propositions. (Applaud.)

Vous connaissez le mal que l'on veut vous faire, délibérons sur les moyens de porter remède à ce mal, et d'en punir les auteurs. Vos oppresseurs vous refusent insolemment les réformes auxquelles vous avez droit. Combinons-nous de plus en plus fortement pour les harceler et les contrarier dans tous leurs projets. Il se croient la mission de vexer la majorité sous le prétexte menteur de protéger la minorité ; qu'ils continuent le système inconstitutionnel de gouvernement de minorité. Ceux de leurs fauteurs qui ne sont pas achetés, sont à la veille de voir qu'il n'y a pas d'autre motif de persister dans cette absurdité, que la sale considération de leurs émoluments, et qu'ils sont incapables de tout sentiment plus relevé. L'or est le dieu qu'ils adorent, tuons leur dieu, nous les convertirons à un meilleur culte. Les réformes que nous demandons diminueront les dépenses du gouvernement de vingt mille louis par an, voilà l'objection réelle des ministres à consentir à nos demandes. S'ils privent leurs amis ici de ce revenu, cinquante colonies et possessions diverses

demandront les mêmes réformes. Chacune d'elles séparément n'offrirait pas une grande diminution aux moyens de l'influence, c'est-à-dire, de la corruption ministérielle, mais les réformes, étendues à toutes, restitueraient aux peuples des millions que la noblesse leur dérobe. Puisqu'ils ne veulent pas d'une restitution volontaire, qu'ils la fassent forcée. C'est l'avidité qui les rend insolents et coupables ; la pauvreté les convertira à la modestie. Nous pouvons bien vite leur arracher au-delà des vingt-mille louis qu'ils reçoivent de trop ; et quand les ministres verront que nous avons repris la substance, ils cesseront de nous persécuter pour l'ombre. Il faut que nous fassions du bien à nous-mêmes et à nos amis, et du mal à nos ennemis. Je serais loin d'invoquer la même maxime dans la vie privée : là il faut pardonner à son ennemi, et rendre le bien pour le mal. Mais un peuple doit repousser la persécution à tout prix, à tout risque et la rendre funeste à ceux qui se la permettent. (Applaud.)

Le revenu que l'on veut nous voler, se compose, pour les deux tiers, des taxes que nous payons chaque fois que nous buvons un verre de vin ou de liqueurs spiritueuses, et une tasse de thé au sucre. Nos consommations en objets qui ne sont nullement de nécessité, sont plus fortes que celles que nous faisons en fer pour nous bâtir, défricher et cultiver nos terres, en cuir et en étoffes pour nous chauffer et nous vêtir. Une année portant l'autre, il n'est pas sorti assez de blé du pays pour payer ce qui a été importé de vins et de spiritueux. Il suffit de cette erreur pour nous appauvrir, et enrichir nos ennemis. Pour réformer efficacement ce désordre funeste, nous n'avons pas besoin de l'aide des Messieurs. Ils sont trop souvent des sensualistes qui tiennent plus à leur vin et à leur luxe qu'aux intérêts de la patrie. Dans tous les pays c'est la masse du peuple, ce sont les classes pauvres qui forment le revenu, ce sont les classes supérieures qui le dévorent. Ce ne sont nullement les quinze à vingt piastres de taxes que paient un très-petit nombre de familles riches, de leur industrie, de leur crédit ou de leurs vols, qui grossissent le revenu, ce sont une, deux, ou trois piastres, que payaient volontiers cent mille chefs de famille, quand leurs représentans en pouvaient régler l'emploi pour soutenir des écoles et améliorer le pays, qu'ils cesseront bientôt de payer, quand on les insulte, quand on les vole.

Il est des hommes qui croient que des protestations et la non consommation sont des moyens insuffisants, et que les circonstances en demandent de plus rigoureux. Ceux-là du moins sont bons Anglais, sont bons Canadiens, peut-être meilleurs que nous qui ne sommes pas prêts encore à les suivre, mais ceux qui cherchent à déverser du ridicule

sur les moyens proposés comme trop violents ; qui les rejettent sans en proposer de meilleurs, je ne puis me défendre de les soupçonner d'avoir par légèreté, par ignorance, par manie de contredire, ou par vénalité, dépouillé le capot gris des Canadiens pour endosser la livrée dorée du château.

Messieurs, je vois ici des citoyens de toutes les paroisses du comté, j'y reconnais les influences solides, durables, méritées qui ont fait toutes les élections. Pesez les raisons que je vous donne, pesez celles que d'autres amis éprouvés vous donneront à l'appui des résolutions qui vont être lues, et dont ma conversation avec vous n'est que le commentaire. Si vous les trouvez bonnes, si vous les adoptez, je sais qu'elles deviendront, à votre recommandation, d'après vos exemples et vos explications, la règle de conduite de vos concitoyens.

Je crois que nous devons prendre l'engagement de discontinuer l'usage des vins, eaux-de-vie, rûms et de toutes autres liqueurs spiritueuses importées et taxées. L'on trouvera l'avantage public et particulier dans l'abstinence de ces objets. Mais qu'au moins, ceux qui croient trouver de l'utilité dans l'usage des spiritueux, ceux qui veulent en faire usage prennent de ceux qui sont fabriqués dans le pays, plutôt que de ceux qui viennent du dehors. Vous, en particulier, cultivateurs, vous feriez par là votre bien. C'est une remarque que font tous les étrangers, que font les meilleurs cultivateurs parmi vous, qu'il y a une trop forte proportion de terresensemencées en blé. Cela s'explique par le fait que jusqu'à ces dernières années, les menus grains n'avaient pas un prix assez élevé pour dédommager des frais de culture. Les brasseries et les distilleries leur donneront cette valeur plus élevée. Les faire consommer aux bestiaux et aux troupeaux serait encore mieux, mais du moins en les vendant à un prix plus élevé, près de la demeure des cultivateurs de chaque comté, l'aisance générale sera promue. Lorsque les grains inférieurs n'avaient pas de prix, l'on mettait du blé sur une terre qui n'était pas naturellement propre à le produire abondamment, ou qui était mal en ordre, parce que la saison pressait trop pour lui bien donner toutes les préparations nécessaires. L'on avait une mauvaise récolte de blé, qui ne laissait pas de profit, là où l'on aurait pu en recueillir une excellente en seigle ou en avoine. Tout étant semé en blé, dans une mauvaise année, la perte était grande pour le pays. La variété des cultures est la meilleure amélioration de la terre, donne une plus longue saison pour les travaux, et pour chaque pièce de terre la semence qui lui convient le mieux. Si l'une manque, une autre réussit, et l'on ne peut pas éprouver autant de gêne que si tout manquait

à la fois. Que ceux qui veulent amener cet heureux résultat et faire usage de boissons, prennent au moins les eaux-de-vie de leurs grains distillés, près de chez eux de préférence à celles qui viennent du dehors, qui sont empoisonnées souvent par des drogues nuisibles qui tuaient nos corps, empoisonnées maintenant par une taxe qui tuerait nos libertés, et flétrirait notre honneur. Ils diminueront un revenu souillé par l'usurpation. Il feront leur propre bien et le mal des ennemis de leur pays, de ceux qui consentent à recevoir le prix illégitime de leur asservissement. (Applaud.)

Quelques-uns vous crieront : mais c'est détruire le commerce. Je réponds en premier lieu, que si le commerce était inséparable du triomphe de nos oppresseurs, inséparable de notre dégradation, il faudrait détruire le commerce. Mais il n'en est rien. Nos efforts peuvent lui donner une nouvelle et une meilleure direction ; ils n'ont aucune tendance ni à le détruire ni à le diminuer. Ce qui sera épargné sur un article inutile ou dangereux sera employé à un meilleur achat, voilà toute la différence.

Le commerçant se fera bien vite aux goûts du chaland. Il n'achètera pas les effets dont vous ne voudrez pas, il achètera ceux que vous rechercherez. Peu de personnes sont assez folles pour entasser des piastres pour le sot plaisir de les voir et de les compter, c'est pour le plaisir de les employer à de sages ou à de folles dépenses, à celles qui honorent ou à celles qui déshonorent. Formez des associations de paroisse, rendez-les les plus nombreuses que vous pourrez ; dites aux divers marchands que vous donnerez la préférence aux produits Canadiens et Américains.

Ils deviendront les dépositaires de nos fabriques et de celles de nos voisins au lieu de celles d'outre-mer. Il y aura des différences de prix et de qualité, selon le goût et les ressources de chacun, les dépôts des marchands seront visités, leur travail et leur aunage seront payés et ils vous seconderont ; dites aux aubergistes qu'après un court délai, pour qu'ils vendent ce qu'ils avaient avant ce jour de produits taxés, vous n'irez pas chez ceux qui ne vendront pas de préférence les eaux-de-vie des grains du pays, ils vous seconderont ; il suffira de votre appui donné à une maison, pour que les autres en fassent bientôt tout autant.

Quant aux sucres, la Providence se déclare en faveur du pays opprimé, et nous en a donné une abondante récolte, qui aidera à beaucoup de pauvres, et nuira au revenu du mauvais riche, qui veut vivre d'un argent volé. Ce n'est pas par une vaine gloriole que je le dis, la résolution me paraît trop naturelle pour qu'elle ait beaucoup de

mérite, j'ai de suite renoncé à l'usage du sucre raffiné, mais taxé, et achète pour l'usage de ma famille du sucre d'érable. Je me suis procuré du thé venu en contrebande et je sais plusieurs personnes qui en ont fait autant. J'ai écrit à la campagne pour me procurer des toiles et des lainages fabriqués dans le pays, et j'espère les avoir assez à bonne heure pour me dispenser d'en acheter d'importation. J'ai cessé de mettre du vin sur ma table, et j'ai dit à mes amis : Si vous voulez vous contenter de la poule au pot, d'eau, de bière ou de cidre canadiens, puis de propos bien pleins d'indignation, si par hasard la politique whig ou tory vient en question, pleins de gaieté sur des sujets légers, les plus variés que nous pourrons trouver sur le temps présent ou passé, sur tout ce qui nous passera par la tête, allons, venez et dinons sans un verre de vin. (*On rit et plusieurs voix s'écrient : C'est bien.*) Aux premiers moments, cet éloignement des usages reçus embarrasse, mais j'ai déjà appris en huit jours qu'il n'y a rien à quoi l'on s'habitue si aisément que de faire à sa tête, quand on a la conviction que l'on fait bien. (*Applaud.*)

Multiplier nos troupeaux, pour avoir plus de laines, notre bétail pour le manger, pour bonifier la terre, pour tanner plus de cuirs, et avoir plus d'artisans qui mettront en œuvre des produits plus abondants ; semer plus de lin pour avoir plus de toiles ; et pendant nos longs hivers occuper utilement nos industrieuses et jolies concitoyennes, les entendre gaïement chanter au métier, et nous aider à affranchir le pays de taxes arbitraires : tout cela se fera bien vite dans tout ce comté, si ceux qui sont ici présents le veulent. (*Oui, oui.*)



The Illustrated Desborough (C. Montreal).

LT.-COL. CHARLES DE SALABERRY.

C. - M. DE SALABERRY.

La plus populaire de nos gloires militaires.

Une belle et majestueuse figure taillée dans le marbre ; les traits délicats, fièrement dessinés ; le front hardi, agressif ; un teint riche, rose et blanc ; des yeux brillants, limpides, pétillants de verve,—des rayons de soleil dans un ciel bleu ;—des épaules larges, solides comme des bastions ; une poitrine où les boulets, il semble, devaient rebondir ; un bras qui frappait comme Charles Martel ou Richard Cœur-de-Lion ; des muscles forts et souples comme l'acier ; un magnifique ensemble de force, de distinction, de vigueur et de beauté, une puissante organisation débordant de vie et de sève.

Un cœur de lion, une intrépidité à tout oser, à tout braver. Type accompli de ces preux chevaliers qui, de la pointe de leur épée, ont écrit l'histoire de France. Au temps des croisades, il aurait monté à l'assaut de Jérusalem à côté de Godefroy de Bouillon ; plus tard, il eût été l'émule des Gaston, des Bayard et des Duguesclin.

Si le Canada eût appartenu à la France, en mil huit cent, il eût peut-être conquis le bâton de maréchal en se battant comme Lannes et Masséna. Dans la guerre d'Afrique, guerre

de surprises, d'ambuscades et de glorieuses aventures, il eût été à côté de Lamoricière sur les murs de Constantine, et eût couvert sa vaillante épée de gloire depuis la pointe jusqu'au pommeau.

Vif, brusque, impétueux, toujours prêt à venger une injure d'un coup de poing ou d'un coup de sabre.

Le baron de Rottenburgh l'appelait, dans ses lettres :
" Mon cher marquis de la poudre à canon."

Bon, cependant, généreux et affectueux, n'attaquant jamais le premier, et pardonnant facilement, une fois l'explosion faite.

Nature de soldat, pleine d'élan et de vivacité, aimant autant à chanter, rire et danser qu'à se battre, aussi vaillant à la table que sur le champ de bataille.

Sévère en fait de discipline, et ne ménageant point les jurons et les punitions à ses voltigeurs qui chantaient :

C'est notre major
Qu'a le diable au corps,
Qui nous don'ra la mort.
Y'a pas de loup ni tigre
Qui soit si rustique ;
Sous la rondeur du ciel
Y'a pas son pareil.

Aimé, pourtant, de ses officiers et soldats à cause de son impartialité.

Tel est le portrait du lieutenant-colonel de Salaberry, cet illustre guerrier dont les Canadiens-Français ont raison d'être fiers.

Après avoir loué le mérite et le talent de ceux qui, depuis la conquête, ont soutenu l'honneur et les droits de leurs compatriotes par la plume et la parole, il est juste que je rende hommage à celui dont la vaillante épée a su nous faire craindre et respecter.

Le héros de Châteauguay avait reçu en héritage des traditions glorieuses.

La famille d'Irumberry de Salaberry, originaire du pays

de Basque, dans le royaume de Navarre, avait conquis ses titres de noblesse sur les champs de bataille. L'un des ancêtres de notre héros était au combat de Coutras, où il frappa dru et fort. Henri de Navarre, depuis roi de France sous le nom d'Henri IV, aperçut le terrible chevalier au moment où, après avoir terrassé de nombreux et vaillants adversaires, il accordait la vie à un gendarme qu'il venait de blesser. — *Force à superbe ! Mercy à faible*, lui cria le galant Béarnais, c'est ta devise."

Noble devise ! que les de Salaberry ont raison de porter avec orgueil sur leur écusson, car ils y ont toujours été fidèles et l'ont illustrée par maintes actions éclatantes.

Le grand-père, Michel de Salaberry, vint en Canada dans l'année mil sept cent trente-cinq, en qualité de capitaine de frégate.

Il avait une grande réputation de force et de bravoure. Il épousa, en mil sept cent cinquante, mademoiselle Juchereau Duchesnay, fille du seigneur de Beauport. Il prit part aux luttes héroïques qui se terminèrent par la cession du Canada à l'Angleterre.

Le père, Louis-Ignace de Salaberry, fut remarquable par ses vertus, son intelligence, sa haute et belle taille, la franchise de son caractère et cette force corporelle qui se transmet dans la famille de père en fils. Il combattit vaillamment dans les rangs de l'armée anglaise en mil sept cent soixante et seize, et reçut trois blessures sérieuses dans le cours de la guerre. Le gouvernement anglais le récompensa de ses services en lui accordant une demi-pension et plusieurs charges. Mais la reconnaissance qu'il devait au duc de Kent et au roi d'Angleterre ne purent jamais lui faire trahir les droits de ses compatriotes. Lorsque Craig voulut, en mil huit cent-neuf, unir les deux Canadas dans le but de mettre les Canadiens-Français sous l'empire d'une minorité anglaise, il fut un de ceux qui s'opposèrent le plus énergiquement à ce projet. Et lorsque le gouverneur le menaça de lui enlever ses moyens d'existence s'il ne se rendait pas

à ses désirs, il lui fit cette belle réponse : — “ Vous pouvez, Sir James, m’enlever mon pain et celui de ma famille, mais mon honneur jamais ! ”

Devenu seigneur de Beauport, son manoir fut pendant vingt ans l’aimable rendez-vous où gentilshommes français et anglais, réunis par la conquête, apprirent à s’estimer après s’être battus ; les plus hauts personnages d’Angleterre y trouvaient une hospitalité pleine de charme et de distinction. Le noble seigneur avait épousé, en mil sept cent soixante et dix-huit, la belle et distinguée demoiselle Hertel, et de ce mariage étaient nés sept enfants, tous beaux et bien faits, trois filles et quatre garçons, dont l’aîné fut le héros de Châteauguay.

Les Canadiens-Français étaient fiers de l’éclat qui environnait cette belle et bonne famille et des hommages qu’elle recevait de leurs fiers conquérants.

De toutes les sympathies qui l’honorèrent, la plus illustre et la plus bienveillante fut, sans doute, celle du duc de Kent, père de notre souveraine, la reine Victoria.

On sait que ce prince vint en Canada en mil sept cent quatre-vingt-onze, à la tête de son régiment, et qu’il fut, pendant son séjour au milieu de nous, l’idole de la population. C’était un bon prince, aussi, que le duc de Kent, généreux, affable et loyal, aussi noble par le cœur que par la naissance. Il n’eut pas mis le pied, une fois, dans le manoir de Beauport qu’il fut épris d’admiration et d’amitié pour ses aimables hôtes. Les heures les plus agréables de sa vie étaient celles qu’il passait au sein de cette famille, dont il fut toujours l’ami fidèle et le protecteur puissant. Une correspondance de vingt-trois ans, depuis mil sept cent quatre-vingt-onze à mil huit cent-quatorze, démontre toute la profondeur et la sincérité de cette honorable amitié qui se manifeste, à chaque ligne, par les sentiments les plus délicats, les épanchements les plus gracieux.

C’est par son influence que les quatre fils du seigneur de Salaberry, Michel, Maurice, Louis et Edouard, son filleul,

purent satisfaire leurs inclinations militaires en entrant dans l'armée anglaise, où ils se firent tous en peu d'années, à la pointe de leur épée, une belle position.

De ces quatre frères si beaux, si vaillants, qui faisaient l'orgueil de leur famille, de leur protecteur et de leurs compatriotes, il ne resta bientôt que l'aîné. Les trois autres moururent au service de l'Angleterre, de mil huit cent-neuf à mil huit cent-douze, à quelques mois d'intervalle. Maurice et Louis périrent de la fièvre sous ce ciel empesté des Indes dont la conquête et la conservation ont coûté à l'Angleterre des flots de sang.

Le plus jeune, Edouard, fut tué à la tête de sa compagnie sous les murs de Badajoz; il n'avait que dix-neuf ans. Quelques heures avant l'assaut, sous l'empire d'un noir pressentiment, il avait écrit une lettre à son protecteur le duc de Kent, pour le remercier de toutes les bontés qu'il avait eues pour sa famille et pour lui.

Ils étaient tous trois lieutenants, aimés de leur chefs et de leurs compagnons d'armes pour leur bravoure, leurs talents et la bonté de leur caractère.

Une humble tombe fut élevée en l'honneur de Maurice par les officiers et soldats de son régiment sur cette terre funeste.

Puisse le temps respecter cette glorieuse tombe! afin que partout il y ait des témoignages éclatants de la loyauté et de la bravoure du peuple canadien.

La tradition parle des sympathies que la famille de Salaberry trouva dans sa douleur; ce fut un deuil universel.

Le duc de Kent ne fut pas le moins affecté; il manifesta son chagrin dans des lettres touchantes où il parle du sort de ces pauvres enfants avec une tendresse toute paternelle.

Pendant ce temps-là, l'aîné des de Salaberry faisait vaillamment son chemin dans l'armée anglaise à travers les balles et les boulets; la mort craignait de briser une si belle destinée. Soldat à quatorze ans, il partait, à seize, pour les Indes Occidentales, en qualité d'enseigne, devenait rapide-

ment lieutenant et capitaine, grâce à la protection incessante du duc et à l'admiration que sa belle conduite inspirait dans l'armée.

On était fier, au pays, lorsque l'écho y apportait la nouvelle des succès et de la gloire du jeune Canadien. On applaudissait, lorsque la rumeur apprenait comment il savait soutenir l'honneur de sa famille et de sa patrie. Il avait montré, en arrivant aux Indes, que, malgré sa jeunesse, il ne se laisserait pas insulter impunément. Voici comment M. de Gaspé raconte ce fait :

“ Les officiers du soixantième régiment, dans lequel Salaberry était lieutenant, appartenaient à différentes nationalités. Il y avait des anglais, des prussiens, des suisses, des hanovriens et deux canadiens-français, les lieutenants de Salaberry et Des Rivières. C'était chose assez difficile de maintenir la paix parmi eux ; les allemands surtout étaient portés à la querelle ; excellents duellistes, ils étaient de dangereux antagonistes. Un matin, Salaberry était à déjeuner avec quelques-uns de ses frères d'armes, quand entre l'un des allemands qui le regarde et lui dit d'un air de mépris :—“ Je viens justement d'expédier un canadien-français dans l'autre monde,” faisant par là allusion à Des Rivières qu'il venait de tuer en duel.

“ Salaberry bondit sur son siège ; mais, reprenant son sang-froid, il dit :—“ Nous allons finir le déjeuner, et alors vous aurez le plaisir d'en expédier un autre.”

“ Ils se battirent, comme c'était alors la coutume, à l'arme blanche. Tous deux firent preuve d'une grande adresse, et le combat fut long et obstiné. Salaberry était très-jeune ; son adversaire, plus âgé, était un rude champion. Le premier reçut une blessure au front dont la cicatrice ne s'est jamais effacée. Comme il saignait abondamment et que le sang lui interceptait la vue, ses amis voulurent faire cesser le combat ; mais il refusa. S'étant attaché un mouchoir autour de la tête, le combat recommença avec

“ encore plus d'acharnement. A la fin, son adversaire
“ tomba mortellement blessé, et la plupart dirent qu'il
“ n'avait eu que ce qu'il méritait.”

Ce duel mit pour toujours de Salaberry à l'abri des insultes ; il avait fait ses preuves.

La guerre des Indes se faisait alors entre l'Angleterre et la France ; la possession de la Martinique et de la Guadeloupe devait être le prix de la victoire. Il devait en coûter au jeune de Salaberry, si français par l'origine et le caractère, de se battre contre la France ; il devait lui répugner de combattre le drapeau pour lequel ses ancêtres avaient versé leur sang. Mais la loyauté était pour lui un devoir et la carrière militaire une vocation.

La lutte fut vive, les batailles acharnées, les dangers continuels ; les maladies dévoraient ceux que les balles épargnaient. Il vint un jour où de son régiment il ne resta plus que deux cents hommes. Il apprenait cela à son père dans une lettre où parlant des milliers d'hommes qu'il avait vus tomber autour de lui, il ajoutait : “ Je crois que je serai aussi heureux que mon grand-père.”

Lorsque le général Prescott se décida à abandonner la dernière place forte de la Guadeloupe, le fort Mathilde, c'est à de Salaberry, alors âgé de seize ou dix-sept ans, qu'il confia le soin de protéger la retraite de l'armée. Le jeune lieutenant se montra digne de la confiance de son chef. Il était fait capitaine peu de temps après.

En mil huit cent-huit, on le trouve en Irlande, major de brigade, et *faisant l'amour* à une blonde et belle jeune fille qui aurait enchaîné le jeune officier pour la vie sans l'intervention du duc de Kent. Celui-ci écrivit à son protégé une longue lettre pour lui démontrer que chez les militaires le cœur doit céder à la raison, lorsqu'ils n'ont pas de fortune.

En mil huit cent-neuf, il prenait part à la malheureuse expédition de Wolcheren, qui coûta cher et rapporta peu de gloire à l'Angleterre.

L'année suivante, il devenait aide-de-camp du général de

Rottenburg et partait pour le Canada, où des parents et amis dévoués l'accueillirent avec des transports de joie.

Les Canadiens-Français se montraient avec enthousiasme le jeune officier, qui, parti enfant de son pays, revenait plein de force, dans tout l'éclat de la gloire et de la beauté.

On était alors aux mauvais jours de Craig, époque de fanatisme et de persécution, mais époque aussi de grandeur morale et nationale. La lutte devenait difficile; l'énergie des Plessis, des Bédard et des Papineau n'en pouvait plus.

Mais bientôt un cri d'alarme retentit partout; les Etats-Unis venaient de déclarer la guerre à l'Angleterre et se préparaient à envahir le Canada. On comprit, en face du danger, la nécessité de se gagner les sympathies de la population; on lui fit force caresses et concessions. Et pour exciter son enthousiasme et lui faire prendre les armes, on nomma Charles-Michel de Salaberry lieutenant-colonel, et on lui confia la mission d'organiser les voltigeurs canadiens.

Les Canadiens-Français répondirent à l'appel de l'Angleterre et s'enrôlèrent sous le drapeau de leur jeune chef.

Il était temps, les Américains traversaient la frontière, au mois de juin mil huit cent-douze, à trois endroits différents.

Pendant que Brock et Sheaffe repoussaient les deux armées de l'ouest et du centre dans des combats glorieux, le général Dearborn marchait sur Montréal avec dix mille hommes, par le chemin de St-Jean et d'Odeltown. De Salaberry courut à sa rencontre, à la tête de quatre cents voltigeurs, et n'eut pas même besoin des milices du district de Montréal, qui s'avançaient à la hâte sous les ordres du colonel Deschambault. La rapidité de ses mouvements et l'intelligence avec laquelle il avait préparé ses travaux de défense, déconcertèrent le général américain, qui repassa la frontière après une attaque malheureuse où quatorze cents de ses hommes furent mis en fuite par un avant-poste composé de cent-deux voltigeurs.

La campagne de mil huit cent-douze était finie.

Sir George Prévost félicita le lieutenant-colonel de Sala-

berry de son succès, dans un ordre général, et rendit hommage à la loyauté et au courage de la milice. Les Canadiens-Français durent être surpris ; c'était la première fois qu'ils s'entendaient dire des choses agréables par les représentants de la couronne anglaise.

La campagne de mil huit cent-treize fut plus sérieuse ; les Américains, honteux de leur échec, s'étaient préparés à frapper un grand coup sur Montréal, qu'ils considéraient comme la clef du pays. La défaite de Proctor, en Haut-Canada, par le général Harrison, exalta leur enthousiasme et jeta avec raison le Bas-Canada dans l'effroi.

La situation devenait critique.

Deux armées, fortes chacune de sept à huit mille hommes, marchaient sur Montréal, l'une, sous les ordres de Hampton, par le lac Champlain, et l'autre, commandée par Dearborn et Wilkinson, descendait de Kingston. A ces dix-sept mille hommes le Bas-Canada ne pouvait opposer que trois mille soldats et miliciens.

La lutte parut un instant impossible.

Il fallait un homme assez habile pour empêcher la jonction des deux armées américaines et capable de suppléer au nombre par la prudence et la valeur, d'accomplir un prodige, s'il le fallait. La patrie en danger avait besoin enfin d'un sauveur, d'un héros, elle le trouva :—c'était le lieutenant-colonel de Salaberry. Il accourt, prend le devant avec quatre cents voltigeurs, rencontre Hampton, culbute ses avant-postes à Odeltown et le poursuit jusqu'à Four Corners, tombe sur lui avec une poignée d'hommes et le remplit de terreur.

Après plusieurs jours de marches et de contre-marches, Hampton reprenait, le vingt et un octobre, sa course en avant sur les bords de la rivière Châteauguay, que de Salaberry immortalisait, le vingt-six, par une victoire à jamais mémorable.

Inutile de donner des détails de cette bataille si souvent racontée et célébrée par l'histoire, l'éloquence et la

poésie. Qui n'a senti battre son cœur au récit de cette lutte glorieuse où trois cents Canadiens-Français défirent sept mille Américains ? Qui ne sait que tout l'honneur de cette victoire appartient au brave colonel de Salaberry, que le succès de nos armes en ce jour célèbre fut le résultat de l'habileté avec laquelle il sut disposer ses forces et fortifier sa position, et de la bravoure qu'il déploya pendant la bataille ? Avec quel enthousiasme les derniers survivants de la poignée de braves qui partage avec lui l'honneur de ce triomphe, racontent les faits éclatants de leur héroïque colonel ! Ils le représentent, avant la bataille, cherchant, exploitant toutes les ressources que le terrain, la rivière et la forêt pouvaient lui offrir, faisant de chaque arbre, de chaque pierre un retranchement, un abri pour ses troupes, frappant du pied la terre pour en faire jaillir des éléments de victoire. Et lorsque la bataille est commencée, ils le montrent entraînant ses braves voltigeurs à sa suite ; dominant le bruit de la bataille des éclats de sa voix ; présent sur tous les points à la fois ; multipliant le nombre de ses soldats par la rapidité et la précision de ses mouvements ; dispersant un instant ses forces et les ralliant soudain pour tomber sur un point où on ne l'attendait pas ; faisant faire un bruit de trompettes et pousser des cris effrayants ; employant mille ruses pour étourdir, surprendre l'ennemi, et lui faire croire qu'il avait à combattre des milliers d'hommes ; donnant, enfin, l'exemple d'un courage, d'une bravoure que le danger semblait grandir, bravant les balles avec cette héroïque insouciance qui l'avait illustré sur les champs de bataille de la Martinique et de la Guadeloupe.

La bataille dura quatre heures. Hampton, croyant avoir affaire à une armée de six mille hommes, se retira après avoir eu une centaine d'hommes tués et blessés, et reprit à la hâte le chemin des Etats-Unis ; et lorsque Wilkinson, qui attendait au pied du Long-Sault le résultat de la bataille, apprit la fatale nouvelle, il jugea à propos de se retirer.

Le Bas-Canada était sauvé ; les Américains, découragés,

ne tentèrent plus sérieusement de l'envahir pendant cette guerre, qui se termina l'année suivante par le traité de Gand.

Oui, le Bas-Canada était sauvé et conservé à l'Angleterre par la bravoure des Canadiens-Français. Quel démenti jeté à la face de ceux qui avaient reproché à cette noble population d'être déloyale, parce qu'elle avait du cœur et ne voulait pas laisser fouler aux pieds ses droits et ses libertés ! Ils tentèrent bien un instant, les insensés ! de lui ravir sa gloire, d'arracher du front de Salaberry des lauriers si noblement conquis ; mais les applaudissements de tout un peuple étouffèrent les cris de la jalousie et du fanatisme. L'Angleterre elle-même déclara, par la bouche du prince régent et du duc de Kent, que Salaberry et ses braves voltigeurs étaient les *sauteurs du pays*, les *héros de Châteauguay*.

Salaberry fut fait compagnon du Bain, et les chambres provinciales lui votèrent des remerciements ; plus tard, en mil huit cent dix-sept, il fut fait conseiller législatif.

Mais ce fut là toute la récompense accordée au brave colonel et à ses compagnons d'armes ; on trouva que c'était assez pour des Canadiens-Français. On a vu de ces braves dont la loyauté avait conservé à l'Angleterre une riche colonie, mendier leur pain, la médaille de Châteauguay sur la poitrine. Et après un demi-siècle, pas une pierre ne marque encore le glorieux champ de bataille où ils ont illustré son drapeau ; seule, une tombe dans un cimetière ignoré indique l'endroit où reposent les cendres du *héros de Châteauguay*.

On a quelquefois contesté l'importance de cette bataille en donnant pour raison, ou plutôt pour prétexte, le petit nombre de tués et de blessés ; mais depuis quand mesure-t-on la grandeur d'une victoire à la quantité de sang versé ? Salaberry aurait-il plus de mérite, s'il eût fait tuer ses hommes inutilement ? N'est-ce pas plutôt un titre de gloire incomparable d'avoir pu accomplir un si beau fait d'armes sans une plus grande effusion de sang, d'avoir su ménager, par des mesures prudentes, la vie de ses braves soldats ?

De Salaberry n'eut plus l'occasion de se signaler. Il avait conquis tous les grades que l'Angleterre pouvait accorder à un soldat catholique et canadien-français ; la protection même du duc de Kent n'aurait pu le faire sortir des rangs accessibles aux médiocrités. Une telle position ne devait pas convenir à notre immortel compatriote. Il avait assez fait, d'ailleurs, pour un gouvernement qui avait eu l'ingratitude d'enlever à son illustre père la demi-pension qu'il avait si noblement gagnée en combattant pour l'Angleterre. Il renonça à la carrière militaire et vécut ensuite pour sa famille, s'occupant d'administrer la seigneurie que mademoiselle Hertel de Rouville lui avait apportée sous forme de dot. Il avait épousé cette noble demoiselle quelques mois avant la bataille de Châteauguay. Belle alliance ! dont le duc de Kent le félicita.

C'est à Chambly qu'il fixa sa résidence, au milieu de la population témoin de sa valeur et de sa gloire pendant la guerre. Sur la rivière Chambly, qu'on appelait le *grenier du Bas-Canada*, vivaient alors des familles remarquables par leur origine ou leurs talents, qui se disputaient la palme des belles manières, de la libéralité et de la fidélité aux traditions du passé. On y menait joyeuse vie ; c'était une succession continuelle de fêtes, de festins où l'on chantait, riait et dansait avec un entrain admirable.

On partait le matin ; on dînait chez le seigneur Jacob ; on prenait les amis en passant, et on allait passer la soirée chez M. Cartier, de St-Antoine, ou chez les messieurs Drolet, Franchère et autres ; chacun avait son tour. Quel bruit ! quel entrain ! On se séparait à regret, au son de *l'angelus*, pour recommencer le lendemain.

C'était une grande joie dans la tribu, lorsqu'on voyait arriver le brave colonel, car il n'était pas le moins bruyant, et lorsque venait son tour de chanter ou de prendre part à un cotillon emporté, à un *reel favori*, il ne tirait pas en arrière. Tout le monde l'admirait pour sa gloire et l'aimait pour la gaieté et l'affabilité de son caractère.

C'est dans une de ces agréables réunions, dans une soirée chez M. Hatte, de Chambly, qu'il fut soudain frappé d'apoplexie, le vingt-six février mil huit cent vingt-neuf. Il mourut le lendemain sans avoir pu recouvrer l'usage de la parole, mais en possession de ses facultés mentales et en paix avec Dieu, entouré de ses enfants chéris qu'il fit venir pour les bénir.

Comme son père, il avait eu quatre fils et trois filles, dont voici les noms : Alphonse-Melchior, ancien aide-de-camp provincial et député-adjutant-général de milice pour le Bas-Canada, mort il y a quatre ou cinq ans ; Louis-Michel, mort l'année dernière ; Maurice, qui se tua à l'âge de douze ans, par accident ; Charles-René-Léonidas, vivant, honoré de l'estime publique et de la confiance du gouvernement ; Hermine, Dame Dr Glen, décédée ; Charlotte, mariée à M. Hatte, de Sorel, et une autre, morte enfant ; tous grands et robustes, héritiers du type remarquable des de Salaberry. Plusieurs petits-enfants existent pour perpétuer le nom de cette belle famille.

Montréal, Janvier 1871.

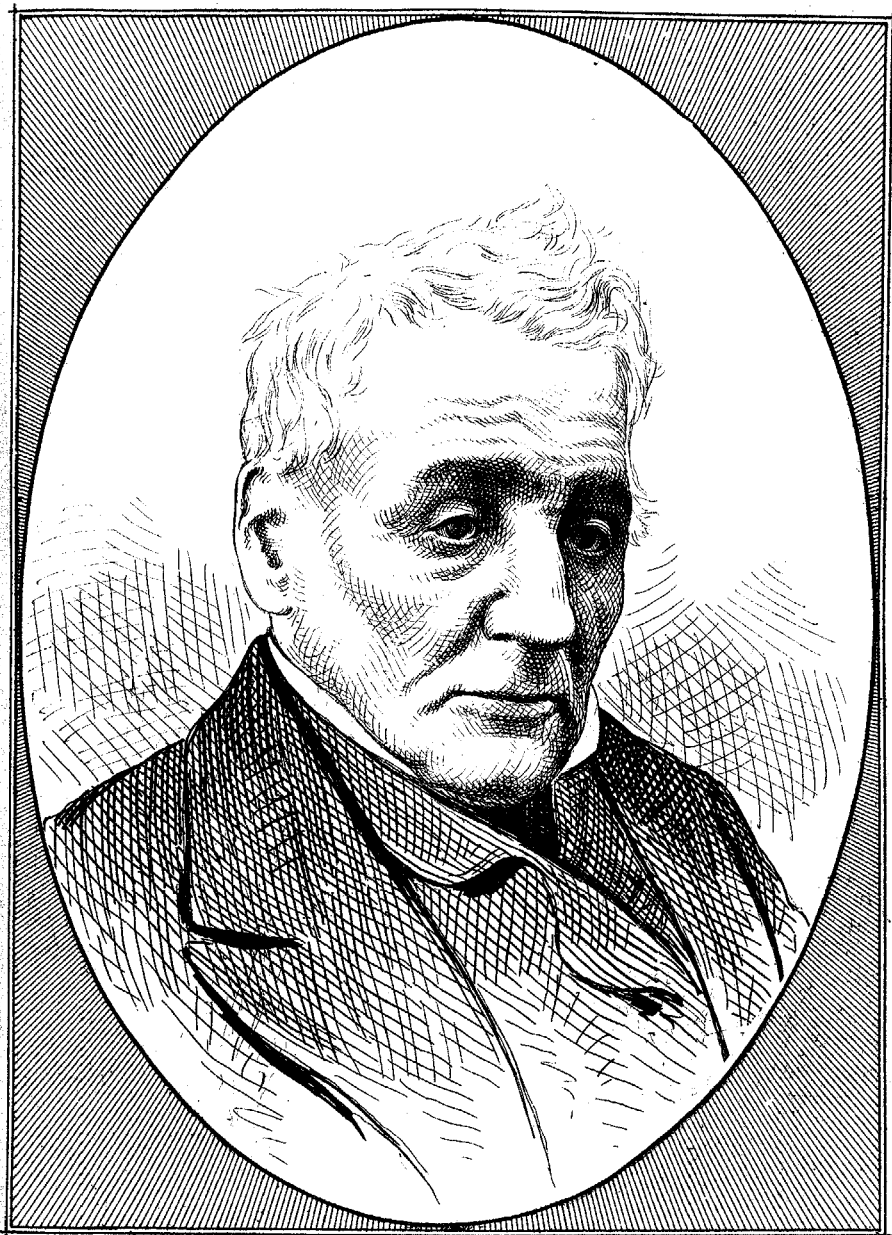
M. JOSEPH ROY.

Vers l'an mil sept cent quatre-vingt-dix, un jeune homme cheminait sur la route qui conduit des campagnes du Nord à Montréal.

Il pouvait avoir dix-huit ou dix-neuf ans ; sa figure était vive, intelligente, son regard plein de feu et d'énergie ; sa taille était courte, mais robuste et bien faite. Les gens qui le voyaient passer, disaient :—voilà un garçon qui a bonne mine.

Il venait de Mascouche, où il était né. Son père était un brave cultivateur de l'endroit, travaillant dru et fort pour faire vivre les nombreux enfants qu'il avait eus de deux mariages. Ne voulant pas lui être à charge plus longtemps, plein de cœur, avide d'apprendre, il s'en allait tenter la fortune sur un théâtre digne de ses talents et de son ambition.

Tout jeune, il avait manifesté du goût et des aptitudes pour la sculpture et avait plus d'une fois exercé son talent aux dépens des tables et des chaises de la maison paternelle. On admirait dans le voisinage les petits objets qu'il façonnait et on l'encourageait à se faire sculpteur. C'est pour cela qu'il allait à Montréal, se mettre en apprentissage chez un



The Montreal Standard Co. Montreal.

JOSEPH ROY.

vieux français, M. Pasteur, qui passait pour le meilleur artiste de son temps.

Ce jeune homme s'appelait Joseph Roy.

Il n'eut rien de plus pressé, en arrivant à Montréal, que d'aller à une école du soir. Il apprit si bien, qu'il avait une bonne éducation commerciale lorsqu'il ouvrit un atelier à son compte, quelques années après. Il devint un habile sculpteur ; on montre encore, dans plusieurs paroisses du Nord, différents objets sortis de ses mains, entre autres, un Christ qui plus d'une fois a été apprécié de la manière la plus flatteuse par des connaisseurs.

Mais cela ne suffisait pas à son esprit actif et entreprenant, à son caractère énergique ; il lui fallait une carrière plus large, un champ plus vaste.

Vers l'année mil huit cent-trois, il ouvrit un magasin sur la rue St-Paul, entre la place Jacques Cartier et le marché Bonsecours, à l'endroit occupé maintenant par MM. Gauthier et Telmosse. Comme les autres marchands de l'époque, M. Roy vendait un peu de tout dans son magasin, et il vendit bien, car il devint en peu de temps l'un des plus gros marchands de Montréal. Il finit par adopter presque complètement le commerce des ornements d'église et se fit une clientèle considérable.

Renommé pour son intégrité, affable, généreux et charitable, il s'était gagné en peu de temps la confiance et les sympathies publiques. Son patriotisme et son intelligence l'avaient désigné, de bonne heure, à l'attention des chefs canadiens et de la population. La voix éloquente des Bédard et des Papineau trouva un puissant écho dans son âme ardente et dévouée. Il fut l'un des plus énergiques et des plus fidèles officiers de cette phalange patriotique qui combattit pendant cinquante ans pour nos droits méconnus. Il ne déserta jamais son poste et on peut dire qu'il y mourut.

Dès mil huit cent-neuf, les patriotes le choisissaient comme candidat pour Montréal contre le célèbre James Stuart, alors solliciteur-général. Il fallait du courage pour

lutter contre le gouvernement et contre un homme comme M. Stuart. C'était sous le règne de la terreur; le gouverneur Craig venait de dissoudre la Chambre, pour la deuxième fois dans l'espace de six mois, et avait jeté dans les prisons quelques-uns des hommes qui se faisaient le plus remarquer par leur opposition à son administration.

Toutes les influences furent mises en jeu, tous les moyens employés pour faire réussir le candidat du gouvernement. M. Roy, cependant, avait eu la majorité pendant toute l'élection qui dura près de trois semaines; les Canadiens ne se laissant ni séduire par l'argent, ni effrayer par les bâtons, avaient noblement fait leur devoir; plus d'une fois ils avaient repoussé à coup de poings et à coups de pieds des gens armés de pierres et de bâtons. Mais, la veille du dernier jour, un M. Fortier vendit assez de lots de terre pour qualifier deux à trois cents électeurs qui, le lendemain, allèrent voter pour M. Stuart et lui donnèrent la majorité. Tous les Canadiens n'étaient pas patriotes, il paraît, puisque c'est un Canadien qui fit gagner à M. Stuart son élection. Mais il en a été et il en sera toujours ainsi.

Il y a dans toutes les sociétés des hommes qui, faute de jugement ou de sentiment, pensent et agissent autrement que la majorité; d'autres qui, n'ayant pas leur liberté d'action et d'opinion, suivent les personnes dont ils dépendent. Dans une société mixte comme la nôtre, surtout, il se trouve nécessairement un grand nombre de personnes que les relations de familles ou d'intérêts placent en dehors de la règle générale.

Depuis mil huit cent-neuf jusqu'en mil huit cent trente-quatre, M. Roy ne fut plus candidat, mais il n'en continua pas moins de travailler au triomphe de la cause nationale. Dans toutes les élections et les assemblées politiques on le voit paraître, toujours prêt à seconder de sa bourse, de sa parole et de son influence ceux qui dans la Chambre ou les journaux luttèrent contre l'injustice et la tyrannie.

C'est chez lui que les amis de la cause populaire se réu-

nissaient pour se réjouir ou s'attrister suivant que les nouvelles étaient bonnes ou mauvaises.

On y faisait la lecture du dernier discours de M. Bédard ou de M. Papineau, on applaudissait aux paroles énergiques de ces illustres patriotes et on avisait aux moyens de combattre le pouvoir. C'est là aussi que les chefs eux-mêmes allaient retremper leur courage et leur force au milieu d'amis sincères, de nobles cœurs. Ce fut d'abord M. Joseph Papineau, père, l'homme le plus populaire de son époque, dont un fils illustre n'a pu faire oublier les talents et le patriotisme. Presque tous les jours, il allait chez M. Roy et il y dînait deux ou trois fois par semaine. Plus tard, ce fut Papineau fils, l'orateur, Morin, Viger, Lafontaine, etc., etc. Non-seulement ils trouvaient chez M. Roy l'hospitalité la plus cordiale, mais encore des conseils qu'ils estimaient fort, car ils savaient que leur ami avait autant de jugement que de patriotisme. Un étranger distingué venait-il visiter le pays, on était sûr de le rencontrer chez M. Roy, qui faisait les honneurs de sa maison avec la politesse et la civilité qui caractérisaient les anciens Canadiens.

En plus d'une occasion il donna des preuves remarquables d'énergie, de courage et de désintéressement.

Lorsqu'on apprit, en 1813, que les Américains n'étaient plus qu'à quelques lieues de Montréal, une grande panique s'empara de notre bonne ville. Le commandant de la place, M. Fortier, ayant fait mander M. Roy, l'un de ses officiers de milice, il lui dit que tous les hommes du service actif partant pour le combat, il avait jeté les yeux sur lui pour aviser aux moyens de garder la ville.

— Acceptez-vous cette charge ? lui demanda M. Fortier.

— Non, répondit M. Roy, il y aura toujours assez d'invalides pour défendre la ville, j'aime mieux marcher en avant.

— J'aurais dû m'y attendre, dit le colonel. Eh bien ! M. Roy, je vous fais capitaine, en avant !

Il se rendit à Lachine, où ayant appris la nouvelle de la victoire de Châteauguay, il revint à Montréal.

Le 21 mai mil huit cent trente-deux, trois Canadiens avaient été tués par les troupes ; la population canadienne, irritée, exigeait l'arrestation des officiers qui avaient commandé à la troupe de tirer. Mais, au milieu de l'excitation produite par cet acte barbare, on ne trouvait personne pour signer le mandat d'arrestation. M. Roy, qui était magistrat, bravant les menaces et la vengeance des militaires et des bureaucrates, fit arrêter le colonel McIntosh et le capitaine Temple.

Cet acte de courage mécontenta le gouvernement, qui lui ôta sa commission de magistrat.

Aux élections générales de mil huit cent trente-quatre, le peuple, décidé à emporter l'élection de Montréal, présenta M. Papineau dans le quartier ouest, et M. Roy dans le quartier est. L'élection dura trois semaines, et les candidats du peuple furent élus en dépit de la violence et de l'émeute.

M. Roy assista aux sessions orageuses qui précédèrent l'insurrection et vota avec le parti canadien.

Mais il fut l'un des plus sincères parmi ceux qui voulaient que la lutte ne cessât jamais d'être constitutionnelle. Il désapprouvait l'exaltation dangereuse des hommes qui conseillaient au peuple de recourir aux armes.

Il continua cependant de prendre part aux assemblées publiques et se distingua par l'énergie avec laquelle il dénonça les abus du gouvernement.

M. Roy avait acquis l'art de la parole comme beaucoup d'autres choses, par l'exercice habituel de son intelligence et de sa volonté. Un extérieur imposant, une voix pénétrante et un accent convaincu donnaient à sa parole une grande influence. Il était un de ces hommes remarquables chez qui l'esprit d'observation, le jugement et les aptitudes naturelles les plus heureuses viennent à bout de suppléer aux avantages que donne beaucoup d'instruction.

M. Roy, plus heureux que la plupart de ses amis, échappa à la prison en mil huit cent trente-sept. Il fut question de l'arrêter, mais on croit que l'estime et l'influence dont il jouissait parmi les marchands anglais, le sauvèrent.

Tous ceux qui ont connu M. Roy parlent de lui avec les plus grands éloges ; ils n'ont qu'une voix pour dire que c'était un homme d'un grand jugement, d'un esprit droit et d'un cœur large où tous les nobles sentiments avaient leur place. Il a passé sa vie à faire du bien à sa famille, à ses compatriotes, remplissant fidèlement tous ses devoirs envers Dieu, la religion et la société. C'était l'homme des bons conseils, on lui en demandait de tous côtés ; dans sa famille, surtout, rien ne se faisait, pas un marché, pas un mariage, sans qu'on eût l'opinion de Joseph. Quand Joseph avait parlé, tout allait bien. — “ Joseph l'avait dit.”

Il méritait bien ces égards et cette confiance, car presque tous les membres de sa famille, ses frères surtout du second mariage de son père, lui devaient leur éducation et leur établissement. Parmi ceux-ci, il faut mentionner spécialement M. François Roy qui fut l'un des avocats les plus respectables et les plus remarquables de son temps, le patron et l'ami du regretté juge-en-chef Lafontaine, le protecteur de plusieurs de nos principaux citoyens. C'est ainsi que le bien comme le mal se multiplie et se perpétue et qu'une bonne action en produit un grand nombre d'autres.

Ses compatriotes surent reconnaître en toute occasion son mérite et ses vertus, en lui confiant des charges et des honneurs qu'on n'achetait pas dans ce temps-là. Il fut membre du conseil-de-ville pendant longtemps, et aurait pu être maire, s'il l'eût voulu. Nommé marguillier, à l'époque des difficultés malheureuses entre le Séminaire et Monseigneur Lartigue dont il était l'un des défenseurs les plus puissants, il eut à soutenir une lutte formidable contre des amis et des citoyens influents. Il sut toujours remplir ces charges de manière à justifier la confiance publique ; ses adversaires mêmes ne pouvaient s'empêcher de rendre justice à son zèle et à son honnêteté.

Il y eut de 1820 à 1840 trois hommes qu'on voyait constamment à la tête de toutes les bonnes œuvres, de toutes les entreprises utiles à la société : c'étaient MM. Roy, Fabre et

Duvernay. Leur intelligence, leur patriotisme et leur honnêteté leur donnaient une grande autorité parmi les Canadiens-Français.

Après 1840, les amis se séparèrent ; le drapeau sous lequel les Canadiens avaient marché unis jusqu'alors, se divisa en deux, en trois même, et chacun crut avoir le bon morceau. Les uns suivirent Lafontaine, les autres Papineau. A la tête de ces derniers, on remarqua encore MM. Roy et Fabre qui continuèrent de travailler et de se dévouer pour leur parti. Ils restèrent jusqu'à la fin deux des amis les plus sincères, des partisans les plus utiles de M. Papineau, et contribuèrent puissamment à la fondation du *Pays*.

En mil huit cent cinquante-cinq, quelques mois avant sa mort, M. Roy alla voir M. Papineau. Ce fut la dernière fois qu'ils se virent. M. Roy était alors dans sa quatre-vingt-cinquième année, et on ne lui aurait pas donné cet âge, tant il était sain de corps et d'esprit, frais et vigoureux. Mais, à cet âge, la mort agit d'autant plus promptement qu'elle a paru plus patiente. Le 31 juillet 1856, elle enlevait M. Roy à l'affection de sa famille et de ses compatriotes. Il la vit venir avec calme et sang-froid et mourut en paix avec sa conscience.

La religion et la patrie se plurent à reconnaître ses mérites, la première, par la bouche de Monseigneur Bourget, évêque de Montréal, l'autre, par la voix de l'hon. Ls.-Joseph Papineau. Le vieux *patriote* terminait la lettre de condoléances qu'il adressait à la famille éplorée de son ami par ces paroles : "Celui que nous avons perdu ne nous a laissé que de nobles exemples à imiter et pas un acte ni un mot qui demandent à être excusés."

Il est rare qu'on puisse dire cela d'un homme, et, cependant, si l'on en croit tous ceux qui ont connu M. Roy, cet éloge était mérité.

J'ai voulu montrer que dans le commerce comme dans les professions libérales, nous avons eu des hommes qui savaient se rendre utiles à la patrie, pour qui la fortune

n'était qu'un moyen de servir leur pays. Chose étonnante ! quoique l'instruction aujourd'hui soit beaucoup plus répandue et le commerce dix fois plus riche, ces hommes-là cependant sont plus rares, il semble, qu'autrefois. On dirait que maintenant la plupart des marchands, indifférents à ce qui se passe autour d'eux, n'ont plus que le temps et la pensée de faire de l'argent.

Le commerce, dans ce temps-là, et celui surtout que faisait M. Roy, n'avait pas le caractère hardi et brillant des spéculations du jour. Il n'y a rien de particulier à citer dans sa carrière commerciale, si ce n'est qu'il sut être à la fois homme d'affaires et de sentiment, habile marchand et homme de bien.

Puisse son exemple porter ses fruits parmi cette génération brillante de jeunes et entreprenants marchands qui promettent de donner au commerce canadien la place qui lui convient dans la société.

M. Roy avait épousé une demoiselle Lusignan dont la famille, d'origine italienne, était alliée à la noble maison des Rouer de Villeray, de France.

Il a laissé trois enfants : Demoiselle Alphonsine Roy, veuve de M. Norbert Dumas, qui fut conseil de la Reine, commissaire de la cour seigneuriale et l'ami intime de Sir George ; M. Rouer Roy, conseil de la Reine, avocat de la Corporation de Montréal, l'un des hommes les plus instruits et les plus honorables du barreau ; M. Euclide Roy, qui ayant été admis au barreau de Montréal, alla en France où il obtint de la Faculté de Droit de Paris, après dix-huit mois d'études sérieuses, un certificat de capacité qu'elle ne donne généralement qu'à ceux qui ont suivi des cours pendant quatre ans ; ses débuts furent brillants et il se distingua dans les troubles et les émeutes de 47 et 48 par son courage et son patriotisme.

Montréal, 21 Novembre 1872.

JOSEPH - RÉMI VALLIÈRES.

En mil sept cent quatre-vingt-six vivait à la baie des Chaleurs un jeune ménage plein d'énergie et d'espérances.

Le 1er octobre de l'année suivante fut un jour de joie pour ce couple heureux : Dieu lui avait donné un enfant, un garçon plein de santé, qui fut baptisé sous le nom de Joseph-Rémi Vallières. Plusieurs années après, on retrouve la famille Vallières en Haut-Canada. Joseph-Rémi était un joli grand garçon ; il avait quatorze ou quinze ans. Son père mourait vers cette époque, et sa mère se remariait plus tard avec un nommé Munday.

Des difficultés ayant éclaté au sein de cette nouvelle famille, le jeune Vallières qui, déjà, était plein d'honneur et de fierté, partit pour le Bas-Canada, n'ayant pas un sou dans sa poche. Il parvint à se rendre à Montréal par terre et par eau, grâce à l'intérêt qu'il inspirait à tous ceux qui le voyaient. Il trouva dans cette ville un ami de son père, M. le juge Fouché, qui lui donna les moyens de descendre à Québec, chez une dame Amyot, sa tante.

Il eut, une nuit, à bord du bateau, un curieux rêve qu'il prenait plaisir à raconter. Un homme lui apparut dans ce



The Durand, Deschamps & Co. Montreal.

L'HON. JOS. RÉMI VALLIÈRES.

rêve, sous un costume étrange et nouveau pour lui. Cet homme, à la figure imposante, au maintien plein de dignité, lui tendait la main et lui disait de le suivre avec un air de bonté qui le remplait de joie et de confiance.

Ayant rencontré, quelques jours après, Mgr Plessis, il ne put s'empêcher d'échapper un cri de surprise ; il avait reconnu l'homme de son rêve.

On verra plus tard comment ce rêve devint une réalité.

Vallières alla frapper à la porte de sa tante Amyot, et lui annonça qu'il avait laissé sa mère pour venir apprendre son catéchisme et faire sa première communion à Québec. Il fut accueilli avec bonté et traité avec beaucoup de sympathie.

Quelques semaines après, le prêtre qui faisait le catéchisme à la cathédrale, disait à Mgr Plessis qu'il y avait parmi les enfants qui se préparaient pour leur première communion, un jeune Vallières dont les réponses étaient étonnantes et beaucoup au-dessus de son âge.

Le dimanche suivant, Mgr Plessis faisait venir Vallières à son presbytère et lui posait un grand nombre de questions sur une foule de choses. Il fut étonné de la mémoire, de la perspicacité et de la présence d'esprit de cet enfant, qui avait appris, seul, à lire le français, et citait les auteurs où il avait lu tel ou tel passage.

Il comprit qu'il avait sous la main un de ces diamants bruts qu'on trouve aussi difficilement au milieu des hommes que parmi les sables de la mer. Il résolut de façonner, de polir ce diamant, pour en faire un jour la gloire de son pays, et peut-être l'ornement du clergé.

— Aimerais-tu à faire des études ? lui dit-il, après un moment de réflexion.

— Ah ! oui, Monseigneur, c'est là toute mon ambition.

— Eh ! bien, si tu veux rester avec moi, je commencerai dès demain à te donner moi-même des leçons de latin.

Vallières courut chez sa tante en bondissant de joie pour lui annoncer le bonheur qui lui arrivait, et revint, le len-

demain, s'installer à l'évêché de Québec et commencer ses études.

Ses progrès furent étonnants. Au bout de dix-huit mois, il savait le latin, écrivait et parlait le français avec élégance et avait la tête remplie de connaissances historiques. Voici comment Mgr Plessis rendait compte des succès de son élève dans une lettre qu'il écrivait à un ami, M. Perras :

“Je songe sérieusement à envoyer mon Rémi au séminaire, en métaphysique, vers la fin du mois prochain. Cette éducation m'assujettit trop, depuis dix-neuf mois qu'elle est commencée. D'ailleurs ce n'est pas, comme l'on dit, pour le vanter, mais il est capable. Je l'ai exercé depuis quelque temps à la poésie latine et française. Hier, il venait de voir les règles du rondeau ; je lui prescrivis d'en faire un qui eût pour refrain : “En bien dormant.” Peut-être aimerez-vous à voir comment il s'en est tiré. Je vous l'envoie à son insu :

“En bien dormant sur un méchant grabat,
Quoique je sois gros comme un moyen rat,
Ne songeant plus à l'affreuse misère
Dont on sait bien que je ne manque guère,
Je me crois presque un riche potentat ;
Quoi qu'il en soit, mon sommeil est ingrat,
Car en effet je ne profite guère
En bien dormant.

“Tous les matins on me fait le sabbat,
Ce qui n'est pas sûrement pour me plaire ;
Lève-toi, gueux, polisson, scélérat,
Me dit cent fois ma tante trop sévère.
Pour mon bonheur, j'endure l'impropère
En bien dormant.”

Vallières n'entra au séminaire que pour faire sa philosophie ; dans l'espace de trois ans et quelques mois il avait fait son cours d'études.

M. de Gaspé, qui a été compagnon de classe de Vallières, raconte, dans ses mémoires, un trait qui n'a pas besoin de commentaires.

Vallières fut rencontré, un jour, parlant avec un jeune étranger une langue inconnue.

On alla aux informations et on apprit que cet étranger était un jeune Portugais arrivé à Québec depuis vingt-deux jours ; que Vallières ayant fait connaissance avec lui, s'était mis à apprendre le portugais pour converser avec son ami et le distraire. Quinze jours lui avaient suffi pour apprendre et parler convenablement cette langue.

Mgr Plessis assista avec bonheur au développement de cette intelligence qu'il avait fait éclore, et savoura les fruits de son œuvre. Il concentra toute l'amitié et l'intérêt dont il pouvait disposer sur cet enfant dont il surveilla et activa les progrès rapides dans les sciences et les lettres. Vallières, de son côté, n'oublia jamais ce qu'il devait à son bienfaiteur, et s'il ne suivit pas toujours ses conseils, il les reçut toujours du moins avec respect et ne manqua jamais l'occasion de témoigner son dévouement et sa reconnaissance à celui qui l'avait tiré de l'obscurité pour l'élever aux plus hautes positions de son pays.

Un refroidissement eut lieu cependant entre Mgr Plessis et son protégé, lorsque s'éleva la question du choix d'une carrière. Il n'y a pas de doute que le bon évêque avait caressé l'idée que cet enfant, dont les talents lui inspiraient tant d'admiration et d'espérance, serait un jour une des lumières de l'église du Canada, son successeur peut-être, et le continuateur de ses grandes œuvres. Il ne put renoncer à ce beau rêve de bonne grâce, et vit avec chagrin la résistance de Vallières qui, mécontent lui aussi, s'évada un jour du collège, avec un ami qui fut plus tard le Rév. M. Dufresne, alla voir sa mère à Toronto et revint s'engager comme commis chez un épicier de la Basse-Ville à Québec.

Mgr Plessis et tous ceux qui l'avaient protégé parurent l'oublier, afin de le faire réfléchir.

Peu de temps après, on trouvait Vallières aux Trois-Rivières, étudiant le droit chez M. Thomas, protonotaire de cette ville. Une maladie violente l'ayant assailli, sa tante

Amyot, qui l'aimait toujours, le faisait descendre à Québec et lui ouvrait la porte de sa maison.

Revenu à la santé, il se remit avec ardeur à l'étude de la loi et se prépara à ses examens.

Les examens n'étaient pas sévères, à cette époque ; on interrogeait l'aspirant sur des questions qu'on lui avait communiquées d'avance.

Et cependant, qui le croirait ? Vallières faillit ne pas être admis. Il devint si nerveux pendant son examen, que ses examinateurs furent obligés de le faire sortir un instant, pour lui permettre de recouvrer ses forces et de retrouver ses idées.

Il est possible que si cela se fût passé en l'an de grâce mil huit cent soixante-et-dix, Vallières eût été refusé.

Quoi qu'il en soit, il fut admis par les examinateurs qui le connaissaient, et conquit en peu de temps une clientèle et une réputation magnifiques.

Vers l'année mil huit cent-vingt, le comté de Champlain l'envoyait siéger à l'assemblée législative.

La vie de Vallières appartient à la tradition plutôt qu'à l'histoire ; il ne reste de lui que le souvenir de ses talents dans la mémoire de ceux qui l'ont connu. Ses contemporains parlent avec enthousiasme de son éloquence, de la sûreté de son jugement et des ressources infinies de son esprit ; ils citent de lui mille et mille bons mots et reparties, mille anecdotes. Ils disent qu'il fut le premier avocat de son temps, que personne ne montra sur le Banc plus de savoir, de perspicacité et d'impartialité, et qu'avec de l'ambition et une manière de vivre moins légère, il eût été au moins l'égal de M. Papineau dans le Parlement.

C'est là, à part quelques jugements tronqués épars dans les dossiers de nos cours de justice et quelques pièces de poésie légère, tout ce qui nous reste de cet homme remarquable.

Elu, jeune, à l'assemblée législative, il se mêla peu aux luttes ardentes de l'époque, il préférait les questions légales aux questions politiques.

Amis et ennemis n'avaient qu'une voix pour reconnaître son mérite, tous cherchaient le secours de ses lumières et de son éloquence.

Le parti anglais tenta plusieurs fois d'opposer Vallières à Papineau, afin de détruire l'influence du grand tribun sur la majorité de la chambre d'assemblée. Mais, malgré son immense talent, Vallières n'avait pas la gravité et l'enthousiasme patriotique nécessaires à cette époque pour supplanter un homme comme M. Papineau. D'ailleurs, un pareil rôle n'était pas en rapport avec ses goûts, son ambition et son caractère. Les soucis et les labeurs politiques auraient dérangé son indépendance et ses plaisirs.

Lorsque M. Papineau fut chargé d'aller déposer aux pieds du roi d'Angleterre les plaintes et les griefs du Bas-Canada, c'est Vallières qui le remplaça dans la présidence de la chambre. Le parti anglais voulant profiter de la réputation que le nouveau président s'était faite dans l'accomplissement de ses fonctions, essaya de le faire réélire contre M. Papineau ; mais le vote démontra que tous les efforts faits pour diviser les Canadiens-Français seraient inutiles et qu'ils ne voulaient avoir d'autre chef que Papineau.

Les gouverneurs anglais eurent toujours de Vallières la plus haute opinion ; ils admiraient la force de son intelligence et s'amusaient de ses gais propos.

Lorsque Lord Dalhousie résolut de pacifier l'opinion publique, il fit de Vallières son aviseur, son conseiller intime et lui demanda de passer tous les matins à son château pour conférer sur la situation et sur les griefs des Canadiens-Français. Vallières se rendit aux vœux de sa Seigneurie, mais ces entretiens n'eurent pas de résultat pratique. Les sangsues politiques intéressées à l'ordre de choses alors existant, se hâtaient de détruire tout l'effet des bons conseils, des bonnes résolutions.

Une maladie cruelle brisa sa carrière politique et le força d'accepter, en 1828, la place de juge de la cour supérieure aux Trois-Rivières.

En 1838, sa conduite indépendante lui attira les colères du gouvernement, qui le destitua. Il avait refusé de reconnaître la légalité de la suspension de l'Habeas Corpus.

Lorsque lord Durham vint en Canada, en 1839, il le fit remonter sur le Banc. Il disait, dans un rapport qu'il envoya en Angleterre, que le juge Vallières était la plus haute autorité judiciaire du pays.

Bagot le nomma juge-en-chef de la Cour du Banc du Roi en mil huit cent quarante-deux.

Le Bas-Canada sut gré à cet estimable gouverneur de cet acte de déférence envers les Canadiens-Français.

On était fier, à cette époque, de citer le nom de Vallières; on s'en faisait une arme, un titre de gloire nationale.

Comme la plupart des hommes remarquables de cette époque, Vallières joignait aux dons de l'esprit les avantages corporels. Il avait une belle figure étincelante de vie et d'esprit, une physionomie des plus attrayantes. Il avait l'âme de feu et le jugement solide qui font les véritables orateurs, un esprit fin, brillant, prompt comme l'éclair, qui s'épanouissait en gerbes de feu, en fusées étincelantes, une sensibilité et une imagination de poète, une mémoire inépuisable. Sa conversation était un feu roulant de bons mots, d'anecdotes, de reparties et de plaisanteries que les anciens se répètent encore au coin du feu, tout bas, quelquefois. C'est avec les saillies fines et originales de sa verve qu'il déridait le front sérieux de son illustre bienfaiteur et le forçait de s'éclater de rire au milieu des remontrances les plus sévères.

Malheur aussi à ceux qui lui chauffaient la bile ! il avait des traits sarcastiques qui leur déchiraient la peau comme des flèches barbelées.

Un jour, on montrait au juge Rolland le portrait de Vallières : " C'est beau, dit le savant juge, mais ce n'est pas ressemblant. " Peu de temps après le juge Rolland ayant montré à Vallières son portrait qu'il venait de faire prendre chez Hamel : " Ah ! dit Vallières, c'est ressemblant, mais ce n'est pas beau. "

L'entendre parler, lorsque le sujet prêtait au déploiement de ses immenses facultés oratoires, était une jouissance dont ses contemporains parlent avec enthousiasme. Lord Gosford disait qu'après avoir entendu les meilleurs orateurs du parlement anglais et des chambres françaises, il ne craignait pas de dire que Vallières n'était pas inférieur à ces hommes-là. Dans ses plaidoiries, ses discours politiques et ses jugements, il avait par fois de ces mots heureux, de ces traits magnifiques qui illuminent une question et révèlent l'orateur et le philosophe. Improvisateur remarquable, ses plus belles inspirations lui venaient par hasard, par accident, lorsque, chemin faisant, il rencontrait une idée féconde, un principe à grande portée. Il avait alors des mouvements qui enlevaient son auditoire.

Quelques exemples feront comprendre la puissance de cette éloquence.

La ville de Québec était en élections. On avait fait de grands efforts pour engager Vallières à poser sa candidature, mais rien n'avait pu le décider. Le jour de la nomination arrivé, une foule considérable se rendit à la place publique. En passant devant la demeure de M. Vallières, quelques individus lui lancèrent des paroles injurieuses. Plusieurs personnes étaient précisément occupées, dans le moment, à presser Vallières de se rendre à la nomination ; elles profitèrent de la circonstance pour le stimuler.

Soudain, Vallières ouvre ses fenêtres et fait signe à la foule qu'il voulait parler. Le peuple s'arrête un instant, et consent, en murmurant, à l'écouter. Vallières était en verve : il n'y avait pas vingt minutes qu'il parlait, que la foule émue jusqu'aux larmes et transportée d'enthousiasme, l'enlevait sur ses épaules, le transportait sur le husting au milieu des cris de joie et des hourras mille fois répétés, et l'élisait par acclamation.

M. D.-B. Viger fut victime, un jour, de l'effet magnétique et de la facilité de cette éloquence, et on sait qu'il n'oublia jamais ce désagrément. Il y avait vingt ans que cet homme

de bien préparait sa fameuse loi des jurés, dans laquelle il avait les plus grandes espérances. Il se décida, un jour, à la soumettre à la chambre. Vallières venait de quitter son siège et s'en allait rencontrer des amis qui l'attendaient. Deux ou trois membres coururent après lui pour lui dire ce qui se passait ; ils savaient que Vallières aimait à taquiner M. Viger. Vallières chercha à s'échapper, mais à la fin il finit par se rendre à leurs désirs et retourna prendre son siège. M. Viger était à expliquer son bill chéri, qui formait vingt ou trente pages. Vallières n'avait jamais lu ce *bill* ; il le prend sur le pupitre de M. Viger et se met à le parcourir à la hâte. M. Viger s'était rassis, satisfait de l'impression qu'il avait faite sur la chambre et sûr de son succès. Vallières se lève et se lance à fond de train contre M. Viger et son bill qu'il fait brûler à petit feu au milieu des applaudissements et des rires de la chambre.

Il faut avouer que si le succès fut grand, le motif n'était pas peut-être des plus louables. Le caprice fut pour beaucoup dans cette chaude opposition au pauvre bill de M. Viger, qui méritait un meilleur sort.

Un autre trait fera ressortir et son talent et son caractère.

Lorsqu'il demeurait aux Trois-Rivières, il possédait un terrain où hommes et bêtes pénétraient librement contre ses ordres et sa volonté. Il y plaça, un jour, un gardien et un gardien terrible, un brave irlandais au bâton redoutable, et lui enjoignit de ne laisser aucun être vivant franchir la limite du terrain en question.

Le digne enfant de la verte Erin, prenant les ordres de son maître et de son juge à la lettre, ainsi que tout bon irlandais l'aurait fait en pareille circonstance, faillit assommer le premier individu qui eut le malheur de mettre le bout du pied sur la propriété du savant juge.

On empoigna mon irlandais et on lui enjoignit de comparaître devant les magistrats des Trois-Rivières pour répondre à une accusation d'assaut et batterie.

Le jour du procès arrivé, la bonne petite ville des Trois-

Rivières était en émoi et se précipitait dans la salle d'audience. On avait appris que l'honorable juge Vallières lui-même allait plaider la cause de son fidèle irlandais par-devant les savants magistrats de la dite ville.

En effet, lorsque la cause fut appelée, le juge Vallières comparut pour l'accusé et fit, la preuve faite, son plaidoyer ! Quel plaidoyer ! Pendant une heure et demie il parla pour prouver que les trois ou quatre magistrats siégeant étaient des imbéciles et qu'ils ne savaient ce qu'ils disaient ni ce qu'ils faisaient.

Les auditeurs se tordaient de rire.

Les magistrats le laissèrent parler, et lorsqu'il eut fini, ils le firent arrêter pour mépris de cour et le condamnèrent, sur-le-champ, à une heure de prison ! Les avocats des Trois-Rivières partirent à la suite du juge Vallières et le reconduisirent jusqu'en prison où ils passèrent avec lui une des heures les plus joyeuses de leur vie.

L'affaire finie, on demanda au président de la cour des magistrats pourquoi ils s'étaient laissé fouetter pendant si longtemps sans rien dire ? — “ J'avais tant de plaisir à l'entendre parler ! ” répondit-il. Ces magistrats, après tout, ne manquaient pas d'esprit.

Il avait le cœur aussi bon que l'intelligence brillante ; tous ceux qui l'avaient connu lui restaient attachés par les liens de l'amitié, de la reconnaissance et de l'admiration ; il les séduisait autant par les effusions de son cœur que par les charmes de son esprit. Ame tendre, sensible, impressionnable, il avait des larmes pour toutes les souffrances, toutes les infortunes. L'indigent ne frappait jamais vainement à sa porte ; il donnait tout ce qu'il avait, et lorsqu'il n'avait plus rien il empruntait pour donner. La charité, l'affabilité et la politesse exquise qui le caractérisaient n'étaient pas chez lui le résultat du calcul ou l'inspiration même du devoir ; c'était l'expansion naturelle de son âme, l'effusion nécessaire de son cœur. Le bonheur qu'il poursuivait avec tous les entraînements de sa nature de feu, il le voulait pour les autres, pour l'humanité tout entière.

L'injustice le jetait quelquefois, lorsqu'il siégeait, dans des mouvements de colère terrible ; dans ce temps-là, les coupables auraient voulu rentrer sous terre pour se dérober aux éclairs qui jaillissaient de ses yeux, à la foudre qui sortait de sa bouche. Un instant après, de grosses larmes lui coulaient sur les joues en face d'une grande misère ; et son cœur, emportant sa raison d'assaut, rendait des décisions peu en harmonie avec les rigueurs de la loi.

Un jour, on amena devant lui un pauvre irlandais qui, sous l'empire du découragement, avait volé deux pains pour nourrir ses enfants mourant de faim.

Un témoin faisait le tableau de la misère de ce malheureux et racontait les circonstances qui l'avaient poussé au crime.

Vallières n'y tenait plus. Il se lève suffoqué par l'émotion et s'adressant à l'accusé, il lui dit :—*So help me God! Poor man! I think I would have done the same thing if I had been in your place.* Ce qui veut dire en français :—Que Dieu me soit en aide ! Pauvre homme ! je crois que j'aurais fait la même chose à votre place.

Ce n'était pas légal, mais c'était admirable.

La justice doit être aveugle, il est vrai, mais comment lui reprocher d'ouvrir les yeux, lorsque c'est pour pleurer sur la misère humaine. Plût au ciel qu'elle n'eût jamais de faiblesses plus humiliantes !

Je ne puis m'empêcher de reproduire ici la touchante prosopopée par laquelle M. de Gaspé couronne ses souvenirs de Vallières.

“Combien de fois, ô mon ami ! ai-je vu couler tes larmes sur les malheurs d'autrui. Des âmes froides t'ont reproché, lorsque tu siégeais sur le Banc judiciaire, de n'écouter souvent que les mouvements de ton cœur sensible ; de t'écarter alors dans tes sentences de la lettre de nos lois. L'hermine dont tu étais revêtu n'en a jamais été souillée ! Elle était aussi pure, aussi blanche lorsque tu te présentas au tribunal de Dieu, précédé des prières de la veuve et de l'orphelin,

que le jour où ta souveraine t'en décora aux acclamations de tous tes compatriotes.

“Comme tous les hommes au cœur de feu, au sang brûlant, tu n’as pas été exempt de grandes passions pendant ta jeunesse. Mais l’ange de la sensibilité, en inscrivant tes erreurs à la page noire du registre de tes actions, les aura effacées avec tes larmes. Aurais-tu manqué d’avocat au pied du grand tribunal, toi dont la vie a été consacrée à la défense de l’humanité souffrante !”

Le 17 février 1847 fut un jour de deuil pour tout le Bas-Canada ; l’ange de la mort éteignait la lumière la plus vive qui eût encore brillé sous notre ciel, et brisait le dernier ressort de cette organisation que vingt années de souffrances avaient pu si difficilement détruire.

L’honorable juge Vallières avait épousé en premières noces une demoiselle Champlain, de Québec ; devenu veuf après quelques années de mariage, il épousa madame veuve Bird, qui entoura son illustre mari de tant de soins et de dévouement pendant sa longue et cruelle maladie. Madame Bird demeure aux Trois-Rivières avec son fils, seul héritier du nom de Vallières.

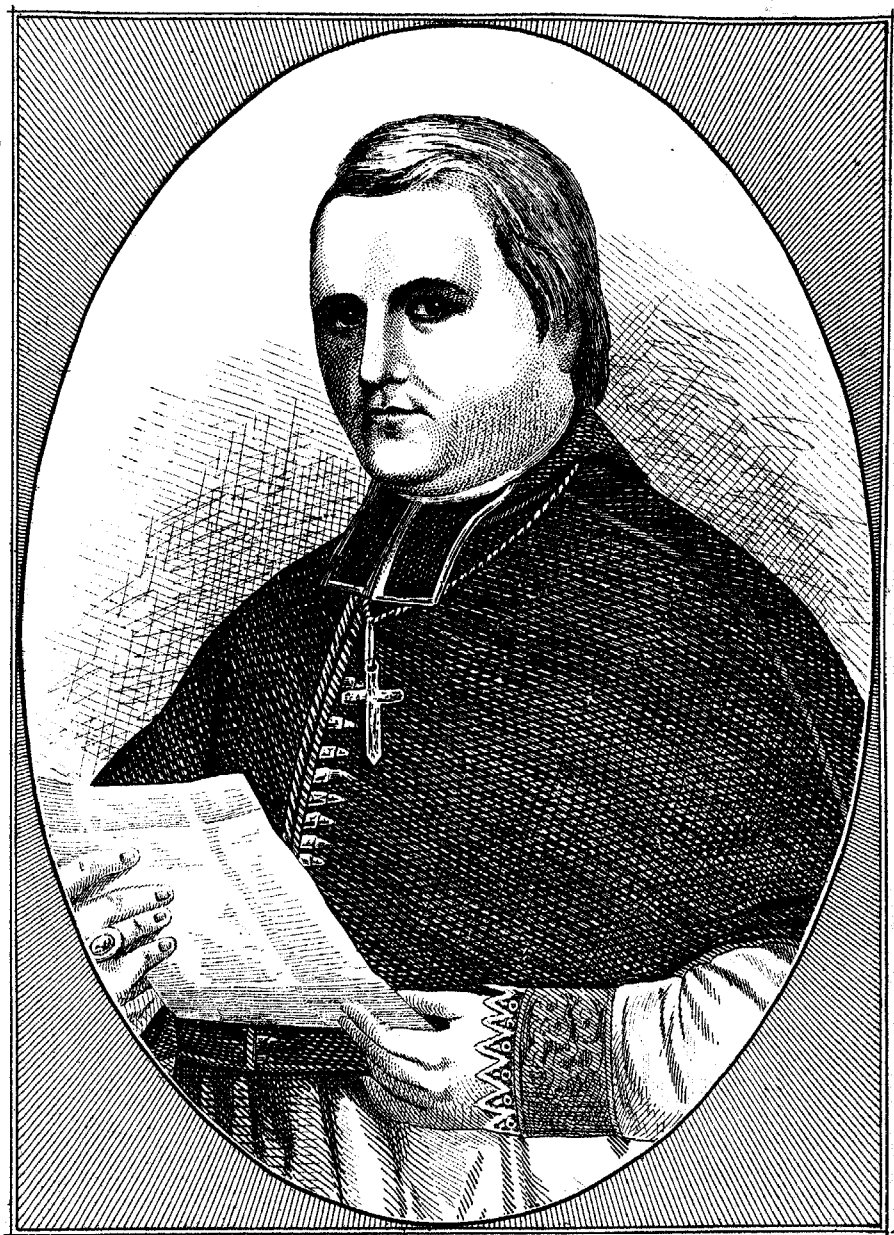
J’ai tenté de recomposer une des plus brillantes figures de notre histoire, à l’aide de souvenirs épars dans plusieurs mémoires ; puissé-je avoir réussi ! Le Canada a pu produire et produira encore des existences plus sérieuses et plus utiles, mais il offrira difficilement à notre admiration une intelligence plus vigoureuse, un esprit plus fin et un cœur plus généreux.

Montréal, 18 Août 1872.

MONSEIGNEUR PLESSIS.

Ayant entrepris d'écrire la vie des hommes qui ont le plus honoré le nom canadien par la grandeur du caractère et de l'intelligence, je ne pouvais m'empêcher de parler de Mgr Plessis. Dessinons, en quelques coups de crayon, cette noble figure dont l'éclat illumine les plus belles pages de notre histoire religieuse et nationale.

Au moment où la Nouvelle-France passait, après une lutte héroïque et désespérée, sous la domination anglaise, la Providence, qui veillait sur ses destinées, faisait naître à Montréal, dans une humble et pieuse famille, un enfant de prédilection que l'Eglise baptisait sous le nom de Joseph-Octave Plessis. Son père, sieur Joseph Plessis, et sa mère, Louise Ménard, avaient une grande réputation de foi, de vertu et de probité. Ils accueillirent avec joie la naissance de cet enfant dont ils résolurent de faire, à tout prix, un bon chrétien et un bon citoyen. Ils virent bientôt avec bonheur que leurs peines ne seraient pas perdues. Joseph-Octave était doué d'une belle intelligence et du caractère le plus heureux.



The Montreal Daily Star.

MONSEIGNEUR PLESSIS.

Après quelques mois passés dans l'école paroissiale du célèbre père Lucette, il entra à l'école latine que monsieur Curateau ouvrit d'abord à la Longue-Pointe et continua au château Vaudreuil, dans la ville de Montréal. Cette école devint plus tard le collège de Montréal, où la jeunesse fait sans bruit et sans éclat de si fortes études. Mais à cette époque, l'école de M. Curateau, la principale maison d'éducation de Montréal, avait des proportions très-modestes ; on y enseignait bien les belles-lettres, mais on n'allait pas plus loin ; la rhétorique était la colonne d'Hercule qu'on ne pouvait dépasser. Ceux qui désiraient terminer leurs études étaient forcés d'aller au petit séminaire de Québec.

Or, aller à Québec en ce temps-là n'était pas chose facile et agréable comme aujourd'hui ; on ne s'endormait pas, le soir, à Montréal, à bord d'un de ces palais flottants qui sillonnent maintenant le St-Laurent, pour se réveiller à l'ombre du cap Diamant. C'était l'époque paisible où les goëlettes et les calèches d'heureuse mémoire se disputaient seules les faveurs publiques. On partait quelquefois de Québec, le vingt-cinq juillet, et on arrivait à Montréal vers le premier septembre, cinq semaines après ; souvent, lorsque les élèves dont les parents demeuraient à Montréal, mettaient le pied sur le seuil de la maison paternelle, leur vacance était finie ; ils l'avaient passée en goëlette.

« Bien différente était la voie de terre, dit le savant abbé Ferland, pour les vigoureux gaillards qui préféraient la suivre. Réunis dans la chapelle du Séminaire, les voyageurs saluaient par un cantique la protectrice des pèlerins ; puis la bande joyeuse défilait ; elle poussait un cri d'adieu au milieu de la grande cour, et comme une volée d'outardes, se dirigeait vers l'ouest, qui pour elle renfermait la terre promise. »

Lorsque le jeune Plessis eut appris tout ce que le bon M. Curateau pouvait lui enseigner, il refusa d'aller continuer ses études à Québec et manifesta le désir de rester à la maison paternelle. Nous croyons devoir détacher ici une des jolies pages de M. Ferland.

« Monsieur Joseph Plessis, à qui l'étudiant communi-
« qua son projet, ne voulut point forcer les inclinations de
« son fils ; mais d'un autre côté, il comprenait qu'il ne fal-
« lait pas compromettre l'avenir de ses enfants en se prêtant
« à leurs fantaisies. Il était père comme on l'était alors,
« c'est-à-dire le chef de la famille. Tout en se rendant aux
« justes demandes de son fils, il aurait cru manquer à
« son devoir s'il se fût laissé guider par des projets éphé-
« mères. « C'est bien, Joseph, » répondit-il au jeune
« homme : « demain vous quitterez le capot d'écolier ; vous
« prendrez le tablier et vous descendrez avec moi à la forge.
« Quand vous voudrez reprendre vos études, vous m'en
« avertirez. » Ce n'était pas précisément la réponse qu'at-
« tendait l'écolier ; mais il fallait se soumettre, car, suivant
« une expression, la parole de son père était *une parole de*
« *roi*.

« Le jour suivant, Joseph-Octave Plessis maniait le souf-
« flet et frappait l'enclume ! Les heures semblaient longues
« au nouvel ouvrier peu accoutumé aux travaux manuels ;
« en effet, pour un étudiant qui se sentait plus de force dans
« l'intelligence que dans les poignets, l'épreuve était fort
« dure. Néanmoins, pendant toute une semaine, il tint
« ferme contre la fatigue du corps et surtout contre l'ennui
« de l'esprit, qui se trouvait privé de sa nourriture habitu-
« elle.

« Il fallut enfin céder sous le poids de la lassitude et du
« dégoût ; avec l'assentiment de son père, le jeune Plessis
« déposa le tablier, reprit l'habit d'écolier, et, dans l'au-
« tomne de 1780, partit avec son frère pour aller terminer
« ses études au petit séminaire de Québec. »

Le 29 novembre 1786, un beau jeune homme de vingt-
trois ans, pieusement agenouillé au pied des autels, se dé-
vouait au service de Dieu et de la Religion. Déjà il avait
enseigné les belles-lettres et la rhétorique pendant plusieurs
années au collège de Montréal avec un grand succès, et il
avait été jugé digne d'être le secrétaire de Mgr Briand, qui
avait pour lui la plus grande estime.

Ses talents et ses vertus lui avaient déjà fait une grande réputation dans le clergé et parmi les fidèles, et le faisaient considérer comme une des gloires futures de l'Eglise du Canada.

Aussi, une foule nombreuse se pressait autour du sanctuaire de la cathédrale pour assister à l'ordination du jeune lévite. On admirait ses traits nobles et distingués, son attitude digne et modeste, sa physionomie remarquable.

Avec quelle joie l'illustre évêque, dont il avait été l'ami, le confident et le digne élève, recevait ses vœux et lui conférait les sublimes pouvoirs du sacerdoce ! Avec quel bonheur il entrevit dans l'avenir tous les bienfaits que cette belle vocation allait procurer au troupeau confié à ses soins !

Il y a dans l'ordination d'un prêtre quelque chose qui élève l'âme et l'impressionne vivement !

Un jeune homme est arrivé au terme de ses études, au but désiré dont la pensée a tant de fois soutenu son courage défaillant ; il lui faut choisir la destinée qui convient le mieux à ses goûts, à ses aptitudes, au développement de ses talents et de ses connaissances ; il est sur le seuil de la vie réelle.

Deux routes s'offrent à lui. L'une lui apparaît pleine d'enchantements et de jouissances, jonchée de fleurs, chargée de parfums ; il voit les honneurs, la richesse et la gloire réservés au talent, il entend les applaudissements qui l'accueillent à son passage ; des hommes puissants lui tendent la main et lui offrent de l'enrôler sous leur drapeau.

L'autre est semée de pierres aiguës, bordée de ronces et d'épines ; il ne peut faire un pas sans s'écorcher les pieds ; il entend des cris de douleur : ce sont des femmes en pleurs, des moribonds à la figure cadavérique, au regard éteint, des mendiants couverts de haillons qui lui demandent des secours et des consolations ; il ne voit partout que tombes, emblèmes de tristesse, de désolation et de souffrance.

D'un côté c'est la vie, la liberté, la joie et les plaisirs, la

réalisation de tous les rêves qui l'ont bercé depuis son enfance ; c'est le printemps avec sa verdure, son soleil, ses fleurs, ses harmonies, sa brise parfumée, ses joyeux murmures. De l'autre côté, c'est l'esclavage du cœur et de la pensée, les humiliations, la contrainte, le sacrifice, la mort à tous les entraînements, à toutes les séductions de la nature ; c'est l'automne avec ses sombres nuages, ses arbres dépouillés, son manteau funèbre, ses frimas et ses tempêtes.

Et ce jeune homme, il est dans toute la vigueur de l'âge, dans le bouillonnement de toutes les passions, l'épanouissement de la jeunesse, de la santé et des sentiments les plus puissants et les plus féconds de l'humanité, dans les exaltations d'une imagination surexcitée par les mirages trompeurs de l'horizon et les séductions de l'inconnu !

Une lutte terrible se livre dans son âme, tout son être est bouleversé. Il prie, se recueille et réfléchit, mesure le temps avec l'éternité, le ciel avec la terre, et un jour, après une lutte pleine d'angoisses, après avoir écarté bien souvent de ses lèvres la coupe du sacrifice, il marche à l'autel, s'y prosterne la face contre terre, et se relève prêtre.

A quarante ans, à l'âge du désenchantement et des déceptions, lorsque l'âme fatiguée peut apprécier à leur juste valeur les choses de ce monde, ce sacrifice ne serait pas aussi méritoire ; mais à vingt-trois ans, il est admirable et prouve éloquemment la divinité de la religion qui le produit depuis dix-huit siècles.

On me pardonnera de m'être arrêté un instant sur le bord de mon chemin pour jeter une fleur sur l'autel du sacrifice sacerdotal.

Ce tableau, qui pourrait paraître chargé dans certains cas, ne l'est pas à l'occasion de Joseph-Octave Plessis. Il n'y a pas de doute que le monde lui aurait assuré l'avenir le plus brillant, et qu'il serait devenu l'égal des Bédard, des Valières et des Papineau, sinon leur supérieur.

Voyons ce qu'il a été dans l'Eglise.

Lorsque le jeune Plessis fut fait prêtre, Mgr D'Esgly venait de remplacer Mgr Briand comme évêque de Québec et s'était adjoint Mgr Hubert, qu'il chargea spécialement de l'administration diocésaine. Mgr Hubert le choisit pour son secrétaire et ne craignit pas de faire partager à ce jeune prêtre de vingt-trois ans les labeurs et la responsabilité de sa position. On peut dire même que M. Plessis commença dès lors à remplir les fonctions de coadjuteur, tant ses conseils exerçaient d'empire sur les délibérations et les actes de son évêque.

En 1792, il fut chargé de remplacer, dans l'importante cure de Québec, M. David-Augustin Hubert, qui venait de se noyer en traversant de Québec à l'île d'Orléans, victime de son zèle apostolique.

En 1797, Mgr Denault, successeur de Mgr Hubert, le nommait son grand-vicaire et annonçait avec bonheur qu'il avait choisi le jeune curé de Québec pour être son coadjuteur. Le clergé et les fidèles applaudirent à ce choix qui assurait à l'Eglise un chef capable de la gouverner dans les circonstances les plus critiques. Il avait déjà fait ses preuves et donné l'idée de ce qu'il serait en face de la persécution. Aussi le fanatisme protestant, qui commençait à s'agiter, crut devoir protester contre ce choix dangereux pour ses desseins. Le général Prescott, alors gouverneur de la province, finit cependant par se rendre aux vœux de l'opinion publique.

Mais Rome était alors désolée. Pie VI, ayant déplu au grand conquérant qui faisait trembler l'univers, avait été enlevé du Vatican et jeté dans l'exil. La bulle qui ratifiait le choix de l'évêque et de la population du Canada n'arriva qu'en 1800.

Le vingt-cinq janvier 1801 fut un jour de joie pour les fidèles de la province de Québec. Joseph-Octave Plessis était sacré évêque en présence du gouverneur, des personnages les plus distingués du pays et d'une foule immense accourue de tous côtés pour assister à cette fête splendide et rehaus-

ser le triomphe du prêtre bien-aimé dont le nom était gravé dans tous les cœurs.

En 1806 il montait sur le siège épiscopal de Québec, devenu vacant par la mort de Mgr Denault.

Comme tous les hommes providentiels, il arrivait dans le temps où la population française et catholique du Canada avait besoin de fortes têtes et de grands cœurs pour la défendre et la protéger. C'était l'époque où des ennemis puissants travaillaient à ressusciter des projets déjà tramés plus d'une fois contre l'existence d'une nationalité et d'une religion qu'ils détestaient.

* La révolution américaine était venue à propos au secours des Canadiens-Français ; en face du soulèvement de ses colonies, l'Angleterre avait compris le danger de mécontenter des hommes dont elle avait besoin pour défendre sa puissance en Amérique. Mais, une fois le danger disparu, l'oligarchie fanatique qui inspirait le gouvernement du Canada, avait recommencé ses persécutions.

Supprimer les biens des Jésuites et du séminaire de Montréal ; organiser par tout le pays un système exclusif d'éducation protestante ; soumettre la nomination des prêtres, l'érection des paroisses et l'exercice de la religion catholique à la suprématie royale et au bon plaisir des gouverneurs, furent les principaux articles du programme qu'elle chercha à faire triompher en Angleterre. Les Ryland, les Mountain et les Sewell prédisaient que l'exécution de ce programme détruirait, dans l'espace de dix ans, le catholicisme en Canada.

Mgr Plessis prit les rênes du pouvoir ecclésiastique dans ces circonstances difficiles. Il hésita, un instant, en face d'une situation qui lui imposait une si grande responsabilité ; mais son courage et son intelligence étaient à la hauteur des événements ; il entreprit la lutte. Elle fut longue, cette lutte, et elle fut rude aussi, sous Craig surtout, ce gouverneur de sinistre mémoire, dont l'administration arbitraire porte dans l'histoire le nom de *règne de la terreur*.

Pendant que Sir James Craig et la faction qui l'inspirait cherchaient à mettre dans l'esclavage la chambre d'assemblée, faisaient saisir les presses du *Canadien* et lançaient des mandats d'arrestation contre les Canadiens-Français les plus influents, ils travaillaient avec une égale ardeur à miner l'influence du clergé. Ruses, artifices, séductions, menaces et violences, tout fut mis en œuvre pour vaincre la persistance de l'évêque et lui arracher des concessions.

Lorsque Mgr Plessis était arrivé à l'épiscopat, on avait fait des efforts énergiques mais inutiles pour l'empêcher de prêter serment d'allégeance en sa qualité d'évêque catholique de Québec. Le digne prélat ayant pris ce titre plus tard, dans un mandement où il demandait des prières pour le souverain pontife Pie VII, alors prisonnier à Savone, une tempête terrible éclata et on résolut de porter un coup décisif.

Le fameux Ryland partit pour l'Angleterre, en 1810, muni des instructions du gouverneur et porteur d'un mémoire violent dans lequel on suggérait de traduire Mgr Plessis devant les tribunaux criminels du pays et on indiquait les moyens d'en finir avec une religion et une nationalité odieuses à la bureaucratie anglaise.

Comme on le sait, on était moins fanatique ou du moins plus prudent en Angleterre; on loua la loyauté et l'énergie du gouverneur et de sa clique, mais on les pria d'attendre et d'espérer.

Les Etats-Unis devaient être pour nous une occasion de salut, en 1812, comme ils l'avaient été en 1776: on allait avoir besoin de nous, il fallait nous ménager.

Craig était parti, laissant une mémoire détestée et la nationalité qu'il avait voulu détruire plus forte et plus confiante que jamais.

Sir George Prevost était arrivé, chargé d'une mission de paix et de conciliation. Résolu de se gagner les bonnes grâces du clergé, il eut plusieurs entrevues avec Mgr Plessis, lui fit des promesses séduisantes pour l'engager à faire des

concessions, et lui demanda un mémoire contenant ses idées et ses principes.

L'illustre évêque fit ce mémoire qu'il commença par ces paroles remarquables :

« Je suis obligé de déclarer d'avance qu'aucune offre temporelle ne me ferait renoncer à aucune partie de ma juridiction spirituelle. Elle n'est pas à moi ; je la tiens de l'Eglise comme un dépôt qu'il ne m'est nullement permis de dissiper et dont il faut que je rende compte. »

Les adversaires de Mgr Plessis cherchaient leurs armes et leur force dans les articles du traité de 1763 et de 1774, qui nous accordaient le libre exercice de la religion sans préjudice aux lois d'Angleterre et à la suprématie royale. S'appuyant sur cette réserve, ils prétendaient que la nomination des prêtres et des évêques appartenait au roi d'Angleterre, et que toute interprétation contraire était une atteinte portée à sa suprématie.

Mgr Plessis revendiqua avec beaucoup de talent et d'énergie les libertés de l'Eglise catholique ; démontra que depuis la conquête on avait reconnu la juridiction des évêques catholiques et leurs titres ; que le traité de Paris ayant accordé aux habitants du Canada le libre exercice de leur religion, avait par là même admis l'existence légale des prêtres et des évêques nécessaires à cet exercice, et que l'Eglise devait être guidée par l'ancien droit, suivant lequel l'évêque était élu par le clergé et confirmé par le métropolitain ou par le pape, sous le bon plaisir du souverain.

Mgr Plessis eut bientôt le bonheur de voir ses généreux efforts couronnés de succès.

La guerre avait éclaté entre l'Angleterre et les Etats-Unis. L'évêque de Québec lança un mandement patriotique et entraînant pour exciter la loyauté et l'esprit guerrier de la population ; les Canadiens-Français prirent les armes avec enthousiasme et contribuèrent par leurs glorieux exploits à repousser l'invasion. L'Angleterre crut qu'après tout, elle méritait des égards, cette brave population qui venait de

verser si généreusement son sang pour elle, et qu'une religion si loyale méritait d'être respectée.

Mgr Plessis recevait bientôt des lettres qui reconnaissaient son titre et sa juridiction d'évêque catholique de Québec, et lui accordaient des appointements de mille louis par année avec un siège dans le conseil législatif; et plus tard, il voyait se réaliser une idée qu'il avait caressée et cherché à faire prévaloir depuis bien des années.

Toute l'Amérique anglaise, depuis l'île ou Cap Breton jusqu'au territoire du Nord-Ouest, ne formait alors qu'un vaste diocèse soumis à la juridiction de l'évêque de Québec. Démembrer cette vaste contrée et en former plusieurs diocèses lui paraissait une chose nécessaire au progrès de la religion et à la propagation de la foi.

Déjà il avait, le premier, fait aborer la croix dans ce vaste territoire de la Rivière-Rouge dont l'avenir se forme depuis quelque temps au milieu d'événements si émouvants, et, dans le Haut-Canada comme dans les provinces du golfe, il avait semé les œuvres de son zèle et de son dévouement apostolique.

En 1818, le gouvernement anglais cédait à ses instances, et le Saint-Siège était heureux de lui décerner la récompense de ses travaux : l'Eglise du Canada était définitivement organisée et constituée sur des fondements solides et dignes d'elle.

Mgr Plessis était nommé archevêque de Québec ; les districts de Québec, des Trois-Rivières et de Gaspé étaient placés sous sa juridiction immédiate, et le reste de l'Amérique anglaise formait quatre grandes divisions dont chacune recevait un évêque suffragant et auxiliaire. On donnait à Mgr McEachern le Nouveau-Brunswick, les Iles du Prince-Edouard et de la Magdeleine ; à Mgr McDonald, le Haut-Canada ; à Mgr Provencher, le territoire du Nord-Ouest, et à Mgr Lartigue, le siège épiscopal de Montréal.

A côté de la grande œuvre de l'émancipation de l'Eglise du Canada, Mgr Plessis en poursuivait une autre avec non

moins de zèle et de succès : c'est celle de l'éducation. Il avait compris que le meilleur moyen d'assurer l'avenir de la religion et de la patrie était de leur préparer des défenseurs instruits et habiles. Les efforts de ceux qui avaient voulu briser nos destinées avaient rendu cette tâche difficile. La chambre d'assemblée avait, dans un moment d'aveuglement, établi, en 1801, " l'Institution royale," loi inique destinée à anglifier le pays en le couvrant d'écoles protestantes. Les enfants n'y allaient pas, et ils restaient sans éducation.

Fonder des écoles et des collèges et faire disparaître cette loi injuste furent deux des grands objets de sa vie. Il trouva, pour réaliser la première partie de ce programme, des prêtres admirables dont le dévouement et les sacrifices jetèrent à Nicolet et à St-Hyacinthe les fondements de ces deux brillantes maisons d'éducation qui nous ont fait tant de bien. Lui-même ne recula devant aucun sacrifice ; lorsqu'il trouvait dans une famille pauvre un enfant remarquable, il était heureux de se charger de son éducation. C'est à ce dévouement que nous devons quelques-uns de nos prêtres et de nos hommes les plus distingués, entre autres l'illustre Vallières. Il eut plus de difficulté à accomplir l'autre partie de sa tâche.

La législature du Bas-Canada avait passé, en 1828, une loi équitable dans le but de favoriser l'établissement d'écoles catholiques, et cette loi avait été réservée à la sanction royale. Mgr Plessis mit tout en œuvre pour la faire adopter par le gouvernement anglais ; ses correspondances avec Lord Bathurst à ce sujet font foi de son habileté et de son énergie. Il lui fut donné de voir, avant de mourir, le triomphe des idées pour lesquelles il avait lutté pendant quinze ans ; il voyait disparaître, en 1824, cette grande injustice qui obligeait le Bas-Canada de soutenir une institution destinée à l'anglifier ; les fabriques obtenaient le droit de posséder des écoles paroissiales ou communes.

J'ai dit qu'il avait été nommé au conseil législatif en 1817.

Il se montra, là comme partout ailleurs, le défenseur ardent des droits religieux et civils de ses compatriotes, et plus d'une fois l'autorité de sa parole fit avorter les projets injustes de cette assemblée de *vieillards malfaisants*.

L'histoire dit qu'il fut aussi bon Canadien-Français que bon évêque, et que les concessions religieuses qu'on lui fit, afin de lui arracher en retour des concessions politiques, le trouvèrent ferme, inébranlable sous le drapeau des Bédard et des Papineau. Lorsqu'en 1822, l'Angleterre, cédant aux instances de nos ennemis acharnés, voulut nous imposer, sans nous consulter, cet infâme projet d'union avec le Haut-Canada, dont l'objet était l'extinction de notre nationalité, quelle fut la voix puissante qui protesta avec plus de force contre cet acte inique ? Ce fut celle de Mgr Plessis. Cette voix retentit dans toute sa puissance aux oreilles des Lymburner, des Sherbrooke, des Bright et des Poynter, ces amis sincères des Canadiens-Français, pour stimuler leur zèle en notre faveur. Et c'est dans cette circonstance qu'il écrivait à l'hon. Louis-Joseph Papineau, que le Bas-Canada avait député en Angleterre, une lettre d'encouragement et d'éloges qui les honore tous deux. Plus d'une fois ces deux grands hommes, les deux plus brillantes illustrations de l'époque où ils vécurent, s'entendirent et se prêtèrent un secours mutuel pour faire triompher le Bas-Canada dont ils étaient les chefs reconnus et vénérés. Ils réussirent encore, dans cette occasion, à éloigner du ciel de leur pays le nuage qui le menaçait : puisse la patrie leur en garder une reconnaissance éternelle !

Mais cette vie si belle, si pleine de mérites devait s'user et finir comme tout ce qui est humain. Lorsque le fils de l'humble forgeron de Montréal, devenu l'un des plus grands évêques et des hommes les plus illustres de son pays, fut arrivé à l'âge de soixante et deux ans, Dieu trouva qu'il était temps de lui décerner la récompense de ses travaux et de ses vertus ; il l'appela à lui, le quatre décembre mil huit cent vingt-cinq.

La nation désolée s'inclina sur cette tombe auguste ; grands et petits, riches et pauvres vinrent y déposer le tribut de leur douleur et de leur respect ; on aurait dit que le ciel de la patrie, devenu triste et sombre, avait perdu son astre le plus brillant. A Londres comme à Rome, dans les rangs les plus élevés de la société, sur les marches même du trône, on vit éclater les sympathies les plus nobles. Ceux que le grand évêque avaient le plus ardemment combattus pendant sa vie ne purent s'empêcher de joindre leur voix à ce concert unanime d'éloges et d'admiration.

Quelques mots suffirent pour compléter ma tâche.

M^{gr} Plessis n'était pas grand, mais il était gros, robuste et vigoureux ; il avait une tête forte et belle, solidement posée sur de larges épaules ; un front élevé, remarquable par la noblesse, l'élégance et la hardiesse des lignes ; des yeux magnifiques, au regard vif, distingué et pénétrant qui semblait capable de lire au fond de la mer comme au fond des âmes ; la bouche ferme, un peu soulevée, avait tous les indices de l'énergie et de la bienveillance ; sa physionomie était illuminée des rayons les plus brillants des charmes de l'esprit et des qualités du cœur. Son extérieur imposait à tous le respect, la confiance et l'admiration.

C'était une noble nature ; l'amour de Dieu et de la patrie, la charité, la générosité et la douceur s'y mêlaient à la vivacité, à l'enjouement et à la gaieté la plus attrayante. Ajoutons à cela un esprit fin, délicat, admirablement cultivé, une mémoire étonnante, un jugement profond, solide comme le roc, une vie pure exclusivement occupée de la gloire de Dieu et du bonheur des autres ;—et l'on comprendra le prestige et l'influence de cet homme, l'amitié et l'admiration qu'il inspirait à ses compatriotes comme aux étrangers. C'était l'idéal de la perfection à laquelle l'homme peut arriver par les splendeurs de l'intelligence unies aux grandeurs de la véritable vertu et aux fécondes inspirations de la religion bien comprise.

M^{gr} Plessis n'était pas ce qu'on appelle un homme

d'imagination et de sentiment ; on ne voit pas dans les sermons ou discours qui nous sont restés de lui ces entraînements et ces mouvements spontanés qui enlèvent un auditoire ; c'était plutôt un homme d'esprit, de bon sens et de jugement, un philosophe, un administrateur remarquable et un diplomate habile. Les personnages distingués du Canada et d'Angleterre, devant lesquels il plaida pendant tant d'années la cause de ses compatriotes et de son église, étaient étonnés de la largeur et de la sagacité de ses vues, de la profondeur et de la libéralité de ses convictions et de l'habileté avec laquelle il savait s'emparer de leur sympathie. C'était bien l'homme qu'il fallait pour agir sur ces esprits fiers, subtils et prévenus, pour les forcer de respecter une religion et une nationalité si bien représentées. Tous les gouverneurs qui eurent des rapports avec lui, avouaient qu'ils avaient rencontré dans l'évêque Plessis un esprit supérieur et un grand caractère, un homme capable de leur tenir tête.

Sa conversation vive, animée, semée de traits piquants, d'anecdotes plaisantes, était recherchée des hommes d'esprit. Les choses ridicules lui causaient, même dans les circonstances les plus solennelles, des accès de gaieté qu'il ne pouvait réprimer. Plus d'une fois, on l'a vu dans la chaire ou à l'autel, s'arrêter tout court et faire les plus grands efforts pour réprimer une malheureuse envie de rire provoquée par une peinture grotesque, un incident bizarre. Plein de bonté et de déférence pour ses prêtres et les jeunes ecclésiastiques, il prenait souvent plaisir à les taquiner et à les railler avec une familiarité agréable.

Le Rév. M. Mignault, ancien curé de Chambly, dont tout le monde garde un si bon souvenir, avait été son secrétaire. Lorsqu'il fut obligé de faire son premier sermon, à la cathédrale de Québec, il exprima à Mgr Plessis son anxiété. " Marche, marche, lui dit l'évêque, dis-toi en montant que tu es le moins fin de la bande." Le jeune prêtre monta dans la chaire et s'acquitta de sa tâche avec succès :

“ Eh ! bien, lui dit Monseigneur après le sermon, le diable a-t-il trouvé moyen de te dire que tu étais le plus fin ? ”

Versé dans la littérature, l'histoire et la philosophie, il avait l'esprit orné des plus riches connaissances et son heureuse mémoire lui rappelait les pages qui l'avaient le plus frappé dix et vingt ans après qu'il les avait lues.

Il n'y a qu'une chose qu'il ne put jamais apprendre parfaitement, malgré ses efforts, c'est l'anglais. Il prenait plaisir à raconter lui-même ce qui lui était arrivé un jour. Une irlandaise était venue le consulter et lui avait exposé son affaire avec la faconde et l'entrain qui caractérisent les enfants de la verte Erin, les femmes surtout. Mgr Plessis lui répondit en anglais, et il y avait déjà plusieurs minutes qu'il parlait, lorsque la pauvre femme lui dit, toute confuse, qu'elle ne comprenait pas le français.

Combien de pages il me faudrait maintenant pour rendre un digne hommage à ses vertus sacerdotales, à son zèle admirable pour le salut des âmes et à ses généreux efforts pour faire fleurir dans sa patrie bien-aimée la foi et les vertus qui font la force et la grandeur des nations, pour dire avec quel soin il travailla afin d'atteindre ce but sublime, à donner à ses prêtres la sagesse et le dévouement qu'il possédait lui-même à un si haut degré !

Pour donner une idée de la douce influence qu'il devait exercer sur son clergé, je ne puis mieux faire que de citer une belle parole qu'on peut regarder comme l'expression des sentiments du pays tout entier.

“ Si j'avais offensé cet homme-là, ” disait un jour M. Painchaud, fondateur du collège St-Anne, je consentirais à me traîner sur les genoux, depuis mon presbytère jusqu'à Québec, pour lui demander pardon.”

La vie de Monseigneur Plessis est pleine de grands enseignements.

A ceux qui nient ou méconnaissent les services rendus par la religion au Canada, elle offre un sujet de méditations profitables, et au clergé lui-même, elle présente des exemples

salutaires de prudence, d'énergie et de patriotisme. Elle a réalisé, cette vie sublime, le problème difficile de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César, et à la patrie ce qui est à la patrie. Mgr Plessis aura le mérite éternel d'avoir conduit sûrement la barque qui portait les destinées de l'église du Canada, au plus fort de la tempête, lorsqu'une main trop nerveuse ou inexpérimentée aurait pu la jeter sur les écueils, et d'avoir ouvert au catholicisme dans l'Amérique du Nord, ces vastes horizons qu'il parcourt si glorieusement. Il aura aussi l'honneur d'avoir compris que la mission civilisatrice de la Nouvelle-France devait se poursuivre, comme autrefois, par l'alliance et la protection mutuelle de la religion et de la patrie, de la foi et du patriotisme, et que plus la confiance du peuple dans son clergé est grande, plus la conduite de celui-ci doit être sage, prudente et nationale. Instruit par l'expérience des siècles, il savait, sans doute, que le jour où le peuple canadien regretterait d'avoir mis ses destinées entre les mains de ses prêtres, serait un jour fatal pour son pays et la religion.

Il a indiqué au clergé catholique la voie lumineuse qu'il doit suivre pour conserver et propager dans un pays où l'indépendance de la pensée est si grande et l'erreur si facile, une religion d'amour et de charité sortie des entrailles d'un Dieu et fécondée dans le sang des martyrs. Aussi, tant que le clergé marchera à la lumière de cette grande existence, la croix plantée sur les bords du St-Laurent par Jacques Cartier sera le signe de salut et le plus glorieux symbole de la nationalité canadienne-française.

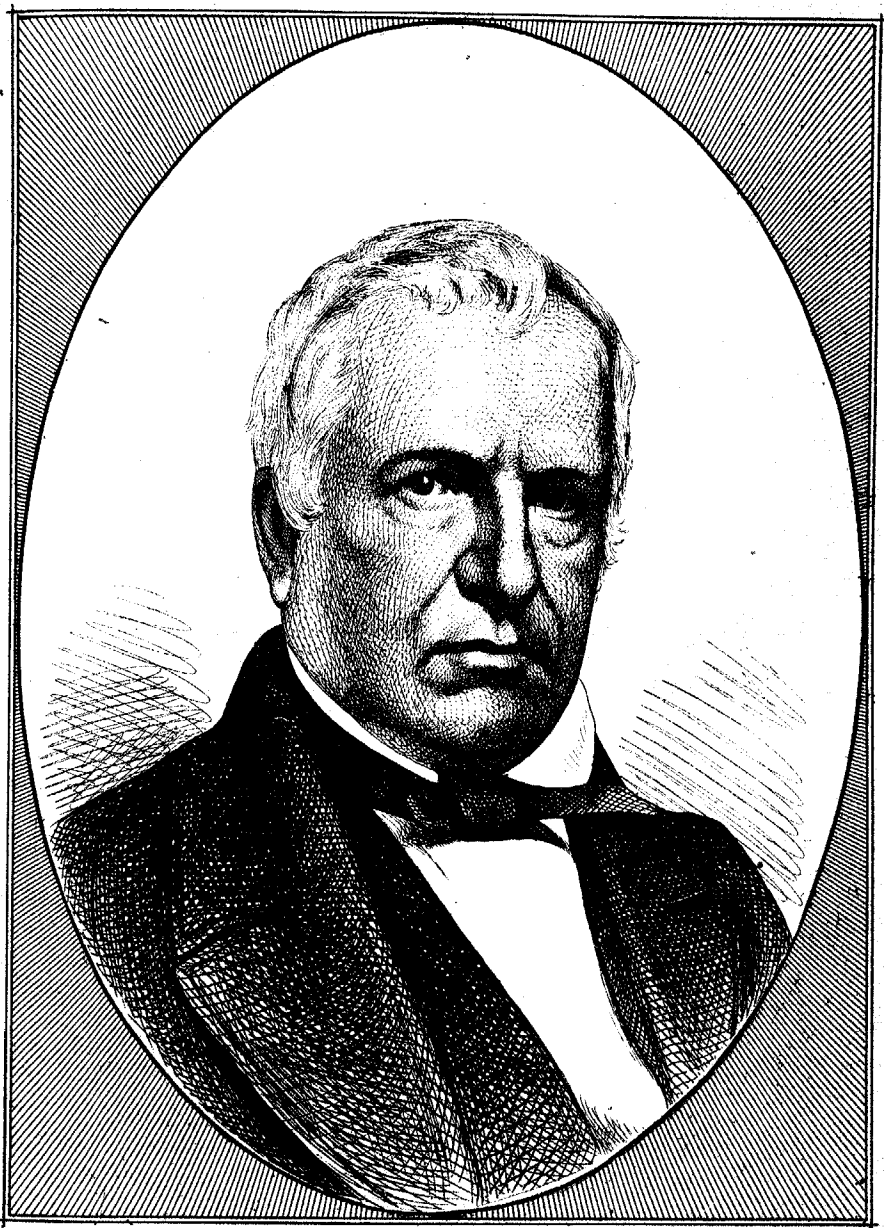
SIR LOUIS - HIPPOLYTE LAFONTAINE.

M. Lafontaine est né à Boucherville en mil huit cent-sept.

Son père, respectable cultivateur de l'endroit, était fils d'Antoine-Médard Lafontaine, qui fut membre de l'assemblée Législative du Bas-Canada de mil sept cent quatre-vingt-seize à mil huit cent-quatre, et servit son pays avec beaucoup d'intelligence et de patriotisme.

Au collège de Montréal, où il fit cinq années d'études, Louis-Hippolyte se fit remarquer par la solidité de son jugement et l'opiniâtreté de son caractère. Il aimait à faire les choses à sa guise, travaillait sans se fatiguer et supportait difficilement le régime sévère des collèges du temps. On l'appelait "la grosse tête." Un seul élève de sa classe lui disputait les premiers prix. Plus brillant que Lafontaine, cet élève distingué inspirait les plus grandes espérances à tous ceux qui le connaissaient et au grand évêque dont il portait le nom. C'était l'infortuné Plessis, dont une passion malheureuse dessécha le talent et brisa l'existence.

Lorsque Lafontaine fut parvenu aux plus hautes positions de son pays, un individu couvert de haillons, au regard



The Montreal Dispatch, 17th Montreal.

SIR LOUIS HYPOLITE LAFONTAINE.

éteint, aux traits bouleversés, venait quelquefois frapper à sa porte. Lafontaine, ému jusqu'aux larmes, reconnaissait son ancien condisciple ; il l'accueillait avec bonté, lui donnait des vêtements et de l'argent, et lui faisait promettre de changer de conduite. Plessis promettait, mais hélas ! il ne tardait pas à confirmer la vérité du proverbe qui caractérise ces sortes de promesses.

Lafontaine, ne pouvant plus supporter le joug d'une discipline qui lui causait beaucoup de désagréments, quitta le collège dans sa cinquième année et se fit admettre à l'étude du droit. Il entra dans le bureau de M. Roy, l'un des avocats les plus estimés et le plus estimables de l'époque, qui le prit dans sa famille et lui fit compléter ses études pendant sa cléricature. Il exista bientôt une grande amitié entre le patron et le clerc, le professeur et l'élève ; la similitude de goûts et de dispositions combla la distance que l'âge mettait entre eux. Ils occupaient les loisirs que l'étude leur laissait à parler des événements critiques que leur pays traversait, des luttes du passé et des espérances de l'avenir ; quelquefois ils jouaient une partie d'échecs, leur amusement favori.

La réputation de M. Lafontaine, lorsqu'il n'était que clerc avocat, était déjà considérable. Il avait embrassé la cause nationale avec chaleur et s'était distingué parmi les partisans les plus dévoués et les plus utiles de M. Papineau. Aussi les clients affluèrent dans son bureau, dès qu'il fut reçu avocat ; et ses succès professionnels, joints à l'intégrité de son caractère, le firent bientôt regarder comme un des chefs du Bas-Canada.

Il se joignit à MM. Viger, Duvernay et Morin pour diriger le mouvement national dans le district de Montréal, prit la parole dans les assemblées publiques, contribua aux premiers succès de la *Minerve* et contracta avec M. Morin cette amitié remarquable qui leur fut si utile à tous deux, et que la mort seule put briser.

M. Morin, timide et modeste, trouva dans M. Lafontaine la direction énergique dont il avait besoin. Racontons, en

passant, un fait qui donnera une idée de l'amitié de ces deux grands hommes et de leur caractère.

M. Morin avait l'habitude de donner aux pauvres jusqu'à son dernier sou, et même, souvent, de rembourser les clients dont il avait perdu les causes, de sorte que, sa pension payée, il ne lui restait jamais d'argent pour s'habiller. Un jour, M. Lafontaine lui dit qu'il ne voulait plus le voir paraître dans les rues avec l'accoutrement bizarre qu'il portait, que c'était un scandale. Il lui mit vingt-cinq louis dans les mains et lui enjoignit d'aller s'habiller. M. Morin s'en allait chez un tailleur, lorsqu'il rencontra un client malheureux dont il avait perdu le procès ; le client l'attendrit tellement sur son sort et sur le résultat de ce procès, que M. Morin lui mit les vingt-cinq louis entre les mains en lui recommandant bien de ne pas en parler à M. Lafontaine. Mais M. Lafontaine, le voyant toujours avec la même *toilette* les jours suivants, se décida à lui demander des explications. M. Morin hésita un moment, mais, ne pouvant mentir, il finit par raconter l'affaire. M. Lafontaine le gourmanda, malgré l'envie de rire qu'il avait, et lui dit qu'il était décidé, cette fois, à l'emporter. Il l'emmena chez un tailleur et lui fit faire un habillement complet.

M. Lafontaine se fit élire aux élections générales de mil huit cent trente, comme représentant du comté de Terrebonne ; il n'avait que vingt-trois ans. Il prit une part active à la lutte dont la chambre d'assemblée était le théâtre, et fut un des jeunes membres dont l'ardeur et l'énergie poussèrent M. Papineau en avant et donnèrent naissance aux quatre-vingt-douze résolutions. Il eut, dans les sessions de mil huit cent trente-cinq et mil huit cent trente-six, des paroles vigoureuses pour affirmer les droits du Bas-Canada et stigmatiser la conduite du gouvernement.

Mais lorsqu'il vit le peuple prêt à prendre les armes, il ouvrit les yeux et se tint à l'écart ; il comprit les dangers de l'insurrection et chercha à dissiper l'orage qu'il avait contribué à amasser. Il était trop tard ; on avait mis le feu à la traînée de poudre qui sillonnait le pays.

Quelques jours après les batailles de St-Denis et de St-Charles, il descendait à Québec avec M. Leslie pour supplier Lord Gosford de convoquer les chambres, afin d'éviter de plus grands malheurs. Lord Gosford refusa.

M. Lafontaine, découragé, partit alors pour l'Europe.

Il a dit, pour expliquer son départ, que ne pouvant ni prendre part ni résister à un mouvement qu'il condamnait, il ne voulait pas en être témoin.

Le raisonnement peut être bon, mais le sentiment ne l'est pas autant.

Lorsque M. Lafontaine revint d'Europe, au mois de mai mil huit cent trente-huit, le premier acte de la révolution était fini ; les projets d'anglification du gouverneur Durham, les injustices et les insolences de Colborne, et les imprudences de quelques têtes exaltées préparaient le second, dont le dénouement fut si lamentable.

Des Canadiens réfugiés aux Etats-Unis, se berçant du fol espoir de venger l'échec de la première insurrection, s'étaient organisés sous la direction du Dr Robert Nelson, qui avait lancé une proclamation d'indépendance. Des soulèvements eurent lieu à Beauharnais, Rouville, Châteauguay, St-Eustache, St-Benoît et ailleurs.

Le farouche Colborne se jeta sur les campagnes qu'il ravagea par le fer et par le feu, remplit les âmes de terreur par des perquisitions et des arrestations ridicules, et fit couronner cette période sanglante par l'échafaud. Ni la jeunesse de Duquet, ni les supplications de madame Cardinal lui demandant la grâce de son infortuné mari, ne purent toucher le cœur du vieux *brûlot*.

M. Lafontaine avait été emprisonné ainsi que son associé, M. le Juge Berthelot ; mais on l'avait bientôt mis en liberté, ne trouvant pas à propos de lui faire un procès.

Pendant ce temps-là, on décrétait honteusement, en Angleterre, l'extinction de la nationalité canadienne-française. Le gouvernement avait accepté les conclusions de lord Durham, qui, pour parvenir à ce but, avait préparé

l'union des deux Canadas ; et Poulett Thompson, plus tard Lord Sydenham, avait été chargé de venir mettre en opération le nouveau régime qu'on imposait au Bas-Canada au bout des baïonnettes, en face des échafauds.

L'Acte d'Union était basé sur la violation de nos droits et de nos libertés politiques ; il avait pour objet de nous mettre sous la domination d'une majorité anglaise et protestante. La langue française était proscrite ; on donnait au Haut-Canada, qui avait une population de trois cent cinquante mille âmes, une représentation égale à celle du Bas-Canada qui comptait six cent mille habitants, et on avait arrangé les divisions électorales de manière à faire élire le plus grand nombre d'Anglais possible dans le Bas-Canada.

Mais, par un étrange revirement des choses humaines, le principe des institutions britanniques, introduit dans l'Acte d'Union pour le faire accepter par la population anglaise et en faire l'instrument de notre ruine, était destiné à nous sauver.

La nouvelle constitution, tout informe et bâtarde qu'elle fût, contenait un germe fécond de liberté.

M. Lafontaine vit et comprit ce germe salubre, il résolut de le développer et d'en faire un arbre puissant dont l'ombre protégerait un jour l'avenir politique et national de son pays.

Il trouva un homme, un haut-canadien à l'esprit large, au cœur généreux, qui, après avoir combattu, comme lui, l'oligarchie et l'injustice, avait résolu de chercher dans la nouvelle constitution justice et liberté égales pour tous, sans distinction de races ni de religions : c'était M. Baldwin.

Le gouverneur Thompson et ses satellites virent avec colère ces deux hommes remarquables unir leur force et leur intelligence pour déjouer des projets qu'ils croyaient si solides. Ils eurent d'abord recours aux séductions de l'or et des honneurs pour acheter le silence des chefs canadiens, mais lorsqu'ils virent leurs propositions repoussées avec énergie, ils se jetèrent dans la violence et les menaces.

Des élections générales eurent lieu sous le nouveau régime dans le mois de mars mil huit cent quarante et un. Des bandes de *tueurs* furent lancées dans le comté de Terrebonne pour prendre possession des *polls* et empêcher l'élection de M. Lafontaine, qui était sûr de la majorité. M. Lafontaine recula devant l'émeute et laissa le champ libre à son adversaire, le Dr McCulloch. Mais M. Baldwin avait été élu.

Lord Sydenham (Poulett Thompson était devenu Lord) ouvrit le Parlement, le quatorze juin mil huit cent quarante et un, avec un gouvernement où l'élément français avait été complètement exclu. M. Baldwin donna immédiatement un exemple frappant de la manière dont il prétendait faire fonctionner le nouveau régime, en renonçant au siège qu'il occupait dans le Conseil Exécutif, sur le principe que les Canadiens-Français n'étaient pas assez représentés.

Des orages éclatèrent de tous côtés.

Mais M. Baldwin avait la tête au-dessus des tempêtes, il entendit celle-là gronder sous ses pieds sans sourciller. Il poussa la libéralité plus loin. Comme il avait été élu pour trois comtés dans le Haut-Canada, il résolut de siéger pour Hastings et fit offrir le mandat du quatrième riding d'York au jeune chef du parti libéral du Bas-Canada, M. Lafontaine. C'était frapper au cœur Lord Sydenham et ses fanatiques créatures. M. Lafontaine accepta cette offre généreuse et fut élu par une assez forte majorité, malgré les répugnances d'un comté anglais à se faire représenter par un Canadien-Français. Mais il ne put prendre son siège qu'à la session suivante, le gouverneur ayant malicieusement retardé le rapport du bref d'élection.

Lord Sydenham mourait, quelques jours après, des suites d'une chute de cheval.

Sir Charles Bagot, d'heureuse mémoire, ouvrait la deuxième session du Parlement-Uni, au mois de septembre mil huit cent quarante-trois, avec des paroles de paix et de conciliation. M. Lafontaine y était à la tête d'une opposition

forte et confiante, bien décidée à lutter comme autrefois, et à faire triompher ses droits. Le quinze septembre, il arbora le drapeau du Bas-Canada, en prononçant le premier discours français qui eût été entendu dans la chambre depuis l'acte d'union, voulant, disait-il, dans cette mémorable circonstance, protester dans la langue de l'opprimé contre l'acte qui la proscrivait.

Un homme comme Sir Charles Bagot, dont le seul objet était de faire le bonheur de ceux qu'il gouvernait, ne pouvait manquer de voir la justice des principes invoqués par MM. Baldwin et Lafontaine. Il leur offrit des portefeuilles dans l'administration. M. Baldwin ayant refusé de siéger avec quelques-uns des membres du gouvernement qui ne lui convenaient pas, M. Lafontaine déclara au gouverneur qu'il ne pouvait accepter ses offres avant qu'on eût donné satisfaction à son honorable collègue.

Le gouverneur céda et accepta le cabinet que MM. Baldwin et Lafontaine formèrent à leur guise.

Le parti tory, dirigé par Sir Allan MacNab, bondit d'indignation et se prépara à la lutte.

M. Baldwin, obligé de se faire réélire, fut battu dans deux comtés. Les Canadiens-Français saisirent avec bonheur l'occasion qui leur permettait de lui rendre un témoignage public de leur admiration et de leur reconnaissance; ils lui offrirent le mandat du comté de Rimouski, où il fut élu.

M. Lafontaine avait payé une noble dette.

Lord Metcalf arrivait, sur ces entrefaites, pour remplacer le gouverneur Bagot, qu'une maladie subite forçait de donner sa démission et enlevait, quelques semaines après, à l'affection des Canadiens.

Le triomphe de M. Lafontaine était le triomphe du Bas-Canada; aussi les vœux les plus ardents, les sympathies les plus patriotiques éclatèrent en faveur de la nouvelle administration.

Elle n'eut pas le temps, néanmoins, dans cette première épreuve, de réaliser les espérances du pays et d'exécuter les

réformes libérales contenues dans son programme. Elle se trouvait en face d'une situation nouvelle dont on appréciait différemment la portée et les résultats ; comme toutes les choses humaines, ce régime politique ne pouvait arriver à la perfection que par la voie des essais et des tâtonnements. On voyait bien au fond de la constitution les éléments du gouvernement responsable, mais il fallait les coordonner et les mettre en mouvement ; or, le parti tory, voyant que les Canadiens-Français cherchaient à s'en faire un rempart, s'efforçait d'en restreindre les heureux effets. Quelques-uns des premiers gouverneurs eux-mêmes, malgré de bonnes dispositions et l'expérience des institutions anglaises, se trompèrent dans l'application du nouveau régime et travaillèrent souvent à contrecarrer les idées libérales de MM. Baldwin et Lafontaine. Ils admettaient le principe, et reculaient devant les conséquences : il est vrai que ces conséquences étaient l'émancipation d'une nationalité qu'on avait résolu de perdre.

Il y avait quatorze mois que le gouvernement tenait tête à la tempête et déblayait la voie du gouvernement responsable, lorsque des dissentiments sérieux qu'ils eurent avec le gouverneur, sur la question du patronage ministériel, les forcèrent de résigner. Lord Metcalf réclamait le droit de nommer aux emplois publics sans l'avis de ses ministres. MM. Baldwin et Lafontaine soutenaient que le patronage était une des principales attributions du ministère sous un gouvernement constitutionnel et responsable.

C'est dans cette occasion que l'hon. D.-B. Viger se sépara du parti canadien pour former le gouvernement Draper-Viger.

La conduite de M. Lafontaine et de M. Viger a été diversement appréciée. M. Lafontaine n'aurait-il pas dû céder sur une question de peu d'importance, pour sauver des principes beaucoup plus considérables que sa retraite mettait en péril ? D'un autre côté, M. Viger était-il justifiable de prêter main-forte au parti tory, qui voulait notre abaissement et

l'aider à triompher du parti libéral qu'entourait la confiance du Bas-Canada ?

MM. Baldwin et Lafontaine retombèrent dans l'opposition, suivis tous deux de la grande majorité de leurs partisans. L'administration Draper-Viger eut de rudes assauts, et elle ne put se maintenir qu'en adoptant plusieurs des réformes du programme libéral.

Lorsque MM. Viger et D.-B. Papineau eurent abandonné, au mois de juin mil huit cent quarante-six, le gouvernement dont les bases s'ébranlaient sous les coups vigoureux de l'opposition, on comprit que le triomphe du parti libéral n'était pas éloigné.

Le ministère tout disloqué demandait, au mois de décembre mil huit cent quarante-sept, des élections générales, espérant d'y retremper ses forces et sa vigueur.

La lutte fut vive, acharnée, à Montréal surtout, où le parti tory eut recours à la violence pour défaire MM. Lafontaine et Holmes, candidats du parti libéral. Les *Glengary*, qui avaient chassé les Canadiens-Français des polls dans le comté de Terrebonne, crurent qu'ils pourraient en faire autant à Montréal ; mais ils trouvèrent des hommes décidés à voter, au risque de leur vie. Des organisations eurent lieu, sous la direction de jeunes gens de talent et de courage, parmi lesquels on remarquait MM. Coursol, Euclide Roy, J. Papin et Fortin.

Le jour de l'élection arrivé, des bandes d'émeutiers, soudoyés par les torys, parcoururent la ville pour effrayer les électeurs. Ils s'étaient emparés, dès le matin, d'un poll qui se trouvait près des brasseries Molson, sur la rue Ste-Marie. Soixante Canadiens-Français environ partirent pour les déloger. MM. Coursol et Euclide Roy, à cheval, marchaient à la tête de la colonne. La troupe cheminait tranquillement, lorsque, soudain, en passant devant un hôtel, le Royal Oak Inn, elle fut assaillie par une grêle de balles parties des fenêtres de cette maison. C'étaient les *Glengary* qui, à l'abri des murs, tiraient à bout portant sur la petite troupe. MM.

Coursol, Roy, Papin et quelques autres, qui étaient armés, firent alors le siège de la maison à coups de pistolet, et en chassèrent les Glengary, qui eurent deux hommes tués et plusieurs blessés. M. Godefroi Laviolette, de St-Jérôme, eut un œil crevé dans cette affaire.

Les Canadiens, excités par cette lâche attaque, poursuivirent les émeutiers dans toutes les directions, les chassèrent du bout de la rue des Allemands qu'ils occupaient et protégèrent partout la votation qui donna une majorité de huit cents voix à MM. Lafontaine et Holmes.

C'était un beau triomphe pour le parti libéral, une glorieuse journée pour le peuple et la jeunesse, qui avaient voté le pistolet au poing. Une foule enthousiaste reconduisait, le soir, M. Lafontaine à sa demeure. Un coup de feu retentit au milieu des applaudissements et des hurrahs mille fois répétés. M. Lafontaine, se retournant à ce bruit, eut la malheureuse pensée d'insulter, par des paroles déplacées, ces hommes dévoués qui venaient d'exposer leur vie pour lui.

Le parti libéral avait emporté presque tous les comtés du Bas-Canada. Il affirma sa force, dès l'ouverture de la session de quarante-huit, lors de la nomination de l'orateur. M. Lafontaine avait tenu un caucus dans lequel il avait annoncé à ses amis sa satisfaction et ses espérances, et les avait invités à faire le choix d'un orateur. Il n'y eût, à ces dernières paroles, qu'une voix parmi les membres pour crier : " Morin ! Morin ! "

L'hon. L.-J. Papineau, qui venait d'être élu, était là. Il quitta, dit-on, l'assemblée, l'air mécontent, et laissa même échapper quelques paroles de mécontentement.

S'attendait-il que la chambre d'assemblée saluerait sa réapparition sur la scène publique en lui offrant le fauteuil présidentiel qu'il avait honoré pendant vingt ans par son patriotisme et son indépendance ? Plusieurs l'affirment et croient que cet acte de déférence et de gratitude aurait empêché une rupture dont les conséquences nous ont été si funestes. Mais M. Morin était adoré de la majorité pour ses

vertus, son patriotisme, son abnégation et son dévouement inaltérable à la cause nationale. M. Morin était pauvre ; or, on savait que, malgré les offres les plus brillantes pour l'engager à se séparer de la majorité, en deux occasions, il avait tout refusé en disant qu'il avait un parti et un chef politiques, qu'il devait leur être fidèle.

M. Morin fut proposé à la présidence de la chambre par M. Baldwin et fut élu, par cinquante-quatre voix contre dix-neuf, sur Sir Allan MacNab.

Quelques jours après, MM. Baldwin et Lafontaine remontaient au pouvoir et reprenaient la conduite des affaires publiques, sous la direction bienfaisante et salutaire du célèbre et bien-aimé Lord Elgin, dont le souvenir est si intimement lié à l'établissement définitif du gouvernement constitutionnel dans ce pays et au succès des deux illustres chefs du parti libéral.

Le cadre que je me suis imposé ne me permet pas d'énumérer tous les bienfaits qui jaillirent pour le pays de l'union de ces trois grandes intelligences, de passer en revue toutes les réformes et les entreprises qu'ils accomplirent. Qu'il me suffise de dire qu'ils fixèrent les bases du gouvernement responsable et de l'avenir politique du pays, et sanctionnèrent l'égalité, devant la justice et les lois, de toutes les races, de toutes les religions. Ces trois grands hommes ne sont plus ; la mort les a, depuis plusieurs années déjà, ravis à l'amour et au respect de leurs concitoyens ; nous sommes surpris que la reconnaissance publique n'ait pas encore songé à leur élever un monument commun, afin d'associer dans l'immortalité des mémoires si chères à notre patrie.

Il n'ont pas accompli sans difficulté et sans sacrifices les grandes choses dont nous nous glorifions aujourd'hui. Ils ne livrèrent pas la guerre à l'injustice et au fanatisme sans soulever des tempêtes violentes ainsi que le prouvèrent les événements de quarante-neuf.

Dès les premiers mois de son administration, M. Lafontaine avait mis devant la chambre un projet de loi dont l'ob-

jet était d'indemniser tous ceux qui avaient éprouvé des pertes dans l'insurrection de trente-sept et trente-huit.

Le parti tory, vaincu et humilié, saisit avec empressement l'occasion qui se présentait pour souffler dans les cœurs la haine et la vengeance. Des organisations eurent lieu pour effrayer le gouvernement et le forcer d'abandonner cette mesure.

M. Lafontaine resta sourd aux menaces.

Le vingt-cinq avril, Lord Elgin se rendit à la chambre d'assemblée pour sanctionner le bill d'indemnité. Il fut accueilli, à son départ, par des cris de mort, les sifflets et les insultes d'une foule ivre de haine et de boisson, qui le reconduisit jusqu'à sa demeure et le couvrit d'œufs pourris. Quelques minutes après, le parlement était en feu. Les membres se sauvèrent, avec beaucoup de peine, à travers le feu, la fumée, les cris, les pierres et même les balles. M. Lafontaine s'échappa par la cave du parlement où il laissa son chapeau.

Pendant plusieurs jours, plusieurs semaines même, Montréal fut à la merci de la canaille, qui parcourait les rues, l'insultait à la bouche et la torche à la main, incendiant et saccageant les demeures de MM. Wilson, Holmes et Hincks.

Un soir, ils partirent, au nombre de quelques centaines, pour brûler les maisons de MM. Lafontaine et Drummond. Ils se dirigèrent d'abord sur celle du premier ministre. Mais des amis courageux s'y étaient rendus pour le défendre, entre autres Sir Etienne-Pascal Taché, connu alors sous le nom de Dr Taché, qui avait fait les préparatifs de défense. Le chef de la bande tomba frappé d'une balle, au moment où il franchissait la grille du jardin : c'était un jeune forgeron du nom de Mason. Les émeutiers retraits à la hâte, emportant le cadavre de leur ami, qu'ils promenèrent en triomphe dans les rues de la ville au milieu d'un grand tumulte.

Une enquête eut lieu à l'hôtel Nelson, maintenant l'hô-

tel St-Nicolas, sous la direction de MM. Jones et Coursol, coronaires-conjoints. M. Lafontaine, appelé comme témoin, était à donner son témoignage, lorsque les cris de "Au feu ! au feu !" retentirent. Quelques minutes après, la maison était enveloppée dans un tourbillon de feu et de fumée. M. Lafontaine put s'échapper, grâce à la protection et au sang-froid de M. Coursol, qui montra dans cette affaire beaucoup de courage et d'énergie.

Le gouvernement finit enfin par céder aux sollicitations de ses amis, qui depuis longtemps voulaient s'armer et s'organiser pour protéger la vie des citoyens. Ce qu'ils avaient prévu arriva; du moment que les émeutiers virent qu'ils auraient à combattre face à face des hommes de cœur, ils disparurent comme des ombres; ils n'attendirent même pas le premier coup de fusil.

La paix s'était faite dans les esprits, et le gouvernement poursuivait tranquillement le cours de ses réformes dans l'ordre matériel, social et politique par des mesures pleines de sagesse, lorsque, au mois de juin mil huit cent cinquante et un, M. Baldwin, vivement affecté du résultat d'un vote de la chambre, annonça sa démission, en disant qu'il refusait de rester au pouvoir, du moment qu'il ne commandait plus la confiance de la majorité du Haut-Canada. C'était digne et fier.

Quelques jours après, M. Lafontaine déclarait qu'il avait l'intention de suivre l'exemple de M. Baldwin, à la fin de la session. La question de la tenure seigneuriale commençait à l'inquiéter. La précipitation et l'impatience de plusieurs jeunes députés, qui se plaignaient de sa lenteur, l'importunaient et lui faisaient craindre des imprudences.

A un banquet que ses amis lui donnèrent, le trente octobre, il fit un discours remarquable dans lequel, après avoir fait le tableau des progrès du pays depuis mil huit cent quarante, il annonça sa retraite définitive des affaires. Il n'avait que quarante-quatre ans; il laissait la politique à l'âge où on y entre en Europe.

Il s'était remis à la pratique de sa profession et se refaisait rapidement une clientèle, lorsqu'il fut appelé au poste de juge-en-chef de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada.

Le pays tout entier salua cette promotion.

Quelques mois après, à son retour d'Europe, où il était allé retremper ses forces et sa vigueur, grâce au congé que le gouvernement lui avait accordé, Lafontaine était fait baronnet de la Grande-Bretagne, en récompense de ses services et de ses mérites. En mil huit cent cinquante-cinq, il présidait la cour seigneuriale.

Il y avait dix ans que l'illustre baronnet honorait la justice de son pays par son impartialité, son intégrité et la profondeur de sa science, lorsque la mort le frappa dans la chambre des juges, où il était à remplir ses devoirs judiciaires. Transporté à la hâte à sa demeure, il demanda à voir son fils qu'il couvrit de baisers, fit le signe de la croix et mourut peu de temps après.

La population se pressa en foule autour du corbillard qui contenait les restes de cette noble et utile existence; tous les journaux en deuil célébrèrent à l'envi ses mérites et ses talents.

Traçons en quelques lignes le portrait de M. Lafontaine.

Il était d'une taille au-dessus de la moyenne, forte, pleine et massive; sa physionomie était calme, sereine, immobile, ses traits fiers et réguliers, sa démarche lente et mesurée. Il avait le regard doux et limpide, comme ces belles eaux dont la transparence laisse voir le lit qui les porte, la parole grave, solennelle, un buste large et puissant, une tête immense, magnifique, qu'on aurait remarquée entre mille. La pensée semblait se mouvoir à l'aise, sous ces vastes parois, le monde intellectuel devait prendre plaisir à s'y réfléchir, tous les éléments qui y entraient en sortaient coordonnés et disciplinés, comme une armée rangée en bataille.

C'était une des incarnations les plus parfaites du type napoléonien. Cette ressemblance frappait tout le monde;

il était loin de la dédaigner lui-même et cherchait à la rendre plus sensible encore par une petite touffe de cheveux qu'il laissait tomber avec complaisance sur son large front.

Etant allé, dans son dernier voyage en France, visiter l'Hôtel des Invalides, les vieux soldats de la grande armée se pressèrent autour de lui, pleins d'émotion, et s'écriaient avec transport : " Bon Dieu ! Monsieur, que vous ressembliez à notre empereur ! "

La première fois que Lady Bagot l'aperçut, elle ne put s'empêcher de pousser un cri de surprise et de dire à son mari : " Si je n'étais pas certaine qu'il est mort, je dirais que c'est lui. "

Elle parlait de Napoléon Ier, qu'elle avait vu à Paris.

Il a dû à son extérieur imposant une bonne partie du prestige et de l'influence qu'il exerçait sur le peuple et ses représentants. Sa gravité et son silence habituels lui donnaient un certain air de mystère qui avait son effet.

Sa force corporelle, avant que la maladie et les infirmités l'eussent affaibli, était proportionnée à sa stature ; dans les élections de trente-quatre et de trente-cinq, qui se firent à coups de bâton, il paya de sa personne ; les hommes forts de l'époque le considéraient comme un des leurs.

On ne peut voir, dans sa patience et ses hésitations pendant les troubles de quarante-huit et de quarante-neuf, que la crainte d'exposer la vie des citoyens et de porter la responsabilité du sang qui serait versé.

Il eut toujours, dans les hautes fonctions qu'il fut appelé à remplir, un sentiment très-vif de la responsabilité et des devoirs que la confiance publique lui imposait.

Il était au moral ce qu'il était au physique ; tout chez lui était large et reposait sur de fortes bases. Les yeux fixés sur un principe, il y marchait en droite ligne, écrasant les obstacles sur son passage, insouciant de ses intérêts personnels, regardant à peine si on le suivait. La raison dominait ses sentiments et réglait ses actes.

Il avait plutôt l'amour de la justice et de l'humanité que

le sentiment national, de même qu'il était plus politique que religieux.

Ce qu'il voulait pour ses compatriotes, il le voulait aussi pour toutes les races, toutes les religions ; tous les droits pour lui étaient sacrés, inviolables.

C'est à cette largeur de vues et de sentiments que nous devons les alliances précieuses qui nous ont assuré le triomphe de nos droits et de nos libertés. Des manifestations imprudentes, des exagérations de sentiment et de paroles auraient pu tout perdre, à cette époque critique où tant d'éléments discordants cherchaient à se combattre et à se détruire.

Toujours maître de ses pensées, alors même que le feu de la colère lui montait au front, il se taisait, attendait et réfléchissait.

Fort de la justesse des principes qu'il émettait, il n'en cherchait le triomphe que dans leur force même et la confiance qu'il inspirait à la majorité qui marchait sous son drapeau.

Les intrigues politiques répugnaient à son caractère fier et indépendant, il les dédaignait comme des moyens indignes de lui et de ceux dont il était le chef.

Plusieurs fois il se contentait de répondre à ceux qui lui demandaient des explications, qu'il votait pour la mesure proposée parce qu'il la croyait bonne, qu'ils étaient libres de voter autrement.

A des hommes d'Etat comme M. Lafontaine, il faut des époques de désintéressement et de courage moral, des situations où le sentiment public l'emporte sur le sentiment personnel.

Le gouvernement constitutionnel, qui est un gouvernement de discussion et d'explications, ne peut s'accommoder longtemps d'un pareil système. Aussi, il n'est pas étonnant que M. Lafontaine ait senti le besoin de donner sa démission, lorsque des divisions qu'il aurait pu peut-être retarder avec de la souplesse et de la diplomatie, éclatèrent parmi les Canadiens-Français.

Tant qu'il a été sur le Banc, tout le pays le sait, il y trouva un noble et vaste champ pour le déploiement de ses hautes facultés. Sa sagesse, son impartialité et son savoir rappellerent les plus beaux temps de la magistrature française. Ses jugements ont une grande autorité devant nos tribunaux, et longtemps encore les juges et les avocats seront heureux de les citer à l'appui de leurs opinions.

M. Lafontaine n'était pas orateur, il n'avait ni la chaleur, ni l'élocution, ni le geste. Honnête, franc et loyal dans ses discours comme dans ses actes, uniquement préoccupé de la justesse de ses idées, il parlait peu, insouciant des charmes et des artifices du langage. Dans ses discours politiques devant le peuple ou devant la chambre, il posait carrément la question, la discutait froidement et s'en rapportait à la réflexion et à l'intelligence de ses auditeurs. Mais sa pensée substantielle et condensée laissait une empreinte vigoureuse dans les matières qu'elle traversait ; on aurait dit une lourde machine traçant un sillon profond dans les entrailles de la terre, ou un fleuve puissant roulant ses eaux fortes et massives entre des rochers nus et escarpés.

Il lui répugnait de répondre aux attaques personnelles, et il n'avait pas à subir souvent cette épreuve, car, au premier mot qu'on lançait contre lui, une douzaine de membres se levaient pour le défendre. Ceux mêmes que l'humeur de M. Lafontaine avait peut-être froissés, devenaient ses plus chauds défenseurs, tant ils tenaient à l'honneur de leur chef et à l'inviolabilité de son caractère et de sa réputation.

Jamais, d'ailleurs, ses ennemis les plus acharnés ne mirent en doute son désintéressement, l'indépendance et la sincérité de ses convictions.

L'un des chefs les plus emportés du parti tory lui rendit un jour un beau témoignage.

C'était dans le temps où l'on parlait de la retraite prochaine de M. Lafontaine.

M. Hincks, alors comme aujourd'hui ministre des finances, faisait un discours où il énumérait avec complai-

sance les principaux faits de sa carrière parlementaire. Le colonel Prince se levant soudain, dit qu'il désirait interrompre l'honorable ministre des finances pour lui donner un conseil : " c'était de brûler plus tard toutes les pages de sa vie politique, excepté celle qui parlerait de l'époque où il avait eu l'honneur de faire partie du gouvernement de M. Lafontaine." Des tonnerres d'applaudissements accueillirent ces paroles fines et mordantes qui renfermaient un éloge si flatteur pour M. Lafontaine.

M. Lafontaine cachait sous un extérieur froid un cœur bon, compatissant, plein de sympathie pour l'infortune et l'indigence. Il donnait abondamment, au-delà de ses moyens ; son nom figurait avec honneur à la tête des listes de souscriptions qui avaient un but charitable ou national.

Monseigneur de Montréal rappelait avec émotion, dans l'allocution qu'il prononça sur sa tombe, qu'il prenait plaisir à visiter les hôpitaux pour y porter des consolations et des soulagements.

Lorsqu'on étudie de pareilles vies, on éprouve un légitime sentiment de fierté et d'orgueil national, et on souhaite ardemment que la Providence nous envoie souvent de ces hommes d'élite pour rehausser notre nationalité et diriger ses pas dans les voies de l'avenir.

N. B. Sir Louis était marié, en premières noces, à Dlle Berthelot, fille de M. A. Berthelot, de Québec ; il épousa en secondes noces Madame Kinton, veuve d'un officier anglais, de laquelle il eut deux fils qui sont morts très-jeunes.

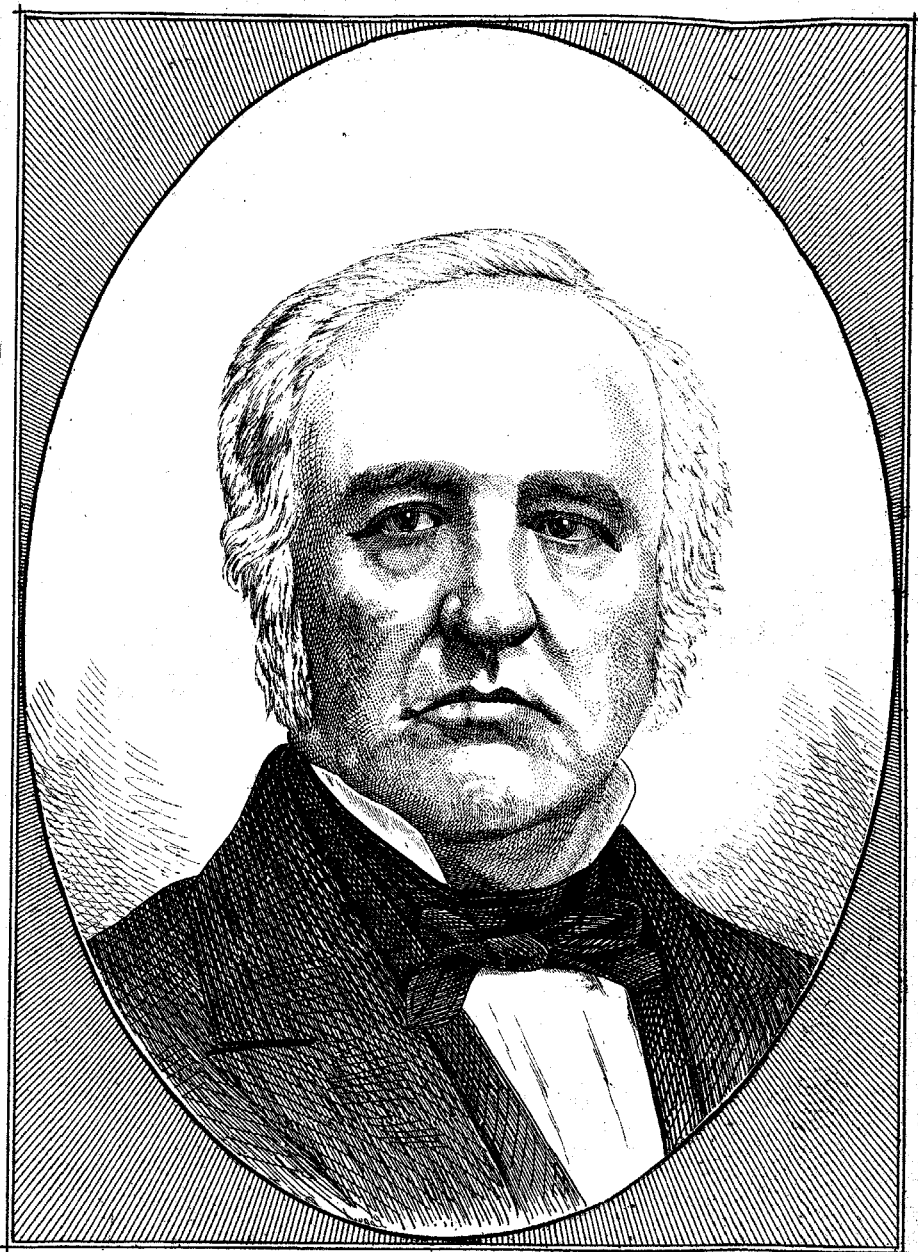
Montréal, Juillet 1870.

L'HONORABLE A.-N. MORIN.

Arrêtons-nous avec respect devant une de ces vies illustres que l'histoire devrait écrire en lettres d'or, et qui forment comme des oasis où le cœur et l'esprit aiment à se rafraîchir. Lorsqu'on examine de près tous ces astres brillants qui illuminent et glorifient l'humanité, on y voit toujours, avec peine et tristesse, quelque tache qui en ternit l'éclat et la splendeur ; on est constamment partagé entre l'admiration et le désenchantement, à la vue de tant de grandeur et de faiblesse réunies dans l'homme. Mais ici tout est pur et brillant ; tout est digne d'éloges.

Si la véritable grandeur consiste dans l'alliance de la vertu et du talent, dans l'amour et la pratique du bien, nul parmi nous ne fut plus grand que l'hon. Auguste-Norbert Morin.

Il est né le douze octobre mil huit cent-trois, à St-Michel de Bellechasse, d'une respectable famille de cultivateurs. Il manifesta, dès son bas âge, les heureuses dispositions de son cœur et de son esprit, la richesse de son caractère. Son cours d'études au séminaire de Québec fut brillant ; ses con-



The Burdett Engraving Co. Montreal.

L'HON. AUGUSTE NORBERT MORIN.

disciples et professeurs reconnurent facilement en lui l'étoffe d'un savant et d'un *patriote*. Propre à tout, plein d'aptitude pour les lettres, la philosophie et les sciences abstraites, on ne savait ce qu'on devait le plus admirer de ses talents ou de ses vertus.

Le travail était pour lui une véritable jouissance ; il ne s'y arrachait qu'avec peine. Il apprit l'hébreu, la nuit, à la lueur blafarde d'une lampe dont les rayons le trahirent souvent en dirigeant de son côté le surveillant du dortoir, qu'il croyait endormi. Cette passion nocturne pour l'hébreu lui valut plusieurs fois des pensums ; *il les méritait bien*.

Lorsqu'il acheva ses études, on était au fort de la lutte entre l'oligarchie anglaise et le patriotisme canadien-français. M. Papineau était le demi-dieu de la population, qu'il protégeait et honorait de son éloquence ; ses accents énergiques trouvèrent un puissant écho dans l'âme impressionnable et dévouée de la jeunesse du temps, dont M. Morin était le représentant le plus remarquable.

Après avoir hésité quelque temps entre la soutane et la robe de l'avocat, qui toutes deux avaient des attrait pour sa nature généreuse et convenaient à ses aspirations et à ses aptitudes, il s'était décidé à étudier le droit.

Pauvre, timide et modeste, tout imprégné de sentiments l'honneur et de religion, possédé du désir de faire du bien et de se rendre utile à la société, à son pays, il éprouva des inquiétudes en face des incertitudes de l'avenir.

Mais l'instruction était rare à cette époque, ceux qui faisaient la lutte contre la tyrannie avaient besoin d'aide ; il se hâtaient d'enrôler sous leur drapeau tous les talents, aussitôt qu'ils paraissaient.

Il y avait alors à Montréal deux hommes remarquables dont nous aurons occasion de parler plus tard, qui ne négligeaient aucun moyen de fortifier et de glorifier la cause nationale qu'ils défendaient avec tant de courage ; c'étaient MM. D.-B. Viger et Duvernay. Ils appelèrent le jeune Morin à Montréal, qui était alors, comme aujourd'hui, le

centre du mouvement politique, et le prirent sous leur protection.

Il se livra à l'étude du droit et de la politique avec ardeur et gagna l'estime et l'admiration de tous ceux qui le connurent, par la chaleur de son patriotisme, la sincérité de ses convictions et la sévérité de ses mœurs. Complètement absorbé par le travail et les choses utiles et sérieuses, étranger aux amusements et aux plaisirs de la jeunesse, il avait d'abord effrayé les consciences faciles et les caractères joyeux. Mais sa libéralité, sa douceur et sa bonne humeur l'entourèrent bientôt de sympathie.

Malgré les désagréments que sa timidité et sa gaucherie lui attiraient, il se pliait volontiers aux caprices de la société et se sacrifiait pour le plaisir et l'amusement des autres.

Il sut toujours triompher de sa timidité en face d'un principe à défendre, d'un devoir à remplir.

M. le juge Bowen ayant décidé que les cours de justice ne reconnaîtraient que les brefs écrits en langue anglaise, le jeune Morin, qui n'était encore qu'étudiant, lui écrivit, sous forme de brochure, une lettre énergique pour revendiquer les droits de la langue française devant les tribunaux du Bas-Canada. Cette lettre eut du retentissement; elle prouva que le Bas-Canada pouvait compter sur une forte intelligence de plus et une belle plume pour défendre ses droits et ses libertés. Le hasard voulut que, plus tard, le jeune clerc-avocat de mil huit cent vingt-cinq siégea, sur le premier banc du pays, à côté de celui auquel il avait osé adresser des plaintes et des remontrances. Le temps a de curieux caprices, et la Providence fait de singuliers rapprochements.

En mil huit cent vingt-six, MM. Duvernay, Viger et quelques autres citoyens éminents de Montréal, voulant avoir un organe puissant digne de leur cause et de leur courage, fondèrent la *Minerve* dont ils confièrent la rédaction à M. Morin.

J'ai trouvé avec plaisir le prospectus de la *Minerve* dans

un petit journal que M. le juge Charles Mondelet, alors avocat aux Trois-Rivières, avait fondé sous le nom symbolique d'*Argus*, et qu'il rédigeait avec une vivacité et une vigueur redoutables. L'*Argus*, qui avait salué avec joie, comme tout le pays, la naissance de la *Minerve*, annonçait, quelques semaines après, son propre trépas, dans une curieuse pièce de vers qui se terminait par ces mots :

“ Adieu donc, mes chers compagnons,
Jusqu'à la résurrection.”

Un an plus tard, pendant l'élection de M. Papineau et de M. Magill dans Montréal-Est, l'*Argus*, mort aux Trois-Rivières, ressuscitait à Montréal avec ces mots en tête : “ Resurrexit sicut dixit.” C'est M. Morin qui rendit à son ami, M. Mondelet, le fils qu'il aimait tant.

M. Morin fut reçu avocat en mil huit cent vingt-huit.

Lors des violentes élections de mil huit cent trente, le comté de Bellechasse, fier de la renommée du jeune Morin, qui était un *enfant de l'endroit*, l'envoya siéger dans la chambre d'assemblée.

La lutte était alors vive, acharnée, l'horizon politique s'assombrissait de plus en plus ; la résistance à l'oligarchie devenait plus énergique. M. Morin se jeta en plein dans le mêlée, et combattit vaillamment, par la plume et la parole, les ennemis de son pays, les abus du pouvoir.

Il était le secrétaire de la majorité de la chambre d'assemblée, et de M. Papineau qui lui portait beaucoup de considération. Il rédigeait les motions, les manifestes et tous les principaux documents du temps. C'est lui qui condensa les quatre-vingt-douze résolutions d'un énorme volume de griefs que M. Papineau avait préparé.

Son influence était si grande en mil huit cent trente-quatre, son patriotisme et son intelligence inspiraient tant de confiance au pays, qu'il fut chargé d'aller à Londres porter à M. Viger le résultat des derniers événements et une requête au gouvernement anglais basée sur les quatre-vingt-

douze résolutions. Mais rien ne put ébranler l'entêtement du bureau colonial, qui resta sourd à toutes les remontrances.

MM. Viger et Morin revinrent en Canada bien décidés à laisser faire la tempête.

Il existait une scission dans le parti canadien depuis mil huit cent trente-quatre ; cette scission devint plus tranchée, en mil huit cent trente-six ; MM. Nelson, Cuvillier et Quesnel, que secondaient le talent et l'influence de M. Parent dans le *Canadien*, essayaient de calmer l'effervescence et d'arrêter la majorité sur la pente de l'insurrection.

M. Morin fut envoyé à Québec pour encourager et rallier autour du même drapeau ceux qui étaient restés fidèles à M. Papineau. Mais M. Morin n'avait pas le caractère et le talent qui soulèvent les masses. Il avait plutôt l'air d'un missionnaire que d'un conspirateur ; il paraissait plutôt fait pour porter la croix que l'épée. Les gens de Québec restèrent froids, lorsqu'ils apprirent la nouvelle de l'insurrection dans le district de Montréal.

Poursuivi par les agents de police, M. Morin se sauva dans les bois, où il vécut pendant quelque temps, grâce à la discrétion et à la charité de plusieurs personnes qui lui apportaient des vivres ; mais il revint ensuite à Québec, se montra en public, au départ de Sir John Colborne, puis se constitua prisonnier et demanda un procès qu'on lui refusa. On le laissa tranquille.

M. Morin rentra dans le Parlement-Uni, en mil huit cent quarante, comme représentant de Nicolet. Dans la lutte qui s'engagea sous le nouveau système, il fut, comme auparavant, l'un des plus fermes et des plus intelligents avocats des droits de ses compatriotes. Il se rangea avec la majorité du Bas-Canada, sous la direction de M. Lafontaine, et contribua puissamment à nous rendre la nouvelle constitution favorable et utile. Il s'agissait, comme avant mil huit cent trente-sept, de revendiquer pour les Canadiens-Français les principes de liberté d'une constitution que la population

anglaise croyait faite pour elle seule, et d'obtenir dans le gouvernement la part d'influence à laquelle ils avaient droit.

Le premier janvier mil huit cent quarante-deux, M. Morin était fait juge de la cour de circuit pour Kamouraska et St-Thomas, et le treize octobre suivant, il acceptait le portefeuille de commissaire des terres de la Couronne dans le ministère Baldwin-Lafontaine, et se faisait élire au Saguenay, à la place de M. Etienne Parent, qui abandonnait la politique pour devenir greffier du conseil exécutif.

Durant le règne du parti conservateur, de mil huit cent quarante-deux à mil huit cent quarante-huit, les plus grands efforts furent faits pour détacher M. Morin de la phalange libérale que conduisaient MM. Lafontaine et Baldwin. Toutes les séductions ne purent ébranler sa vertu politique comme sa fidélité à ses principes ; il refusa toutes les faveurs et le pouvoir sans l'assentiment et la coopération de son chef politique. Et cependant il était pauvre, presque sans ressources.

Aussi, quand M. Lafontaine revint au pouvoir, en mil huit cent quarante-huit, il n'y eut qu'une voix dans le parti libéral pour offrir la présidence de la chambre d'assemblée à M. Morin, qui fut élu contre M. Allan MacNab par cinquante-quatre voix contre dix-neuf. C'est lui qui présidait à cette fameuse séance de mil huit cent quarante-neuf, pendant laquelle on mit le feu au parlement.

Au bruit des roches et des balles qui brisaient les fenêtres de la chambre, les représentants du peuple justement effrayés voulaient évacuer la salle. Mais M. Morin resta calme et impassible au milieu du bruit et du tumulte. On aurait dit un sénateur romain s'enveloppant dans sa toge en face de l'ennemi. Il se leva pour dire de sa voix ordinaire : " Ordaire, ordaire, gintlemen " (c'est ainsi qu'il prononçait l'anglais,) et se rassit en ajoutant qu'il n'y avait pas de motion d'ajournement devant la chambre.

Sans cette motion, qui fut faite à la hâte, il est probable

que le rigide président de la chambre aurait brûlé avec une partie des membres. On ne pouvait être plus dans l'ordre.

M. Lafontaine abandonna le pouvoir et la politique en mil huit cent cinquante et un. M. Morin devint premier ministre du Bas-Canada, avec M. Hincks pour le Haut-Canada. Lors de la chute de cette administration, en mil huit cent cinquante-quatre, le chef du parti conservateur haut-canadien, Mac-Nab, forma avec M. Morin un gouvernement de coalition.

Les élections de mil huit cent cinquante-quatre avaient été acharnées ; des jeunes gens de talent, ardents et passionnés avaient pris d'assaut plusieurs comtés et venaient d'entrer dans la chambre.

M. Morin, battu à Terrebonne, dans un comté qu'il avait comblé de bienfaits et de témoignages de patriotisme, avait été obligé de se faire élire à Chicoutimi. C'était le commencement d'une époque où la popularité demandait des qualités ou des défauts que M. Morin n'avait pas. M. Morin avait plutôt l'air d'un évêque en visite pastorale qu'un candidat en quête d'un comté ; il parlait avec la simplicité et la franchise du bon curé qui fait le prône à ses paroissiens depuis vingt-cinq ans.

M. Morin, après trente années de dévouement et de sacrifices à son pays, comprit la portée de sa défaite ; il vit que son rôle politique était fini et résolut de consacrer le reste de ses jours à l'administration de la justice. Il accepta la charge de juge de la cour supérieure, à la fin de la session de mil huit cent cinquante-cinq.

Jamais juge ne fut plus intègre, plus impartial et plus pénétré de la grandeur de ses fonctions. Avec quelle science il discutait l'origine et la philosophie du droit, et avec quelle justesse il appliquait la loi ? Combien de fois il passait et repassait ses décisions au creuset de la justice !

Chargé, en mil huit cent cinquante-neuf, de la codification de nos lois avec les honorables Day et Caron, il se livra à ce grand travail avec une ardeur et une application qui contribuèrent à abréger ses jours précieux. Ceux qui lui

ont confié cette tâche glorieuse ne pouvaient attacher un plus grand nom à une œuvre aussi nationale. Ses magnifiques rapports sur les Testaments, les Donations et la Prescription apprendront à la postérité toute l'étendue et la profondeur de cette intelligence.

L'œuvre était couronnée, le parlement venait de la sanctionner, et l'illustre juge était à se reposer de ses fatigues, à Ste-Adèle, dans la famille du Dr Lachaine (sa retraite bien-aimée), lorsque le glas funèbre jeta dans les cœurs attristés la nouvelle de sa mort. Une maladie prompte avait enlevé au pays cette admirable existence.

La douleur publique se manifesta de la manière la plus touchante ; le pays tout entier n'eut qu'une voix pour déplore la perte d'un si grand et si honnête citoyen. Les populations accoururent autour du char funèbre qui emportait sa dépouille mortelle, à travers nos campagnes, vers la tombe que sa famille lui avait préparée à St-Hyacinthe. On venait de tous côtés saluer une dernière fois ce bon M. Morin, et on entendait dans la foule des voix qui disaient " qu'un tel homme n'aurait pas dû mourir."

M. Morin avait là taille haute et courbée ; tout dans son extérieur, ses manières et sa physionomie respirait la modestie, la bonté et la douceur ; et il possédait en effet toutes ces qualités à un haut degré. Il avait la quintessence de tout ce qu'il y a de plus noble, de plus grand dans la nature humaine ; son âme débordait de charité, d'abnégation et de dévouement. La vie était pour lui une mission, un sacrifice continu, un enchaînement de bonnes actions.

Servir Dieu, son pays et ses semblables fut l'unique objet de ses aspirations, le but constant de ses travaux et de ses efforts, depuis ses premières années jusqu'à ses derniers jours. Dans la pauvreté comme dans l'abondance, au milieu des exigences du monde et de la politique, à travers toutes les intrigues et les influences pernicieuses, il fut toujours le même ; jamais rien ne put flétrir les fleurs de cette belle âme que Dieu semblait avoir pris plaisir à orner de ses dons les plus précieux.

La vertu est belle, sans doute, dans le cloître, le désert ou le sanctuaire, mais elle nous paraît beaucoup plus admirable encore, lorsque nous la voyons fleurir au milieu d'éléments si délétères.

Cette riche nature était fécondée, alimentée par deux sources intarissables, la foi et la piété. Il consacrait à la prière et à l'accomplissement de ses devoirs religieux tous les instants qu'il pouvait dérober au monde, aux affaires et aux préoccupations de la politique. Dans le temps même où le pouvoir absorbait plus complètement toutes les heures de sa vie, lorsque ses collègues ne pouvaient le trouver à son travail ordinaire, ils l'envoyaient chercher à l'église.

Comment ne pas aimer la religion, quand elle nous apparaît sous de pareilles couleurs ? Qui peut nier qu'elle ne soit, pour l'âme qui sait la comprendre et la pratiquer, le plus puissant élément de perfection morale et intellectuelle ?

M. Morin n'a pu échapper aux défauts de ses qualités, à l'exagération de ses heureuses dispositions ; sa délicatesse de conscience dégénérait quelquefois en scrupules, et son humilité, sa douceur en faiblesse. Il n'avait pas l'énergie et l'habileté nécessaires au chef d'un parti politique, au ministre d'un gouvernement responsable ; il eût plutôt fait le ministre d'un roi comme Henri IV : il eût été un autre Sully.

Cependant, cet homme si timide, si humble et si doux, incapable de contredire et de froisser un enfant, était susceptible de pousser le courage et l'héroïsme jusqu'à la mort en face d'un devoir à remplir, d'un principe à défendre. Il eût avec joie versé son sang pour sauver sa nationalité et glorifier sa patrie bien-aimée. Les destinées, le progrès et l'agrandissement de son pays le préoccupaient constamment ; le patriotisme inspirait tous ses actes, toutes ses pensées.

Convaincu que l'agriculture et la colonisation étaient les deux bases les plus solides de notre avenir, il ne se borna pas à les encourager par des mesures publiques et des discours ; il travailla à les promouvoir par des actes, des œuvres de dévouement personnel.

Il acheta des terres dans les townships qui portent son nom, ouvrit des chemins, établit des fermes, des moulins, et forma des noyaux de population qui sont aujourd'hui de belles et florissantes paroisses. Qui dira sa sollicitude, ses sacrifices pour ces petites colonies où il aimait à aller si souvent prodiguer des secours et des encouragements ? Il aurait voulu en faire de vrais petits paradis terrestres dont il eût été le dieu bienfaisant. Toute son ambition, depuis longtemps, était de se faire un revenu suffisant pour aller passer le reste de ses jours au milieu de ces rudes populations des montagnes. Il devait mettre ce projet à exécution aussitôt le travail de la codification fini.

Quelques traits cueillis au hasard sur le bord du chemin parcouru par ce grand homme, donneront l'idée des brillantes qualités que nous venons d'énumérer.

Dans le temps qu'il pratiquait à Montréal comme avocat, un mendiant, encouragé par sa charité et sa patience, avait pris l'habitude d'aller à son bureau tous les jours, souvent plusieurs fois dans une même journée. Un jour, M. Morin étant très-occupé, fut troublé par l'arrivée de son mendiant qui venait de passer au bureau. Il s'approche de lui, un peu impatienté, et lui dit, du ton le plus doux qu'il put prendre : " Dites donc, mon ami, vraiment vous n'êtes pas raisonnable, vous n'êtes pas un honnête homme." Le mendiant partit, l'air surpris et mécontent. Il avait à peine franchi la porte que M. Morin, tout bouleversé, se mit à courir après lui, nu-tête, dans la rue, et lui dit en l'abordant : " Mon bon ami, je vous demande bien pardon ; je me suis servi d'une expression trop dure ; je n'ai pas eu l'intention de vous accuser d'être un malhonnête homme ; non, non, je vous l'assure."

Lorsqu'il allait dans ses townships, où tout le monde lui devait, au lieu de collecter, comme il s'était promis de le faire en partant, il vidait ses poches et empruntait de l'argent pour revenir.

Un jour, un colon qui lui devait une vingtaine de piastres

depuis longtemps, avait reçu une lettre sévère lui enjoignant de le payer. Il se rend auprès de M. Morin et lui expose sa pauvreté, le nombre de ses enfants, etc., etc. "Oui, oui, mon bon ami, vous devez avoir beaucoup de misère en effet; vous avez une si nombreuse famille; tenez, prenez ces cinq piastres, ça vous aidera."

M. Villemure, son agent, qui demeure à St-Jérôme, dit que ces scènes n'étaient pas rares.

Quand il faisait travailler quelqu'un, il avait bien soin de lui recommander de lui *charger assez cher pour vivre*, et souvent il leur donnait quelque chose de plus que le prix demandé:

Il était l'avocat de tous les clients qui ne paient pas; il distribuait les conseils à droite et à gauche, sans se soucier si on les paierait, et il acceptait ce qu'on lui donnait. Cette clientèle s'était tellement attachée à lui, à Québec, que lorsqu'il fut devenu juge, elle voulut continuer d'avoir ses services. C'était trop fort, il fut obligé de lui fermer sa porte, ce qui lui fit beaucoup de peine.

Il rendait indistinctement toutes les visites qu'on lui faisait; plusieurs fois on le rencontra frappant à la porte d'un étudiant qui habitait des mansardes; et il était premier ministre ou juge de la cour d'appel!

Il avait coutume de dire, dans ses discours au peuple, en réponse aux accusations de ses adversaires, *qu'il était loin d'être parfait; qu'il faisait tous ses efforts pour faire du bien, mais il ne réussissait pas autant qu'il le désirait; que pour lui il n'avait rien à dire contre ses adversaires*. Il faut avouer que de pareils discours n'auraient pas un grand succès aujourd'hui.

Après sa défaite à Terrebonne, en mil huit cent cinquante-quatre, il écrivait à M. Villemure de bien prendre garde de ne pas molester ceux qui avaient voté contre lui, de demander plutôt de l'argent, s'il en avait besoin, à ceux qui avaient supporté sa candidature.

Malgré sa sensibilité naturelle, il paraissait inaccessible à la rancune et à la vengeance, et n'avait pas même l'air de savoir si ceux à qui il faisait le bien indistinctement étaient ses amis ou ses ennemis.

Un jour, il rencontre M. Chauveau qui lui avait vivement recommandé quelqu'un pour un emploi public ; il s'avance vers lui, le chapeau bas, comme toujours, et commence par dire, suivant sa coutume, combien il était heureux de le voir, le prie de lui pardonner de n'avoir pu encore lui accorder sa demande, et lui assure qu'il allait faire comme pour lui-même. "Donnez-vous-en bien de garde," reprit M. Chauveau ; "occupez-vous-en comme si c'était votre ennemi, et je serai sûr de son succès." Cette fine repartie peint magnifiquement celui qui en était l'objet.

Il avait autant de talents que de qualités, autant d'aptitudes intellectuelles que de vertus.

"Il y a eu dans ce pays," dit M. Chauveau, "peu d'esprits plus instruits et plus curieux de s'instruire sur toutes sortes de sujets... Il s'est occupé activement et avec succès d'une immense variété de sujets : droit romain et droit moderne, théologie et droit ecclésiastique, sciences, agriculture, instruction publique, littérature, poésie, finances, statistiques, langues anciennes et langues modernes, rien ne semblait au-dessus ni au-dessous de ses recherches ni de son ambition de savoir...."

Tous ses contemporains rendent de lui le même témoignage. Le savant M. Aubry, ex-professeur de l'Université-Laval, qui avait connu bien des grands hommes à Paris, disait qu'il n'avait pas rencontré un talent plus large et plus universel. Malheureusement, à l'exception de la codification de nos lois, dont il partagera l'honneur avec ses honorables collègues, M. Morin, comme tous les hommes de son époque, ne laisse aucune œuvre durable après lui, aucun monument digne de son génie. L'histoire de sa vie vaut bien, il est vrai, tous les chefs-d'œuvre qu'il aurait pu faire, ses vertus et ses

mérites seront un des plus beaux monuments élevés à la gloire et à l'honneur de la nationalité canadienne-française ; ils continueront après sa mort, comme pendant sa vie, à faire aimer et respecter une nationalité qui peut produire de tels hommes.

Montréal, Juin 1870.



The Herald Desbureau of Montreal.

MESSIRE T. J. LESIEUR DÉSAULNIERS.

MESSIRE I.-S. LESIEUR-DÉSAULNIERS.

Un homme avait rempli l'univers de son nom et de sa science ; il avait été comblé d'honneurs et de distinctions par ses concitoyens. Appelé, un jour, à parler dans une circonstance solennelle, il aperçut parmi ceux qui l'écoutaient, un vieillard vénérable qu'il reconnut pour son ancien professeur. Obéissant à un noble sentiment de reconnaissance, il laissa un instant le sujet qu'il traitait et dit, d'une voix émue, qu'il était heureux de voir dans son auditoire distingué, l'homme savant et modeste qui avait guidé ses premiers pas dans le chemin de la science, et de déposer à ses pieds les hommages et les honneurs qu'il devait à ses enseignements.

On loue souvent le mérite des hommes qui ont illustré leur pays par l'éclat de leurs talents et de leurs vertus, et on oublie ceux qui ont formé l'intelligence et le cœur de ces hommes remarquables. Ainsi, en parcourant un jardin rempli de fruits et de fleurs dont la vue nous charme, on n'a pas une pensée pour le jardinier dont la main habile a fécondé toutes ces merveilles.

Pourtant, la véritable grandeur n'est pas toujours dans le

bruit et l'éclat du monde, dans la pourpre et la soie ; on la trouve souvent dans le silence et la solitude, sous le voile d'une sœur de charité ou dans les humbles fonctions du sacerdoce et de l'enseignement.

Voulant rendre hommage à ceux qui ont tant fait pour le peuple canadien en l'instruisant, je me suis arrêté, par hasard, devant la grande figure de Messire I.-S. Lesieur-Désaulniers, ancien supérieur du collège de St-Hyacinthe. Il m'a semblé qu'un homme dont tous les élèves, sans distinction, parlent avec tant d'amour et d'admiration, devait être un homme remarquable. J'ai reconnu, après avoir étudié la vie et les mœurs de ce prêtre éminent, que c'était une grande âme, une intelligence d'élite, une des gloires les plus pures et les plus brillantes de l'éducation en ce pays.

M. Désaulniers naquit à Ste-Anne d'Yamachiche, le vingt-huit novembre mil huit cent-onze. Il tenait, par son père et sa mère, aux sources les plus fécondes de notre origine ; son père et son grand-père maternel avaient tous deux siégé dans notre parlement.

Charles Lesieur, qui vint en Canada en mil six cent soixante et dix, épousa Françoise de Lafond, fille de Marie Boucher, qui était sœur de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières. Il est le père de tous les Lesieur, les Lesieur-Désaulniers, Lesieur-Duchêne, Lesieur-Coulombe, Lesieur-Lapierre. La famille Désaulniers est alliée aux de Boucherville, de Courval, de Tonnancourt, de Varennes.

L'intelligence et la piété du jeune Désaulniers firent présager, dès son bas âge, sa destinée ; au collège de Nicolet, où il entra pour faire ses études en mil huit cent vingt-trois, il se distingua par ses vertus et ses talents. Ceux dont le dévouement et le patriotisme avaient fondé cette maison d'éducation, dans le but de former des hommes pour la religion et la patrie, n'eurent garde de négliger un pareil sujet. Des prêtres éminents comme MM. Leprohon et Ferland, devaient être heureux de développer cette jeune plante.

Voici le témoignage porté sur M. Désaulniers par un con-

disciple : “ Il a toujours été sage ; je ne me rappelle pas qu’il ait été puni une seule fois pendant tout le cours de ses études ; les élèves, petits et grands, aimaient et recherchaient sa compagnie, à cause de son franc rire, de son caractère toujours gai et aimable ; à mon souvenir, il n’a jamais eu la moindre difficulté avec qui que ce soit. Je l’ai toujours regardé comme un confrère de bon exemple sous tous les rapports.”

C’est dans ses dernières classes qu’il donna surtout l’idée de ce qu’il serait plus tard. Son intelligence s’épanouit aux premières lueurs de la philosophie et se livra avec ardeur à l’étude de cette science. La leçon ordinaire ne suffisait pas à son besoin de savoir, à son esprit curieux et indépendant ; il cherchait sans cesse de nouveaux horizons et prenait plaisir à s’aventurer seul dans le dédale des théories les plus abstraites.

Un exemple fera voir combien il aimait la discussion, la controverse.

Il avait un frère, doué comme lui de talents remarquables, et qui fut l’une des gloires du collège de Nicolet.

Un soir, vers le soleil couchant, Madame Désaulniers, regardant par une fenêtre de la maison qui donnait sur la rivière, aperçut vaguement à travers le feuillage deux formes humaines qui s’agitaient, et crut entendre des voix qui se parlaient avec vivacité.

— Va donc voir ce que c’est, dit-elle à son mari.

M. Désaulniers partit et reconnut ses deux fils, qui, armés chacun d’un bâton, traçaient sur le sable du rivage des figures géométriques et se démenaient furieusement pour trouver la preuve de la thèse qu’ils soutenaient l’un contre l’autre.

M. Isaac Désaulniers étant venu de St-Hyacinthe faire visite à son frère qui enseignait la philosophie à Nicolet, ils s’étaient entendus pour aller ensemble passer une journée dans leur famille.

Ils venaient de traverser la rivière et de tirer leur canot

sur la grève, lorsque l'un d'eux se mit à tracer sur le sable un problème qui le préoccupait. L'autre ayant eu le malheur de dire en le regardant faire que *ce n'était pas cela*, une discussion s'était engagée. Lorsque leur mère les aperçut, ils discutaient depuis le midi.

Pendant que le jeune Désaulniers grandissait à l'ombre de ce toit béni élevé par Mgr Plessis, une autre maison d'éducation s'enracinait dans le sol canadien et fécondait toute cette partie du pays qu'on appelle aujourd'hui le district de St-Hyacinthe. Fille, ou rejeton si l'on veut, de l'autre, elle se montrait digne de son origine et de sa mère. C'étaient, pour me servir de comparaisons plus justes, peut-être, deux rameaux greffés sur le même arbre, l'arbre du dévouement religieux et national, ou bien deux sœurs nourries du même lait, des mêmes pensées, des mêmes sentiments. La maison de Nicolet fournit à celle de St-Hyacinthe ses premiers professeurs et directeurs. M. Désaulniers fut le dernier, mais non pas le moins précieux don qu'elle lui fit. Celle-ci était devenue capable de se suffire à elle-même; elle n'avait plus besoin du courant qui l'avait alimentée jusqu'à ce jour; elle pouvait se passer des lumières qui lui venaient de Nicolet, après en avoir détaché un des rayons les plus brillants.

M. Désaulniers venait de terminer ses études; il avait dix-sept ans, et, malgré sa jeunesse, on l'avait choisi pour aller enseigner la philosophie au collège de St-Hyacinthe. Professeur de philosophie à l'âge de dix-sept ans! C'était bien jeune, et c'est un exemple qu'il ne faudrait pas suivre souvent, car on ne rencontre pas tous les jours des Désaulniers.

Il ne tarda pas à justifier la confiance qu'on avait mise en lui, et à prendre sur ses élèves cet empire qu'il a exercé sur eux pendant quarante ans. Il donna immédiatement la mesure de son intelligence et de son cœur. Comprenant la responsabilité que lui imposaient la confiance de ses supérieurs et l'espérance de ses élèves, il se livra tout entier à l'étude

des sciences sublimes qu'il était chargé d'enseigner, et ne négligea rien pour se mettre à la hauteur de sa noble vocation. Chimie, physique, philosophie et théologie, il mena tout cela de front avec un égal succès. Quel noble et vaste champ aussi ouvert aux conquêtes du génie de l'homme ! Quelles jouissances pour un esprit avide de lumière et de vérité ! Chercher la raison, la nature et la fin de tout ce qui nous entoure, du brin d'herbe qu'on foule aux pieds comme de l'astre suspendu au-dessus de nos têtes ; connaître Dieu, l'âme et la matière : pénétrer, en un mot, les mystères de l'ordre intellectuel, moral et physique, qui nous enveloppent de toutes parts comme d'un triple voile ! Est-il un plus admirable sujet de préoccupation et d'étude !

Pour satisfaire son immense désir de savoir et se rendre plus capable de remplir les fonctions auxquelles il avait consacré son existence, M. Désaulniers alla, en mil huit cent trente-trois, au collège des jésuites de Georgetown, d'où il revint à St-Hyacinthe, mûri et fortifié par l'étude, la réflexion et les leçons des professeurs les plus distingués. De mil huit cent trente-quatre à mil huit cent trente-huit, il fut chargé d'enseigner les mathématiques, la physique et la langue grecque. Les études que nécessitait un enseignement si sérieux ne l'empêchèrent pas de faire son cours de théologie avec beaucoup de succès.

Il fut ordonné prêtre, le trente juillet mil huit cent trente-sept, par Mgr Bourget qui venait d'être sacré évêque le vingt-cinq du même mois.

En mil huit cent quarante-sept, il parcourait le diocèse de Montréal et allait de porte en porte mendier des secours pour le progrès et l'extension de la maison à laquelle il avait consacré ses talents et son avenir. Un grand nombre de prêtres et de citoyens s'empressèrent de répondre à son appel, et bientôt il eut le bonheur de contempler ce beau collège de St-Hyacinthe, digne, par la grandeur de son architecture et de ses proportions, de la pensée de ses fondateurs.

En mil huit cent cinquante-deux, il entreprenait un voyage aussi cher à son esprit qu'à sa foi. Visiter l'Europe, étudier sa civilisation, ses capitales, ses monuments et ses universités ; parcourir cette terre d'Asie dont la poussière porte l'empreinte de Dieu ! Combien de fois il avait soupiré, comme tous les grands hommes, après ce bonheur !

Il eut ce bonheur, grâce à la générosité et à l'esprit éclairé de Madame Masson, qui le choisit pour accompagner son fils qu'elle envoyait dans ces contrées lointaines parfaire son éducation. M. Désaulniers visita l'Europe, l'Asie et une partie de l'Afrique ; il voyagea en philosophe et en prêtre, cherchant avec avidité tout ce qui pouvait satisfaire son intelligence et ses sentiments. Rien n'échappa à ses investigations et à son désir d'apprendre ; il aurait cherché à ébranler les pyramides, s'il eût pensé qu'elles recélaient quelque vérité.

Il revint après deux ans, chargé de souvenirs, de connaissances et d'impressions qui augmentèrent l'éclat et l'efficacité de son enseignement et le charme de ses conversations. Le nouveau collège, fruit en grande partie de ses efforts et de son dévouement, avait été ouvert pendant son absence, et il en avait été nommé supérieur aux acclamations de tous les professeurs, élèves et amis du collège. Ce fut un beau jour, que celui où il franchit le seuil de cette maison qu'il aimait tant et dont il était la gloire et l'ornement ; ses anciens élèves en parlent encore avec émotion.

Quelques mois après son retour, l'évêque de Montréal le chargeait d'une pénible et délicate mission.

Aux Illinois vivait un prêtre dont le souvenir était dans tous les cœurs canadiens et le portrait dans toutes les maisons du Bas-Canada. Ce prêtre, on l'avait vu parcourir, la croix à la main, nos campagnes et nos villes, et partout des milliers d'hommes, fascinés par son éloquence, s'étaient prosternés au pied des autels et enrôlés sous la bannière de la tempérance. Soudain, une nouvelle étrange, incroyable, éclata au sein de la population canadienne : " Le Père Chiniquy

avait été interdit et même excommunié par son évêque, et au lieu de se soumettre, s'était jeté dans le schisme et l'hérésie, entraînant à sa suite un grand nombre de ses compatriotes." On refusa de croire à un pareil malheur, on cria à la calomnie, à l'imposture, et pourtant c'était vrai, trop vrai. Une espérance restait à la religion et à la patrie affligées. M. Désaulniers, ancien condisciple de ce prêtre malheureux, partait dans le but de le ramener dans le sein de cette Eglise catholique à laquelle il avait fait tant de bien, ou du moins d'ouvrir les yeux à ceux qui le suivaient. Mais hélas ! l'apôtre de la Tempérance, le prêtre canadien dont la parole éloquente avait si profondément remué les cœurs, n'était plus qu'un apostat, une ruine hantée par un spectre. M. Désaulniers consacra alors toute sa science, son énergie et son éloquence à le combattre et à détacher de sa cause ceux qu'il avait trompés. S'il ne réussit pas à ramener dans le bercail toutes les brebis égarées, il en sauva du moins un bon nombre.

Il rentra alors dans son collège pour ne plus en sortir. Il enseigna, pendant quelques années, la théologie, la chimie, et reprit, en mil huit cent soixante, sa chaire de philosophie qu'il garda jusqu'à sa mort. Ainsi, l'état de service de M. Désaulniers au collège de St-Hyacinthe comprend trente-six ou trente-sept années de professorat, trente-sept années de dévouement et de sacrifices pour le succès et la gloire de cette maison d'éducation. Mathématiques, chimie, physique, histoire naturelle, astronomie, théologie, il a tout enseigné avec un talent et un succès qui dénotaient que dans sa vaste tête il y avait place pour toutes les sciences, que rien n'était à l'épreuve de son courage et de sa pénétration d'esprit.

Mais c'est comme professeur de philosophie, surtout, qu'il a jeté tant d'éclat sur son enseignement et sur le collège de St-Hyacinthe. Nous avons dit qu'il avait manifesté, vers la fin de ses études collégiales, un goût et un talent tout particuliers pour cette science.

C'était l'époque où Lamennais remuait le monde par les accents magiques d'une voix qui rappelait les grands docteurs du christianisme. La jeunesse surtout prêtait l'oreille à cette voix mélodieuse, à ces éloquents philippiques en faveur du catholicisme.

M. Désaulniers ne put échapper à l'entraînement universel et se sentit épris des théories brillantes dont les conséquences erronées n'apparaissaient pas encore clairement.

Un jour, ayant à subir un examen sur les fondements de la certitude, il commença à réciter suivant les doctrines exposées dans les cahiers de la classe, puis il ajouta : " Sed secundum Dominum de Lamennais hoc est falsum : mais suivant Monsieur de Lamennais cela est faux." Et bravement, il entama la discussion avec ses examinateurs, parmi lesquels se trouvait M. Raimbault. Celui-ci, plus charmé que mécontent de trouver une si grande énergie de pensée chez un enfant de quinze ans, se contenta de lui dire, en terminant la discussion, qu'il ne tarderait pas à voir le néant de ce système.

En effet, trois ans après, durant son séjour à Georgetown, M. Désaulniers renonçait à des idées qui pendant quelque temps séduisirent beaucoup de grands esprits.

Emporté par son imagination au-delà des limites que la foi trace aux esprits les plus superbes, Lamennais avait fait d'un élément de vérité une erreur ; il avait osé prendre la place de l'Eglise, en fixant lui-même les sources de la certitude.

La chute de Lamennais fit voir davantage à M. Désaulniers combien l'erreur est facile en philosophie, et combien les théories les plus brillantes et les plus logiques en apparence, sont près des abîmes. Il n'en devint que plus prudent et plus ardent à poursuivre la vérité à travers tous ces systèmes anciens et modernes établis par les plus grands génies. Le doute répugnait à cet esprit droit et profond, à cette âme franche et naïve ; il lui fallait la vérité, la vérité dans toute sa splendeur, afin qu'il pût la faire jaillir aux yeux de ses élèves.

Mais après quinze ans d'études et de méditation, il déclarait qu'aucun système ne lui offrait la plénitude de ce qu'il cherchait. Un jour pourtant, il se déclara satisfait et content ; il avait trouvé dans S. Thomas d'Aquin la solution de tous les problèmes qui le préoccupaient et le triomphe sur les doutes qui l'affligeaient. Il avait compris plus que jamais, en étudiant la théologie et la philosophie de ce grand docteur de l'Eglise, la nécessité de l'union étroite de ces deux sciences incomparables et l'impuissance de la raison émancipée du joug de la foi.

Il s'abreuva avec délices aux eaux limpides de cette source profonde au fond de laquelle les vérités les plus controversées lui apparaissaient comme des diamants, et il sortit de ce bain, radieux et transformé, avec un désir immense de dire ce qu'il avait vu.

Porté, en quelque sorte, sur les ailes de celui qu'on appelle " l'ange de l'école," il s'éleva dans les régions les plus pures et les plus éclairées du monde intellectuel.

On raconte la joie des hommes de génie trouvant, après quarante ou cinquante années de misère et de travail, le secret qu'ils cherchaient. M. Désaulniers éprouva autant de bonheur, lorsqu'il put enfin explorer sans crainte et sans danger cette mer semée d'écueils qu'on appelle la philosophie, lorsqu'il put remonter ce fleuve immense qui arrose le monde, jusqu'aux sources où il se forme par l'union de la raison avec la révélation.

Avec quel plaisir il se remit à l'enseignement de la philosophie qu'il avait abandonné quelque temps ! Avec quel enthousiasme il communiqua à ses élèves le résultat de ses travaux et de ses recherches, et déversa dans leur esprit les flots de lumière qui inondaient son âme ! C'est ici surtout qu'il faut contempler et admirer l'éminent professeur de philosophie.

Voyez cette belle et large tête ; cette grande et noble figure aux traits hardis et fiers ; ce regard vif et profond qui semble aider la parole à porter la lumière et la conviction dans les

âmes ; cette physionomie toute rayonnante d'intelligence, de candeur et de franchise ; cette forte et imposante stature ; écoutez cette voix mâle et sonore, cet accent convaincu et entraînant, ces réponses et réparties brusques et promptes comme des boulets, ironiques et mordantes quelquefois, mais toujours aimables ; voyez encore ce laisser-aller, cette façon originale d'agir et de parler un peu démocratique et familière, cavalière même, si l'on veut ; mettez enfin un cœur de mère dans cette poitrine d'homme, et l'on aura le portrait de M. Désaulniers au milieu de ses élèves, en même temps que la raison du culte d'amour et d'admiration qu'ils lui portaient.

Les élèves n'arrivaient pas en classe avec ce dégoût ou cette crainte qu'on remarque trop souvent, et qui malheureusement déforment les caractères et les intelligences ; ils y allaient joyeux et contents, heureux de rencontrer leur professeur bien-aimé, de l'entendre parler, de boire à ce vase d'où la science débordait à pleins bords. Aussi, quels efforts il faisait pour leur rendre l'étude aimable et agréable, pour leur faire apprécier les charmes de la philosophie par la chaleur de sa parole, la clarté de ses explications, pour leur communiquer l'enthousiasme qu'il éprouvait lui-même pour la science ! Lorsque, par une interpellation habile faite quelquefois par un élève *qui ne savait pas sa leçon*, on faisait tomber la discussion sur une des belles questions qui préoccupaient constamment sa pensée, quel silence ! quelle attention respectueuse ! Lorsque la cloche sonnait pour la récréation, on était presque mécontent. Et ce n'était pas seulement de philosophie qu'il parlait dans ce temps-là ; mais comme tout s'enchaînait et se soutenait dans sa vaste intelligence, il parlait de droit, de médecine, de commerce et de politique.

Quel trésor pour une maison d'éducation !

Faire des hommes ! c'était son mot et son objet. Aussi, il conduisait ses élèves comme des hommes, par la raison, par la persuasion, l'amour-propre bien entendu et le respect de

soi-même ; et en effet, avouons-le, lorsqu'ils sortaient du collège, la plupart étaient plus avancés, *plus hommes* que d'autres le sont à vingt-cinq ou trente ans.

A ceux qui lui reprochaient de ne pas écrire, de ne pas faire des livres, il répondait par ces belles paroles : " C'est vrai, je n'écris pas, mais j'espère avoir laissé dans l'esprit et le cœur de mes élèves ce que je pensais, ce que je sentais. Mes élèves seront mes livres." Cette réponse rappelle le mot fameux de cette fière romaine qui disait en montrant ses trois fils : " Voici mes bijoux."

Il avait quelquefois une manière pittoresque et emphatique de dire certaines choses, de proclamer certaines vérités. Il disait, un jour, en parlant du progrès : " Le progrès ! c'est une belle et grande chose ; mais on en a tant abusé, qu'en religion on en a fait une hérésie, et en politique une bêtise."

Un jour qu'il discutait savamment sur la matière, un élève voulant lui faire une objection, frappa le mur avec son poing, et s'écria que, malgré toute sa science, M. Désaulniers ne lui ferait pas croire qu'il ne voyait pas et ne touchait pas en ce moment de la matière. " Ah ! tu vois la matière, toi, tu touches la matière ! Eh ! bien, tu es plus fin que moi ! Il y a quarante ans que je veux en voir et en toucher, et je n'ai pas encore réussi."

Inutile de répéter ses explications, mon but n'étant que de peindre M. Désaulniers dans ses rapports avec ses élèves.

Ses élèves ! on aurait dit que chacun d'eux était une partie de lui-même ; leur progrès et leur bonheur, c'était toute son ambition. Il aurait voulu les pénétrer de sa foi et de sa science, leur apprendre tout ce qu'il savait-lui-même, les mettre en état de briller dans le monde ou dans le sacerdoce par leurs connaissances comme par leurs vertus, par leurs manières et leur esprit ; enfin, il allait jusqu'à leur dire comment faire un bouquet.

Fidèle à son système d'en faire des hommes, il leur demandait moins les signes extérieurs qui passent que les principes qui restent.

Pour les habituer à penser et à se conduire par eux-mêmes, il avait fait de la classe de philosophie au collège de St-Hyacinthe une espèce d'institution, un Etat dans l'Etat : c'est par elle qu'il prétendait conduire la communauté, et il s'appliquait à lui faire comprendre son rôle et son influence. Punir un *philosophe* ! jamais ! Quel magnifique système ! Si les élèves de ce prêtre distingué, de ce professeur incomparable, ne sont pas ce qu'il a voulu les faire. . . . des hommes ! ce n'est pas sa faute.

Disons, pour finir ce tableau, qu'après avoir enseigné les choses les plus sérieuses, après avoir discuté les questions philosophiques de la plus haute portée, il passait ses récréations avec les écoliers, jouant avec les petits comme les grands, aux *cartes*, aux *dames* et aux *échecs*, aussi enjoué, aussi bruyant qu'eux.

J'ai dit qu'il n'écrivait pas ; cependant, ce qu'il n'a pas voulu faire pour le public, il l'a fait pour le collège de St-Hyacinthe. Il a laissé une belle traduction d'une grande partie de la *Somme philosophique* de S. Thomas, des cahiers de notes et d'analyses sur toute espèce de choses, et un *Traité des obligations* qui dénote une connaissance approfondie de notre droit coutumier et de nos statuts. Car, il faut dire que non content d'enseigner la physique, les mathématiques, l'astronomie, la chimie et la philosophie, il avait établi une chaire de droit à l'usage des élèves de philosophie, et plusieurs disent que son cours en valait bien d'autres. Il enseignait cela comme tout le reste ; ce qui lui entraînait dans la tête en sortait lumineux, brillant comme des rayons de soleil ; on aurait dit que chaque science y avait sa case ou son compartiment.

En mil huit cent soixante et sept, il publia, dans le *Courrier de St-Hyacinthe*, des articles remarquables sur " le progrès."

Aussi savant en loi ecclésiastique qu'en loi civile, il était sur l'une comme sur l'autre l'avocat et l'oracle des curés du diocèse ; on le consultait de tous côtés.

S. Alphonse de Liguori était son homme pour la théologie morale, comme S. Thomas l'était pour la théologie dogmatique et la philosophie. On l'a entendu dire plus d'une fois que S. Alphonse de Liguori serait un jour déclaré Docteur de l'Eglise.

J'ai parlé de sa foi. Il croyait avec la naïveté de l'enfant et l'énergie du philosophe qui a trouvé la vérité. " Je crois, disait-il souvent, mais je serais bien malheureux si je ne pouvais m'expliquer ma foi."

Cet homme à la figure si énergique, à la tête si forte, aux allures presque militaires, était, comme on sait, doué de la plus grande sensibilité. Une belle page sur l'Eglise, sur le pape, faisait pleurer ces yeux si fiers, si indépendants en apparence. Cette sensibilité qu'il cherchait à dissimuler lui jouait de mauvais tours. Quelquefois, pendant la récréation, ses élèves s'approchaient de lui et lui présentant un journal, lui disaient: " Lisez-nous donc cela, M. Désaulniers, il paraît que c'est bien beau." Le bon professeur se mettait à lire avec sa voix la plus mâle, son accent le plus convaincu, mais bientôt son ton baissait, sa voie s'enrhumait, ses yeux s'embrouillaient, il était arrivé à un passage où il était question du pape. Il se hâtait de s'en aller en donnant pour prétexte que sa digestion le fatiguait.

L'infailibilité était pour lui un dogme avant même que le concile en eût fait un article de foi; il avait exprimé l'opinion qu'un célèbre et d'ailleurs bon traité de théologie devrait être banni de nos écoles, parce que cette vérité n'y était pas suffisamment affirmée.

Ses dernières paroles en public furent pour cette Eglise et ce pape qu'il aimait tant.

La population de St-Hyacinthe, réunie dans la cathédrale, disait adieu à quelques-uns de ses enfants qui partaient pour s'enrôler sous l'étendard du Souverain-Pontife. M. Désaulniers avait été chargé de faire le discours de circonstance.

M. Oscar Dunn, alors rédacteur du *Courrier de St-Hyacinthe*, eut la bonne pensée de recueillir les paroles élo-

quentes qui tombèrent de sa bouche ce jour-là ; nous les reproduisons plus loin.

Lorsque M. Dunn eut écrit le discours de M. Désaulniers, il alla le lui lire afin de s'assurer si c'était bien cela. Il n'en avait pas lu la moitié que le savant professeur de philosophie avait les joues baignées de larmes.

Un autre trait achèvera de faire comprendre ce qu'il y avait de foi et de dévouement dans l'âme de ce prêtre. Il avait une passion, la plus canadienne et certainement la plus innocente des passions, il aimait la pipe.

Un jour, un élève étant tombé malade, il promit de renoncer à cette agréable distraction, si le jeune malade recouvrait la santé. L'élève ayant guéri, M. Désaulniers tint sa promesse jusqu'à son dernier jour.

Une singulière particularité !

M. Désaulniers dont les yeux paraissaient si bons, ne voyait pas le rouge. Est-ce pour cela qu'il l'aimait si peu en politique ?

Il avait un grand respect pour l'autorité civile, et ses relations amicales avec les premiers hommes du pays furent d'une grande utilité au collège de St-Hyacinthe.

Son patriotisme était à la hauteur de ses autres sentiments. Du patriotisme ! Un homme si bien fait pouvait-il ne pas en avoir ? La vie de celui qui consacre une si grande intelligence et un si noble cœur à l'éducation de la jeunesse, n'est-elle pas un acte continuuel de patriotisme ? Si les hommes n'apprécient pas suffisamment ces dévouements obscurs mais sublimes, quelle couronne Dieu doit leur réserver !

La réputation de M. Désaulniers n'avait pas tardé à franchir les murs du collège où il avait concentré son existence.

Vers les années mil huit cent quarante-neuf et mil huit cent cinquante, il faisait devant l'Institut-Canadien de Montréal, des lectures qui eurent du retentissement.

Il n'y a pas bien longtemps encore, il nous était donné de goûter à son enseignement philosophique. C'était au Cabi-

net de Lecture Paroissial ; il avait pris pour sujet de son discours : *l'Etre*. C'était un thème aride et peu attrayant ; et cependant l'auditoire était ravi. Quelle science ! Quelle lucidité d'intelligence ! Quelle clarté dans l'expression !

Quelqu'un qui avait assisté aux leçons des plus grands savants de l'Europe, disait qu'il avait rencontré des hommes aussi instruits que M. Désaulniers, mais que jamais il n'avait entendu un enseignement plus clair et plus éloquent que le sien.

Dans une lecture qu'il fit, à peu près dans le même temps, devant l'école de médecine, il étonna tout le monde par la science et la largeur de vues avec lesquelles il parla de l'organisation physique et intellectuelle de l'homme.

On dit que les étudiants en médecine, gens assez peu sensibles, on le sait, furent vivement impressionnés par cette parole admirable et qu'ils en gardent encore le souvenir salutaire.

Ajoutons que Montréal eut aussi le plaisir de l'entendre parler du haut de la chaire de Notre-Dame, dans deux circonstances solennelles : une fois, c'était la fête de la St-Jean-Baptiste ; et l'autre fois, lors de la grande cérémonie funèbre qui eut lieu en l'honneur des héros de Castelfidardo.

Sa prédication était aussi vivement goûtée dans les campagnes ; lorsqu'on voyait M. Désaulniers monter dans la chaire, c'était un heureux événement.

Mais M. Désaulniers avait plutôt l'éloquence de la philosophie que celle du sentiment et de l'imagination ; il aimait mieux discuter que prêcher ; l'habitude de l'improvisation et des allures dégagées de l'enseignement nuisait à la préparation de ses discours ou sermons. Esprit philosophique avant tout, il s'occupait peu de tirer parti des lieux communs et des ressources oratoires nécessaires en certains cas. Marcher dans les sentiers battus, dans les chemins connus ne suffisait pas à son courage et à son esprit ; il aimait à élargir le chemin, à ouvrir des horizons nouveaux ; s'il ren-

contraît une montagne, il n'en faisait pas le tour, il passait au travers; on le suivait au sillon lumineux qu'il laissait derrière lui. Habitué à parler à jets continus, à laisser sa pensée courir, bride abattue, dans un monde sans limites, il s' impatientait, lorsqu'il lui fallait mesurer ses paroles et gêner ses mouvements. On aurait dit un coursier sauvage incapable de supporter le frein, un torrent dont on veut arrêter les eaux puissantes.

De pareils hommes ne devraient pas mourir, du moins pas dans la vigueur de l'âge, au cœur de la moisson, lorsque le monde recueille abondamment les fruits de leurs travaux. Malheureusement, ce sont presque toujours ceux-là qui s'occupent le moins de prolonger leur vie.

Pour montrer à leur bien-aimé professeur combien ils s'intéressaient à sa précieuse existence et lui permettre de conserver ses forces par un exercice noble et salubre, les anciens élèves du collège de St-Hyacinthe lui offraient, au mois de septembre mil huit cent soixante et quatre, un magnifique billard. M. Désaulniers fut sensible à ce témoignage d'estime et de reconnaissance si plein de délicatesse et d'opportunité.

C'est près de ce billard, qui lui rappelait de si doux souvenirs, que le trente avril mil huit cent soixante et sept, l'ange de la mort l'avertit de sa fin prochaine en le frappant du bout de son aile. Il se hâta de profiter du temps qui lui restait à vivre pour couronner dignement sa vie en assurant l'avenir du collège de St-Hyacinthe.

Il fit bien de se hâter, car, le cinq avril de l'année suivante, l'ange revenait chercher sa belle âme pour la porter devant Dieu.

Le pays tout entier comprit la perte qu'il venait de faire.

Quel concert unanime de regrets et d'éloges! Qu'il était touchant de voir la douleur de tous ceux qui avaient eu le bonheur de le connaître et de recevoir ses enseignements! L'illustre défunt avait dit que ses élèves seraient ses livres; il aurait pu ajouter qu'il aurait dans leur souvenir un monu-

ment plus glorieux et plus durable que la pierre qui couvre sa tombe.

DISCOURS DE M. DÉSAULNIERS

A l'occasion du départ des Zouaves de St-Hyacinthe pour Rome.

Surrexit Judas, qui vocabatur Machabæus, filius ejus, pro eo.

L'aspect général du royaume de l'Eglise dans le temps présent, nous fournit, mes Frères, un grand enseignement. Aujourd'hui plus que jamais peut-être, il nous est donné de comprendre la mission de l'Eglise sur la terre, mission de luttes, de combats continuels de la vérité contre l'erreur, du bien contre le mal. Jésus-Christ, en venant sur la terre, venait pour combattre ; sa vie a été une longue lutte contre l'erreur du paganisme et contre les persécutions, et lorsque montant aux cieux il promit à son Eglise qu'il serait avec elle jusqu'à la consommation des siècles, il lui dévoilait par là même la condition de son existence parmi les hommes : toujours résister au mal, toujours subir les attaques des ennemis de Dieu et toujours repousser ces attaques jusqu'au jour de la *lumière éternelle*, de la *récompense des élus*, où Dieu rappelant à lui les bons soldats, leur ouvrira le ciel et fera de l'Eglise *militante* l'Eglise *triomphante* dans l'impérissable gloire de Jéhovah.

Combattre, c'est toute la vie de l'homme sur la terre, *militia vita hominis super terram*. Ce combat, commencé avec Lucifer, ne finira qu'avec la dernière bataille livrée contre l'Antechrist. Il y a deux camps, il faut passer dans l'un ou dans l'autre. Pour nous, enfants de l'Eglise, ces combats font notre bonheur et notre gloire, car ils préparent et assurent notre avenir au-delà du tombeau.

La circonstance qui nous réunit est un exemple de ces luttes. Quoique éloignés de Rome, le centre de la catholicité et pour cela même le point de mire de la fureur des impies, nous avons entendu les gémissements du père des fidèles, et c'est l'honneur de notre pays de fournir aujourd'hui des défenseurs à la plus noble et à la plus sainte des causes, à la cause de l'ordre, à la cause de Dieu même. A ces jeunes

gens qui nous disent adieu au moment de partir pour s'armer du glaive du Seigneur, et à vous tous, mes Frères, je veux dire ce qu'est le Royaume de Dieu et ce qui doit fortifier ceux qui le défendent.

L'Eglise est un royaume, *regnum cœlorum* ; ses frontières doivent s'étendre jusqu'aux dernières limites des terres habitées ; ses lois doivent pénétrer dans les palais des rois comme dans la chaumière du pauvre. Rome est sa capitale, le Pape est son souverain. L'établissement de ce royaume est le moyen que Dieu a pris pour assurer le salut des hommes ; l'Eglise n'a pas d'autre destinée que celle de préparer notre gloire éternelle.

Or, il importe que ce royaume ne périclite point. Pour l'établir le Verbe de Dieu s'est fait chair et Jésus-Christ a subi les souffrances de la croix ; c'est assez dire que son existence est la condition même du bonheur de l'humanité tout entière.

Si donc ce royaume est attaqué, le devoir des catholiques est de voler à son secours, de s'armer pour la défense des droits sacrés qui forment la base de sa constitution divine. En lui promettant une durée dont le terme sera la consommation des siècles, Dieu s'est mis en cause, pour ainsi dire. Quelle gloire pour nous de travailler suivant nos faibles forces pour que la parole de Dieu ne reçoive point de démenti ! Quelle gloire, ai-je dit ; mais n'est-ce pas aussi une obligation sacrée ? Ne sommes-nous pas obligés de défendre l'Eglise qui nous donne le bonheur dans l'éternité. Combattre pour l'Eglise c'est soutenir Dieu : quelle gloriole humaine peut être comparée à cette suprême gloire ! Et soutenir un Dieu mort pour nous, quelle obligation plus douce et en même temps plus méritoire !

L'Eglise, c'est le moyen de parvenir au ciel ; défendre l'Eglise c'est travailler à la conservation de ce moyen, et comme le salut est la dernière fin de l'homme, il faut dire que défendre l'Eglise est la plus belle mission qui puisse échoir à l'homme.

Ce n'est donc pas avec un sentiment de tristesse que nous devons assister à la solennité d'aujourd'hui. Réjouissons-nous plutôt dans le Seigneur de ce qu'il est donné à notre bien-aimée patrie de fournir des hommes à l'armée du Christ. Je le sais, je le comprends, ceux à qui nous disons adieu en ce moment, font un immense sacrifice en quittant leur pays ; ils courent le risque de compromettre ce que nous appelons leur avenir, leur succès temporel : ils abandonnent leur famille, leur patrie, et, mes Frères, le cœur de l'homme s'attache à la patrie comme il s'attache à sa mère. Mais ils ont le courage de ce sacrifice. Ils abandonnent leur mère selon la chair pour voler au secours de leur mère spirituelle l'Eglise ; ils se séparent de leur père en ce monde pour aller défendre la cause de Dieu, leur père au ciel ;

ils laissent le Canada, leur patrie, pour aller combattre sous les drapeaux de l'Eglise, qui est aussi leur patrie, et qui leur prépare un séjour meilleur. Hommage à eux ! ils sont les *bras du Seigneur*, ils ont cette force qui a vaincu le monde.

Je sais encore qu'ils causent des sacrifices autour d'eux. Leurs pères comptaient sur eux. Mais j'admire encore la noble idée qui inspire les pères de ces jeunes gens. Ils aiment l'Eglise et lui donnent leurs fils pour la défendre ; de même Dieu a aimé le monde jusqu'à lui donner son fils pour le sauver.

Les mères de ces jeunes gens souffrent aujourd'hui dans leur allégresse religieuse. Elles ont le courage, la force ; mais leur cœur de mère ne peut pas ne pas s'alarmer à l'idée des dangers que vont courir leurs fils. La vierge Marie au pied de la croix avait cette joie céleste promise au sacrifice, en pensant à la gloire de son divin fils, mais elle payait son tribut à la nature humaine par d'abondantes larmes. *Stabat mater dolorosa*. Ainsi, mères chrétiennes, vous pleurez au départ de vos fils pour le champ de bataille, mais vos âmes se réjouissent à la pensée de la bonne action que vos enfants ont la généreuse intention d'accomplir. Vous êtes les sœurs de cette noble dame de notre ancienne mère-patrie, qui apprenant que son époux venait d'être tué sur le champ de bataille de Castelfidardo, conduisit son fils aux pieds des autels et l'offrit aussi au Seigneur au milieu de ses larmes de mère.

Remercions la Providence de ce qu'il lui a plu d'inspirer tous ces dévouements. Gardons-nous de la tristesse, lorsque nos compatriotes s'élèvent au-dessus du commun des hommes ; dans ces jours où les caractères sont si dégradés, nous devons nous réjouir de pouvoir contempler des âmes fortes et généreuses, et d'être témoins de belles actions. Comme Canadiens, réjouissons-nous encore du départ de ces jeunes gens. Ils associent le Canada à la gloire des autres nations. Nous leur devons de pouvoir dire : Le Canada s'est distingué dans la sainte croisade ; il y a eu du sang canadien versé dans les plaines d'Italie pour la plus belle des causes ; nous avons envoyé au pape des défenseurs, et ils ont vaillamment combattu ; partis avec l'auréole de l'héroïsme, quelques-uns ont reçu sur le champ de l'honneur la couronne du martyre.

A vous, mes jeunes amis, je veux dire adieu au nom de vos concitoyens. Empruntant le langage que tenait Mathathias, chef du peuple de Dieu, à ses fils, je vous dirai : Partez pour le combat, soyez les zélateurs de la loi divine, *estote zelatores legis*. Pensez que vous allez sur les champs de bataille pour Dieu, et j'ajoute : souvenez-vous alors

de votre patrie et du nom canadien. Rappelez-vous vos ancêtres dans votre pays et vos devanciers dans l'Eglise ; donnez vos âmes, s'il le faut, pour l'héritage de vos pères, *et date animas vestras pro testamento patrum vestrorum*. C'est la foi qui vous fait soldats, mourez comme des braves et comme des catholiques ; mourez, votre nom vivra toujours, *accipietis gloriam magnam et nomen æternum* ; mourez, vous serez des martyrs, le ciel sera votre récompense, et ce sera là la consolation de vos mères qui vous pleureront. Votre courage honore ce pays, votre sacrifice nous touche. Recevez l'expression de notre reconnaissance ; recevez les remerciements de vos parents qui s'enorgueillissent de votre courage, de vos concitoyens dont vous faites la gloire, de l'Eglise dont vous faites la joie. Soyez préparés aux grands combats ! portez bien votre nom. Nos sympathies vous accompagnent ; nous vous souhaitons de revenir parmi nous, mais si Dieu voulait qu'il en fût autrement, nos prières vous accompagneront par de là cette vie. Et s'il m'est permis de mettre ici l'expression d'un sentiment personnel, je dirai : Recevez pour votre courageuse détermination les remerciements de vos professeurs ; si notre enseignement a pu contribuer à vous former pour l'armée pontificale, nous en rendons au Seigneur des actions de grâces. Adieu.



The Hon'ble Postmaster of Montreal.

SIR GEORGE ÉTIENNE CARTIER.

SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER.

Sir George-Etienne Cartier est mort en Angleterre, mardi, le vingtième jour du mois courant, à 6 heures du matin. Il devait se mettre en route pour le Canada, deux jours après, le vingt-deux.

Il se croyait mieux.

La pensée de revoir le sol natal, le besoin de reprendre sa place dans une société tout imprégnée de ses pensées, de ses sentiments, l'espérance de pouvoir encore encourager, au moins du regard et de la voix, les combats politiques qu'il avait si vaillamment conduits, tout contribuait à raviver ses forces et son courage. Que de fois l'image de tout ce qui l'attachait à la patrie dut lui apparaître ! Avec quel bonheur il crut se voir en pleine mer, voguant vers les rives du St-Laurent ! Il savait qu'il n'y avait plus de guérison possible pour lui, mais au moins il crut qu'il pourrait passer ses derniers jours et mourir sur le sol de la patrie.

La Providence en avait décidé autrement.

La mort des hommes qui ont animé tout un peuple de leur vie, ne paraît pas un événement possible et ordinaire. Il semble qu'il meurt plus qu'un homme en eux, que la vie y avait des racines plus profondes que chez les autres mortels.

Aussi, la nouvelle que Sir George-Etienne Cartier était mort, a produit comme un choc électrique d'un bout du pays à l'autre, une de ces sensations qui laissent un peuple tout entier sous l'impression d'un sentiment vague mais pénible, comme s'il avait perdu une partie de lui-même, un lambeau de son être.

En face de cette tombe entr'ouverte, tous les partis, oubliant leurs passions ou leurs opinions, ont élevé la voix pour proclamer que le Bas-Canada venait de perdre l'une de ses illustrations les plus remarquables. Nous venons, comme tout le monde, apporter une pierre au monument que l'opinion publique élève en ce moment en l'honneur de cet illustre homme d'Etat.

Le nom de Sir George évoque le premier et le plus grand souvenir de notre histoire, la découverte même du Canada. En remontant la chaîne de ses ancêtres, on arrive au frère même du célèbre navigateur de St-Malo, Jacques Cartier. Aucune famille ne possède donc une origine plus profondément enracinée dans le sol canadien, plus intimement liée à l'histoire de ce pays.

Il est né à St-Antoine, le 6 septembre, mil huit cent quatorze, de Jacques Cartier et de Marguerite Paradis. Son grand-père avait représenté le comté de Verchères dans l'ancienne chambre d'assemblée, et avait acquis dans le commerce de grains une fortune considérable, mais son père dévora cette fortune en peu de temps dans la société joyeuse qui demeurait alors sur la rivière Chambly.

Rien de particulier ne signale l'enfance de Sir George, si ce n'est qu'il n'y avait pas dix lieues à la ronde d'enfant plus vif et plus tapageur. Personne n'aimait plus à rire et à crier et n'avait plus forte voix ; il faut avouer que sous ce rapport il ne changea pas.

Ayant vite appris ce qu'on pouvait apprendre à la petite école de St-Antoine, on le mit au séminaire de St-Sulpice où il commença à manifester quelques-unes des qualités qui devaient lui assurer un avenir si brillant.

Il n'eut pas à faire le choix d'une carrière : il était né avocat ; tout le monde le disait et il le savait bien lui-même, il avait la bosse de la *chicane* fortement développée.

Il étudia sous l'un des avocats les plus éloquents de l'époque, M. Edouard Rodier ; la cléricature ne fut pas pour lui une époque de récréations et d'amusements, il commença immédiatement cette vie de travail et d'activité qu'il a poursuivie jusqu'au dernier moment.

On était alors aux plus mauvais jours de notre histoire, à cette époque malheureuse où les insolences d'une oligarchie insensée poussaient le peuple à la révolte. M. Cartier prit place sous le drapeau qui réunissait, dans un même sentiment patriotique, toute la jeunesse instruite. Son caractère, son impétuosité et son besoin d'émotions et d'activité le jetèrent naturellement dans le camp des patriotes.

Dès 1834, on le voit apparaître dans les élections et soutenir la candidature de Papineau et de Robert Nelson. Il composa contre les candidats bureaucrates, Walker et Donal-len, une chanson que les patriotes chantaient, le soir, en revenant des assemblées publiques.

En 1837, il fut l'un des membres les plus ardents et les plus enthousiastes des Fils de la Liberté. On l'appelait " Petit George " et on chantait ses chansons. Les Fils de la Liberté ne se réunissaient jamais et ne paraissaient jamais dans les rues de Montréal sans chanter : " Avant tout, je suis Canadien. "

Lorsque les mandats d'arrestation furent émis, il quitta la ville et se dirigea du côté de St-Antoine. Il était à St-Denis, le vingt-quatre novembre 1837, sous le commandement de Wolfred Nelson. C'est lui que Nelson chargea, durant le combat, d'aller à St-Antoine chercher des secours et des munitions. Il paraît avoir rempli avec zèle la mission

qui lui fut confiée, et rien ne justifie les accusations dont il fut victime à ce sujet. D'ailleurs, M. Cartier n'a jamais pu être lâche; rien n'était moins dans sa nature.

Après la bataille de St-Charles, M. Cartier se joignit à Nelson, Brown et Marchessault, pour tâcher de réparer ce désastre, en excitant les patriotes à tenter une seconde fois le sort des armes à St-Denis. Mais ces braves gens s'apercevant qu'il était difficile de faire la guerre avec des fourches et des râtaux contre des soldats bien armés, s'en retournèrent chez eux à l'approche des troupes anglaises.

M. Cartier partit alors pour la frontière en compagnie de Brown, Nelson et Marchessault; rendus à un certain endroit, ils se séparèrent, et le bruit courut que M. Cartier était mort de froid ou de faim dans la forêt. Ses parents et amis pleurèrent son sort et le *Canadien* de Québec, rédigé par M. Etienne Parent, disait en enregistrant son décès : " C'était un jeune homme doué au plus haut point des qualités du cœur et de l'esprit et devant lequel s'ouvrait une brillante carrière."

Mais M. Cartier, qui n'était pas homme à se laisser mourir de faim ou de froid dans les bois, revint sur ses pas, pendant qu'on le disait mort, et alla se réfugier avec son cousin Henri Cartier chez un cultivateur de Verchères où il passa l'hiver.

Un homme qui paraît être bien au fait de ce qui s'est passé en 1837 et 1838, a publié, dans le *Courrier de St-Hyacinthe*, des détails intéressants sur cet épisode de la vie de M. Cartier. Voici ce qu'il dit :

A la dispersion des patriotes, après la bataille de Saint-Charles, Sir George avec son cousin Henri Cartier, en son vivant médecin à Vaudreuil, se sont réfugiés à la " Beauce " de Verchères, à une lieue et trois quarts du village de Saint-Antoine, chez un riche cultivateur, Antoine Larose, et y ont passé tout l'hiver. Singulière coïncidence, curieux rapprochement, son futur beau-père Fabre était caché tout près, chez le curé de Contrecoeur. C'est George lui-même qui écrivit et fit publier l'article où on le disait mort dans les bois. Ceux qui l'ont bien connu doivent reconnaître leur homme à ce trait-là. Ayant reçu

le journal qui contenait son article, et, après l'avoir lu, il le passa à son cousin en lui disant : " A présent, mon cher Henri, nous pourrions dormir tranquilles " (textuel).

Cependant, il avait compté sans l'amour. Antoine Larose avait une servante qui recevait les visites assidues d'un cavalier. Ou notre amoureux avait ignoré la présence des jeunes proscrits, dans la maison d'Antoine Larose, tout l'hiver ; ou sa belle lui avait lié la langue par l'empire qu'elle exerçait sur lui. Je ne puis vous dire à quelle époque notre cavalier découvrit la présence des deux jeunes gens chez Antoine Larose. Un soir, tout le monde de la maison étant dans la salle avec lui, le cavalier avait vu, par-dessous le poêle, dans la chambre voisine, deux paires de jambes. Ce soir-là, sa belle fut obligée de lui dire tout en lui enjoignant le secret. Au printemps notre amoureux devint jaloux comme un turc. Un soir, il fit une scène à son amante. Il l'accusa de lui préférer les deux jeunes messieurs, lui déclara que non-seulement il allait divulguer leur retraite, mais même qu'il allait dénoncer Antoine Larose aux autorités.

Après son départ, la jeune fille s'empressa d'avertir son maître et les deux MM. Cartier. On résolut de décamper immédiatement. Ils passèrent sans accident aux Etats-Unis, se fixèrent à Plattsburg et se mirent en pension chez les Delles Gregory ou Palmer (un des deux noms ; je crois que c'est le dernier, cependant), que je visitai dans l'été de 1839, et qui avaient leur résidence au fond de la baie Cumberland, d'où la vue sur le lac Champlain est magnifique. Plus tard, comme le plus grand nombre de leurs amis, le plus grand nombre de réfugiés importants, parmi lesquels figurait Ludger Duvernay, résidaient à Burlington, ils laissèrent Plattsburg et allèrent résider à Burlington, d'où ils revinrent en Canada.

Les autorités les laissèrent tranquilles, mais les arrestations ayant recommencé, lorsque les Canadiens émigrés conduits par Robert Nelson franchirent la frontière, quelques mois après, M. Cartier trouva encore moyen de dépis-ter la police. Cette fois, pour être plus en sûreté, il se cacha avec son ami, M. Hubert, dans une maison dont le propriétaire, M. Moffatt, était l'un des principaux bureaucrates du temps.

Ils restèrent deux mois dans cette paisible cachette où ils vécurent gaiement et burent plus d'une fois, en compagnie de quelques amis, à la santé de M. Moffatt et des bureau-

crates. M. le magistrat de police Leclerc ayant appris où ils étaient, leur fit dire qu'ils pouvaient sortir sans crainte. Ils se fièrent à sa parole, et les citoyens de Montréal, qui les croyaient partis pour les Etats-Unis, les virent reparaitre avec surprise; ils furent encore plus surpris lorsqu'ils apprirent que M. Cartier et M. Hubert avaient passé deux mois sous le toit protecteur d'un bureaucrate. On s'amusa beaucoup de cela à Montréal pendant plusieurs jours.

M. Cartier se livra alors tout entier à l'exercice de sa profession d'avocat et conquit en peu de temps une des premières places dans le barreau de Montréal.

Les plaideurs étaient émerveillés du soin, de l'énergie et du dévouement avec lesquels il défendait leurs intérêts; les éclats de sa voix forte et stridente, ses passes-d'armes bruyantes avec les juges et les avocats, ses réparties promptes et rudes les charmaient. Esprit pratique, clair et lucide, il se retrouvait toujours dans le labyrinthe de la procédure judiciaire et se faisait remarquer par la facilité avec laquelle il débrouillait ces arides questions de droit qui font le désespoir des jeunes avocats. On admirait sa ténacité indomptable et sa fécondité de ressources et d'argumentation qui faisait la terreur des juges et des avocats.

Ses plaidoiries bourrées de citations et d'autorités étaient de véritables toiles d'araignée, des pieuvres aux antennes innombrables; ses adversaires ne savaient comment en sortir.

Ses dispositions d'esprit et de caractère, sa réputation et son ambition le destinaient naturellement à la vie publique. Dès 1841, aux premières élections qui eurent lieu sous l'Acte d'Union, MM. Lafontaine et Baldwin voulurent l'y faire entrer; en 1844 ils firent la même tentative; mais tout fut inutile. M. Cartier montrant en cela le jugement et la fermeté qui devaient le caractériser dans toutes les phases de sa vie, ne voulut pas se jeter dans les hasards et les vicissitudes de la politique, avant de s'être fait par la profession une position indépendante.

Mais il ne resta pas indifférent au succès de la grande œuvre politique que poursuivaient alors MM. Baldwin et Lafontaine, en travaillant à mettre le nouveau régime en opération d'une manière favorable aux droits des deux provinces par l'établissement du système responsable. Il fut l'un des premiers à accepter le programme de ces deux illustres chefs politiques et fut en dehors de la chambre l'un des plus utiles et puissants champions de leur politique.

Enfin, en 1848, la nomination de M. James Leslie au conseil législatif ayant rendu nécessaire une élection pour le comté de Verchères, M. Cartier se présenta et fut élu par une grande majorité sur M. Marion. Il arrivait en chambre fort, aguerri, avec un fonds considérable de connaissances légales et politiques, une grande expérience et un caractère sans tache.

Il ne se hâta pas de débiter ; ses commencements furent modestes ; ce n'est qu'à sa troisième session, en 1851, qu'il prit définitivement une part considérable dans les débats. Mais ses premiers discours le placèrent immédiatement au premier rang parmi les membres du parti libéral, et dès lors on put prévoir qu'il aurait, un jour, la première place. Il se montra en arrivant l'avocat puissant des chemins de fer, des canaux, de toutes les entreprises qui avaient pour effet d'augmenter le commerce du pays. La science de l'économie politique, les connaissances pratiques manquaient chez nos hommes publics ; il voulut combler ce vide fatal au Bas-Canada, et préférant l'intérêt public à ses goûts personnels, l'utile à l'agréable, il se livra à l'étude de questions que la plupart des hommes fuient.

MM. Baldwin et Lafontaine s'étant retirés de la politique en 1851, furent remplacés par le ministère Hincks-Morin qui continua de gouverner le pays avec l'appui du parti libéral. Par deux fois, M. Cartier refusa d'entrer dans ce ministère auquel il donna néanmoins un concours efficace.

C'était le temps où les partis politiques subissaient dans les deux provinces des modifications considérables. L'esprit

de division se mettait dans le parti libéral du Haut-Canada, et lui faisait perdre le pouvoir en forçant M. Hincks de se retirer, et les libéraux devenaient le parti du fanatisme national, de l'intolérance religieuse.

M. Morin s'adressait à M. McNab, le chef des conservateurs, pour former un ministère de coalition, et le parti conservateur, de fanatique qu'il était, devenait juste et modéré comme le parti libéral l'était sous M. Baldwin.

M. Morin jugeait bientôt à propos, lui-même, de se retirer de la politique pour trouver sur le banc une position plus paisible, une manière de faire le bien plus conforme à son caractère. Les élections de 1854 venaient d'avoir lieu, et le parti radical, fondé par M. Papineau à son retour de l'exil, avait remporté des victoires signalées. M. Morin s'était trouvé, à l'ouverture du parlement, en face d'une phalange de jeunes geus ardents, impétueux et impitoyables, décidés à tout sabrer, à tout renverser. Peu fait pour ces luttes passionnées, il crut que son temps était fini, que le parti conservateur avait besoin d'une main plus ferme et plus jeune pour le diriger.

M. Cartier pensa, lui, que son heure était arrivée, on aurait dit qu'il avait enfin trouvé les adversaires qu'il attendait et qu'il était destiné à combattre. Il entra dans le ministère McNab-Taché et devint de fait le chef du Bas-Canada, le champion du parti libéral-conservateur.

Les deux partis déroulèrent leur drapeau et dessinèrent immédiatement leurs tendances et leur programme. Le parti libéral, qui s'était déjà aliéné le clergé et les hommes modérés par ses idées radicales et certains écarts de plume condamnables, avait de plus le malheur d'être allié aux hommes les plus fanatiques du Haut-Canada, en apparence du moins.

M. Cartier comprit la faute que faisaient ses adversaires, dénonça leurs idées et leurs projets et se posa devant le Bas-Canada comme le représentant et le défenseur le plus énergique des intérêts nationaux et religieux des Canadiens-

Français. Son nom devint une puissance que vingt années de luttes ne purent briser.

M. Cartier était devenu, en entrant dans le cabinet McNab-Morin, le collègue de M. John-A. Macdonald, et ils avaient contracté cette alliance qui les a rendus si forts et a tenu si longtemps la victoire attachée à leur drapeau.

A l'exception des dix-huit mois pendant lesquels le parti libéral a conduit les affaires du pays, de 1864 à 1863, M. Cartier a fait partie depuis 1855 de toutes les administrations, soit comme secrétaire-provincial, procureur-général, inspecteur-général, et enfin ministre de la milice ; et il ne cessa d'être l'homme le plus influent du Bas-Canada.

Dire tout ce qu'il a fait serait faire l'histoire du pays depuis vingt ans et demanderait un volume considérable, car il a attaché son nom à toutes les grandes mesures d'intérêt public, a mis partout la marque de son esprit fécond, le cachet de son activité.

“ Nous lui devons entre autres choses, dit le *Courrier d'Outaouais*, le Grand-Tronc, y compris le pont Victoria, “ des lois sur l'éducation, des réformes importantes dans “ nos lois criminelles, une large part dans l'abolition du “ système seigneurial, la décentralisation judiciaire du Bas- “ Canada, la loi des terres des townships de l'Est, la codifi- “ cation des lois, la réorganisation de la milice, et la prin- “ cipale part dans la formation du régime fédéral sous “ lequel nous sommes placés. Depuis vingt-et-un ans, il “ était président du comité des chemins de fer, ce qui n'est “ pas une situation de mince importance. Nous lui devons “ le bill du chemin de fer du Pacifique, et son cri : “ Em- “ barquons pour l'Ouest,” lancé à la votation de ce bill, “ restera dans nos annales parlementaires.”

Les amis de M. Cartier aiment à parler de l'énergie qu'il déploya dans plusieurs circonstances pour sauvegarder les droits et l'honneur du Bas-Canada ; ils rappellent ce qu'il fit à Londres, en 1866, lorsque les délégués des autres provinces voulurent transformer l'union fédérale en union légis-

lative. Indigné de voir qu'on voulait violer le principe fondamental de l'acte fédéral, il menaça de se retirer et de soulever le Bas-Canada contre l'Angleterre si ses collègues persistaient dans leur funeste résolution.

On cite encore le triomphe national qu'il remporta, lorsqu'il fit adopter par le parlement une constitution qui faisait de la province de Manitoba une province française. Ses admirateurs ne se lassent de répéter que le Bas-Canada gouvernait sous M. Cartier et faisait sentir partout son influence.

Résumons maintenant en quelques mots les principaux reproches que lui font ses adversaires.

M. Cartier a trop subordonné, dit-on, l'intérêt général ou national et la moralité politique à l'esprit de parti et à l'ambition qui l'animaient. L'amour du pouvoir et la confiance en lui-même lui ont fait commettre des fautes aussi funestes à sa réputation qu'au bien public ! Ils lui reprochent d'avoir changé la constitution du pays sans consulter le peuple, d'avoir fait accepter avec trop de précipitation par le Bas-Canada un système politique dont on avait raison de se défier. Ils disent qu'il a dû s'apercevoir lui-même avec douleur qu'il n'avait pas sous la confédération l'influence qu'il avait auparavant, et qu'un jour viendrait où le Bas-Canada serait obligé de subir, dans des questions importantes, le joug d'une majorité qui grossit tous les jours.

Pourquoi n'a-t-il pu réussir à obtenir l'accomplissement des promesses sacrées faites aux métis pour les engager à mettre bas les armes ? Comment se fait-il qu'il ait lui-même nié ces promesses, quelque temps avant sa mort, lui que Riel et les Métis venaient de faire élire dans le comté de Provencher ? Pourquoi, après avoir dit, pour faire accepter la confédération, que le droit de veto accordé au gouvernement fédéral serait une sauvegarde pour les minorités catholiques, n'a-t-il pas tenu parole, lorsque les catholiques du Nouveau-Brunswick, tourmentés par des lois injustes, ont prié le gouvernement fédéral de les désavouer ?

Le reproche le plus grave fait à M. Cartier est d'avoir eu recours à la corruption électorale pour maintenir son parti au pouvoir et de s'être opposé jusqu'à la fin à toutes les lois qui furent proposées pour mettre fin à un fléau qui faisait de si grands ravages. Ils citent à l'appui de leur assertion, la triste affaire du Pacifique ; ils nous montrent d'un côté M. Cartier accordant un jour à Sir Hugh le contrat qu'il lui avait jusqu'alors refusé ; et, de l'autre côté, le grand capitaliste signant en même temps un écrit par lequel il s'engage à fournir une somme d'argent considérable pour emporter les élections de 1872.

Quelques personnes disent qu'on ne devrait pas être trop sévère pour quelques-uns des derniers actes de la vie de M. Cartier, vu que l'état de santé avait dû diminuer depuis quelque temps son énergie.

Parmi les causes qui ont contribué à la décadence politique de M. Cartier et à sa défaite dans la division-est, en 1872, il faut signaler la querelle religieuse soulevée par la division de la paroisse de Montréal. M. Cartier croyant que les messieurs du Séminaire avaient la loi et le droit acquis en leur faveur, embrassa leur cause avec son énergie habituelle, et s'attira une guerre qui l'affaiblit considérablement parmi le clergé auquel il devait en grande partie sa force politique.

Le temps n'est pas arrivé de porter un jugement impartial et juste sur ces questions brûlantes et sur la conduite politique de M. Cartier en général, les passions qu'il a soulevées sont encore trop bouillantes, les conséquences de ses actes trop enveloppées dans les nuages de l'avenir.

L'homme d'Etat appartient à l'histoire ; elle seule peut lui donner la place qui lui convient, le rang auquel il a droit.

Beaucoup d'hommes calomniés pendant leur vie ont été bénis par la postérité, et beaucoup dont la vie n'avait été qu'un enchaînement de succès et d'applaudissements, ont été jetés à la voirie après leur mort.

L'éloge et le blâme ont été si exagérés dans notre pays depuis trente ans, qu'on ne sait plus à quoi s'en tenir sur les véritables proportions de nos hommes publics. Ces deux espèces d'exagération ont eu de funestes résultats pour notre société. Nos conditions d'existence et les exigences de notre conservation nationale rendent d'ailleurs très-difficile l'appréciation de nos hommes d'Etat. Comment démêler au milieu de tant d'événements compliqués et de transformations rapides, les motifs qui les ont fait agir, lorsqu'ils sont eux-mêmes obligés de les taire pour ne point froisser les susceptibilités nationales de ceux avec lesquels ils sont forcés d'agir de concert ? Quelle habileté il leur faut pour concilier l'intérêt de la race dont ils ont les destinées entre les mains, avec les exigences de la prospérité générale, de l'intérêt commun du pays ? Qui peut dire maintenant que c'est le patriotisme, l'ambition ou la nécessité qui les a fait agir dans telle et telle circonstance ?

Quoi qu'il en soit, il est une fleur que les adversaires même de M. Cartier ne pourront s'empêcher de jeter sur sa tombe, il est une parole d'éloge qu'ils ne refuseront pas de lui adresser : c'est que si l'esprit de parti et l'ambition lui ont fait commettre des fautes, il ne s'est pas du moins servi du pouvoir pour s'enrichir, il n'a jamais songé à faire sa fortune aux dépens du public.

Personne ne niera la force de caractère et les grandes facultés de l'homme qui, pendant trente ou quarante ans, n'a pas cessé un instant de lutter, triomphant de tous les obstacles semés sur sa route et accroissant tous les jours son influence et sa réputation ? Comment à la vue de tant d'existences brisées, de talents perdus, ne pas rendre justice à une vie si bien remplie, à un compatriote que le pays tout entier regarde comme une de ses gloires, dont la mort est un deuil pour quatre millions d'hommes qui n'avaient pas tous pourtant ses idées religieuses et nationales.

Appelé à administrer l'héritage politique de MM. Lafontaine et Morin, il a bien porté le nom canadien et n'a pas

diminué aux yeux de l'étranger la bonne opinion que ces deux grands hommes avaient donnée de nous. Comme on a depuis quelques jours établi des comparaisons entre ces trois illustres chefs du Bas-Canada, nous dirons, nous aussi, notre pensée. M. Cartier n'avait pas la haute raison, le jugement calme et profond de Lafontaine, l'étendue d'esprit, la science politique et l'esprit de sacrifice de M. Morin, ni la modération et la dignité politique de l'un et de l'autre ; mais il l'emportait de beaucoup sur eux par l'action, l'énergie, la connaissance du monde, la stratégie parlementaire, la fécondité d'esprit, l'ardeur et l'habileté dans la lutte. Ils étaient des hommes à principes, il était, lui, l'homme à succès, l'homme de combat par excellence. Il aurait pu faire ce qu'ils ont fait, mais eux n'auraient jamais pu conduire le parti conservateur dans des temps aussi difficiles, lutter avec autant de succès contre des adversaires aussi capables, à une époque où il fallait pour monter au pouvoir et y rester des qualités et même des défauts qu'ils n'avaient pas, employer des moyens qui leur auraient répugné.

L'insuccès de la carrière politique de M. Dorion qui a eu plus que tout autre la dignité, la délicatesse, le caractère politique de ces deux hommes remarquables, démontre la vérité de cet avancé. A son arrivée au pouvoir, M. Cartier sut mettre de son côté le sentiment religieux et national de ses compatriotes, et à une époque où on demandait le progrès et la prospérité matérielle, il se fit l'avocat des canaux et des chemins de fer. Il eut de cette manière pour l'aider la force morale et la force matérielle. Exploitant avec habileté les fautes de ses adversaires, il se posa comme le champion, le défenseur inébranlable de la religion et de la nationalité menacées par George Brown et ses alliés libéraux du Bas-Canada.

Il convainquit le peuple que le triomphe de ses adversaires serait une calamité nationale, que lui seul était capable de sauver la patrie en danger. Il gagna tellement la confiance publique qu'il put sans perdre son prestige s'unir à

ce George Brown et à ces hommes qu'il disait si dangereux, pour faire la confédération.

M. Cartier était essentiellement un chef de parti, un organisateur, un administrateur.

Les traits dominants de son caractère étaient l'énergie, l'impétuosité, l'esprit de domination, le désir de se faire un nom, la confiance en lui-même, l'amour du travail.

L'énergie ! Il en avait pour transporter les montagnes, escalader le ciel. Il se ruait sur ses adversaires avec la fougue des Zouaves montant à l'assaut de Malakoff ; il était sans peur et sans pitié comme les Turcos qui mangent leurs adversaires quand ils ne peuvent plus se servir de leurs mains.

Son amour du travail comme son énergie est passé en proverbe ; on ne peut se faire une idée exacte de la somme de travail qu'il faisait tous les jours, du zèle qu'il employait à tout savoir, à tout voir et à tout faire. Il mettait à travailler la passion que d'autres mettent à s'amuser ; il aurait voulu ne jamais perdre un instant, une seconde, avoir sans cesse le harnais sur le dos. " On ne travaille pas assez, disait-il souvent ; il y a trop de paresseux dans le monde." " Travaillez donc, dit-il, dans un moment de mauvaise humeur, à quelqu'un qui lui demandait un conseil, étudiez et vous saurez ce que je sais. Comment ai-je appris cela, moi, pensez-vous que c'est en dormant ?" Il aurait pu ajouter que c'était en travaillant quinze heures par jour.

Sa vivacité, son impatience et son absolutisme lui faisaient supporter difficilement la contradiction et la résistance ; il voyait peu de chose en dehors de lui-même, il voulait tout concentrer, tout absorber, ne voir dans son orbite que des satellites, et croyant personnifier toute sa race, il pensait que tout allait bien du moment qu'il était lui-même satisfait. S'il eût pu faire excommunier comme hérétiques tous ceux qui ne pensaient pas comme lui, il n'aurait pas manqué de le faire, il les aurait même fait brûler. Il ne leur épargnait pas au moins les gros mots, les persécutions et les déboires ; ses amis eux-mêmes

avaient de la peine à supporter quelquefois ses rudesses et ses emportements. Cela contribua sans doute à le priver des secours et des conseils de plusieurs hommes de talent, d'autres ne lui restèrent attachés que par terreur.

Mais la majorité lui pardonnait facilement ces défauts, parce qu'elle savait que sous ces dehors brusques il cachait un dévouement sans bornes pour ses amis politiques. Ce dévouement l'a même porté trop loin en lui faisant donner des charges et des honneurs à des hommes qui en étaient peu dignes.

Dans les relations de la vie privée il se montrait aimable, cordial, hospitalier, libéral à l'excès. On sait qu'il aimait à recevoir et qu'à Ottawa comme à Montréal et à Québec, il ouvrait toutes les semaines sa maison à ses amis dont plusieurs étaient ses adversaires politiques. Personne dans les réunions où il se trouvait ne parlait, riait, chantait et dansait avec plus de verve et d'entrain ; il avait des éclats de rire à briser les vitres, faisait des jeux de mots qui n'étaient pas toujours des chefs-d'œuvre, et trouvait le moyen de plaire à tout le monde, de mettre dans tous les cœurs la joie et la gaieté. On partait de chez lui avec l'intention d'y revenir et bien décidé à lui pardonner dans l'intervalle ses impatiences et ses sarcasmes.

M. Cartier était petit, mais assez bien pris de taille, osseux, nerveux et fortement constitué, léger, vif et saccadé dans ses mouvements. Il avait le front bien fait, massif et droit, le regard brûlant et mobile, le teint coloré, la bouche haute, le bas du visage fortement développé, la physionomie ouverte, pleine de feu et d'intelligence. On devinait facilement, en le voyant, un homme travaillé par la pensée, dévoré par le besoin d'agir ; il courait plutôt qu'il ne marchait, regardant à droite et à gauche, voyant tout le monde, remarquant tout, ne perdant jamais le fil de sa pensée.

M. Cartier n'était pas un homme à théories brillantes ; comme il pensait plutôt pour agir que pour le plaisir de penser, il ne voyait en toutes choses que le côté pratique, il

dépouillait une question de tous ses ornements pour n'en prendre que la moelle, la substance.

On aurait dit rarement, à l'entendre parler, qu'il avait un jour commercé avec les muses. Ses discours étaient secs comme les déserts du Sahara, les fleurs de la littérature et de l'éloquence n'y croissaient pas. Il parlait à bâtons rompus, par soubresauts, avec des faits, des précédents et des souvenirs que son heureuse mémoire lui fournissait comme par enchantement. Il savait fort à propos rappeler à ses adversaires des faits qu'ils croyaient oubliés. Visant avant tout au résultat, il s'occupait peu des moyens et ne choisissait pas ses armes, il ressemblait sous ce rapport aux enfants de la Verte Erin : un caillou, un bâton, tout ce qui lui tombait sous la main il le prenait et le lançait à la tête de ses adversaires. Ses paroles retentissaient dans la chambre comme les coups de marteau sur l'enclume. Son éloquence rude, franche, mordante et substantielle plaisait cependant au peuple et à la majorité de la chambre.

Les honneurs ne lui ont pas manqué : en Angleterre comme en Canada, on a rendu hommage à ses talents et à ses services publics. En 1868, ayant refusé le titre de *compagnon du Bain*, qu'on lui offrait, lorsque Sir John recevait celui de commandeur, l'Angleterre appréciait favorablement le sentiment d'orgueil bien placé qui l'animait, et le créait baronnet.

Comme la plupart de nos hommes remarquables, il ne laisse pas de fils pour porter son nom et son titre.

Il est mort.... Dans quelques jours on verra paraître sur les eaux du St-Laurent qu'il a chantées, le navire qui nous apporte sa dépouille mortelle. Ce sera un jour de deuil national, car, après tout, quelle que soit l'opinion qu'on entretienne sur certains actes politiques de M. Cartier, il n'en est pas moins vrai que sa mort laisse au sein de la nationalité canadienne-française un vide difficile à remplir.

M. Cartier est mort en chrétien, calme et résigné, au

milieu de toutes les consolations et des espérances de la religion. C'est une mort catholique et nationale.

Montréal, 29 mai 1873.

Le navire qui apportait en Canada les restes mortels de l'illustre défunt, parut en face de Québec le huit juin. Depuis la vieille capitale jusqu'à Montréal ce fut une suite d'ovations. Le corps fut exposé pendant deux jours au palais de justice de Montréal, et les funérailles eurent lieu, vendredi, le treize, avec une magnificence qu'on n'avait jamais vue. L'Etat et l'Eglise rivalisèrent de zèle pour donner tout l'éclat possible à la démonstration funèbre, et les citoyens, heureux de ces honneurs rendus au Bas-Canada dans la personne de M. Cartier, secondèrent leurs efforts. Le convoi funèbre dans lequel étaient représentés tous les grands corps de l'Etat, toutes les associations nationales, défila, dans l'appareil de deuil le plus imposant, à travers une foule immense, jusqu'au cimetière de la montagne où les restes du défunt attendent patiemment le monument qu'on avait promis de lui élever.

N. B.—En 1846 il avait épousé Mlle Hortense, fille de feu M. Edouard Raymond Fabre et sœur de Mgr Fabre et de M. Hector Fabre, de l'*Événement*. Il laisse de ce mariage deux filles.

M. Cartier eut d'abord pour associés dans la profession, M. Damien Cartier, son frère, plus tard, M. le juge Berthelot, et dans les dernières années, MM. Pominville et Bétournay.

Pour compléter la biographie qui précède, nous avons cru devoir publier la plus grande partie du discours que M. Cartier prononça, en 1866, au banquet qui lui fut donné par

les citoyens de Montréal. Voici comment il a fait dans ce discours instructif l'histoire des principaux actes de sa carrière politique :

DISCOURS.

Lors des élections générales en 1841, aussi bien qu'en 1844, des hommes aussi distingués que MM. Lafontaine et Baldwin (appl.) insistèrent pour me faire entrer en parlement. Je considérais que ceux que nous avions alors à la tête des affaires pouvaient faire la lutte pour le parti auquel j'appartenais. Mais en dehors du parlement, plusieurs de mes amis ici présents savent ce que j'ai fait. On me reproche d'être un ambitieux, moi qui ai eu tant de répugnance à accepter les honneurs parlementaires ou officiels. J'acceptai un mandat du comté de Verchères, de préférence aux autres, parce qu'un des plus anciens membres de ce comté, sous la constitution du Bas-Canada, fut un de mes ancêtres. Je suis né sur la rivière Chambly, comme vous le savez presque tous.

M. Leslie ayant été promu au Conseil Législatif en 1848, mes amis me prièrent de m'y présenter. Je cédai à leurs instances et je fus élu. Je savais que mes compatriotes avaient jusqu'à un certain point les yeux fixés sur moi (appl). Avant d'entrer dans le ministère, je contribuai à diverses mesures d'une grande importance. Ainsi, en 1849, je présentai une pétition pour la construction du chemin de fer du St-Laurent et de l'Atlantique et un acte fut passé conformément à cette pétition. Cette mesure inspira au gouvernement Lafontaine-Baldwin l'idée de relier Montréal à Halifax.

En l'année 1852-53, à la suggestion du ministère Hincks-Morin, je demandai l'incorporation de la Compagnie du Grand-Tronc et je fis passer cette mesure, malgré l'opposition la plus acharnée (appl). Je fis aussi passer la mesure de la construction du pont Victoria. Vous vous souvenez des préjugés qui existaient contre cette mesure. C'était une digue qui allait inonder Montréal, c'était renvoyer le commerce à Portland. Mais les préjugés contre les grandes mesures se dissipent bientôt, c'est une tempête passagère. Il en est ainsi pour le Grand-Tronc et le pont Victoria. Le Grand-Tronc et le pont Victoria ont inondé Montréal de prospérité (appl).

Une Voix : De piastres !

L'Hon. G.-E. Cartier : Que serait Montréal sans le Grand-Tronc ? Il nous a amené tout le commerce de l'Ouest. Eh bien ! j'ai eu les préjugés contre moi, mais je vous l'ai dit, ce ne fut qu'une tempête passagère (appl.)

Voilà une partie de ce que j'ai fait en dehors du ministère. Permettez-moi maintenant de dire ce que j'ai fait comme ministre, afin de justifier l'honneur que vous me faites ce soir. J'ai mon ambition ; mais je la crois noble et digne.

En 1851, à la retraite de M. John Young, M. Hincks et Lord Elgin insistèrent beaucoup pour me faire accepter, je refusai (appl.) Vous voyez par là quelle était mon ambition. A la retraite de M. Morin, en 1855, je ne pus refuser plus longtemps. Ma première occupation, comme ministre de la couronne, fut de m'occuper de l'éducation. Pour cela il m'a fallu placer à la tête du département de l'éducation dans le Bas-Canada, un homme capable de rivaliser avec le Dr Ryerson, l'habile surintendant du Haut-Canada. C'est moi qui insistai le plus pour faire nommer là l'Hon. M. Chauveau. Je connaissais ses connaissances des langues anglaise, française, grecque et latine, et je me glorifie aujourd'hui de cette nomination.

Quelle a été ma première mesure en 1856 ? Cette mesure avait pour but de placer notre système d'enseignement sur le même pied que celui du Haut-Canada.

Aussi, le Bas-Canada qui, en 1856, n'avait que 1,500 écoles élémentaires, en a aujourd'hui plus de 3,000. Je suis bien aise de rappeler que c'est ma mesure de 1856 qui nous a donné nos écoles normales Jacques-Cartier et Laval, et à nos amis protestants l'école McGill.

Et depuis le mois de mai 1856 que j'ai été nommé procureur-général, je le suis demeuré pendant 11 ans à l'exception d'environ 22 mois. Dans la session de 1857, je compris que la position qui était faite aux Canadiens-Français dans le Bas-Canada, par rapport au système de lois qui régissait alors la propriété, ne pouvait durer plus longtemps. Il y avait alors trois mesures importantes à présenter. La première consistait à déterminer quelle était la loi qui régissait les personnes et les propriétés dans les townships de l'Est. La seconde était celle de la décentralisation judiciaire, et la dernière celle de la codification des lois. Aujourd'hui que la nécessité de ces lois ne se fait plus sentir, aujourd'hui que ce mal est disparu depuis plusieurs années, on ne se rappelle plus les souffrances que l'on était obligé d'endurer à cette époque.

Toute personne des townships de l'Est, que ce fût un canadien-

français, un anglais, un irlandais ou un écossais, ne savait pas alors quelle était la loi qui le régit, elle ou ses propriétés. Cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps. J'y ai mis fin par la loi qu'avec l'aide de mes amis je fis alors passer en parlement. Depuis la passation de cette loi, les terres des townships se sont rapidement établies. Les Canadiens-Français, les Anglais et les Écossais s'y sont dirigés en foule. Comment ce pays, en effet, aurait-il pu s'établir ? Comment ces terres incultes auraient-elles été défrichées, si cette incertitude concernant le système de lois qui réglaient alors la propriété avait continué plus longtemps ?

Il y avait alors aussi un autre grief. C'était la centralisation judiciaire. L'administration de la justice se trouvait alors restreinte aux districts de Montréal, de Québec, de Gaspé, et de quelques autres districts. Imaginez-vous, messieurs, un territoire s'étendant de Gaspé jusqu'aux Rapides des Joachims. Comment cette étendue de territoire pouvait-elle être bien administrée, avec le système qui régnait alors. C'était non-seulement un grief, mais c'était aussi une absurdité. J'ai porté remède à ce mal par mes mesures pour la décentralisation judiciaire. Je voyais que le Bas-Canada, avec des cinq districts judiciaires, ne pouvait lutter avec le Haut-Canada, qui jouissait alors d'une administration de la justice par comtés. Eh bien ! Messieurs, en 1857, j'ai présenté une mesure pour la décentralisation judiciaire. Et depuis cette époque il a surgi en Bas-Canada un plus grand nombre d'hommes professionnels qui brillent avec beaucoup d'éclat.

Alors, en 1857, les populations qui ne parlaient pas la langue française, aimaient cependant nos lois françaises, mais les ignoraient parce qu'elles n'en avaient pas le texte sous les yeux. Il fallait remédier à ce mal. J'ai introduit alors une mesure de manière à ce que les deux textes fussent connus, pour que nos compatriotes qui ne parlent pas notre langue n'ignorassent pas la sagesse et la justice de nos lois qui régissaient alors leurs propriétés et leurs personnes. On a dit aussi que je ne pourrais réussir dans la codification de ces lois. Attendons, les événements ont-ils justifié ces prédictions du moment ? En 1858, je devins premier ministre. Quelles furent les principales mesures que j'ai proposées ? Ce furent celles de la Confédération et du chemin de fer Intercolonial. Je fus envoyé en Angleterre avec deux de mes collègues pour m'occuper de ces mesures. Nous sommes partis et nous avons alors projeté une constitution qui plus tard devait produire des fruits pour l'Amérique Britannique du Nord. Je puis vous dire en effet que le projet de Québec contient presque toutes les suggestions qui furent faites en 1858.

En 1859, M. le maire, il fallut remédier à un autre grief, celui de la

tenure seigneuriale. Je voulais l'abolir surtout parce qu'elle entravait la prospérité locale de la ville de Montréal, le progrès de la nation, j'introduisis alors mes mesures. Il y eut beaucoup d'excitation, beaucoup de préjugés se soulevèrent, mais aujourd'hui, tout le monde est satisfait.

J'ai contribué à introduire plusieurs améliorations dans la loi criminelle. C'est moi qui, en 1857, introduisis une mesure pour permettre à la Cour du Banc de la Reine de siéger en révision sur les décisions des juges de la Cour Criminelle. C'est moi aussi qui avec l'Hon. M. J. A. McDonald, mon collègue, ai fait passer une loi pour la construction des maisons de réforme, et à l'avant dernière session, j'ai fait abolir la peine de mort en certains cas.

Je comprends que vis-à-vis du Haut-Canada, ma position a été plus ou moins bien appréciée, discutée avec plus ou moins d'aigreur. Eh bien ! je défie qui que ce soit de prouver que j'ai jamais passé dans une section une loi qui ne fut pas agréé par cette section. J'ai appuyé la mesure de mon collègue l'Hon. M. J. A. MacDonald pour le règlement de la grande question des réserves du clergé. Nous, catholiques du Bas-Canada, nous n'aimons point les mesures de spoliation contre l'Eglise qui a droit de prendre part à ces réserves.

J'ai aidé la mesure dont je viens de parler ; mais c'était à condition que les titulaires de toutes les dénominations religieuses eussent leurs droits garantis.

J'arrive à une époque plus vivace et d'un intérêt plus vital pour nous. Quand je revins au pouvoir en 1864 nous fîmes une coalition avec l'hon. M. Brown et cette démarche nécessita la Confédération. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet, parce que d'autres le feront. Mais vous verrez que c'est le mémoire de 1858 qui a produit le résultat de 1864. Qui dit confédération dit agrandissement non-seulement pour le Bas-Canada, mais encore pour toute l'Amérique Britannique du Nord. Le projet de confédération fut adopté par les Chambres en 1865, et à la dernière session nous avons fait adopter le projet d'organisation locale ; en sorte que nous sommes prêts aujourd'hui à aller en Angleterre pour faire adopter et le projet qui regarde toute la confédération et ce qui nous regarde plus spécialement.

Après avoir parlé de ma carrière politique et constitutionnelle, il m'importe de parler au point de vue catholique, au point de vue protestant et au point de vue de toutes les races.

Et d'abord, comme homme public au point de vue catholique ; vous savez tous que je suis catholique et j'aime ma croyance comme étant la meilleure. Mais tout en me proclamant hautement catholique, je crois de mon devoir de respecter la sincérité et les convictions religieuses des autres.....

FRANCIS CASSIDY.

La mort est impitoyable ; elle semble prendre plaisir à frapper les sommets les plus élevés de notre société, à nous tenir constamment dans la crainte de ses coups. La tombe de Sir George, le chef politique du Bas-Canada, était à peine fermée, qu'il fallait en ouvrir une autre pour Francis Cassidy, écuyer, maire de Montréal et représentant de la division ouest de cette grande ville à la chambre locale. On dirait qu'un vide en appelle un autre, que pour les nations comme pour les familles un malheur n'arrive jamais seul.

Mais jamais le glas funèbre n'a retenti plus douloureusement dans le cœur de la population canadienne que celui qui annonçait, samedi soir, le quatorze du mois courant, la mort de Francis Cassidy. Depuis longtemps on n'avait vu autour d'une tombe des regrets aussi sincères, un deuil aussi universel ; rarement on a entendu un pareil concert d'éloges.

S'il est d'usage de dire du bien de ceux qui sont morts, même quand on ne les aimait pas, d'oublier un instant leurs défauts, pour ne penser qu'à leurs qualités, que ne devait-on pas dire d'un homme que tout le monde aimait, d'un homme qui n'avait pas de défauts ?



The Standard Engraving Co. Montreal.

FRS. CASSIDY.

M. Cassidy avait passé toute sa vie dans son bureau, travaillant sans cesse, ne prenant jamais un instant de repos et de récréation ; il voulait se faire un nom dans le barreau, une position honorable dans la société.

Il avait obtenu tout ce qu'il voulait, plus même qu'il n'avait espéré. Il était devenu riche, honoré, aimé de tout le monde ; les honneurs, les témoignages de confiance et de sympathie lui arrivaient de tous côtés, on ne trouvait rien de trop élevé pour lui. Nommé, il y a deux ans, représentant de la grande division ouest de Montréal à la chambre locale, il venait d'être élu unanimement maire de Montréal. Il commençait à aimer la vie, à en jouir ; comme une plante qu'on transporte de l'ombre au grand air, sous les rayons du soleil, il s'épanouissait, une nouvelle vie semblait venir en lui.

Juste à ce moment, il meurt.

C'est bien le cas de dire : " Vanité des vanités ! "

Le père et la mère de Francis Cassidy venaient d'Irlande. Obligés, comme tant d'Irlandais, de quitter leur malheureuse patrie, ils étaient venus en Canada et s'étaient établis à St-Jacques l'Achigan où ils avaient acheté une petite terre. C'est là que naquit, en 1827, Francis Cassidy et qu'il grandit modestement et pauvrement, mais remarqué, dès son bas âge, pour ses excellentes dispositions et sa vivacité intellectuelle. C'était un petit Irlandais à la tête rouge, à l'œil gaillard, à l'air espiègle, vif comme un poisson, à l'esprit précoce. Les gens de l'endroit aimaient à faire parler le petit *Paddy*, et le curé de St-Jacques l'Achigan n'avait pas dans sa paroisse d'enfant plus fin et plus aimable.

Madame Cassidy, fière de son Francis, voulait le faire instruire ; elle le mit au collège de l'Assomption.

Francis Cassidy fut l'un des élèves les plus intelligents et les plus pieux du collège.

Son cours d'études fini, il fallut faire le choix d'une carrière. Il n'avait plus de père, et sa bonne mère, qui avait vécu dans les privations pour parvenir à le faire instruire,

avait épuisé les faibles ressources d'une terre peu fertile. Ne se sentant pas capable de pourvoir aux dépenses de son fils, s'il étudiait une profession, elle lui conseilla de se faire commis.

Mais le jeune Francis avait l'instinct de sa vocation ; il voulait être avocat et pas autre chose. Son plan était tout tracé ; il partait pour Montréal, entrait dans un bon bureau d'avocat, se soutenait pendant sa cléricature en faisant argent de tout, et, une fois reçu avocat, tout allait bien. Non-seulement il faisait assez d'argent pour vivre, mais il louait quelques appartements et emmenait sa vieille mère rester avec lui. " Quel bonheur alors !" disait-il.

La mère souriait aux idées de son fils, mais pour elle c'étaient des rêves, des illusions de jeune homme, et elle s'effrayait à la pensée de voir son fils, un enfant, partir seul pour aller s'établir dans une ville où il n'avait ni parents, ni amis ; mais il est rare qu'une mère résiste longtemps aux projets d'avenir d'un fils qu'elle adore et qu'elle croit naturellement digne et capable de tout. Elle consentit à se séparer de lui, à le laisser partir.

M. Cassidy prenait plaisir, dans ses moments de gaieté, à raconter, au milieu des éclats de rire de ceux qui l'écoutaient, son voyage de St-Jacques l'Achigan à Montréal et son arrivée dans la ville avec son chapeau de pluche à long poil, une culotte en corderoi à mi-jambes et une redingote à large collet dont l'extrémité lui battait les talons.

Fier comme un Espagnol dans cet accoutrement bizarre, il avait un air de crânerie et d'indépendance qui lui allait à merveille. Les gens se le montraient le long du chemin, les uns avec sympathie, les autres pour rire. Quand il arriva dans la ville, les gamins l'accablèrent de quolibets ; c'est à son chapeau surtout qu'ils en voulaient ; deux ou trois fois même il réussirent à le lui faire sauter de dessus la tête.

C'est ainsi que le pauvre petit Irlandais fit son entrée dans la grande ville dont il devait être plus tard l'un des citoyens les plus distingués, le premier magistrat, où on

devait lui faire des funérailles qui ressembleraient à une ovation.

Qui aurait dit cela ? Lui-même a pu se dire, peut-être, en comprimant un sanglot, qu'un jour on ne se moquerait pas de lui, mais il ne dut pas pousser l'illusion jusqu'à penser qu'il serait jamais le premier dans une ville où il arrivait si tristement avec un écu dans son gousset.

Ne méprisons jamais personne. Qui sait si cet enfant à l'air chétif, à l'habit déchiré, qu'on regarde passer avec dédain, ne cache pas, sous des dehors misérables, un grand cœur et une intelligence destinée à conduire les destinées d'une nation ? Qui sait s'il n'y a pas un grand homme dans ce petit enfant ?

Francis Cassidy ne pouvait vivre longtemps avec un écu, il se hâta de chercher une place. Il avait heureusement une lettre d'introduction qui le recommandait à la protection d'un homme dont la vie tout entière fut consacrée au bonheur et à l'éducation de la jeunesse. Cet homme était M. le professeur Garnot. L'ami des jeunes gens reçut avec bonté notre petit Irlandais, et, voulant le placer dans l'un des meilleurs bureaux d'avocats de Montréal, le conduisit chez MM. Moreau et Leblanc.

Le lendemain matin, Francis Cassidy entra comme clerc avocat dans ce célèbre bureau qu'il a illustré, où il a acquis la fortune et la renommée.

Il avait soixante piastres par année. Comme ce n'était pas assez pour vivre, il se mit à donner des leçons de français. Il put ainsi se faire un petit revenu variant de douze à quinze piastres par mois. C'était à peu près ce qu'il lui fallait pour payer sa pension ; il s'habillait avec le reste ; or, comme il ne lui restait presque rien, il s'habillait fort peu. Les saisons avaient beau changer, il ne changeait pas, lui, de vêtements. Tel on l'avait vu habillé dans les chaleurs de l'été, tel on le revoyait dans les froids de l'hiver ; le printemps, il faisait comme le bon roi Dagobert. Il n'y a pas longtemps encore, il racontait qu'il avait passé un hiver

avec un pantalon de toile, et que, le dimanche, pour ne point geler dans sa pauvre mansarde, il se couchait.

Mais il trouvait dans l'étude des consolations et des espérances qui lui faisaient supporter gaiement cette vie de privations. Lorsqu'il avait travaillé toute la journée pour ses patrons, et donné ses leçons, il commençait à travailler pour lui, et, bien tard dans la nuit, la lumière brillait à la fenêtre de sa chambre. C'est ainsi qu'il contracta cette habitude du travail qui en a fait un avocat si distingué, mais qui a malheureusement abrégé ses jours.

Ses patrons sachant apprécier ses talents et ses succès lui offrirent, lorsqu'il fut reçu avocat, en 1848, de le garder avec eux à raison de cent louis par année. Il accepta. Il pratiquait depuis quelque temps et s'était fait remarquer, lorsque M. Lafontaine, qui venait de monter au pouvoir, lui offrit un emploi honorable dans le département des lois avec un salaire de quatre cents louis. Cette offre était séduisante pour un jeune homme qui jusque-là avait vécu si pauvrement.

Ses patrons eurent la bonne idée de l'engager à rester dans la profession. " Vous avez de l'avenir, Cassidy, dans la profession, lui dit M. Leblanc, continuez de travailler comme vous avez commencé, et vous serez content un jour d'avoir refusé l'offre qu'on vous fait."

Cette promesse ne prit pas de temps à se réaliser, car Cassidy entra bientôt en société avec MM. Moreau et Leblanc, et après avoir passé du sixième au quart et du quart au tiers, il partageait avec M. Leblanc, au départ de M. Moreau, les bénéfices d'une clientèle de trois à quatre mille louis par année. Au criminel et au civil il devint l'un des avocats le plus brillants du barreau de Montréal, l'un de ceux à qui l'on confiait les causes les plus importantes.

Fidèle aux bonnes traditions du barreau, il ne voulut devoir ses succès qu'au travail et au talent, qu'à des moyens honorables. Réunissant dans sa personne des qualités bien diverses, il savait satisfaire sa conscience, ses clients et ses

confrères, et se gagnait l'estime et la considération de ceux mêmes contre lesquels il plaidait. Il se faisait pardonner ses succès à force de bonté, de bienveillance et de modestie. Plein de vivacité, de verve et d'esprit, il était cependant toujours maître de sa pensée et de son expression ; il s'abstenait souvent d'un bon mot, retenait sur ses lèvres le trait prêt à partir plutôt que de froisser quelqu'un. Il sacrifiait l'esprit à la charité, les applaudissements à l'approbation de sa conscience. Ses clients se plaignaient même souvent de sa patience et lui reprochaient de trop ménager leurs adversaires.

On était surpris de le voir toujours si juste, si calme et si modéré au milieu des tracasseries sans nombre d'une profession qui produit naturellement l'impatience et l'aigreur. Et cependant, comme tous les Irlandais, il avait le tempérament vif, l'esprit mordant, le sang chaud. Cette modération n'était donc pas chez lui le résultat de l'apathie, mais de la réflexion et de l'empire qu'il exerçait sur lui-même. Or, les hommes de mérite ne sont pas ceux qui naissent et vivent froids, apathiques, indifférents au bien comme au mal, au beau comme au laid, qui ne se fâchent de rien parce qu'ils ne ressentent rien, et ne s'intéressent à rien, mais ceux qui étant nés avec un sang chaud et une imagination vive, savent modérer leur nature, ne s'emportent pas à propos de tout et conservent leur ardeur pour des choses qui en valent la peine. Il y a des hommes qui font autant de bruit à propos d'une vitre brisée que d'un gouvernement renversé.

J'ai dit souvent que le véritable mérite de l'homme d'Etat était de savoir allier l'honnêteté avec l'habileté ; on peut dire la même chose de l'avocat. Il y a trop d'hommes, malheureusement, qui dans la politique et le barreau, croient que la fin justifie toujours les moyens, prennent l'intrigue pour le génie et croient que le talent consiste à savoir tromper ses adversaires. Le succès est presque toujours facile en toutes choses à celui qui se livre tout entier à l'art de la fourberie.

M. Cassidy était cet avocat⁴ honnête et habile en même temps, consciencieux et adroit, dévoué à ses clients, juste pour ses adversaires et libéral pour ses confrères.

C'est le temps de dire que M. Cassidy était né avocat, comme d'autres naissent poètes ou musiciens. Il avait apporté en venant au monde l'instinct du droit, ce qu'on appelle le sens légal. Du premier coup d'œil, sans étude et sans préparation, il voyait le point difficile d'une cause, le nœud gordien. Il allait droit au cœur de la question, dissipant en quelques mots les nuages dont elle était entourée, brisant sans effort, un par un, les fils dont ses adversaires l'avaient entourée. Ses plaidoiries étaient concises, nerveuses et substantielles ; il ne parlait pas pour parler, pour produire de l'effet sur l'auditoire, mais seulement pour gagner sa cause et convaincre son juge.

On remarquait dans ses discours peu de théories savantes, de dissertations philosophiques, mais des faits, du bon sens, de la logique naturelle, une argumentation serrée, une manière de dire les choses claire, franche, piquante et originale. Vif et prudent dans l'attaque, il était plein de ressources dans la défense ; son esprit prompt, subtil et souple lui fournissait des réponses à tout. Si on comparait le barreau à une armée, on pourrait dire que M. Cassidy n'appartendait pas à la grosse artillerie, mais à ces troupes légères, si utiles dans les combats par leur adresse et la rapidité de leurs mouvements, qu'on voit sur tous les points à la fois, ne perdant jamais une balle, frappant sans cesse à l'endroit faible de l'ennemi.

Il est facile de comprendre qu'avec un jugement si juste et un esprit si vif et si calme, M. Cassidy devait posséder une grande puissance de travail. Aussi, il faisait dans une journée ce que d'autres font en trois jours ; il menait de front plusieurs affaires, et pouvait ainsi suffire à une clientèle immense. Le nombre de causes qu'il a conduites et plaidées est énorme ; et, parmi ces causes, il y en a de célèbres. Citons en particulier "Dorion et Dorion,"

“ Kierzkowski et Dorion,” “ Lemoine et Lionais,” “ Guibord et les marguilliers de la paroisse de Montréal.”

On trouve beau que M. Cassidy ait pu se gagner une petite fortune dans la profession, mais c'est peu de chose pour une pareille clientèle, pour l'ouvrage qu'il a fait. Des avocats qui font dans un an aux États-Unis ce que M. Cassidy a fait dans sa vie entière n'ont pas plus de causes qu'il n'en avait : mais ils font cent louis où M. Cassidy était obligé de se contenter de dix louis.

Un homme qui occupait une position aussi brillante dans le barreau de Montréal devait nécessairement avoir toute grande ouverte devant lui la voie des honneurs politiques.

Contemporain et ami des Dorion, des Papin, des Doutre, il les suivit naturellement sous le drapeau libéral, mais de loin et avec prudence. Décidé à rester avant tout avocat, il s'occupa de politique juste ce qu'il fallait pour ne pas froisser ses amis. A plusieurs reprises, il refusa de se porter candidat pour la chambre d'assemblée ; en 1863, il ne voulut même pas faire partie comme solliciteur-général de l'administration McDonald-Sicotte. Il ne voulait entrer dans la politique qu'après sa fortune faite, pour y jouer un rôle digne de sa réputation, y être indépendant, juste et honnête comme il l'avait été dans le barreau.

Il crut, en mil huit cent soixante-onze, qu'il ne pouvait refuser plus longtemps de se rendre aux désirs de l'opinion publique et aux sollicitations de ses amis politiques. Il accepta la candidature pour Montréal-Ouest et fut élu par acclamation. Il n'y avait pas un homme capable de lutter contre lui ; l'estime dont il jouissait, les sympathies personnelles qui l'entouraient étaient plus fortes que les liens de parti et les opinions politiques. M. Cassidy aurait pu se faire élire dans cinq ou six comtés du Bas-Canada.

Son entrée dans la politique fut saluée comme une bonne fortune pour le Bas-Canada, on le traitait comme un seigneur entrant après une longue absence dans ses domaines ; toute

les barrières s'abaissaient devant lui, tout le monde lui souhaitait la bienvenue.

Mais la situation de celui qui entre dans le parlement avec une pareille réputation est plus agréable qu'avantageuse ; on s'attend à trop de sa part. Parce qu'un homme a été une étoile du barreau, on croit qu'en arrivant dans la chambre il doit être un astre incomparable, on pense qu'un avocat si distingué doit être nécessairement un grand homme d'Etat.

Mais la chambre et le palais de justice sont deux théâtres bien différents. Toute la politique ne consiste pas à faire des lois sur l'administration de la justice, à discuter un article du code ; elle demande un apprentissage et des études spéciales dont un avocat ne peut pas plus se passer que les autres hommes, et qu'il a pu d'autant moins faire que les soucis de sa clientèle ont plus complètement absorbé tous les instants de sa vie.

D'ailleurs on dit tous les jours, en parlant de certains membres du parlement : " Il est trop avocat ; " et on a raison ; l'habitude de disséquer un sujet, de vivre dans les arguties, les subtilités légales, devient un défaut dans une sphère où il faut surtout des vues d'ensemble, des idées générales.

M. Cassidy aurait eu besoin, plus que tout autre peut-être, de quelques années d'étude, de réflexion et d'expérience pour être en politique ce qu'il était au barreau. Malheureusement il arrivait fatigué, épuisé par les rudes labeurs de la profession ; l'ombre de la mort planait déjà sur sa vie.

Son premier discours eut un grand succès ; il révéla les ressources et les charmes de cette éloquence fine, railleuse, délicate et incisive, habile à profiter de tout, résumant dans un mot toute une question.

Il s'agissait de l'arbitrage. M. Cauchon avait fait un discours véhément contre les prétentions du Haut-Canada, et avait terminé en disant qu'il faudrait briser la confédération si le Bas-Canada n'obtenait pas justice. " Ne brisons

“ rien, reprit M. Cassidy, mais cherchons les moyens légaux de sortir de la difficulté où nous sommes,” et continuant sur ce ton moitié sérieux, moitié badin qui lui allait si bien, il parla au milieu des applaudissements et des rires de la chambre.

Il fit, quelque temps après, un excellent discours sur l'éducation à propos des inspecteurs d'écoles. “ Quand il s'agit de l'éducation, ne lésinons pas, dit-il, retranchons les dépenses inutiles, mais augmentons les dépenses nécessaires ; toute mesure qui aura pour effet d'améliorer l'éducation aura mon appui, et je voterai toutes les sommes d'argent que je croirai nécessaires pour cela.”

Dès la seconde session, il était déjà trop malade pour prendre une part considérable à la discussion, pour donner la mesure de sa capacité. Les fatigues qu'il eut à supporter, comme président du comité des bills privés, contribuèrent beaucoup à aggraver sa maladie.

M. Cassidy continua d'être en chambre, ce qu'il avait été toute sa vie, libéral ou plutôt oppositionniste, car il était plus conservateur que beaucoup de ministériels, mais modéré, indépendant.

Dans un pays où la politique est essentiellement une politique de partis, une pareille manière d'agir paraît déplacée; on ne permet pas à un homme de jamais se séparer de son parti et de faire des concessions dont les adversaires puissent profiter.

Il n'y a pas de doute que M. Cassidy aurait voulu être en politique ce qu'il était au barreau, ami avec tout le monde, ne faire jamais de peine à personne et être d'autant plus poli envers le gouvernement qu'il aurait cru devoir combattre sa politique. Rien ne lui aurait tant plu que d'*arranger les affaires politiques à l'amiable, de soumettre la question à des arbitres.*

Il ne faut pas oublier que M. Cassidy était l'associé de M. Leblanc, un homme qu'il avait bien raison d'estimer et de regarder comme un père, qu'il avait pour amis et pour

clients plusieurs des hommes les plus marquants et les plus actifs du parti conservateur, que, par conséquent, il fut constamment obligé de veiller sur ses paroles, de respecter les opinions de ceux avec qui il vivait. Il avait contracté des habitudes de conciliation et de modération dont il ne prenait pas la peine de se dépouiller dans les choses ordinaires de la vie. Mais une fois complètement maître de lui-même, une fois lancé dans la lutte, il aurait déployé beaucoup de vigueur et d'énergie. Il avait montré en différentes circonstances, dans l'affaire Guibord par exemple, qu'il n'était plus le même en face d'un principe, d'un grand intérêt religieux ou moral.

D'ailleurs sa vie tout entière est une démonstration de courage, d'énergie et de caractère. Prenons garde d'être injustes en reprochant à un homme ce qui peut-être un grave défaut souvent, mais quelquefois aussi, une qualité, l'indice d'une bonne nature, le résultat d'une philosophie raisonnable, d'une charité chrétienne.

M. Cassidy était petit de taille, plus petit que MM. Cartier et Dorion. On pouvait deviner en le voyant ce qu'il était. Son front indiquait la largeur d'idées, la franchise et la perspicacité, l'esprit brillait dans les yeux, et la bouche semblait toujours retenir avec peine quelque bonne parole, quelque fine plaisanterie ; l'ensemble de la figure offrait un heureux mélange de bienveillance, de simplicité et d'indépendance. Peu soigné dans sa toilette, il s'occupait guère de savoir si sa veste était passée de mode, si sa cravate était de travers. Il marchait nonchalamment, comme un homme occupé, mais peu distrait, et beaucoup moins pressé que des gens qui n'ont rien à faire, lesquels, soit dit en passant, sont toujours les plus pressés. Il adressait la parole à tout le monde, saluait tous ceux qu'il rencontrait et avait une manière cordiale et emphatique de mettre la main à son chapeau et de dire : " Bonjour, monsieur."

Il avait la voix sonore, la parole brève et animée ; mais sa vivacité venait plutôt de l'esprit que du cœur ; il était

plus agréable qu'émouvant, plus habile que profond.

Il était tendre et compatissant pour les souffrances humaines, aimait à rendre service, donnait volontiers des conseils aux jeunes avocats et faisait une foule d'aumônes secrètes. Son cœur était aussi modeste que son esprit, il avait encore moins la vanité du bien qu'il faisait que des succès qu'il remportait.

Il témoigna toujours une grande reconnaissance au Rév. M. Normandin, ancien supérieur du collège de l'Assomption, qui avait beaucoup aidé sa mère à lui faire finir son cours d'études. Il donnait depuis des années une pension de dix piastres par mois à un vieillard qui avait montré beaucoup de sympathie à sa mère et lui avait donné souvent de l'argent pour qu'il pût s'acheter des livres.

Quand il pouvait secouer le joug des affaires, échapper aux soucis de la profession, il était le plus aimable, le plus gai et le plus spirituel des hommes ; ses discours faisaient les délices des banquets et des réunions auxquels il assistait ; personne n'avait plus que lui le mot de la situation.

Est-il étonnant, maintenant, qu'on regrette un pareil homme, que sa mort soit considérée comme une perte si considérable pour ses amis, pour sa famille, pour la société ? Que ne pouvait-on pas attendre encore d'un cœur aussi bien fait, d'un esprit aussi distingué ? Il y avait longtemps que ses amis, s'apercevant de l'altération de sa santé, lui conseillaient le repos ; mais, comme tous les hommes qui se sont livrés toute leur vie au travail, il ne pouvait se séparer de son bureau, il remettait à plus tard. Quand il se décida à renoncer à la profession, il était trop tard.

Sa maladie jeta l'anxiété dans toutes les âmes, mais on ne pouvait croire qu'il mourrait.

Deux semaines avant sa mort, un vieil Irlandais demanda à le voir. On le conduisit à la chambre du malade, dont la pâleur et l'air épuisé l'émurent immédiatement. Mais lorsque M. Cassidy voulut lui parler, le bon vieillard fut tellement touché de le voir si oppressé qu'il fondit en larmes, et

se jetant à genoux, il s'écria : " Mon Dieu, rendez donc la santé à M. Cassidy," et il quitta la maison sans pouvoir dire un mot de plus.

Mais lui, calme et réfléchi, ne s'occupa, une fois qu'il se vit en danger, que de bien mourir. La chose lui fut facile, car, depuis plusieurs années, il avait peu de chose à se reprocher.

Ayant appris que sa famille faisait une neuvaine pour sa guérison, il dit : " C'est bien, je ne refuse pas de vivre, mais à la condition que je vive bien."

Spirituel et original jusque dans la mort, il disait à M. Duhamel : " Eh bien ! mon cher Joe, nous avons fait beau-
" coup d'exceptions et pris bien des appels dans notre vie,
" mais je m'en vais dans un lieu où il n'y a que des juge-
" ments sans appels. . . . c'est sérieux."

M. Cassidy est mort célibataire ; il regrettait de ne s'être pas marié plus jeune ; il avouait que le mariage seul est la force de la jeunesse et la joie de l'âge mûr.

Il semble qu'il n'est pas mort, qu'on le verra encore ; il est des hommes dont la vue et la parole font du bien, dont l'existence est un bonheur pour tout le monde.

Pourtant c'est bien vrai qu'il est mort ; les milliers de personnes qui ont accompagné ses restes mortels jusqu'à sa dernière demeure en sont témoins. En voyant cette foule en deuil se presser autour de sa tombe, on se disait avec consolation, que même ici-bas il est une récompense pour les bons citoyens.

Puisse l'autre monde être bon pour lui comme il l'a été pour celui-ci !

Montréal, 26 Juin 1873.



The Illustrated Despatch Co. Montreal.

JOSEPH PAPIN.

JOSEPH PAPIN.

Un soir, il y a environ douze ans, une foule immense se pressait en flots tumultueux autour d'une maison de la rue Ste-Catherine. Plusieurs orateurs avaient vainement essayé de lui adresser la parole, le peuple, en mauvaise humeur, faisait un bruit d'enfer.

Un homme parut dans l'embrasure d'une fenêtre, qu'il remplit de long et de large.

Il était tard, le temps était sombre, la lumière blafarde d'une lampe dessinait vaguement les vastes proportions de sa taille.

De ses longs bras il semblait capable d'étreindre la foule, et des éclats de sa voix il ébranlait la maison.

On aurait dit l'un de ces héros fantastiques que les bardes écossais aiment à faire parler au sein de la nuit et de la tempête sur les rochers caverneux, au bord des flots courroucés.

Il lutta longtemps contre les bruits de la foule. " Criez, disait-il, criez, je puis crier plus fort que vous, j'ai assez de poumons pour tenir une heure." Le peuple, fatigué, finit par l'écouter parler, et peu s'en fallut que ceux qui avaient le plus crié ne l'applaudissent.

C'était Joseph Papin.

L'un des types les plus remarquables du Canada français, par le corps et l'intelligence ; rejeton puissant d'une race d'hommes grands et forts comme des chênes. Il avait près de six pieds trois pouces et de l'intelligence en proportion, une poitrine capable de contenir une batterie, une taille qui joignait l'élégance à la vigueur, une belle tête, une grande et magnifique figure brune, énergique, pleine de vie.

On s'arrêtait pour le regarder : " Quel bel homme ! " se disait-on.

Aussi brave que fort, aussi dévoué à ses amis que terrible pour ses adversaires, ne craignant aucun danger, ne reculant devant aucun obstacle, prêt à rencontrer ses ennemis sur n'importe quel terrain.

Dans les émeutes de 48, à Montréal, il était déjà l'un des chefs de la vaillante jeunesse de cette époque mémorable. Il était du Club des Durs et marchait toujours au premier rang lorsqu'il s'agissait d'un coup de main hardi, d'une entreprise périlleuse.

La fraude et la violence étaient les armes favorites du parti tory à cette époque. On s'emparait des polls et on en chassait, à coups de bâton, nos compatriotes.

Mais ceux-ci, comme on sait, ne laissèrent pas fouler aux pieds leurs droits et leurs libertés ; à la suite des Papin, des Fortin, des Drolet, des Doutre, des Roy, des Dorion, des Laviolette, des Coursol, et de plusieurs autres, ils marchèrent bravement à l'ennemi et le forcèrent de baisser pavillon. Les rencontres étaient nombreuses, les coups de bâton, de fusil et de pistolet n'étaient pas rares.

Papin était à l'affaire du Royal Oak Inn, et fut l'un de ceux qui firent le siège de cette auberge à coups de pistolet. Époque glorieuse où les Canadiens-Français marchaient en rangs serrés, sous le drapeau de Lafontaine, à la conquête de nos libertés politiques ! Honneur à ceux dont le courage fit alors respecter le nom canadien et qui secondèrent si vaillamment le jeune chef que le Bas-Canada s'était donné !

Dans l'élection de M. Fabre contre le Dr Nelson, pour la mairie, on retrouve Papin au milieu de l'agitation populaire.

L'excitation était grande.

La scission du parti Lafontaine venait de se faire. M. Fabre était appuyé par la fraction libérale dont il était l'un des chefs les plus honorables. Un jour, pendant la votation, il y avait un grand tumulte autour de l'Hôtel-de-Ville, les Irlandais, qui soutenaient le Dr Nelson, avaient commencé la bagarre.

M. Coursol sortit avec M. Papin de l'Hôtel-de-Ville pour essayer de rétablir l'ordre. Ils se jetèrent tous deux au milieu de la foule. Papin avait à peine fait quelques pas qu'un coup de garcette lui fendait la tête et l'étendait par terre baignant dans son sang. La blessure était sérieuse ; il en guérit lentement.

Je viens de mentionner son éloquence ; le souvenir en est encore vivace dans tous les esprits. Il nous semble entendre les échos de cette immense voix qui ressemblait aux grondements du tonnerre, ou de la vague qui se brise sur les flancs sonores d'un rocher. Quelquefois, lorsqu'elle s'élevait pour dominer les bruits de la foule, on aurait dit les rugissements du lion au sein d'une forêt agitée par la tempête.

Eloquence un peu rude, sauvage même, mais grandiose et pittoresque comme nos fleuves et nos montagnes, solide et imposante comme sa taille, expression d'une intelligence forte et indépendante et d'un jugement admirable. L'art n'y était pour rien. Malheureusement, M. Papin, comme la plupart de nos hommes politiques, ne travaillait pas ; il croyait avoir assez de la perception vive de son esprit et de la sûreté de son jugement. Il livrait son éloquence au hasard de l'inspiration.

Aussi, il n'a pas été au barreau et à l'assemblée législative ce qu'il aurait pu être avec de l'étude et du travail, ce qu'il serait devenu, peut-être, s'il ne fût pas mort si jeune.

Il a été surtout remarquable dans les assemblées populaires; le forum allait à sa grande taille, à ses vastes poumons. Le spirituel auteur de la *Pléiade*, comparant le parti rouge au Club de la Montagne, disait que Papin en était le Danton. Le peuple l'appelait tout simplement " le gros canon."

Il est deux circonstances surtout que ses amis aiment à rappeler à l'honneur de son éloquence.

Une fois, c'était en 1851. M. Papineau ayant été battu à Montréal, ses amis avaient posé sa candidature dans le comté des Deux-Montagnes. C'est Papin qui fut chargé d'offrir l'illustre chef libéral aux suffrages des électeurs, dans une grande assemblée convoquée à St-André. Ce fut un véritable triomphe, il entraîna la foule et assura le succès de l'élection.

Une autre fois, quelques années plus tard, c'était à Verchères. On l'avait envoyé là combattre la candidature de Sir George. Il est des gens à Montréal, des amis passionnés de M. Papin, qui disent qu'ils n'ont jamais entendu et qu'il n'entendront jamais rien de pareil.

Il n'avait pas seulement la voix, la taille et l'énergie qui imposent aux foules, il avait de plus le tact, la politesse et l'esprit qui les charment et les amusent. Il avait une manière de parler, digne, honorable et instructive; il respectait son auditoire et gagnait sa confiance par le raisonnement plutôt que par le sentiment; son éloquence était plus imposante qu'émouvante, plus grandiose que chaleureuse. Supérieur aux hommes de son époque sous plusieurs rapports, il n'avait pas la chaleur, l'imagination, le style imagé, la phrase sonore, et même l'esprit brillant des Loranger, des Laberge et des Turcotte.

Un mot de son caractère.

Cet homme à l'extérieur froid et imposant, était doux et enjoué comme un enfant, droit, franc, honnête et gentil-homme, libéral, généreux et dévoué à ses amis, à son parti, à ses principes. Il était aimé de tout le monde pour la fran-

chise et la gaieté de son caractère, le charme de sa conversation. Sa parole était sacrée ; il y tenait même lorsqu'il aurait pu la retirer sans se déshonorer. Malgré des embarras financiers qui furent le résultat de sa libéralité et de son dévouement politique, il ne cessa pas d'être honnête homme.

Il devait y avoir de l'avenir pour un homme si bien doué, la porte du succès devait s'ouvrir à deux battants devant lui. C'est ce qui arriva.

Après un brillant cours d'études au collège de l'Assomption, il venait à Montréal étudier le droit sous M. Ferréol Pelletier et ne tardait pas à fixer l'attention publique sur lui.

Il y avait alors à Montréal deux écoles où la jeunesse instruite faisait la lutte par la plume et la parole, et répandait son influence sur la société canadienne ; c'était l'*Avenir* et l'Institut-Canadien. Papin devenait bientôt l'un des chefs de ces deux écoles, et combattait au premier rang dans la milice politique que conduisait Lafontaine.

Mais bientôt des murmures éclatèrent dans le camp libéral, on trouvait que Lafontaine n'allait pas assez vite. Papineau venait de reparaître sur la scène politique avec des idées et un langage capables de séduire cette jeunesse bouillante.

C'était d'ailleurs une époque d'effervescence démocratique ; le souffle qui agitait les trônes en Europe était arrivé jusqu'à nos rivages.

La lutte constitutionnelle ne suffisait plus à ces esprits ardents, il fallait des réformes plus radicales, des mesures plus énergiques.

L'*Avenir* avait commencé à se faire l'écho de ces nouvelles aspirations, de ces idées vagues de liberté qui flottaient dans l'air. Le *Pays* parut pour donner un corps plus solide à ces idées, une direction plus sage et plus pratique à ce mouvement.

Papin fut l'un des apôtres les plus ardents de cette révo-

lution dans notre monde politique et social ; il en fut peut-être l'âme, le porte-drapeau.

Les succès du parti libéral furent rapides. Deux ans après la fondation du *Pays*, en 1854, il emportait d'assaut une quinzaine de comtés.

Papin avait été élu à l'Assomption contre M. Siméon Morin, cette étoile brillante qui ne parut un instant à notre horizon politique que pour faire regretter son éclipse.

Quelque temps avant les élections, le parti libéral s'était réuni pour se nommer un chef. Plusieurs voulaient élire Papin, mais l'Hon. A.-A. Dorion réunit la majorité des suffrages.

Les nouveaux élus étaient pour la plupart des jeunes gens de talent, habiles dans l'art d'écrire et de parler. Jamais la chambre d'assemblée du Bas-Canada ne fut plus brillante, plus animée, jamais on n'y parla un plus beau langage.

Mais leurs succès réveillèrent les craintes et les alarmes que les imprudences et les exagérations de l'*Avenir* avaient déjà jetées dans l'esprit du clergé et de la population, et que leurs adversaires surent exploiter. Ils montrèrent plus de franchise que d'habileté, plus de talent que de tactique. Il eurent le tort de ne pas comprendre leur temps, de méconnaître la force des traditions religieuses du Bas-Canada. Ce fut un malheur pour eux et pour le pays.

Papin, le plus hardi de tous, ne craignit pas de donner, sur la question des écoles mixtes, un vote réprouvé par la conscience de tous les catholiques de ce pays.

Il n'en fallait pas plus pour tuer un homme et même un parti.

Papin, défait aux élections de 1857, se remit à la pratique de sa profession et devint bientôt avocat de la Corporation de Montréal, position lucrative et honorable qui devait lui permettre de rétablir l'ordre dans ses affaires et de réparaître bientôt sur la scène politique. L'âge, l'étude et la réflexion en eussent fait l'un des premiers hommes d'Etat et l'orateur le plus populaire du Bas-Canada. C'était ce

que disait, le 26 février 1862, une foule nombreuse réunie autour de sa tombe dans le cimetière du village de l'Assomption.

Papin était mort !... à l'âge de trente-sept ans.

Il y avait deux hommes en lui ; l'homme dont je viens de parler, si admirablement doué par le Providence de tous les dons du corps et de l'esprit, dont le jugement était droit et le cœur généreux, le logicien remarquable et le tribun puissant, dont les accents pouvaient remuer toute une nation, l'homme d'honneur et de talent qu'on aimait autant qu'on l'admirait.

Mais aussi il y avait l'homme de chair, au tempérament fougueux, au cœur ardent, aux fortes passions, à l'imagination hardie, à la nature impétueuse et indépendante, avide de plaisirs et d'émotions.

Celui-ci tua l'autre.

Cet homme à la sève féconde, à la tête altière, on le vit s'affaïsser, se dessécher lentement, comme ces beaux et grands arbres que la foudre a frappés. Que c'était triste ! Il lutta pourtant contre la mort, il se cramponna avec désespoir à la vie qui lui souriait.

Lorsqu'il vit que tout était fini, lorsque déjà il avait un pied dans la tombe, il eut un moment de révolte, il recula épouvanté et voulut remonter la pente qu'il avait descendue si rapidement. " Mourir.... s'écria-t-il avec énergie, en frappant du poing ses longs bras décharnés, sa vaste poitrine amaigrie...., non...., non...., il y a encore de la vie là-dedans.... C'est impossible !...., c'est impossible !...."

Ce fut le dernier cri de la matière.

Il se recueillit un instant et redevint calme. Une grande pensée avait frappé sa belle intelligence ;—il venait de comprendre la vanité des choses de la terre. Il trouva pour mourir ce qui lui avait manqué pour vivre.

N. B.—M. Papin a été, pendant quelques années, associé à M. Lafrenaye, de cette ville ; lorsqu'il est mort, il pratiquait

avec M. Cyrille Archambault dont tout le monde déplorait, il n'y pas longtemps encore, la fin prématurée.

Il avait épousé mademoiselle Sophie Homier, maintenant mariée à M. Ferdinand David, membre pour la division-est de Montréal. Il laissa une jeune fille, mademoiselle Marie-Louise Papin, qui vient de terminer son éducation au couvent du Sacré-Cœur.

Montréal, 24 Août 1871.



The Portland Press, 1877, March 1st.

L'HON. P. J. O. CHAUVEAU.

L'HON. P.-J.-O. CHAUVEAU.

On sait que la vieille cité de Champlain a l'aimable prétention de se croire le Parnasse comme le château fort du Canada, et d'avoir orné notre couronne littéraire de ses plus riches diamants. Suspendue, comme un nid d'aigle, à un rocher immense dont le sommet se perd dans les nues, et dont chaque pierre éveille des souvenirs immortels, elle a bien tout ce qu'il faut pour être le séjour des muses. Le souffle de l'inspiration circule librement à travers tous ces débris et ces monuments d'un autre âge, témoins des souffrances et des luttes héroïques d'une nationalité dont elle a été le berceau. Quoi de plus propre à élever le cœur et l'intelligence de l'enfant, à faire résonner les fibres les plus délicates de son âme, que les grandeurs de ce magnifique panorama redisant l'héroïque histoire de ses ancêtres. Il n'est pas étonnant que tant de gloire et de grandeur ait trouvé un poétique écho dans l'âme des Garneau, des Chauveau, des Crémazie, des Lemay et des Fréchette.

M. Chauveau, dont nous entreprenons de faire aujourd'hui la biographie, est une des plus brillantes illustrations dont Québec et le Canada français se glorifient. Il est né le 30

mai 1820 ; son père était marchand et descendait d'une des plus anciennes et des plus respectables familles de Charlebourg.

Privé de la protection paternelle, lorsqu'il était tout jeune encore, il trouva dans son grand-père, M. Joseph Roy, et M. Hamel, son oncle, des cœurs généreux pour l'encourager et des esprits éclairés pour le diriger. Ces deux citoyens distingués avaient découvert dans cet enfant faible et délicat, de belles qualités, des talents précieux, qu'ils travaillèrent à développer de concert avec une mère admirable de dévouement et de tendresse. Combien d'existences brisées et de nobles intelligences dévoyées parce qu'elles ont été livrées à elles-mêmes, à un âge où une direction sage et dévouée est si salutaire ! Qu'ils ont du mérite et qu'ils doivent être heureux, ceux dont la protection bienveillante a conservé et fécondé des talents si précieux pour la société !

M. Chauveau entra au séminaire à l'âge de neuf ans ; il se fit remarquer, pendant tout son cours d'études, par la précocité de son talent littéraire et les manifestations sincères de sa foi et de sa piété. Nature vive, ardente et enthousiaste, il avait l'âme ouverte à toutes les nobles impressions, aux sentiments les plus élevés et aux inspirations de la poésie. Son cours d'études fini, il voulut entrer dans l'état ecclésiastique, où le portaient des sentiments religieux qu'une mère pieuse lui avaient inculqués dès sa plus tendre enfance. Il n'avait que seize ans. Il alla trouver le regretté et remarquable M. Demers, alors supérieur du séminaire, pour lui faire part de ses intentions : — Vous voulez faire un prêtre, — lui dit le vénérable supérieur en lui mettant la main sur l'épaule, “ Vous êtes bien jeune.... seize ans !... Bien..., bien... Allez-vous-en dans le monde, petit, on verra plus tard.” L'Etat doit remercier l'Eglise de sa générosité en cette circonstance.

Le jeune Chauveau s'en alla et se mit à étudier le droit sous MM. Hamel et Roy, et plus tard sous M. O'Kill Stuart.

Il se jeta immédiatement dans le mouvement politique et littéraire de l'époque avec tous les entraînements de sa jeunesse et de son caractère. Le *Canadien* recevait avec plaisir les prémisses poétiques de cet enfant de dix-huit ans, et le *Courrier des Etats-Unis* publiait avec éloge ses correspondances. Les Canadiens-Français saluèrent avec joie des accents patriotiques qui les transportaient, et virent dans le jeune Chauveau un homme de l'avenir, un soldat brillant de la cause nationale.

Sorti du séminaire à 16 ans, journaliste à 17, marié à 18, M. Chauveau était membre de la chambre à 24 ans ; sa destinée marchait à grandes enjambées dans un chemin fleuri.

L'union des deux provinces venait d'être imposée au Bas-Canada, dans le but de réduire à l'impuissance cette nationalité canadienne-française, qui avait osé pousser le patriotisme jusqu'à la rébellion. L'élément anglais et l'élément français se trouvaient partagés en deux camps sur l'arène parlementaire, comme autrefois sur le champ de bataille ; — le premier, orgueilleux, fanatique, plein de préjugés ; — l'autre, modeste, mais énergique et confiant dans son droit et sa destinée. La lutte était vive, ardente ; il s'agissait, pour le Bas-Canada, d'effacer du frontispice du nouveau temple politique où on l'avait forcé d'entrer, des caractères injurieux à son patriotisme et funestes à sa conservation nationale. Il marchait sous le drapeau de MM. Lafontaine et Viger, que secondaient la haute intelligence et le noble caractère de M. Baldwin. MM. Chauveau et Cauchon vinrent grossir, en 1844, cette phalange valeureuse qui voyait bientôt ses efforts couronnés de succès par l'établissement du gouvernement responsable et la radiation de la nouvelle constitution des clauses honteuses qui la déshonoraient.

M. Chauveau manifesta, dès ses premiers discours parlementaires, les qualités oratoires qui avaient signalé ses débuts au barreau, et les tendances libérales dont la jeune génération du temps était possédée. M. Aubin exerçait alors une grande influence sur la jeunesse lettrée par ses écrits

mordants, pleins de sel et de verve ; les bureaux du *Fantasque* étaient un foyer d'esprit et de libéralisme. Il n'est pas étonnant que M. Chauveau ait bu à la coupe parfumée du libéralisme ; il devait aimer la liberté comme la religion, par sentiment, par l'entraînement de sa nature généreuse et poétique.

Lorsque l'hon. Louis-Joseph Papineau, revenu de l'exil, fit retentir dans le parlement sa grande voix contre la constitution nouvelle et menaça de recommencer les luttes d'autrefois, la majorité canadienne-française, qui avait arraché à cette constitution des libertés suffisantes pour se protéger, resta sourde aux accents du tribun. M. Chauveau fut, pendant quelque temps, du petit nombre de ceux qui prêtèrent l'oreille aux philippiques emportées de M. Papineau ; il vota souvent avec lui. On dit que l'amour-propre froissé fut pour quelque chose dans son éloignement de M. Lafontaine.

En 1851, il avait déjà assez d'influence pour devenir solliciteur-général dans l'administration Hincks-Taché, et deux ans plus tard, secrétaire-provincial. Il remit son portefeuille, au mois de Janvier 1855, et succéda, dix mois après, au docteur Meilleur, comme surintendant de l'éducation pour le Bas-Canada. Il a, dans cette importante position, déployé beaucoup de zèle et d'activité, ainsi que l'attestent l'établissement des Ecoles Normales, les nombreuses réformes qu'il a opérées dans l'enseignement.

Mais a-t-il fait tout ce qu'il a pu pour donner à la province de Québec l'éducation pratique dont elle a tant besoin pour conserver et agrandir son influence au milieu des races entreprenantes qui habitent l'Amérique Britannique du Nord. Nous savons qu'il n'a pas fait tout ce qu'il a voulu, mais n'aurait-il pas dû, en dépit de tous les obstacles, attacher son nom à cette grande œuvre de régénération nationale. C'était une tâche digne de son patriotisme et de ses talents. Les grandes joutes constitutionnelles sont terminées depuis longtemps déjà, c'est à faire l'éducation du peuple, à

mettre nos compatriotes en état de figurer avec honneur dans les luttes du commerce et de l'industrie, que nos hommes d'Etat doivent maintenant employer leur énergie.

Les Canadiens-Français ne conserveront leur influence notionale et politique qu'en imitant l'esprit pratique des nationalités entreprenantes au milieu desquelles ils vivent.

M. Chauveau allait tranquillement son chemin, conduisant le char de l'éducation du pays au milieu des éloges et des applaudissements que ses écrits et ses discours soulevaient sur son passage, lorsqu'on lui offrit de monter sur le char plus élevé et plus dangereux de l'Etat.

De l'union des deux Canadas on était passé à la confédération de toutes les provinces britanniques ; on venait de donner un gouverneur français à la province de Québec et on voulait illustrer l'inauguration du nouveau régime en choisissant, comme premier ministre, un canadien distingué, capable de rallier toutes les sympathies. M. Cauchon ayant échoué dans ses efforts pour former un gouvernement, on s'était adressé à son ancien émule dans les luttes parlementaires, lequel avait réussi.

L'auteur de la "Fête des Banquiers," dont les vers avaient flagellé l'union des deux Canadas, a dû trouver étranges les événements qui l'appelaient à inaugurer la confédération. En présence du fait accompli, il a cru sans doute qu'il pouvait et devait même répondre à l'appel du pays, et travailler à tirer du nouveau régime tout le bien possible pour ses compatriotes. Il a bien fait. Il a changé une position douce et paisible pour une sphère chargée d'orages et de tempêtes, il a assumé une responsabilité dangereuse pour sa réputation et terrible pour l'avenir de son pays.

Il est difficile d'apprécier les motifs et les intentions qui agitent l'âme d'un homme dans de pareilles circonstances ; mais nous croyons qu'il a cédé en acceptant la tâche qu'on lui offrait, à des considérations élevées, à des instances réitérées, à de nobles impulsions. Quoi

qu'il en soit, il a dû trouver rudes et pénibles les sommets du pouvoir; accoutumé à la flatterie, aux éloges et à toutes les prévenances d'un monde dont il était le demi-dieu, et qui ne discutait pas ses actes, il a ressenti vivement sans doute les horions de la politique, les ronces et les épines dont elle est hérissée; la contradiction et le sarcasme ont dû blesser jusqu'au sang sa sensibilité de poète et d'orateur.

Mettre en opération un nouveau régime politique de manière à satisfaire toutes les espérances et à calmer toutes les craintes; donner toute l'importance et toute l'extension possible aux institutions locales du Bas-Canada, sans dépasser les limites tracées par la constitution; organiser les bureaux publics et distribuer le patronage au milieu de mille intérêts divers, d'exigences personnelles et nationales sans nombre; présenter le drapeau de la conciliation, la branche d'olivier à deux partis qui se déchiraient depuis vingt-cinq ans; ranimer enfin le courage et les espérances d'une population qui commence à désespérer de son avenir matériel et national.... c'était là, il faut l'avouer, une œuvre difficile, immense.

Avouons qu'il a passé à travers ces crises et ces embarras plus facilement qu'on ne pensait.

Mais, avant d'aller plus loin, traçons en quelques lignes les traits les plus saillants de l'organisation physique et intellectuelle de M. Chauveau.

Voyez-vous cet homme de moyenne taille, élégamment vêtu de noir, au front développé, à la figure pensive et mobile, aux traits nobles et prononcés, qui passe, une main derrière le dos, le regard contemplatif? Il n'y a pas à s'y méprendre, la pensée de cet homme-là habite des sphères élevées; ce doit être un homme de lettres, un poète ou un orateur. Il est un peu, beaucoup même tout cela. Lisez, si vous voulez vous en convaincre, ses premiers essais poétiques, ses *Joies Naïves*, ses *Adieux à Colborne, Albion, Doncona*, ses portraits politiques, ses correspondances dans le *Courrier des Etats-Unis*, le *Fantasque* et l'*Avenir*, quelques-unes des jolies pages de *Charles Guérin*; parcou-

rez ses revues mensuelles dans le *Journal de l'Instruction Publique*, véritables petits chefs-d'œuvre dont les meilleurs journaux de France seraient fiers de parer leurs colonnes.

Ecoutez maintenant. Il parle ; il est au pied du monument élevé à la mémoire des braves de 1760 sur les plaines mêmes témoins de leur gloire et de leur mort ; une foule immense l'écoute ; l'Angleterre et la France sont là, la première représentée par un gouverneur distingué, la dernière dans la personne du commandant de Belvèze. Savoix est trop voilée, sa déclamation un peu monotone ; mais quelle chaleur, quel entraînement, quelle succession magnifique de mouvements, d'images et d'inspirations, quel tableau sublime des événements et des luttes héroïques du passé ? Ce discours seul devrait suffire à la réputation oratoire de M. Chauvéau ; ce fut l'opinion de M. de Belvèze, qui déclara qu'on n'aurait pas mieux parlé en France.

Combien d'autres discours cependant où ses brillantes facultés se sont révélées avec éclat !

Il a eu le tort de trop se prodiguer, de faire de l'éloquence un métier ; invité à parler dans des circonstances presque toujours semblables, il a fini par tomber dans la répétition et la déclamation ; il aurait dû, dans son intérêt, résister aux sollicitations de ses admirateurs et de son amour-propre ; il a fini par produire l'effet de ces jolies boîtes de musique qui répètent éternellement sur le même ton le « Home, sweet home. »

Quoi qu'il en soit, M. Chauvéau est le plus français de tous nos orateurs et de nos écrivains par l'élégance, la couleur et la distinction du style et du langage, le choix des expressions, la noblesse de la pensée, le feu de l'inspiration et la vivacité du sentiment, mais d'autres le surpassent par la profondeur de la pensée, la force du raisonnement et de la logique, la justesse des aperçus, la science politique.

M. Chauvéau est homme de lettres par goût, par nature, il est homme d'affaires, homme d'Etat par nécessité, par hasard, parce qu'en Canada on ne peut être uniquement ce qu'on est ;

il faut ici mêler la soie et le coton, les fleurs et les choux ; tel qui est fait pour porter le fusil, manie la pioche ; tel autre qui était né pour habiter les sommets du Parnasse, est forcé d'additionner des chiffres derrière un comptoir.

Notre parlement local se prête peu aux efforts oratoires, aux élans de l'imagination, aux grandes conceptions ; les questions qui s'y soulèvent sont peu fertiles en ressources oratoires ; c'est plutôt une place d'affaires qu'un théâtre d'éloquence. N'est pas homme d'affaires qui veut ; Chateaubriand et Lamartine eussent fait de piètres avocats et de tristes professeurs de mathématiques, de même que M. Cartier serait un poète épique peu recommandable. Les poètes et les orateurs ont-ils le droit de se plaindre si leur âme, plus délicate et plus subtile que celle des autres hommes, tend sans cesse à s'élever au-dessus des choses de la terre, à contempler de trop haut les objets d'ici-bas ? L'aigle est-il mécontent du sort qui le force à planer dans les hauteurs des cieux ? La vigne au jus délicieux est-elle jalouse des fortes racines du chêne ? Mais continuons.

M. Chauveau a le caractère du poète et de l'orateur, comme il en la figure et l'esprit ; rien ne le dément. Vif, nerveux, impressionnable, sensible, irritable, mais bon, libéral et dévoué, aussi prompt à réparer une faute qu'à la commettre, il présente de singuliers contrastes à l'œil de l'observateur. Il est remarquable par l'élégance et l'urbanité de ses manières ; sa vie a toujours été sobre, morale et studieuse, et l'on ne peut nier qu'il a gardé toute la fraîcheur de son patriotisme à travers les nécessités de la vie et les exigences de la politique. M. Chauveau est encore un bibliographe et un amateur passionné du beau et du vrai dans les lettres et les arts ; ses voyages en Europe ont développé chez lui ces heureuses dispositions ; les hommes lettrés de France l'ont reconnu comme un des leurs et ont rendu hommage à son talent de poète et d'orateur.

Les remarques suivantes indiqueront que l'homme le mieux doué n'est pas exempt de défauts.

De tout temps les poètes et les orateurs ont eu de la peine à se défendre de l'impression qu'ils sont supérieurs aux autres hommes ; c'est peut-être vrai, mais ils le laissent trop voir ; ils sont portés à poser, à solliciter les regards et les applaudissements ; l'un portera une longue chevelure, ou se fatiguera pour se donner une figure pâle et mélancolique ; un autre paraîtra distrait en adressant la parole ou prêter une oreille attentive aux sons mélodieux qui tombent de sa bouche. Les adulations, les flatteries et l'encens qu'on a prodigués à M. Chauveau depuis sa jeunesse, les succès continus qui ont signalé sa carrière, ont donné à sa sensibilité naturelle un développement qui nuit quelquefois à sa dignité d'homme d'Etat.

M. Chauveau n'a pas, encore eu le temps de donner la mesure de ses capacités comme homme d'Etat ; les progrès qu'il a faits déjà, témoignent de ce qu'il pourrait être, s'il passait plusieurs années au pouvoir.

M. Chauveau n'a pas, il est vrai, le talent d'administration et le caractère énergique de M. Cartier ; il manque des connaissances pratiques qui lui permettraient d'attacher son nom à de grandes réformes sociales ou législatives ; mais il est supérieur, sous bien des rapports, aux hommes de son temps. Il conduit les débats de la chambre avec une distinction de manières et de langage qu'on ne trouve pas toujours chez nos hommes publics, et fait honneur à la province de Québec dans toutes les circonstances où il est appelé à la représenter en sa qualité de chef du gouvernement local.

Montréal, Mai 1870.

Lorsque les lignes qui précèdent ont été écrites, M. Chauveau n'avait guère connu les vicissitudes, les déboires et les douleurs de la vie auxquelles l'homme de talent est exposé comme les autres mortels, et qu'il ressent, peut-être, plus profondément. Mais, depuis cette époque, il a beaucoup souffert. Dans le mois de décembre 1870, l'une de ses filles

épousait un jeune officier, M. Glendowyn, et partait pour les Bermudes. Elle tombait malade à bord du vaisseau et mourait avant d'avoir eu à peine le temps de se dépouiller des parures de l'hyménée. La mort impitoyable lui enlevait successivement dans l'espace de trois ans deux autres filles et son épouse.

Pendant ce temps-là, la politique ne lui était pas moins cruelle. En 1873, des dissentiments survenus entre lui et ses collègues dans le gouvernement l'ayant forcé à donner sa démission, il devenait président du Sénat ; le gouvernement tombait, quelques mois après, des élections générales avaient lieu, et M. Chauveau allait se faire battre dans le comté de Charlevoix par M. Tremblay.

M. Chauveau était destiné à boire jusqu'à la lie la coupe des infortunes. Il vint un temps où il avait à peine de quoi vivre ; on dit qu'il fut même obligé de vendre une partie de sa bibliothèque. Ceux qui connaissent sa sensibilité se demandent comment il a pu supporter tout cela. Il n'y a pas de doute que sa foi et sa piété ont pu seules lui donner les forces et les consolations dont il avait besoin.

Les deux partis essayèrent tous deux de le faire rentrer dans la politique, mais il résista à toutes les sollicitations ; après toutes les secousses qu'il avait éprouvées il n'aspirait qu'au repos, à la retraite. On croyait que le gouvernement de Québec se ferait un devoir de lui rendre la place de surintendant de l'instruction publique, qu'il avait abandonnée pour aider le parti conservateur à mettre le nouveau régime en opération. Mais ce fut le gouvernement fédéral qui vint à son secours en lui donnant la place de président de la commission du havre de Québec. Ce dénouement presque dramatique démontre que M. Chauveau ne s'est pas enrichi au service de son pays.

Pour se distraire et gagner quelques piastres, M. Chauveau s'était mis à écrire dans l'*Opinion Publique*, à raison de deux piastres et demie la colonne. Ses revues européennes où on retrouve son talent délicat et distingué,

ont été fort remarquées. Il y a quelques jours, M. Gail-
lardet saluait sa réapparition dans le journalisme par des
paroles d'éloge et de sympathie bien méritées. Le dénou-
ement de la carrière politique de M. Chauveau démontre que,
malgré ses talents, il n'avait pas tout ce qu'il faut pour faire
de la politique dans un pays et dans un temps où il faut
avant tout déployer de la ruse et de l'énergie. Lorsque M.
Chauveau était premier ministre, il aurait dû dire comme
MacMahon à Malakof: " J'y suis, j'y reste." Les chefs de
parti qui par désintéressement, faiblesse de caractère ou
tactique, se montrent toujours prêts à s'effacer ou à s'en
aller, ne sont pas des hommes politiques ; on les laisse partir.

Il est déplorable qu'un homme comme M. Chauveau soit
obligé de renoncer à la politique pour accepter une position
secondaire, dans un temps où ses talents et son expérience
auraient pu nous être utiles. Il a dû plus que tout autre
trouver étranges les événements qui l'ont forcé, après avoir
été le premier ministre de sa province, à accepter l'humble
position de président de la commission du havre de Québec.
Outre la résignation que lui donne la religion, la littérature
et la philosophie lui offrent, sans doute, ces douces jouis-
sances qui suffisent aux âmes élevées. Il peut se dire aussi,
avec un sentiment légitime d'amour-propre, que la postérité
lira ses discours et ses écrits longtemps après que les noms
de la plupart des hommes politiques seront oubliés, et
qu'elle le placera parmi ceux qui ont le plus honoré le nom
canadien-français par leurs vertus et leurs talents.

24 Août 1876.

DISCOURS

prononcé le mercredi, 18 Juillet 1855, par l'honorable P.-J.-O. Chauveau, à la cérémonie de la pose de la pierre angulaire du monument dédié, par souscription nationale, à la mémoire des braves tombés sur la plaine d'Abraham, le 28 Avril 1760.

Sta, viator, heroem calcas.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Messieurs et Mesdames,

Chosi par la société Saint-Jean-Baptiste pour vous adresser quelques paroles, qui, à vrai dire, ne viendront pas de moi, mais qui seront plutôt comme un écho affaibli de ce que vos âmes doivent penser, de ce que vos cœurs doivent sentir dans ce moment : si ce n'était que de l'imprudente promesse que j'ai faite, je serais tenté de me taire et de laisser parler pour moi, certain de leur éloquence, cette pompe civile et militaire qui nous environne, la terre que nous foulons, teinte autrefois du sang le plus pur et le plus noble de la France et de l'Angleterre, jonchée encore des ossements des guerriers dont nous célébrons la mémoire ; les bases de ce monument, que nous allons charger de redire aux âges futurs les combats et les gloires de nos ancêtres, ce grandiose paysage, cette nature qui semble taillée pour de tels spectacles ; ces montagnes, dont les échos vont tout à l'heure retentir des éclats de la foudre guerrière, comme au jour que nous commémorons, et, là-bas, au fond du tableau, Québec, la ville historique, dont les murs ont vu couler tant de sang et s'accomplir tant de prodiges de valeur !

Vingt-huit avril mil sept cent soixante, jour que la Providence, dans leurs revers, réservait à nos ancêtres, pour qu'ils fussent les derniers vainqueurs dans une lutte dont ils devaient eux-mêmes être le prix ; pour que le peuple conquis pût toujours marcher tête levée et l'égal

de ses conquérants (préparant ainsi l'union fraternelle qui, ici comme ailleurs, devait un jour régner entre les deux races, en leur distribuant des lauriers cueillis sur le même champ de bataille) ; jour aussi glorieux pour les vaincus que pour les vainqueurs, puisse ton souvenir que nous évoquons, m'inspirer des paroles qui ne soient pas trop au-dessous de celles qu'il faudrait pour te raconter dignement !

Dans ce qui s'est passé ici il y a près d'un siècle, dans ce qui s'y passe aujourd'hui, quel contraste à la fois et quelle ressemblance !

Plus de six mois s'étaient écoulés depuis le jour où Wolfe et Montcalm étaient tombés, ensevelis, l'un dans le drapeau victorieux de l'Angleterre, l'autre dans celui qui portait le nom immortel de Carillon ; Québec, incendié aux trois quarts, amas de ruines plutôt qu'une ville, subissait la loi du conquérant ; l'Angleterre avait appris avec des transports de joie, la France avec une inconcevable indifférence, la prise de la plus forte citadelle du nouveau monde ; " l'Europe entière, dit Raynal, croyait la grande querelle de l'Amérique du Nord terminée, et personne ne s'imaginait qu'une poignée de français, qui manquaient de tout et à qui la fortune semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable." Et cependant, le vingt-huit avril, voilà qu'à la pointe du jour une nouvelle armée française se présente sur le champ de bataille du treize septembre, guidée par un général d'une bravoure et d'une habileté égales à celles de Montcalm !

Avait-il, comme cet ancien prétendait pouvoir le faire, avait-il frappé la terre du pied pour en faire sortir des légions ? Non ; mais elles étaient accourues d'elles-mêmes. Du seuil des chaumières incendiées, du fond des bois, de partout, les canadiens étaient venus se ranger une dernière fois sous le drapeau de la France, essayer de sauver malgré elle la colonie qu'elle abandonnait, et l'honneur de ses armes que dans ces contrées éloignées elle paraissait négliger. Des enfants de douze à treize ans, des vieillards de quatre-vingts ans, se rendaient au camp, ou y restaient malgré les exhortations des chefs. Plus de la moitié de l'armée du chevalier de Lévis se composait de ces recrues volontaires, de ces soldats que le patriotisme seul avait faits soldats, de ces héros improvisés qui, semblables au vieux Caton, dont ils n'avaient jamais entendu parler, seuls ne désespéraient point d'une cause que le monde entier croyait perdue.

C'est que cette cause était celle qu'enfants ils avaient entendu exalter dans les récits de leurs pères, dans les longues soirées d'hiver ; c'est que le zèle de cette cause était entré dans leur âme avec chaque refrain de la ballade guerrière que leur mère chantait près de leur berceau, avec chaque phrase du sermon que prêchait le curé de la

paroisse, avec l'exemple des martyrs attachés au poteau, découpés par lambeaux, inondés d'huile bouillante et glorieusement décorés de colliers de haches de fer rougies au feu ; c'est que plusieurs avaient déjà brûlé pour elle plus d'une cartouche, et s'étaient déjà trouvés vainqueurs un contre trois, un contre cinq, à la Monongahéla sous M. de Beaujeu, au fort George, à Oswégo, à Carillon sous M. de Montcalm ; c'est que, jeunes ou vieux, ils n'avaient rien perdu de leur foi religieuse ni de leur foi nationale, qui n'en faisaient plus qu'une ; c'est que, dans leur héroïque naïveté, après tous les prodiges qu'ils avaient faits eux-mêmes, ils croyaient le bon Dieu tenu en conscience de faire un miracle pour que la croix surmontée du coq gaulois demeurât sur le clocher de leur église, et que le drapeau blanc semé de fleurs de lys continuât à flotter sur les bastions de leurs forts !

Ce qui s'est passé ici il y a près d'un siècle, c'était donc, de la part de la brave armée anglaise, commandée par le général Murray, victorieuse une première fois sur le même terrain, c'était un effort suprême pour ne pas se laisser enlever les fruits de sa victoire, pour conserver cette forteresse dont la possession était depuis si longtemps l'objet de ses convoitises, pour maintenir la supériorité lentement et péniblement acquise par plus d'un siècle de luttes cruelles et incessantes, de désastres sans nombre pour les colonies anglaises, que les bandes canadiennes et les hordes sauvages dévastaient chaque année par le fer et la flamme.

Et c'était de la part des troupes françaises, fatiguées mais non épuisées par une longue marche à la pluie et au tonnerre, c'était un effort également héroïque, pour venger leur défaite et la mort de Montcalm, pour reconquérir ce promontoire qui tient la clef de presque toute l'Amérique, pour prouver qu'ils étaient toujours les soldats d'Oswégo et de Carillon !

Mais, pour les milices canadiennes, c'était encore plus que tout cela ; c'était la sépulture définitive ou la résurrection de tout ce qu'elles avaient aimé et vénéré au foyer domestique ; c'était l'agonie ou le triomphe de la religion et de la patrie ; et, pour ces hommes que le gouvernement qui les abandonnait avait toujours tenus pauvres, et qui, pauvres, venaient encore de perdre le peu qui leur restait, il n'y avait plus que la vie, et la vie elle-même n'était plus rien sans les deux seuls biens qu'ils eussent au monde : la religion et la patrie !

Ce fut donc toute la journée et pendant trois heures surtout une lutte comme l'histoire nous en montre peu de plus meurtrières, eu égard au nombre des combattants. Plus de trois mille hommes sur quatorze mille, restèrent sur le champ de bataille. " L'eau et la neige, dit M. Garneau (qui a élevé à ces braves, dans son histoire, un

monument plus durable que celui dont nous posons les bases), l'eau et la neige, qui couvraient encore le sol par endroits, étaient rougies du sang que la terre gelée ne pouvait pas boire, et les malheureux blessés nageaient dans des mares livides où l'on enfonçait jusqu'à mi-jambe."

C'était ici, sur le petit espace de terre où nous sommes réunis et où s'élevait le moulin de Dumont, édifice qui dominait la position, c'était, entre les grenadiers de la Reine commandés par M. d'Aiguebelle, et les montagnards écossais sous les ordres du colonel Fraser, un combat acharné, qui n'a été égalé depuis que par celui que se livrèrent les Anglais et les Français pour le château d'Hougoumont, ou encore, par celui que ces derniers ont livré contre les Russes pour la prise du Mamelon Vert à Sébastopol. Le moulin fut trois fois pris et repris, et, chaque fois, les grenadiers eurent à marcher sous le feu incessant d'une lourde et puissante artillerie. Bourlamarque, dont le nom dans toute la guerre avait figuré à côté de ceux de Montcalm et de Lévis, fut gravement blessé et eut son cheval tué sous lui dans cet endroit même.

C'était, plus loin, entre les milices canadiennes commandées par M. de Repentigny et par le colonel Rhéaume, et le centre de l'armée anglaise, une lutte non moins héroïque. L'on voyait, dit encore M. Garneau, les milices charger leurs armes, couchées, se relever après les décharges de l'artillerie ennemie, et fusiller les canonnières sur leurs pièces."

Enfin, à la droite, M. de Saint-Luc, avec un parti de canadiens et de sauvages, et le colonel Pournalier, avec le Royal-Roussillon, culbattaient et tournaient l'aile gauche de l'armée anglaise, la rejetaient sur le centre, qu'ils prenaient en flanc, et décidaient du sort de la journée.

Partout c'était une scène de carnage et de désolation; un ciel lourd et sombre pesait sur la campagne, des torrents de pluie se mêlaient aux flots de sang humain, les éclairs labouraient le ciel comme les feux des deux armées sillonnaient la terre, les éclats de la foudre se mêlaient aux décharges de l'artillerie, aux fanfares guerrières, aux cris des combattants, aux plaintes des mourants, et la nuit, lorsque le silence et l'immobilité eurent remplacé le bruit et le tumulte, à la lueur des éclairs, les innombrables blessés de l'armée française étaient portés à l'Hôpital-Général, au pied du coteau, tandis que l'armée anglaise, rentrée dans ses murs, encombraient des siens tous les couvents de la ville.

Le lendemain, on commençait les travaux d'un siège qui fut levé précipitamment, lorsqu'au lieu de la flotte française que nos pères attendaient comme leur dernière ressource, leur dernière planche de

salut, ils virent apparaître dans la rade une escadre anglaise qui, par sa seule présence, assura pour toujours la domination britannique sur ces vastes et riches contrées.

Et voilà ce qui s'est passé ici il y a près d'un siècle !

Et aujourd'hui, les drapeaux de la France et de l'Angleterre, unis par des banderolles qui portent les noms de victoire gagnées en commun, flottent amis sur le champ de bataille du 13 septembre et du 20 avril, comme ils flottent sur les mers de l'Europe et sur les rochers de l'antique Chersonèse !

Un gouverneur anglais, dont l'esprit éclairé et le noble cœur ont su comprendre tout ce qu'il y avait de beau, de religieux, d'humain dans la mission que nous l'avons prié d'accepter, préside à cette apothéose des braves des deux nations. A l'exemple du militaire distingué qui, l'année dernière, était venu rencontrer sur son passage la pompe funèbre que nous fîmes aux braves du vingt-huit avril, et saluer leurs restes de généreuses paroles, des officiers et des soldats anglais justement impatients du repos qui leur échoit dans ce jour de combat, écoutent avec un religieux silence le récit de cette vieille victoire française, parce qu'ils savent qu'il n'y a que les lâches qui sont jaloux, et que leur nation s'est couverte elle-même de trop de gloire pour avoir peur de la gloire des autres !

Et, en présence de Lady Head et de la moitié la plus intéressante de la société de Québec (la beauté, comme toujours, souriant au récit des actions courageuses), en présence du commandant d'une corvette française chargée d'une mission toute pacifique, et de ses marins qui, mille fois les bienvenus parmi nous, sont arrivés ici à temps pour voir de leurs yeux que, si nous avons été longtemps oubliés de la France, nous n'oublions pas ses héros d'autrefois non plus que ceux d'aujourd'hui ; en présence de nos concitoyens anglais, irlandais, écossais, héritiers des vertus des peuples des trois royaumes avec qui nous aimons à fraterniser ; en présence des descendants des Hurons, les fidèles alliés de nos ancêtres, qui donnèrent leur part de sang et cueillirent leur part de gloire sur tous les champs de bataille de l'Amérique, nous, les descendants des miliciens de 1760, nous enfermons dans un même monument les ossements confondus des grenadiers de la reine et des montagnards écossais, qu'un archevêque a bénis sans leur demander à quel culte ils avaient appartenu.

Et que ne dira-t-il pas à la postérité ce monument ? Quel enseignement plus profond, quel plus haut tribut à l'héroïsme des temps anciens, à l'union fraternelle du temps présent, à l'oubli des haines passées, au souvenir des gloires qui ne passeront pas !

Ne parlera-t-il pas le même langage éloquent que parle dans un

autre endroit, l'obélisque élevée à la mémoire commune de Wolfe et de Montcalm, par un gouverneur anglais, trop soldat lui-même pour distinguer entre le soldat vainqueur et le soldat vaincu, lorsque tous deux étaient morts en héros ?

Ne dira-t-il pas aux Anglais comme aux Français, aux émigrés comme aux natifs, que la fidélité de nos pères pour leur ancien drapeau, nous l'avons montrée pour le nouveau ; que s'ils étaient les hommes de Carillon et des Plaines d'Abraham, nous avons parmi nous les hommes de Lacolle et de Châteauguay, et que nous, les hommes de la nouvelle génération, nous n'avons pas encore dit à l'histoire le dernier mot de notre race ?

Ne dira-t-il pas aux générations futures que le souvenir des grandes actions a beau dormir dans la poussière et l'oubli, il faut qu'un jour, ne fût-ce qu'après un siècle, il se réveille et ressuscite rayonnant d'une splendeur imprévue ?

Ne dira-t-il pas aux hommes trop positifs peut-être de notre époque, qu'après tout l'on ne meurt qu'une seule fois, et que, cette fois-là, il vaut autant mourir écrasé par la mitraille que sous les roues d'un char à vapeur ; que ceux qui agiotaient, qui s'enrichissaient, il y a un siècle, sont morts tout comme ceux qui combattaient, Bigot et Duchesnaux aussi bien que Montcalm et Lévis, et qu'ils sont oubliés, exécrés, tandis que les pauvres soldats, les pauvres miliciens et les pauvres sauvages du vingt-huit avril reçoivent, après plus d'un siècle, à la face du soleil, l'apothéose la plus magnifique qu'il nous soit possible de leur donner ?

N'enseignera-t-il pas aux peuples de l'avenir que les guerres et les haines d'un siècle sont les amitiés et les alliances d'un autre siècle, que la face des empires change, que les empires eux-mêmes s'écroulent ; qu'une seule chose reste debout, la mémoire des braves ?

Ne dira-t-il pas qu'après avoir lutté sur terre et sur mer dans les arts de la guerre et dans ceux de la paix, dans les sciences où elles ont produit Pascal et Bacon, Newton et Cuvier, Laplace et Herschell, dans les lettres où elles ont placé au faite de l'intelligence humaine, Bossuet et Milton, Shakespeare et Corneille, Lamartine et Byron, notre ancienne et nouvelle mère-patrie, désespérant de pouvoir se vaincre l'une l'autre, se sont décidées à dominer réunies le reste du monde ?

Ne dira-t-il pas qu'après l'oubli séculaire de tous les souverains et de tous les gouvernements, le puissant allié de notre gracieuse souveraine, le neveu de l'illustre empereur qui, dans l'universalité de son génie avait réalisé cette parole d'un ancien, *nil humani alienum a me*, au milieu des préoccupations sans nombre d'une époque où se décide le

sort de l'Europe et de la civilisation, s'est souvenu d'un million de Français oubliés sous le drapeau britannique, d'un peuple qui surgit aux yeux de la France comme une apparition d'outre-tombe !

Et lorsqu'il s'élèvera ce monument, surmonté de la statue que nous irons demander à la France, notre alliée, d'y placer elle-même, ne croyez-vous pas que le vieillard, en s'agenouillant sur la tombe des guerriers ainsi glorifiés, regrettera de n'avoir pas, lui aussi, donné sa vie pour la patrie : que le jeune homme se relèvera pour s'élancer plus courageux et plus ferme dans la carrière qu'il aura choisie, et que la mère qui passera près d'ici, tenant son jeune fils par la main, lui fera détourner la tête, de crainte que la fascination de tous ces honneurs rendus au courage, ne l'enlève trop tôt à son amour, pour le jeter sur la voie périlleuse de l'honneur ?

Et ces guerriers eux-mêmes, s'il leur était donné de se lever de leur couche funèbre, et de contempler le jour aussi pur et brillant qu'il était sombre le jour de leur combat ; ces campagnes aussi riches, aussi heureuses qu'elles étaient alors désertes et dévastées ; cette ville alors en ruines, et qui, florissant aujourd'hui dans les arts de la paix, se répand partout dans la vallée et, déjà, sur le coteau, envahit jusqu'à leur sépulture ; ce bassin splendide, *cet afourc d'eau bel et profond*, comme disait Champlain, aujourd'hui couvert des vaisseaux de toutes les nations, au milieu desquels se trouve enfin un de ces vaisseaux français que nos pères attendaient avec tant d'angoisse à l'heure suprême ; s'il était donné à nos miliciens d'entendre, après un siècle, parler français sur leur tombe ; de voir, comme ils disaient naïvement, de voir *leurs gens*, des uniformes français mêlés à des uniformes anglais pour leur rendre hommage ; de contempler leur religion et leur nationalité debout encore et respectées à côté de la religion et de la nationalité des conquérants, sous cette domination anglaise qu'ils redoulaient si fort, n'est-il pas vrai qu'ils demanderaient comme une faveur de vivre quelque temps auprès de nous ?

Mais non, guerriers que nous vénérons, vous avez payé votre dette à la patrie, c'est à nous de payer la nôtre. Votre journée est remplie, votre tâche laborieuse et sanglante est terminée, la nôtre à peine commence. Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas ! Pour nous, quels que soient nos aspirations, notre dévouement, notre courage, Dieu seul sait où et comment nous nous coucherons. Mais vous, dormez en paix sous les bases de ce monument, entourés de notre vénération, de notre amour, de notre perpétuel enthousiasme. . . . dormez. . . . jusqu'à ce qu'éclatent dans les airs les sons d'une trompette plus retentissante que celle qui vous sonnait la charge,

accompagnée des roulements d'un tonnerre mille fois plus formidable que celui qui célébrait vos glorieuses funérailles, et alors tous, anglais et français, grenadiers, montagnards, miliciens et sauvages, vous vous lèverez, non pas pour une gloire comme celle que nous, faibles mortels, entreprenons de vous donner, non pas pour une gloire d'un siècle ou de plusieurs siècles, mais pour une gloire sans terme et sans limites, et qui commencera avec la grande revue que Dieu-lui-même passera, quand les temps ne seront plus !

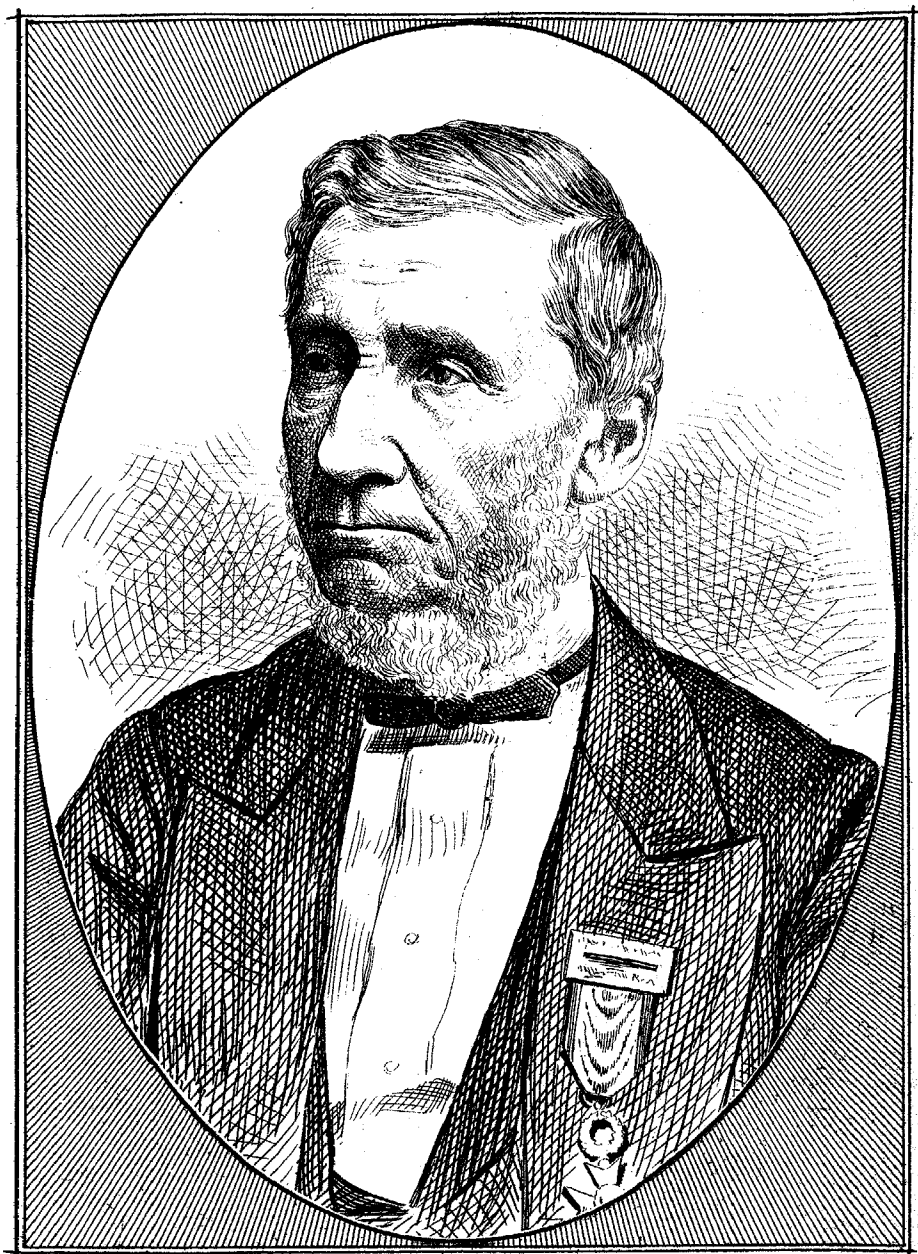
C.-S. CHERRIER, ECR., C. R.

Les avocats de Montréal célébraient, jeudi dernier, le cinquantième anniversaire de l'entrée au barreau de leur vénérable doyen et distingué compatriote, M. Côme-Séraphin Cherrier. Pour la première fois qu'il leur était donné de célébrer un événement de cette nature, ils ne pouvaient mieux tomber, ni rendre hommage à une personnification plus pure et plus élevée de leur noble profession.

M. Cherrier a été toute sa vie avocat, comme on l'était en France du temps des d'Aguesseau, des Talon et des Portalis ; il est le dernier survivant de cette pléiade d'hommes remarquables qui honorèrent le barreau canadien par leurs talents et leur intégrité. Contemporain des Papineau, des Viger, des Toussaint Pelletier, des Bédard, des Morin et des Roy, l'histoire de sa vie évoque les plus glorieux souvenirs, rappelle les événements politiques les plus émouvants de notre passé.

L'histoire du barreau canadien est intimement liée à celle de notre patrie ; ce sont les avocats qui, depuis la conquête, ont défendu les droits de leurs compatriotes, protégé leur nationalité.

Dans les sociétés modernes où l'éloquence joue un si



The Boston Lithographer: C. M. Moulton.

COME SÉRAPHIN CHÉRIER.

grand rôle, les avocats sont naturellement appelés à exercer une influence salubre ou funeste sur les destinées des nations. C'est en marchant sur les traces de leurs devanciers, en conservant, en ravivant les vieilles mœurs, les anciennes traditions, qu'ils continueront d'accomplir au milieu de nous leur noble mission.

La vie de M. Cherrier pourra leur être sous ce rapport d'une grande utilité ; elle offre des exemples dignes d'être suivis et démontre comment la profession peut s'allier avec la vertu, l'intégrité et le patriotisme.

M. Cherrier est né à Repentigny, le 22 juillet 1798. Son père n'était pas riche, mais il eut le bonheur d'avoir pour parent et pour protecteur un homme qui occupe une des premières places dans l'histoire de notre pays, l'hon. Denis-Benjamin Viger. C'est à cette puissante protection que M. Cherrier est redevable, en grande partie, de son éducation, de ses succès et de sa fortune. Il fit ses études au collège de Montréal, du temps que le célèbre M. Roque en était le principal.

Son cours d'études fini, M. Cherrier entra dans le bureau de son bienfaiteur, M. Viger, et se fit recevoir avocat, le 23 août 1822.

Les hommes de professions n'étaient pas nombreux à cette époque ; et les professions libérales, comme la politique, en avaient grandement besoin. Aussi, dès qu'un jeune homme de talent apparaissait, les encouragements et les sympathies ne lui manquaient pas. M. Cherrier entra en société avec un des avocats les plus distingués du temps, M. Louis-Michel Viger, qu'on appelait généralement le *beau Viger*. Il se fit connaître promptement et ne tarda pas à briller au premier rang parmi les avocats du temps. On le voit bientôt figurer avec éclat dans les procès les plus remarquables de l'époque, dans les causes criminelles, civiles et politiques.

En mil huit cent vingt-sept, le procureur-général Stuart, battu à Sorel, le château-fort des gouverneurs et de la

bureaucratie, par M. Wolfred Nelson, le candidat libéral, veut se venger des électeurs ; il en poursuit un grand nombre pour parjure. M. Cherrier plaide leur cause et les fait acquitter.

L'année suivante, M. Cherrier prit part, avec MM. Walker et Dominique Mondelet, à la plaidoirie importante qui eut lieu à l'occasion de la poursuite intentée contre M. Walker, éditeur et rédacteur du *Canadian Spectator*. Le talent et le zèle qu'ils déployèrent leur valurent un témoignage d'estime et de reconnaissance de la part d'un comité composé de citoyens marquants de Montréal. La poursuite fut plus tard abandonnée.

En mil huit cent trente-six, il prend part à la défense des gens de St-Benoît, poursuivis pour avoir coupé la queue et la crinière de plusieurs chevaux appartenant à des bureaucrates.

M. Duvernay ayant, dans la *Minerve*, blâmé en termes sévères un rapport fait par les grands-jurés, des procédés sommaires furent institués contre lui par le procureur-général. Il choisit pour avocat M. Cherrier qui demanda l'annulation des procédés et souleva des questions de droit importantes. La majorité de la Cour maintint la poursuite et condamna M. Duvernay.

En 1837, M. Cherrier figurait avec honneur parmi les avocats chargés de plaider la question seigneuriale devant le tribunal spécial établi en 1833 ; il représentait les intérêts des seigneurs. On trouve le plaidoyer qu'il fit en cette circonstance dans un volume intitulé : « Mémoire contenant un résumé du plaidoyer sur les questions soumises par le procureur-général de Sa Majesté à la décision des juges de la cour supérieure. »

Il serait trop long d'énumérer toutes les causes importantes plaidées par M. Cherrier pendant sa longue carrière professionnelle ; je n'ai voulu mentionner que celles qui ont eu plus de retentissement, à cause de leur caractère politique.

Après M. Louis-Michel Viger, M. Cherrier eut pour associés, de 1832 à 1834, M. Laberge, jeune avocat de grands talents ; de 1835 à 1841, M. Charles Mondelet, qui le quitta pour monter sur le Banc, et de 1841 à 1860, l'hon. A.-A. Dorion et M. Wilfrid Dorion.

M. Cherrier avait épousé, en 1834, Dame veuve Coursol, mère de M. le juge Coursol. Il eut de ce mariage deux filles dont l'une est veuve de M. Senécal, jeune avocat de talent, mort il y a quelques années.

Les honneurs que les avocats sont heureux de conférer à leurs confrères les plus distingués n'ont pas manqué à M. Cherrier. Il a été bâtonnier de l'Ordre, ancien président du barreau du Bas-Canada ; il est docteur honoraire de la faculté de droit de l'université St-Jean de New-York.

A trois époques différentes, il aurait pu être juge, et la dernière fois juge-en-chef de la cour d'appel, le poste le plus élevé auquel on puisse arriver par la profession. Sa conscience et sa modestie reculèrent devant les devoirs et les responsabilités de cette honorable position.

Après s'être livré, pendant quarante ans, à l'exercice d'une profession fatigante, il avait besoin de repos. Aussi, la mort de M. Viger l'ayant mis en possession d'une fortune considérable, il cessa de pratiquer. Mais il voulut rester avocat, garder même un peu ses vieilles habitudes ; tous les jours encore, on peut le voir se rendre à ce bon vieux bureau du coin de la rue St-Amable et de la rue St-Vincent où il a passé près d'un demi-siècle. La rue St-Vincent n'a pas eu d'amant plus fidèle et plus respectable ; elle devra s'ennuyer, quand elle ne le verra plus passer ; il lui rappelait tant de choses intéressantes, tant d'amis disparus !

La rue St-Vincent ! on ne dirait pas à la voir ce qu'elle a été et ce qu'elle est encore. Elle est bien petite, on la parcourt en quelques pas, et cependant c'est là qu'ont vécu la plupart de nos hommes remarquables ; que se sont agitées les questions les plus graves pour notre nationalité, qu'on a fait la politique depuis trois quarts de siècle ; c'est là enfin

qu'aux jours mauvais de notre histoire on se réunissait pour aviser aux meilleurs moyens de défendre les intérêts du pays. Oh ! si les vieux murs qui la bordent pouvaient parler *avant de tomber*.

J'ai cru que je ne pouvais parler de M. Cherrier sans dire un mot, en passant, de cette rue St-Vincent avec laquelle il semble s'être identifié.

De ce qui précède le lecteur a dû conclure que la carrière professionnelle de M. Cherrier a été non-seulement longue, mais brillante et lucrative, autant qu'elle pouvait l'être dans un pays où le travail de l'esprit est peu rémunéré. Lorsqu'on sait que les avocats de réputation font dans les autres pays de quarante à soixante mille piastres par année, on n'ose pas dire le chiffre auquel on arrive ici après des années de travail et de persévérance. On réalise facilement en Canada, sans le vouloir, l'idéal de la profession, qui est d'être pauvre et honnête ; mais il est probable que M. Pasquier, qui a dit cela, n'avait pas l'idée qu'on pouvait arriver si près de cet idéal.

M. Cherrier a pu trouver dans la profession les moyens de vivre dans l'aisance jusqu'au jour où il devint riche par héritage. Il a pratiqué heureusement dans un temps où le talent et l'intégrité suffisaient à un avocat ; avec sa modestie, la dignité et la noblesse de son caractère, il aurait éprouvé bien des déboires de notre temps et aurait plus difficilement fait son chemin à travers tous ces avocats qui se disputent les miettes d'une profession épuisée.

M. Cherrier avait de la profession l'idée qu'en avaient ces avocats du dix-septième siècle qui ont porté si haut la gloire de leur ordre, il la faisait respecter en la respectant lui-même. Il voyait dans la profession non-seulement le moyen de faire de l'argent, mais encore de faire du bien à la société et de servir la justice.

Ce n'est pas de lui qu'on peut dire qu'il répandait l'esprit de chicane ; au contraire il évitait les procès autant que possible et aimait mieux prendre la défense que la poursuite.

Lorsqu'une fois il était convaincu qu'une cause était bonne, il déployait en faveur de son client une grande énergie, un dévouement sans bornes. Il ne faisait pas tout à fait comme M. Morin, il ne remboursait pas ses clients de la dette et des frais, lorsqu'il perdait leurs causes, mais il faisait tout en son pouvoir pour alléger leur sort. Il craignait tant de les exposer à des frais considérables, qu'il ne leur conseillait presque jamais d'appeler.

Lorsqu'il prit M. Dorion en société, il n'avait, dans l'espace de vingt ans, porté que quatre causes devant la Cour du Banc du Roi, et ce fut un événement, lorsque M. Dorion qui avait perdu une cause qu'il croyait bonne, voulut en appeler. Admettons qu'un avocat qui serait aussi scrupuleux que cela aujourd'hui courrait risque de mourir de faim.

C'est à cette délicatesse de conscience et à sa modestie qu'il faut attribuer en grande partie les irrésolutions et les hésitations qu'on lui reprochait. Il n'avait pas assez de confiance en ses forces et sa science, il craignait trop de se tromper. On parvenait difficilement à obtenir de lui une réponse catégorique ; il y avait toujours un petit nuage dans ses opinions, un coin où le doute planait. Beaucoup d'hommes moins savants ne sont pas aussi craintifs.

Sa courtoisie envers ses confrères et les juges était merveilleuse. Pour rien au monde il eût voulu leur manquer d'égards.

Il se faisait remarquer dans ses plaidoyers par une grande érudition, une connaissance approfondie de notre droit, l'élévation et la vigueur des pensées, la noblesse du langage et une solidité de jugement qui s'alliait avec la vivacité de l'esprit, la chaleur des convictions et les émotions d'une nature sensible.

C'était l'éloquence de ce bon vieux temps dont nous aimons tant à parler, éloquence admirable ! qui ne puise ses inspirations qu'aux sources les plus pures de la science et de la vérité et qu'on a caractérisée par ces belles paroles : *Vir bonus dicendi peritus, l'honnête homme est habile à parler.*

Plût au Ciel que l'éloquence, ce don précieux fait à l'homme par Dieu, ne fût jamais qu'au service d'intelligences aussi distinguées, de cœurs aussi bien faits, que cette force motrice des âmes ne servît qu'à faire triompher le bien et la justice ! Quel malheur, lorsqu'imitant le chant des sirènes, elle ne séduit les hommes que pour les conduire dans les abîmes, lorsqu'elle ressemble à ces flammes errantes qu'on voit dans la nuit briller au-dessus des marais !

Un mot du rôle politique de M. Cherrier, avant d'aller plus loin.

Un mot suffira, car M. Cherrier a voulu appartenir tout entier au barreau ; le patriotisme et le devoir ont pu seuls le décider à se jeter dans la politique, à une époque où elle n'offrait que des dangers et des déboires.

Mais, lorsque la nationalité en danger réclamait les services de tous ses enfants, un homme de son caractère pouvait-il refuser de répondre à ce puissant appel ? A la vue de ses compatriotes qui se levaient d'un bout du pays à l'autre pour revendiquer leur libertés outragées, pouvait-il s'abstenir ?

C'était aux élections générales de mil huit cent trente-quatre, les quatre-vingt-douze résolutions venaient d'être votées par la chambre d'assemblée ; le peuple, provoqué par le gouverneur et les violences des bureaucrates, était décidé plus que jamais à suivre ses chefs dans la voie de la résistance.

La réputation que M. Cherrier venait de se faire dans les procès politiques, le désignait d'avance au choix des électeurs. On lui offrit le mandat du comté de Montréal où il fut élu.

Il siégea dans les sessions émouvantes de 1835 et 1836, vota avec la majorité, mais sa santé l'ayant forcé de s'absenter de la chambre, il ne prit pas une part importante dans les débats orageux qui précédèrent l'insurrection. On arriva à 1836 au milieu de la plus grande excitation ; le gouverneur, appuyé par les autorités impériales, repoussait les 92 résolutions et la chambre d'assemblée refusait les subsides. Il n'y avait pas d'entente possible.

Des assemblées publiques eurent lieu dans la plupart des comtés.

M. Cherrier était à St-Laurent avec M. Papineau ; et quelques jours après, il allait à St-Constant avec son émule en science et en vertu, M. Toussaint Pelletier. Il parla avec énergie, mais conseilla au peuple de se tenir dans les bornes de la légalité, de chercher dans les moyens constitutionnels le succès de sa cause.

Mais la destitution des juges de paix et officiers de milice qui avaient pris part aux assemblées publiques, achevèrent d'exaspérer le peuple, qui prit les armes dans quelques endroits, pour empêcher le gouvernement d'exécuter les mandats d'arrestation lancés contre les principaux chefs de la population.

Le 23 octobre, la grande assemblée de St-Charles avait lieu, et, un mois après on se battait à St-Denis et à St-Charles. Le district de Montréal était mis sous la loi martiale, et on arrêtait tous les hommes marquants dont on redoutait l'influence sur la population.

M. Cherrier fut du nombre des victimes ; comme il n'eut pas de procès, il ne sut jamais exactement pourquoi il avait été arrêté, mais il est probable que ce fut pour la part qu'il avait prise aux assemblées de St-Laurent et de St-Constant. Les autorités le relâchèrent, le 21 mars 1838, à cause du mauvais état de sa santé, mais il resta prisonnier dans sa maison jusqu'au mois de juillet.

La conduite de M. Cherrier dans ces malheureux événements est une preuve de ce que certaines natures timides, irrésolues en apparence, mais dévouées, sont capables de faire sous l'empire d'un noble sentiment.

Depuis cette époque, M. Cherrier a fui l'arène parlementaire où il a constamment refusé de remettre les pieds, et il s'est même peu mêlé de politique en dehors de la chambre. Cependant, lorsque l'hon. Denis-Benjamin Viger, acceptant la position prise par Lord Metcalf sur la question du patronage, se sépara de Lafontaine et voulut gouverner avec

Draper, M. Cherrier le suivit quelque temps. M. Viger était à ses yeux, comme aux yeux de tout le monde, un nomme de bien, complètement dévoué aux intérêts de son pays ; de plus c'était pour lui un protecteur, presque un père ; il était naturellement disposé à lui donner la chance de résoudre les difficultés qui menaçaient de troubler encore la situation politique.

En mil huit cent soixante et sept, il sortit un instant de sa retraite pour combattre la confédération. Un soir, dans une assemblée publique tenue à l'Institut Canadien-Français, il retrouva sa vigueur d'autrefois pour démontrer les dangers qu'il voyait dans ce régime politique.

Considérons maintenant M. Cherrier en dehors de la profession et de la politique.

Appelé à parler, depuis une douzaine d'années, dans plusieurs circonstances, il a prononcé souvent des discours remarquables. Citons en particulier son discours lors de la grande démonstration qui eut lieu dans l'église Notre-Dame en faveur du pouvoir temporel du Pape, et qui lui valut l'honneur d'être fait chevalier de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand par Pie IX ; le petit chef-d'œuvre de bon goût et de délicatesse qu'il fit, en 1864, à l'occasion du vingt-septième anniversaire de la consécration de Mgr Bourget, et le dernier qu'il vient de prononcer au banquet de mercredi dernier.

Il a aussi écrit d'excellentes choses dans les journaux, entr'autres une biographie de M. Quesnel et une autre de son ami, M. Panet, publiée, il y a quelques semaines, dans l'*Opinion Publique*.

J'ai déjà parlé des qualités qui caractérisaient les plaidoyers de M. Cherrier, ajoutons qu'on remarque surtout, dans ses discours et ses écrits, la justesse et la finesse des pensées, un esprit cultivé par les études littéraires et philosophiques, le goût du beau et du vrai, un choix heureux d'idées et d'expressions distinguées.

Il a pourtant quelquefois le défaut de ses contemporains,

des phrases trop longues qui nuisent à la pureté et à l'élégance du style, et il hésite en parlant.

La conversation de M. Cherrier est pleine d'intérêt, semée de traits piquants, de réflexions tour à tour sérieuses et joviales, d'anecdotes et de reparties charmantes. Personne plus que lui ne sait parler aux dames ce langage délicat qu'elles aiment ; personne ne fut jamais plus galant suivant les bonnes traditions. Il disait en riant qu'il n'avait remarqué qu'une lacune dans le banquet de mercredi, c'est qu'on ne l'eût pas appelé à répondre à la santé des dames.

Sa politesse est bien connue, toute sa personne est empreinte de bienveillance et de courtoisie. Toujours le chapeau à la main, il salue à droite et à gauche, bien souvent sans trop reconnaître les personnes à qui s'adressent ses politesses.

Lorsqu'il était en société avec les messieurs Dorion, il ne quittait jamais le bureau sans les saluer, ainsi que les clercs. Quelquefois, il revenait sur ses pas, lorsqu'il était déjà assez loin dans la rue, et rentrant dans le bureau, il disait :

—Je vous demande bien pardon, M. Dorion, mais vous ai-je salué avant de partir ?

—Certainement, répondait M. Dorion.

—Ah ! j'en suis bien aise. . . . je vous salue, M. Dorion. . . et il repartait.

Que dire maintenant de sa charité, de sa libéralité. Elles se sont manifestées avec honneur pour lui et ses compatriotes, dans toutes les occasions où des souscriptions publiques ont été faites dans un but charitable, religieux ou patriotique. Or, pour un pays où les grandes fortunes sont rares, ces occasions sont, on le sait, très-nombreuses, les mêmes personnes sont bien obligées de payer souvent de leur personne.

Et, cependant, on ne connaît pas toutes les charités de M. Cherrier, on ne sait pas tout ce que sa main droite donne sans que sa gauche le sache ; car, chez M. Cherrier, la ver-

vertu existe pure de tout alliage, l'amour-propre et l'ambition n'y sont pour rien ; il fait le bien pour le bien, pour être agréable à Dieu et obéir aux impulsions de sa bonne nature.

On lui reproche quelquefois de ne pas faire fructifier ses capitaux dans son intérêt et celui du public, d'arrêter l'élan des affaires et du progrès dans certaines parties de la ville, en laissant à l'état de lots vacants, des terrains magnifiques qu'il refuse de vendre.

M. Cherrier n'est pas un homme d'affaires et il ne désire pas l'être. Il n'a voulu être qu'une chose dans sa vie, avocat et homme de bien. Ne pouvant plus être avocat, il se contente d'être homme de bien ; fatigué d'ailleurs, incapable de se livrer à des occupations sérieuses, il aime mieux donner que spéculer, contribuer à la construction des maisons d'éducation et de charité et des églises que de prendre des parts dans les sociétés de commerce et d'industrie. Qui lui en fera un crime ?

La vie de M. Cherrier offre le spectacle d'une riche nature perfectionnée par le sentiment religieux, illuminée par le flambeau de la foi. C'est grâce à cette lumière qu'il a pu marcher toujours si droit dans la voie du bien, pratiquer toutes les vertus, remplir si parfaitement tous ses devoirs envers Dieu et envers la société.

Quoi qu'on en dise, la philosophie seule formera difficilement un honnête homme comme M. Cherrier, un homme dont la vie depuis les ardeurs de la jeunesse jusqu'aux glaces de la vieillesse, est un enchaînement de bonnes actions, d'actes de vertu.

Il est vrai que ce n'est pas souvent que la religion est aussi bien comprise, aussi bien pratiquée.

M. Cherrier jouit déjà sur cette terre des récompenses promises à celui qui a bien vécu ; malgré une faible constitution, il est arrivé sain de corps et d'esprit, entouré du respect universel, à cette heureuse vieillesse dont parle l'Écriture Sainte. Il a prouvé, mercredi dernier, combien il a

conservé la clarté de ses idées, la fraîcheur de ses sentiments.

Je trouve dans Saint-Simon un portrait de d'Aguesseau qui ressemble tant à M. Cherrier que je ne puis résister au désir de le reproduire : « Il était bon, humain, d'un accès « facile et agréable ; il brillait par une plaisanterie fine qui « ne blessait jamais personne ; il était poli sans orgueil, « noble sans prodigalité ; sa taille était médiocre, sa figure « ouverte conserva son agrément dans sa vieillesse. »

Citons maintenant, en terminant, les paroles remarquables que d'Aguesseau lui-même adressait aux avocats et qui s'appliquent si bien à M. Cherrier :

« Dans votre vieillesse vous jouirez de la gloire d'un orateur et de la tranquillité d'un philosophe. Vous reconnaîtrez que l'indépendance de la fortune vous a élevés au-dessus des autres hommes et que la dépendance de la vertu vous a élevés au-dessus de vous-mêmes. »

Montréal, 3 Octobre 1872.

MGR BOURGET.

Soixante et treize ans ; trente-quatre d'épiscopat, et cinquante de sacerdoce.

Les cheveux blancs comme l'aube dont il se revêt pour l'office divin, lisses et soyeux ; les yeux bleu-pâle, le regard doux et placide que donnent la vertu et l'habitude de la méditation ; le front haut, saillant, tous les signes de l'énergie dans le haut de la figure, et de la douceur dans la bouche, dans le sourire qui erre presque constamment sur ses lèvres ; le teint frais et coloré de la jeunesse ; une figure qui rayonne, tant le sang qui l'anime est riche et abondant, une voix pénétrante dont le timbre métallique et monotone a quelque chose de plaintif.

Tempérament sanguin, vif et nerveux, qui se traduit par des mouvements saccadés lorsqu'il marche et par un changement continu de position lorsqu'il est assis. Taille moyenne, mais assez forte ; peu de chair, mais de bons muscles, une organisation physique délicate et vigoureuse en même temps ; une attitude modeste ; une physionomie pleine de douceur, de bienveillance et de recueillement, qui frappe l'homme le plus indifférent et le force à s'incliner



The Portland Dispatch Co. Montreal.

MONSEIGNEUR BOURGET.

avec respect ; type accompli que l'artiste, voulant peindre la vertu sous des traits humains, devrait prendre comme modèle. Combien de fois, à la vue de certains tableaux représentant quelques-uns des hommes vénérés par l'Eglise, n'avons-nous pas entendu dire : " Comme ce portrait ressemble à Mgr Bourget ! "

Caractère doux, aimable, affable, modeste, timide même et cependant susceptible de résolutions énergiques, capable d'entreprendre les choses les plus difficiles, les luttes les plus sérieuses : un arbre délicat aux branches chargées de fleurs et de fruits avec des racines de chêne. Exemple frappant de la puissance du sentiment religieux.

Aimant à rire et à plaisanter et sachant le faire avec délicatesse ; conversation enjouée, intéressante. Esprit vif et délié qui doit plus au travail qu'à la nature, recherchant le beau et le vrai. Imagination ardente qui embellit de fleurs exquises les douces émanations de sa foi et de sa piété. Plusieurs des mandements de Monseigneur sont des œuvres remarquables où la justesse des aperçus et l'énergie du raisonnement se mêlent aux agréments du style, aux poétiques inspirations de la religion et de la patrie.

Religion et Patrie ! on sent en quelque sorte les battements de son cœur, lorsqu'il parle de ces deux choses sacrées ; on comprend que pour elles, il est toujours prêt à faire les plus grands sacrifices.

Se multipliant à l'infini pour remplir les devoirs innombrables que son ministère et son zèle lui imposent. On se demande comment, à son âge et avec la maladie qui menace si souvent de le ravir à l'affection de son diocèse, il peut vaquer à tant de choses et s'occuper en même temps de questions si importantes.

Tard, bien tard dans la nuit, on voit souvent une lumière briller à une des fenêtres de l'évêché ; c'est l'évêque de Montréal qui prend sur son sommeil les heures dont il a besoin pour compléter ses laborieuses journées ; à quatre heures du matin on peut voir cette lumière se rallumer. Le der-

nier au sommeil et le premier à la prière et au travail. Tel il était écolier et plus tard ecclésiastique ou simple prêtre, tel il est aujourd'hui, soumis à la règle, assidu à tous les exercices de piété, poussant jusqu'au scrupule le désir de donner à chacun de ses actes le cachet de la perfection.

On connaît les œuvres de son dévouement pour le salut des âmes et de sa charité pour toutes les misères de la société ; notre ville est remplie, en quelque sorte, des communautés qu'il a fondées, des asiles bénis qu'il a ouverts à toutes les infortunes physiques et morales. Les bonnes œuvres ! elles naissent sous son souffle comme les fleurs sous les tièdes haleines du printemps.

On l'a vu au milieu des épidémies, au sein des hôpitaux et des prisons, dans tous les asiles consacrés à la souffrance ou au repentir, ces glorieux champs de bataille où jamais la charité catholique n'a été vaincue ! et partout il a laissé des traces ineffaçables de son passage.

Lorsque des milliers d'Irlandais, frappés d'une maladie terrible en abordant nos rivages, se tordaient dans la douleur et répandaient autour d'eux le venin de la contagion, quelle est l'ombre bienfaisante qui plana sur les scènes lugubres dont les bords du St-Laurent furent alors témoins ? Quel est le dévouement qui allégea les souffrances de ces infortunés par les consolations de la religion, et donna aux enfants de ceux qui succombèrent d'autres pères et d'autres mères ?

Ceux qui ont survécu se souviennent de cette figure qui leur apparut tant de fois, dans leur agonie, comme une vision céleste, un symbole d'espérance, et ils ne l'oublieront jamais.

Voyez ces personnes qui, tous les jours, gravissent lentement les marches de pierre qui conduisent à l'évêché de Montréal ; ce sont des vieillards, des hommes dans la force de l'âge, mais abattus par la souffrance, des femmes, des jeunes gens ; tous ils vont là demander des consolations ou des secours à leur saint pasteur, le refuge des affligés.

Regardez cette mère à la figure rougie par les larmes, aux yeux creusés par l'insomnie ; elle vient de loin ; son enfant est malade, il souffre d'une maladie que les médecins croient incurable ; elle vient le présenter à Monseigneur pour qu'il le guérisse. Le bon et pieux évêque l'accueille avec bienveillance ; il comprend, dans la sensibilité de son cœur, ces inquiétudes maternelles : quel bonheur pour lui s'il pouvait toutes les soulager ! On dit que ces pauvres mères s'en retournent toujours consolées, et que plus d'une attribue la guérison de son fils aux prières de Monseigneur.

J'ai mentionné sa piété. On peut dire qu'elle a été l'aurole de sa vie, l'arôme de ses vertus et le principe fécondant de ses œuvres. C'est à elle qu'il doit en grande partie l'énergie qui le soutient et qui lui a donné les moyens de triompher de son humilité. Convaincu qu'il n'est rien par lui-même, il aurait succombé sous le fardeau de sa responsabilité, sans sa confiance illimitée dans l'efficacité de la prière et de la protection spéciale de la Sainte Vierge, dont il est un des serviteurs les plus dévoués.

Lorsque, dans son immense désir de faire le bien, il a demandé la bénédiction du Ciel sur un projet qu'il croit avantageux au salut des âmes et à la gloire de la religion, il ne s'arrête plus devant aucun obstacle ; le sentiment religieux donne alors à son énergie naturelle une force extraordinaire. Quelques-uns même s'en plaignent et disent que Monseigneur ne tient pas compte assez alors des exigences de notre société ou des intérêts publics et personnels qui s'opposent à la réalisation de ses désirs.

Mais esquissons rapidement les principaux traits de la vie qui nous occupe.

C'était en 1821. L'illustre évêque Plessis avait triomphé de tous les obstacles qui s'étaient opposés à l'exécution du projet qu'il poursuivait depuis longtemps pour établir l'Eglise du Canada sur des fondements solides et durables ; il avait obtenu la division de son vaste diocèse, et M. Lartigue, prêtre du séminaire de St-Sulpice, avait été

nommé évêque auxiliaire, à la grande joie de la population catholique de ce diocèse. Le nouvel évêque ayant demandé à Mgr Plessis de lui donner pour secrétaire quelqu'un qui pût l'aider dans l'exercice de ses nombreuses et difficiles fonctions, l'évêque de Québec lui indiqua un jeune ecclésiastique qui faisait la classe au collège de Nicolet. " On le dit un peu scrupuleux, ajoutait Mgr Plessis, mais nul ne fera mieux votre affaire."

Ce jeune ecclésiastique était né, le 30 octobre 1799, dans une concession de la Pointe-Lévis, connue sous le nom de « Arlaka. » L'humble et antique maison où il vit le jour est devenue célèbre ; les gens de l'endroit la montrent avec orgueil au touriste curieux en disant : « C'est là qu'est né Mgr Bourget. »

Son père, Pierre Bourget, et sa mère, Thérèse Paradis, étaient à la tête d'une famille de treize enfants ; Ignace était le onzième. Après avoir été à une école tenue par un monsieur Gingras, dans la paroisse de Beaumont, voisine de celle de Lévis, il était entré au séminaire de Québec, où il avait fait son cours classique. Quelques-uns de ses compagnons de classe étaient Mgr Magloire Blanchet, M. le Grand-Vicaire Gauvreau, M. Chartier, prêtre, l'hon. juge Bédard, M. le Dr Bardy, D. Defoy. Il avait embrassé l'état ecclésiastique, et après avoir étudié la théologie au séminaire de Québec pendant une couple d'années, il était passé au collège de Nicolet.

M. Raimbault était alors supérieur de cette maison naissante et en même temps curé de la paroisse ; M. Leprohon, dont l'évêque de Montréal garde les meilleurs souvenirs, était directeur du collège.

La vie du jeune lévite avait toujours été, jusque-là, douce, modeste et vertueuse ; sous le toit paternel comme sous le toit du collège, il avait grandi dans les bonnes pensées, les généreuses aspirations. Sous les dehors simples et modestes de cet enfant, les directeurs du séminaire de Québec et du collège de Nicolet n'avaient pas tardé à deviner un caractère

d'élite, une intelligence susceptible de rapides développements. Ce fut aussi la manière de voir de Mgr Plessis, qui se connaissait en hommes ; il l'avait prouvé plus d'une fois, et en particulier lorsqu'il prit sous sa protection le pauvre petit garçon qui devint le célèbre Vallières.

Lorsque le jeune Bourget partit pour Montréal, au mois de mai 1821, il ne se doutait pas dans son humilité qu'il serait un jour le successeur de l'évêque éminent à l'ombre duquel il allait travailler. Il arriva dans cette ville au milieu des nuages qui assombrirent les premiers temps de l'épiscopat de Mgr Lartigue. On savait que de graves difficultés avaient forcé l'évêque de laisser le séminaire et d'aller demander l'hospitalité aux dames de l'Hôtel-Dieu.

Donner une église et un évêché à l'évêque fut alors le mot d'ordre de la population catholique de Montréal. Les citoyens du faubourg St-Laurent se distinguèrent surtout par leur zèle en faveur de cette grande œuvre.

Le comité nommé pour la conduire à bonne fin se composait de MM. A. Tulloch, T. Trudeau, P. Fiset, M. Nadeau, Leduc, Bourbonnière, Pominville, etc. MM. Denis-Benjamin Viger et Louis-Joseph Papineau donnèrent le terrain où se trouve l'église actuelle de St-Jacques.

Les souscriptions furent généreuses, et l'entreprise alla si vite que le vingt septembre mil huit cent vingt-cinq, Mgr Lartigue et son secrétaire entraient dans le premier évêché de Montréal.

Le jeune secrétaire fut d'un grand secours pour le succès de cette œuvre ; son zèle, son activité et le dévouement avec lequel il remplissait les devoirs de son ministère, lui gagnèrent en peu de temps la confiance de son évêque et l'affection du peuple. Aussi, lorsqu'en mil huit cent trente-six, Mgr Lartigue fut définitivement nommé évêque titulaire du diocèse de Montréal, il se hâta de s'adjoindre comme coadjuteur celui qui depuis dix ans partageait ses labeurs. Le vingt-cinq juillet mil huit cent trente-sept, le modeste enfant de Lévis était consacré évêque de Telmesse, dans la

nouvelle cathédrale, au milieu d'un concours immense du peuple et du clergé. Ce fut un grand jour, une fête brillante pour le diocèse de Montréal.

Trois ans plus tard la population de Montréal se pressait dans la même enceinte pour rendre ses derniers devoirs aux restes mortels du premier évêque de Montréal. Mgr Lartigue était mort, le dix-neuf avril mil huit cent quarante.

Son successeur était tout nommé d'avance. Mgr Bourget prit possession du siège épiscopal de Montréal, le vingt-trois avril mil huit cent quarante. Il annonçait cet événement, le trois mai suivant, dans un mandement tout imprégné d'humilité et du sentiment de la responsabilité immense qu'il assumait. Après avoir déploré dans des termes pleins d'amertume la mort de l'illustre défunt, il ajoutait :

« Le regret que vous cause sa mort est d'autant plus amer
« que vous ne pourrez, Nos Très-Chers Frères, vous con-
« soler de cette perte immense, en voyant le fardeau de
« l'épiscopat passer à un sujet si peu qualifié pour rempla-
« cer auprès de vous ce savant et vertueux prélat. Hélas !
« que Nous sommes loin d'avoir les dispositions nécessaires
« pour remplir dignement les sublimes fonctions de l'apos-
« tolat ; et qu'il est à craindre que Dieu n'ait permis Notre
« élévation que pour Nous punir de Nos innombrables
« péchés et vous châtier vous-mêmes du mépris que vous
« auriez fait des grâces que vous avez reçues par le ministère
« de cet excellent pontife. »

Paroles sublimes que la religion catholique seule peut produire dans toute leur candeur !

Le pieux évêque se mit à l'œuvre et se consacra plus que jamais à cette vie de prière et de travail à laquelle il était déjà habitué ; il laissa couler de son cœur cette source intarissable de foi et de piété dont les eaux bienfaisantes fécondent depuis un demi-siècle le diocèse de Montréal.

Il faudrait bien des pages pour raconter tous les bienfaits et les événements glorieux de son épiscopat. Tout ce que son ardente charité a pu lui inspirer pour détruire le vice et

l'erreur, augmenter la foi et faciliter le salut des âmes dans son diocèse, il l'a fait. Les yeux toujours ouverts sur tous les dangers qui pouvaient menacer le troupeau confié à ses soins, il a prié, il a veillé sans cesse.

Il a fondé une quinzaine de communautés, de maisons de charité et d'éducation, et une vingtaine de sociétés, confréries ou pieuses congrégations. C'est à lui que nous devons, par exemple, l'établissement dans ce diocèse des membres éminents de la Société de Jésus et des RR. PP. Oblats, si populaires parmi nous ; des dames de la Providence, du Bon-Pasteur, de la Miséricorde, des Frères Joséphites et de St-Viateur, des Pères et religieuses de Ste-Croix, l'Institut des Sourds-Muets, l'Association des Dames de Charité, la Société Ste-Blandine pour les filles de service, l'Hospice St-Joseph pour les prêtres vieux et infirmes, plusieurs salles d'asile, etc., etc.

Il s'est associé à toutes les généreuses aspirations, à tous les dévouements qui avaient pour but de développer la vocation religieuse dans son diocèse. Il serait heureux s'il n'avait qu'à frapper la terre du pied pour en faire sortir des légions de prêtres, de missionnaires et de religieuses qu'il voudrait envoyer dans toutes les parties de l'Amérique porter le flambeau de la Foi.

Il a écrit trois à quatre cents mandements et lettres pastorales dont plusieurs sont, comme je l'ai dit, fort remarquables. Citons, en particulier, son mandement sur les *Tables Tournantes*, qui a reçu, même en France, les plus grands éloges pour les connaissances théologiques et philosophiques qu'il renferme, celui sur l'Université-Laval, l'incendie de Montréal, l'épidémie de mil huit cent quarante-sept, les orphelins des Irlandais émigrants, les infortunes de Pie IX en mil huit cent quarante-huit, l'usure, l'indépendance et l'inviolabilité des Etats Pontificaux, le Denier de St-Pierre, etc., etc.

Il y a là des pages admirables qui rappellent le langage des premiers Pères de l'Eglise, et dans lesquelles brillent

comme des diamants les plus belles qualités du cœur et de l'esprit.

Dans plusieurs de ces mandements, il fait des appels chaleureux au sentiment national de la population en faveur de la colonisation, de l'industrie, et autres choses utiles au bien-être et à la gloire de la patrie. Dès mil huit cent quarante-huit, il déplorait les dangers de l'émigration et suppliait les Canadiens-Français de rester sur le sol de leurs pères et d'en exploiter les ressources. Il a combattu toute sa vie avec ardeur l'ivrognerie, par la prédication et l'établissement de sociétés de tempérance ; il a organisé contre ce vice destructeur des croisades qui ont eu le plus grand succès.

Il a fait cinq voyages à Rome, et chaque fois il en est revenu plus zélé et plus attaché que jamais au trône pontifical.

On comprend les jouissances que le pieux évêque a dû éprouver au milieu des merveilles et des souvenirs les plus glorieux du catholicisme. En France, en Italie, à Rome surtout, on a été témoin de l'ardeur de sa foi et de sa piété, de ses efforts pour rendre ses voyages utiles à son diocèse. Le Souverain-Pontife l'a honoré d'une manière spéciale et s'est plu à satisfaire tous ses pieux désirs.

C'est dans l'un de ces voyages, en mil huit cent cinquante-quatre, qu'il composa un ouvrage sur le « Cérémonial des Evêques, » d'après les usages et traditions de l'Eglise de Rome. Cet ouvrage lui valut les félicitations les plus vives de la part du Souverain-Pontife et de plusieurs des premiers personnages de la Cour Romaine. Il avait déjà fait un traité sur ces questions, lorsque les Pères du premier concile de Québec avaient résolu d'adopter la liturgie romaine.

A son retour, en mil huit cent cinquante-six, après deux années d'absence, il entreprit d'introduire dans son diocèse les rites et coutumes de cette liturgie. Le peuple, qui tenait à ses vieilles cérémonies françaises, s'en sépara avec regret et fit entendre des murmures ; mais la tempête fut courte, on finit par se soumettre de bonne grâce aux réformes

voulues par l'évêque ; on s'est même habitué au collet romain et à l'absence du crucifix sur le banc-d'œuvre.

L'épiscopat de Mgr Bourget, depuis 1852, a été marqué par des événements importants ; c'est l'époque de ses épreuves et de ses luttes.

Outre la question de la liturgie, il s'en est soulevé plusieurs autres qui ont vivement passionné l'opinion publique.

Le huit juillet mil huit cent cinquante-deux, la cathédrale et le palais épiscopal, l'un des plus beaux édifices de Montréal, construit depuis un an, devenaient la proie des flammes, dans cet incendie lamentable qui dévora une partie considérable de la ville. Lorsqu'il fut question de rebâtir la cathédrale et l'évêché, des difficultés s'élevèrent entre l'évêque et les citoyens du quartier St-Jacques. Il souriait assez à Monseigneur d'aller s'établir sur le plateau situé au coin des rues St-Denis et Sherbrooke, où on lui offrait un magnifique terrain ; mais n'ayant pas trouvé les avantages qu'on lui donnait satisfaisants, en vue des projets qu'il entretenait au sujet de sa future cathédrale, il alla se fixer au Mont St-Joseph, où il bâtit provisoirement une chapelle et un évêché.

Il est naturel que la population canadienne-française ait vu avec peine son évêque bien-aimé s'éloigner d'elle ; mais le temps donnera peut-être raison à l'évêque.

Puis est venue la fameuse question de l'Institut-Canadien, qui, après avoir parcouru plusieurs phases, a atteint son zénith dans l'affaire Guibord.

Que la minorité ait bien fait de quitter l'Institut-Canadien, c'est douteux ; elle aurait dû rester là pour réformer et non pas détruire une institution nationale et pleine de souvenirs patriotiques. Mais, une fois la séparation faite, une fois connu et constaté que l'Institut-Canadien avait des livres dangereux pour la jeunesse, celui qui, dans ce diocèse, a reçu la mission et fait la promesse de veiller sur les âmes confiées à ses soins, pouvait-il s'abstenir ?

A ces brûlantes questions est venue se joindre celle plus

importante encore du démembrement de la paroisse de Montréal. Ici, c'est l'évêque contre le séminaire et le gouvernement. Croyant que, dans l'intérêt de la population catholique de Montréal, il était opportun de diviser la paroisse de Montréal, Monseigneur entreprit de le faire. Le séminaire, qui possède de par la loi et les autorités ecclésiastiques, depuis un temps immémorial, le titre et les droits de curé de la paroisse de Montréal, et qui croyait répondre suffisamment aux besoins de la population catholique en établissant des succursales, soumit au Souverain Pontife les objections qu'il avait à se soumettre à tous les désirs de l'évêque. Plusieurs de ces objections furent maintenues, d'autres furent écartées, il y eut même des concessions de part et d'autre, et finalement un décret intervint autorisant l'érection canonique de nouvelles paroisses, à la condition que les curés seraient désignés par le séminaire et nommés par l'évêque.

De nouvelles difficultés surgirent alors au sujet de l'interprétation de ce décret, les messieurs du séminaire prétendant qu'il ne donnait pas à l'évêque le droit d'établir des paroisses ordinaires. Monseigneur, cependant, procéda à ériger des paroisses canoniques suivant le sens qu'il donnait au décret. Mais, lorsque les curés des nouvelles paroisses voulurent avoir des registres, les autorités judiciaires refusèrent de leur en donner en disant que la loi ne reconnaissant pas les paroisses canoniques, le curé seul de la paroisse civile pouvait tenir des registres. Pendant ce temps-là, le séminaire appelait à Rome de la décision de l'évêque.

La législature a mis fin à ces difficultés en accordant des registres aux nouveaux curés.

Il est aisé de saisir la pensée qui inspire Monseigneur dans ces questions, comme dans tous les autres actes de sa vie : c'est de soumettre compétement l'Eglise du Canada aux doctrines et à la discipline romaines, de faire prévaloir le principe de l'autorité ecclésiastique dans toute sa plénitude vis-à-vis des fidèles et du pouvoir civil. C'est le prin-

cipe que le séminaire et l'évêque ont cherché à faire triompher en commun dans l'affaire Guibord et que les tribunaux ont consacré. En vue des complications que l'avenir peut nous réserver, nous avons tout l'intérêt du monde à assurer, à couronner, pendant que nous le pouvons, l'édifice de nos libertés religieuses et nationales, à le mettre à l'abri des orages et des tempêtes. Réaliser cet objet est une bonne œuvre ; mais cela doit se faire avec prudence, par les efforts réunis de l'autorité civile et religieuse ; leur division serait fatale à l'une et à l'autre et un malheur pour notre nationalité.

Les difficultés religieuses, provoquées par la division des paroisses, étaient à peine terminées que Monseigneur de Montréal soulevait, en attaquant le parti réformiste, une lutte beaucoup plus grave. La croisade entreprise contre le libéralisme, à propos de la division des paroisses, fut reprise avec vigueur à l'occasion du règlement des difficultés du Nord-Ouest et des écoles du Nouveau-Brunswick.

Depuis deux ans la province de Québec est en feu, on combat les réformistes en les assimilant aux libéraux d'Europe, et ceux-ci soutiennent avec énergie qu'on les traite injustement en leur prêtant des idées et des intentions qu'ils n'ont pas. Nous croyons que les autorités romaines sont saisies de la question et nous espérons qu'elles mettront fin à des difficultés qui produisent une irritation déplorable.

Malgré le mécontentement que l'évêque de Montréal a créé dans le diocèse de Montréal en intervenant depuis deux ans d'une manière aussi énergique dans la politique, il n'en jouit pas moins toujours du respect et de la confiance des fidèles. Tous n'ont qu'une voix pour rendre hommage à ses vertus et aux services qu'il a rendus à la religion et à la société pendant son glorieux épiscopat.

Au moment où nous écrivons ces dernières lignes, on nous apprend que Monseigneur Bourget est nommé archevêque *in partibus* et que Monseigneur Fabre le remplace

comme évêque de Montréal. Mais le vénérable évêque ne pourra pas jouir ici-bas du repos qu'il avait mérité, car il est à la dernière extrémité, on s'attend à recevoir d'un moment à l'autre la nouvelle de sa mort.

Montréal, 27 Août 1876.



The Burford Desbarats C^t Montreal.

MONSEIGNEUR FABRE.

MGR CHARLES-EDOUARD FABRE.

On dit d'un brave soldat qui, après de nombreux exploits, arrive aux premiers grades de l'armée, « qu'il a bien gagné ses épaulettes. » On peut dire du prêtre dévoué qui, après une vie d'apostolat, devient évêque, « qu'il a bien mérité la mitre. » C'est l'opinion que le diocèse de Montréal a exprimée en apprenant la nouvelle agréable que M. le chanoine Fabre venait d'être nommé coadjuteur de Mgr Bourget, pour être plus tard son successeur. Cette nouvelle a produit partout la meilleure impression et révélé les sympathies que le nouvel évêque s'était créées parmi les fidèles de ce diocèse.

Une petite esquisse de la carrière sacerdotale de Mgr Fabre suffira pour expliquer la satisfaction que donne son élévation à l'épiscopat.

Mgr Fabre est né le vingt-huit février mil huit cent vingt-sept. Il appartient à une famille essentiellement religieuse et nationale; il est le fils de M. Edouard Raymond Fabre, cet excellent citoyen dont la vie fut remplie d'actes de vertu et de patriotisme. Sa mère, Dlle Luce Perrault, était digne par ses vertus et ses qualités d'être l'épouse d'un si bon citoyen et la mère d'un évêque.

C'est le cas de dire que les bons exemples de la famille et les leçons d'une bonne mère ne furent pas perdus, et avouons que s'il est une belle récompense, s'il est une noble satisfaction pour une mère, c'est bien celle que reçoit en ce moment Madame Fabre.

Mgr Fabre donna, dès son bas âge, les preuves d'un excellent caractère et des dispositions les plus naturelles pour le sacerdoce. Sa vocation s'affirmait par un goût tout particulier pour les cérémonies religieuses ; il n'y avait pas d'enfant de chœur plus docile et plus habile ; l'un de ses amusements favoris était de faire des chapelles et de dire sa messe. Ses meilleurs amis étaient ceux qui se prêtaient le plus volontiers à l'exercice de son ministère, et se résignaient à chanter avec lui messe, vêpres et cantiques.

Il entra, à l'âge de neuf ans, au collège de St-Hyacinthe et y fit de bonnes et solides études, sous la direction des professeurs distingués que cette maison a toujours possédés. Il eut pour compagnons de classe, M. le sénateur Armand, l'hon. Chs Laberge, le rév. M. Champeaux, curé de St-Michel, le rév. M. Piette, curé de St-Bruno, M. Louis Delorme, député de St-Hyacinthe, et M. le notaire Blanchard. Il était l'un des premiers de sa classe, réussissait sans beaucoup de travail et se faisait remarquer par sa sagesse et sa bonne conduite.

En mil huit cent quarante-trois, il quittait le collège et partait, quelque temps après, pour Paris, où il passait dix-huit mois dans la famille Bossange, au milieu d'un monde brillant, d'une société joyeuse et distinguée. Disons en passant que ses manières élégantes et sa bonne éducation lui permettaient de faire partout bonne figure.

Mais les plaisirs de la vie parisienne et les séductions de ce beau monde, si dangereuses pour un jeune homme de dix-sept ans, ne purent étouffer la voix de Dieu qui l'appelait à son service.

On lira avec plaisir quelques extraits de la lettre qu'il écrivait à sa mère, le vingt-neuf juin mil huit cent quarante-

quatre, pour lui annoncer son intention d'entrer dans l'état ecclésiastique et lui demander son consentement :

“ MA CHÈRE MÈRE,

C'est aujourd'hui le jour de la St-Pierre; vous la fêtez très-solennellement à Montréal, tandis qu'ici elle est remise au dimanche. Cette semaine aussi était le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Je pense bien que les Canadiens n'ont pas oublié de la célébrer avec beaucoup de pompe. J'espère que dans quelques années je pourrai moi-même célébrer le saint sacrifice de la messe pour la prospérité du pays, pour l'union des Canadiens, pour toutes les grâces qu'on doit demander en un pareil jour.

Ma chère mère, vous voyez que je veux vous parler d'une chose bien importante. Connaître et suivre sa vocation sont deux choses bien essentielles pour le bonheur de cette vie et surtout pour celui de l'éternité.....

Ma bonne mère, c'est ici que votre cœur de mère va parler plus que jamais. De tout temps j'ai aimé l'état ecclésiastique, toujours mon esprit a préféré cette situation à toute autre. Quand j'étais à St-Hyacinthe, on prétendait que j'avais ces idées-là parce que j'étais toujours avec les prêtres, qu'elles changeraient bien si je voyais le monde. Eh bien ! voilà quinze mois que je suis à Paris ; il me semble que j'ai vu assez de monde, autant qu'il était possible de le voir honnêtement. J'ai été dans six ou sept théâtres, loin d'y avoir pris goût, j'ai vu qu'il était du devoir de tout catholique de ne jamais y aller ; j'ai assisté à plusieurs soirées et j'ai entendu des conversations de tout genre, et malgré cela mes idées et mes dispositions ne sont pas changées, et même je suis persuadé que Dieu a voulu que je connusse le monde afin que je fusse plus en état de diriger les autres plus tard, lorsque je serai obligé de prêcher et de confesser.”

Plus loin il prie sa mère d'intercéder pour lui auprès de son père pour qu'il réponde favorablement à la lettre qu'il lui a écrite au sujet de sa vocation.

Oh ! ” s'écrie-t-il, “ unissez votre voix à la mienne pour qu'il se hâte de m'en faire une au plus tôt : je serais si malheureux s'il me refusait ! Faites-lui voir que Dieu lui ayant permis d'élever quatre enfants, il ne doit pas trouver injuste que ce même Dieu en demande un pour le service de ses autels. Et vous-même ne serez-vous pas heureuse d'assister au sacrifice de la messe offert par votre fils aimé et de recevoir de sa main la sainte communion.....

Inutile de dire l'effet d'une pareille lettre sur le cœur d'une mère comme madame Fabre. Quant à M. Fabre, qui n'avait voulu qu'éprouver la vocation de son fils, il se rendit de bonne grâce à l'évidence et fut heureux de voir dans l'âme de son fils des sentiments qu'il était si capable d'apprécier.

Celui-ci prit la soutane, le 7 septembre 1844, à Châtenay, et entra, le dix-huit octobre, au séminaire d'Issy, où il connut et eut pour confrères des jeunes gens destinés à illustrer l'épiscopat de France par leurs vertus et leurs talents. Citons, en particulier, Mgr de Latour d'Auvergne, archevêque de Bourges; Mgr Lavigerie, évêque d'Alger; Mgr Hugonin, évêque de Bayeux; Mgr Thomas, évêque de la Rochelle; Mgr Soubiranne, évêque de Sébaste, et Mgr Leuillieu, évêque de Carcassonne, son intime ami, préconisé en même temps que lui au dernier Consistoire. Nous nommerions le trop célèbre père Hyacinthe devenu Loyson, s'il était resté digne de figurer en aussi bonne compagnie.

En mil huit cent quarante-six, il partit pour l'Italie, obtint une audience du Souverain-Pontife et revint dans le pays au sein de sa famille qui l'attendait avec impatience. Il entra à l'évêché deux mois après, fut ordonné prêtre, le 23 Février 1850 par Mgr Prince, et fut envoyé à Sorel en qualité de vicaire du rév. M. Magloire Limoges. Il partit de là, en 1852, pour prendre la cure de la Pointe-Claire, où il exerça le ministère pendant deux ans.

A Sorel comme à la Pointe-Claire, le jeune prêtre devint très-populaire et ne laissa en partant que des regrets sincères et de bons souvenirs.

Mais Mgr Bourget jugeant qu'il fallait un champ plus vaste à son zèle et à son activité, le rappela à l'évêché de Montréal.

Les fidèles de la ville et du diocèse savent si sa vie a été bien remplie depuis cette époque, si son ministère a été laborieux et fécond en bonnes œuvres. A la chaire, au confessionnal, au chevet des malades, partout, on l'a vu se pro-

diguer sans réserve, avec bonheur, toujours à son poste, cherchant sans cesse l'occasion de faire le bien, affable pour le pauvre comme pour le riche, faisant aimer la religion par les grands comme par les petits, par les savants et les ignorants, recherché des sociétés de jeunes gens et des classes ouvrières, rendant le prêtre agréable où il n'avait été auparavant que difficilement accepté, l'ami par-dessus tout, le confident et le directeur de la jeunesse.

Ses retraites dans les collèges l'ont mis en rapport avec la plupart des jeunes gens des diocèses de Montréal et de St-Hyacinthe. Il a prêché, confessé et marié presque toute la génération actuelle. C'est à lui que les directeurs de collèges adressent leurs élèves partant pour la ville, que les parents recommandent leurs enfants quittant pour toujours le toit paternel. Ces recommandations ne sont jamais perdues. Il les accueille avec bonheur, ces jeunes gens qu'il aime tant, il les suit, les surveille, leur apparaît quelquefois au moment où ils s'y attendent le moins, et fait tout cela avec tant de délicatesse, de bonne humeur et de bonté, qu'on se rend à sa chambre, ne serait-ce que pour lui faire plaisir. De là au confessionnal, il n'y a qu'un pas, et comme il fait la moitié de ce pas, on fait le reste sans s'en apercevoir.

On sait qu'il fut un temps où les étudiants en médecine n'avaient pas trop bonne réputation ; ce n'étaient certainement pas des rongeurs de balustres, et personne ne leur *aurait donné le bon Dieu sans confession*. Eh bien ! M. Fabre a trouvé moyen de les évangéliser, de les réconcilier avec la robe noire ; il a planté son drapeau jusque dans l'école de médecine, et aujourd'hui, les étudiants en médecine sont regardés comme des chrétiens.

Mgr Fabre était le prêtre à la mode, celui à qui on s'adressait dans les circonstances critiques ou solennelles, qu'on recherchait pour les mariages fashionables.

Peu d'hommes paraissent plus à leur place et ont plus que M. Fabre l'esprit de la vocation sacerdotale ; le travail ne lui coûte rien, et il ne s'en plaint jamais, car il fait par plai-

sir ce que d'autres font par devoir ; il était fait pour le sacerdoce comme l'oiseau est fait pour voler, le poisson pour nager.

En mil huit cent soixante-neuf, lors du concile du Vatican, il fit un second voyage en Europe, revit avec plaisir, à Rome, ses anciens confrères du séminaire devenus évêques et eut l'honneur d'avoir des relations intimes avec l'illustre évêque de Poitiers, Mgr Pie. Etant allé en Belgique, il admira la méthode de l'articulation en usage dans les établissements de sourds-muets de ce pays et revint avec l'idée de l'établir à Montréal. Déjà nous pouvons apprécier les heureux résultats de cette sublime institution enfantée par la charité catholique.

Faisons maintenant en quelques lignes le portrait du futur évêque de Montréal.

Mgr Fabre est de taille un peu au-dessous de la moyenne, mais solide ; il a de l'embonpoint, de l'aisance et de la distinction dans le maintien, de la grâce dans tous ses mouvements. Sa physionomie est douce, affable, vive et presque toujours souriante, aucune aspérité, rien de triste ou d'anguleux dans son extérieur qui respire le bonheur et inspire la confiance et les sympathies. La tête forte et le front découvert porteront bien la mitre.

Il y a dans tout ce qu'il fait, dans sa manière de parler et d'officier, un heureux mélange de simplicité, d'élégance, de dignité et un cachet de bonne éducation qui siéent admirablement à un évêque. Il est né prêtre et gentilhomme.

C'est le lieu de dire qu'il a une mémoire remarquable, une grande rapidité de pensée servie par une facilité de parole que tout le monde connaît. Son discours est un jet continu qu'entretient une source intarissable ; il n'a pas la peine de chercher la phrase, elle lui arrive toute faite, tout habillée. Il n'est jamais pris au dépourvu et ne pourra pas lorsque, en sa qualité d'évêque, il sera appelé à parler dans maintes circonstances, alléguer le défaut de préparation, car il est toujours prêt. Il excelle à tirer parti de l'idée du

moment, à appliquer un texte ou un précepte à la fête, à la circonstance du jour. Il saisit une question au vol, en voit immédiatement les côtés les plus saillants, les points essentiels, et dit clairement ce qu'il a vu si rapidement.

Sa prédication, sans être véhémence, est fort goûtée, elle plaît et persuade et se met à la portée de tout le monde, elle avait d'avance l'onction épiscopale, le caractère de dignité et de noble simplicité qui convient aux paroles d'un évêque. On aimera encore mieux l'éloquence de l'évêque que celle du prêtre.

Ajoutons que si l'avènement de M. le chanoine Fabre à l'épiscopat, est salué avec joie par tous les catholiques de ce diocèse, c'est qu'à la fermeté des principes et à la solidité des doctrines, le nouvel évêque joint un esprit de paix et de conciliation, une bienveillance et une connaissance du monde qui seront d'une grande utilité dans les circonstances actuelles. Rome vient de manifester le désir que les esprits rentrent dans la voie de l'apaisement et de l'union. L'épiscopat de Mgr Fabre va donc commencer sous d'heureux auspices, au milieu des réjouissances de tous les hommes de bonne volonté.

Montréal, 24 Avril 1873.

M. EVARISTE GELINAS.

Il y a dix ans, j'entrais à la *Minerve* pour demander la publication du compte-rendu d'un admirable sermon que Mgr Taché venait de prononcer dans l'église Notre-Dame.

C'était mon premier essai ; je le portais sur mon cœur.

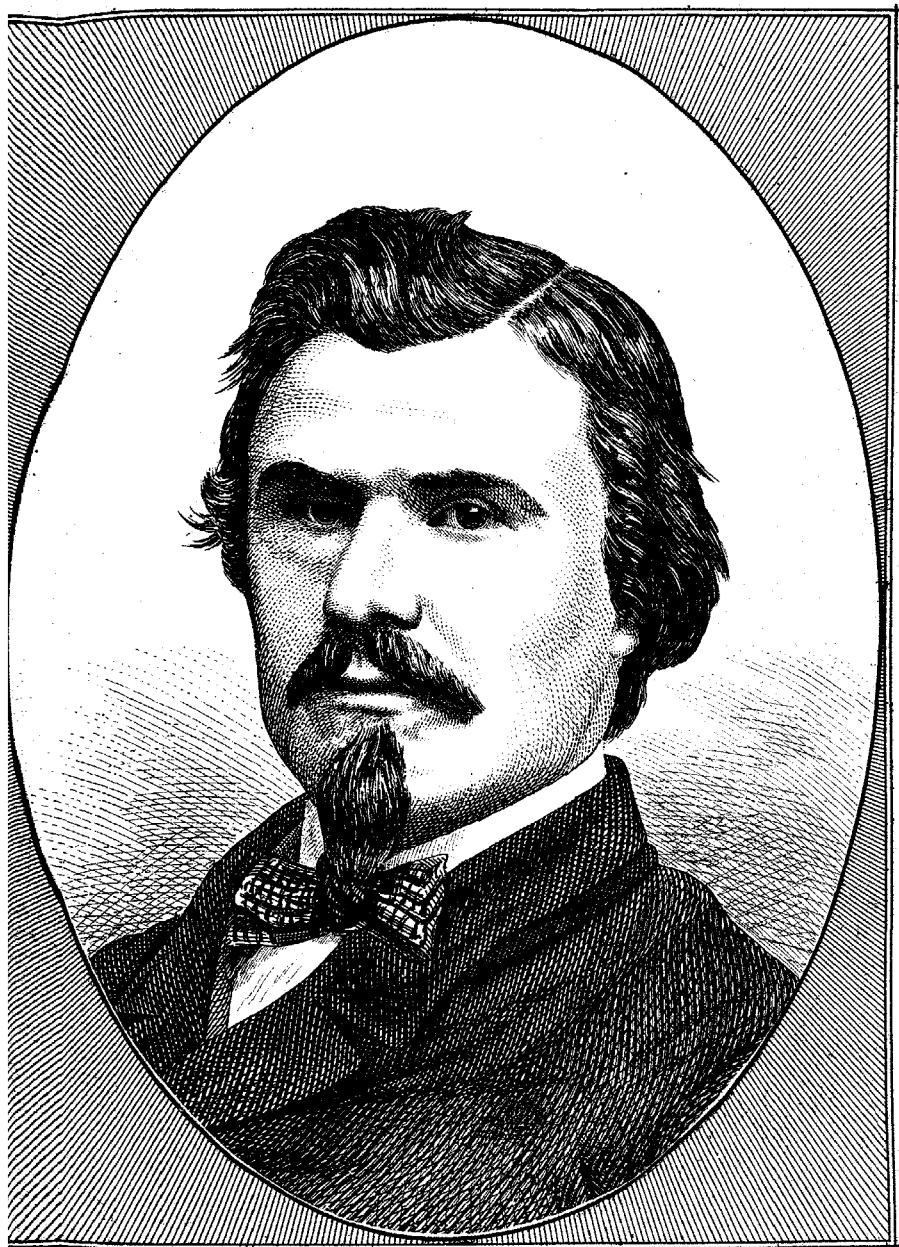
On me renvoya au bureau de rédaction où je trouvai, à moitié enterré sous les journaux, un homme qui écrivait rapidement, sous l'empire, en apparence, d'une ardente conviction.

Il était de moyenne taille ; sa figure était jeune, empreinte de douceur et de modestie, mais une physionomie grave, recueillie, presque rêveuse, le faisait paraître plus âgé qu'il n'était. Sa vue inspirait un sentiment mêlé de sympathie et de respect.

C'était M. Evariste Gélinas, rédacteur en chef de la *Minerve*. Il me fit le grand plaisir d'accepter, avec sa bienveillance ordinaire, le premier fruit de mes amours littéraires, et quelques jours après, il me faisait demander d'entrer à la *Minerve*, comme assistant-rédacteur.

Evariste Gélinas n'avait que vingt-trois ou vingt-quatre ans, et il était à la tête du principal journal bas-canadien, organe du parti conservateur.

La lutte était sérieuse, ardente, à cette époque ; les deux



The Montreal Dispatch Co. Montreal.

ÉVARISTE GÉLINAS, (CARLE TOM.)

partis, presque d'égale force, frappaient à grands coups. Le *Pays* était rédigé par M. Dessaulles. Il fallait de l'habileté, du courage, des connaissances et une grande vivacité d'esprit pour lutter contre un pareil adversaire.

M. Gélinas, heureusement, était mûr avant le temps. Un jugement sain, un esprit fertile et pénétrant, de fortes études et un grand talent d'analyse et de dialectique semblaient le prédestiner à la polémique. Il excellait surtout à voir le côté faible ou ridicule d'une proposition, et sa verve lui inspirait alors d'heureuses reparties.

M. Gélinas a rédigé presque seul la *Minerve* de 1861 à 1865, durant l'une des époques les plus accidentées et les plus émouvantes de notre politique. Trois élections générales, trois changements de ministères et l'avènement d'un nouveau régime agitèrent profondément l'opinion publique. C'était une rude tâche que de rédiger la *Minerve* dans un temps pareil, de suffire aux exigences de la discussion et d'un parti plein d'ardeur. Oui, la tâche était rude pour un homme de cœur qui voulait se montrer à la hauteur des circonstances et justifier la confiance qu'on avait en lui. Les amis sont exigeants dans ces temps-là : le journal est leur enseigne, leur sentinelle avancée, obligée d'être toujours sur le qui-vive, pour leur donner le mot d'ordre, le signal de la bataille ; les ennemis sont acharnés, implacables, toujours prêts à profiter de la moindre faute, de la négligence la plus légère.

Quel travail alors pour le pauvre journaliste ! Quelles préoccupations de tous les jours, de tous les instants ! Quelle tension continuelle de toutes les facultés de l'âme !

Point de repos pour lui, car la presse qu'il alimente n'attend pas, il faut qu'il veille pour que l'abonné ait le journal à son réveil, il faut qu'il travaille pour préparer les armes avec lesquelles on fera la lutte, le lendemain, sur le husting ou dans le parlement. Des orateurs à voix sonore remporteront de grands succès en répétant simplement les arguments qu'il leur aura donnés, et on ne pensera même pas à lui.

Le journaliste ! on ne le connaît pas, c'est le journal qu'on connaît ; un journal n'a pas de personnalité, ce qu'il renferme appartient à tout le monde, on prend son bien où on le trouve, sans s'occuper de savoir d'où il vient. Demande-t-on au ruisseau d'où viennent les eaux qu'il nous apporte ? S'occupe-t-on de savoir d'où vient l'air qu'on respire ? Le journaliste, c'est le missionnaire se dévouant à une vie de sacrifices pour répandre la foi et la civilisation ; c'est le soldat mourant pour l'honneur du drapeau, d'une mort héroïque mais obscure. Je parle du bon journaliste, de celui qui prend son rôle au sérieux, dont la parole est l'expression d'une âme droite et convaincue, d'un cœur religieux et patriotique.

Malheureusement le journalisme est loin d'être dans ce pays ce qu'il devrait être. Peu encouragé, avili par des luttes mesquines, il n'offre que des déboires à celui qui s'y livre, on n'y entre plus qu'avec répugnance et l'intention d'en sortir le plus tôt possible.

Ceux qui ont connu Gélinas à cette époque, ceux surtout qui furent ses amis, se rappellent comme il était heureux de leur consacrer les loisirs que lui laissaient ses nombreuses occupations, et de sortir de l'abstraction pour se récréer dans les charmes de la conversation intime. Ils se rappellent son aimable sourire, ses fines allusions, ses reparties vives et délicates. La gaieté ne fut jamais chez lui bruyante et tapageuse ; naturellement sérieux et rêveur, la transition n'était jamais complète ; mais on lisait dans sa figure le contentement et le bonheur que donnent le travail et l'espérance, les douces illusions de la jeunesse, de la gloire, du patriotisme, de l'amour.

Mais notre ami ne pouvait tenir longtemps au régime de vie qu'il menait.

La vapeur trop concentrée brise la machine qui la contient, certaines substances dévorent les parois du vase où elles sont renfermées, l'arc trop bandé se rompt, ainsi l'intelligence, continuellement en travail, use et défait le corps,

ainsi l'âme fatigue et détend ses organes, quand elle ne leur laisse jamais un moment de repos.

Voyant que la santé lui manquait au moment où il en avait le plus besoin, car il venait de se marier, Gélinas se décida à quitter le journalisme pour accepter un emploi dans les bureaux publics.

Il y avait quatre ans qu'il était là, quand je le vis. Comme il avait vieilli ! Comme il était malade, mais malade d'esprit surtout ! Comme il était difficile de reconnaître dans cet homme, à l'air distrait et ennuyé, au sourire forcé, l'ami heureux d'autrefois ! On aurait dit qu'un manteau de plomb pesait sur ses épaules, qu'un sombre nuage enveloppait son âme. Il n'avait que vingt-neuf ans, et la vie n'avait plus pour lui d'attraits, l'avenir ne lui offrait plus d'agréables horizons ; il paraissait déjà sous l'empire des désenchantements de la vieillesse, des déceptions les plus cruelles.

Qu'avait-il donc ? — Il n'était pas à sa place. L'oiseau captif, fait pour voler dans la hauteur des cieux, est-il heureux dans sa cage ? La plante exotique, qui fleurit sous un ciel chaud, ne dépérit-elle pas dans l'ombre et le froid ? Le coursier ardent qu'on retient peut-il modérer son impatience ? L'homme condamné à vivre obscur du fruit d'un travail vulgaire, lorsqu'il était né pour les nobles travaux de l'intelligence, obligé de servir, lorsqu'il aurait pu commander, peut-il être heureux ?

Gélinas était né journaliste, homme de lettres ; son intelligence avait besoin d'espace, de liberté, de lumière et d'activité, et il était condamné à une vie de repos, d'inaction, de monotones loisirs. Il lui fallait assister, impassible, impuissant, à ces nobles combats qu'il avait conduits autrefois, voir de loin ces luttes émouvantes où d'autres cueillaient des lauriers en marchant sur ses traces.

Il est une chose dont certains hommes se privent difficilement, c'est de communiquer leurs idées et leurs sentiments, d'agir sur leurs semblables, de s'épancher en quelque sorte au dehors.

Ajoutons à cela les soucis domestiques, les inquiétudes de l'homme de cœur obligé de concilier les exigences de sa position avec celles d'un salaire qui commande la prudence.

Plus d'une fois, Gélinas voulut briser les barreaux de sa prison, pour rentrer dans la carrière où l'appelaient ses aspirations, mais, chaque fois, la nécessité le força de renoncer à ses désirs. Deux mois avant sa mort, encore, il fit une autre tentative qui échoua.

Quel fardeau que le poids des pensées qui envahissent, dans de pareilles circonstances, l'âme d'un homme à la tête ardente !

Certains hommes trouvent dans leur nature énergique ou dans la religion la force de supporter ce fardeau. Ils espèrent, ils travaillent et ils attendent.

D'autres refusent de porter ce fardeau et s'y dérobent en s'ôtant la vie, ou bien cherchent l'oubli dans une passion qui les étourdit un instant, pour les laisser moins forts que jamais en face de la réalité.

Qui d'ailleurs, ayant une imagination vive et un cœur sensible, ne se prend pas quelquefois à trouver tristes et ridicules les choses de ce monde ? Qui n'est pas tenté, à la vue des injustices et de l'égoïsme des hommes, de s'enfermer dans la solitude de son cœur et de ses pensées, ou de s'étourdir pour ne rien voir, ne rien entendre ?

Plus l'intelligence est active et l'âme sensible, impressionnable, plus les dangers du désenchantement sont terribles.

Pourquoi les poètes sont-ils généralement des hommes malheureux ? si ce n'est parce qu'ils ont une plus grande puissance de souffrir et de penser que le reste des mortels, et une soif de bonheur plus difficile à apaiser que les autres hommes.

Ne sont-ce pas les fleurs les plus brillantes qui se fanent le plus promptement aux rayons ardents du soleil, aux rafales de la tempête ?

Heureux ceux qui ont une force de caractère égale à leur

force de penser et de sentir, chez qui la raison ou la religion maîtrise l'imagination !

Gélinas ne voulut pas, cependant, renoncer complètement à la carrière qu'il aimait. Ne pouvant plus faire partie de l'armée régulière du journalisme, il voulut y servir comme volontaire, et c'est en cette qualité qu'il s'est tant distingué, depuis quelques années, par de nombreux succès.

Il y a dans la littérature, comme dans les armées, ce qu'on pourrait appeler la cavalerie légère, corps magnifique composé d'écrivains dont le talent souple et le coup d'œil rapide jettent un grand éclat sur la presse. Présent sur tous les points à la fois, toujours au guet, ils épient sans cesse l'occasion de rompre une lance, de faire une charge brillante.

Le journalisme canadien se prête peu à ces évolutions, le terrain manque, les horizons sont trop bornés ; la vie sociale nécessaire à ce genre de littérature, ne lui offre guère de ressources en Canada. En France même, où le champ est si vaste, les plus brillants soldats de cette milice littéraire sont obligés de se reposer pour ne point fatiguer le public.

Carle Tom eut le mérite de faire plus dans ce genre qu'aucun n'avait fait encore dans ce pays ; ses premières causeries enlevèrent le public et continuèrent de l'amuser pendant longtemps. On ne pouvait se lasser d'admirer le tour de phrase original et pittoresque, la verve pétillante, l'allusion fine et ingénieuse qui caractérisaient ces charmantes improvisations nées au jour le jour d'une pensée douce ou amère, sous un ciel sombre ou étoilé.

On fut fort surpris, dans certains cercles, lorsqu'on apprit que c'était Gélinas qui écrivait sous le pseudonyme de *Carle Tom*. On ne croyait pas qu'il pouvait passer aussi rapidement du grave au léger, du sérieux au badin, manier la cravache et le fleuret avec tant de dextérité. Mais dans la situation d'esprit où il était, il prenait plaisir à fouetter les travers et les ridicules de la société.

Lorsque l'*Opinion Publique* fut fondée, il devint l'un de

ses collaborateurs les plus assidus. C'est lui qui y publia, d'abord sous les initiales "C. T.," et plus tard sous le pseudonyme "Un Solitaire," ces spirituels *courriers* et *causeries* où les réflexions philosophiques se mêlaient si agréablement aux boutades les plus originales. Il cherchait dans une lecture assidue des distractions aux ennuis de ses prosaïques occupations et y trouvait une source intarissable d'inspirations. Tout s'animait sous sa plume, les sujets les plus secs prenaient une forme agréable ; il trouvait des fleurs jusque dans les déserts les plus arides.

Mais, malgré son habileté, il ne put échapper complètement aux difficultés que ce genre de littérature rencontre ici. Dans son désir de produire, il sacrifiait quelquefois la qualité à la quantité, la clarté à l'abondance ; à force de disséquer certains sujets ingrats, il nous égarait dans un dédale de minuties où la stratégie des mots ne suffisait pas à masquer la faiblesse des pensées. On lui pardonnait facilement ces ombres passagères, car on savait que son talent en sortirait promptement, plus brillant que jamais.

Lorsqu'on jette les yeux sur la mosaïque brillante que forment ses écrits, on regrette que la mort soit venue éteindre prématurément une intelligence destinée à jeter un si vif éclat sur le journalisme canadien, car tôt ou tard il serait parvenu, avec du courage et de la patience, à renouer le fil brisé de sa carrière, et son talent mûri par l'âge et l'étude aurait atteint des proportions remarquables.

Malheureusement son organisme affaibli n'était pas en état de résister à une forte secousse ; une inflammation de poumons, en trois jours, le conduisit à la tombe. Lorsqu'il apprit que la maladie pouvait être fatale, il se hâta de faire venir le prêtre et fit tout en son pouvoir pour trouver au-delà de cette vie le bonheur qui lui avait manqué sur la terre. Puisse-t-il l'avoir trouvé ce bonheur ! C'est le vœu sincère de ses amis, de tous ceux qui ont pu apprécier les belles qualités de son cœur et de son esprit.

M. Gélinais avait épousé mademoiselle Mathilde Parent, deuxième fille de M. Etienne Parent, sous-secrétaire d'Etat. Il laisse trois petits garçons.

Montréal, 3 Janvier 1873.

MGR TACHÉ.

La famille Taché est une des plus anciennes et des plus remarquables familles du pays ; elle s'est distinguée dans la guerre et la politique, dans les sciences et les lettres, par son dévouement à la religion et à la patrie.

Jean Taché, le fondateur de cette famille au Canada, arriva à Québec en 1739, et devint syndic des marchands de cette ville. Il y épousa mademoiselle Marguerite Joliette, petite fille du célèbre découvreur du Mississipi. C'est lui que les négociants du Canada chargèrent d'aller à la cour de France faire des représentations contre l'administration infidèle de l'intendant Bigot. Il faisait un commerce d'importation et d'exportation assez considérable pour tenir une ligne de navires entre la France et le Canada. La guerre de la conquête l'ayant ruiné, il devint notaire public sous la domination anglaise.

Charles, l'un de ses fils, s'établit à St-Thomas de Montmagny et eut trois fils, Charles, Jean-Baptiste et Etienne devenu Sir Etienne-Pascal. Charles, l'aîné, après avoir servi comme capitaine dans le régiment des Voltigeurs canadiens, s'établit à Kamouraska. Il épousa mademoiselle Henriette Boucher de la Broquerie, arrière-petite-fille du



The Montreal Dispatch Co. Montreal.

MONSEIGNEUR TACHÉ.

fondateur de Boucherville, et arrière-nièce de madame de Youville, l'illustre fondatrice des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général. De ce mariage naquirent Ls Taché, Ecr, shérif de St-Hyacinthe, J.-C. Taché, l'un de nos écrivains les plus remarquables, et Alexandre-Antonin Taché.

Des deux côtés le sang est bon, l'origine remarquable, les souvenirs glorieux. Le type de ces deux familles si fortement trempées s'est conservé heureusement dans leurs descendants, et le sang réuni des Taché et des de la Broquerie anime encore des cœurs nobles et des corps vigoureux, exemple : l'archevêque de St-Boniface, Mgr Taché.

Il est peu d'hommes plus populaires que Mgr Taché parmi les populations françaises et catholiques de l'Amérique du Nord ; son nom est profondément gravé dans le cœur des Canadiens-Français. L'évêque de la Rivière-Rouge a quelque chose du respect qui entoure les saints et du prestige qui s'attache aux héros. Le peuple n'a pas oublié le sentiment d'admiration et d'attendrissement qu'il éprouva, il y a vingt ans, lorsqu'il vit un jeune homme si bien doué, renoncer à l'avenir brillant que le monde lui promettait pour se consacrer à la vie pénible des missions. Ce sentiment a été entretenu depuis par le récit des souffrances et des travaux héroïques de l'évêque bien-aimé de la Rivière-Rouge.

Il est né à la Rivière-du-Loup (en bas), le vingt-trois juillet mil huit cent vingt-trois. Il n'avait pas encore trois ans lorsqu'il perdit son père. Après la mort de son époux, madame Taché alla résider à Boucherville avec sa jeune famille, chez M. de la Broquerie, son père.

Madame Taché était une de ces mères admirables qui enfantent les grands hommes et les grandes nations. Elle remarqua les bonnes dispositions de son fils Alexandre et s'empressa de faire pénétrer dans son âme, avec les premières lueurs de la raison, les vertus et les nobles sentiments qui ornaient la sienne.

A l'école comme au collège, Alexandre Taché se fit

remarquer par la douceur de son caractère, sa naïve et franche gaieté et la vivacité de son intelligence.

Le collège de St-Hyacinthe eut l'honneur de former cet élève destiné à de si grandes choses.

Mgr Taché eut pour condisciples les abbés Provençal, Lavallée et le R. P. Trudeau. Son cours terminé, il prit l'habit ecclésiastique, passa quelques mois au grand séminaire de Montréal et au collège de Chambly, et retourna à St-Hyacinthe, où il enseigna les mathématiques. L'abbé J.-B. Champeau et l'hon. Chs Laberge furent au nombre de ses disciples.

Mais sa vocation religieuse l'appelait ailleurs ; il fallait un autre champ, des horizons plus vastes à son zèle apostolique. La Providence avait mis dans son âme le sentiment des grands sacrifices, la soif du salut des âmes. C'est sous l'empire de cette vocation irrésistible qu'il entra au noviciat des révérends Pères Oblats à Longueuil. C'est là que la Providence l'attendait pour lui faire connaître sa vocation.

C'était en mil huit cent quarante-cinq. Le Saint-Siège venait de détacher du diocèse de Québec le territoire de la baie d'Hudson et du Nord-Ouest, et de l'ériger en vicariat apostolique. Ce vicariat, devenu depuis le diocèse de St-Boniface, fut confié au zèle apostolique de Mgr Provencher, l'un des plus illustres et de plus dévoués missionnaires de la Rivière-Rouge.

Ce saint évêque voulant assurer à son vicariat les services d'un ordre religieux, avait jeté les yeux sur les RR. PP. Oblats, établis au Canada depuis trois ans. Ceux-ci, ayant accepté l'offre libérale qu'on leur faisait d'aller, pour convertir les sauvages, se consacrer à une vie de peines, de souffrances et de privations de toutes sortes, le frère Taché eut la pensée d'offrir ses services à Mgr Provencher.

Cette pensée l'effraya d'abord, et il y avait de quoi.

Il avait vingt et un ans.

Il était à cet âge où les fibres qui attachent l'homme au sol natal, aux amis de son enfance, aux personnes qui l'ont

aimé, sont si difficiles à briser. L'arbre dont le temps a desséché les racines, que la tempête a courbé vers la terre, est plus facile à déraciner que la jeune plante pleine de sève et de vigueur.

Mgr Taché n'avait pas éprouvé encore ces désenchantements et ces misères de la vie qui aident le sacrifice. Il n'avait connu que les joies naïves de la famille, les soins et les sollicitudes d'une mère adorée ; il avait grandi au milieu des affections les plus douces, les plus délicates.

Mais l'amour qu'il portait à sa mère fut le moyen dont la Providence se servit pour le décider à accomplir le grand projet qui fermentait dans son âme. Madame Taché était bien malade ; il demanda à Dieu la guérison de sa mère en retour du sacrifice que le ciel exigeait de lui. Ce dévouement fut agréable à Dieu, car madame Taché recouvra la santé et vécut encore vingt ans.

Le 24 juin 1845, tout était consommé, le frère Taché partait de Montréal avec le Rév. P. Hubert, pour sa pénible mais glorieuse mission. C'était le jour de la St-Jean-Baptiste, un mauvais jour pour se séparer de la patrie. Partout sur son passage, il vit des signes de joie, des drapeaux, des arcs de verdure, il entendit les chants joyeux de la patrie, ces airs nationaux que l'exilé canadien ne peut entendre sans pleurer.

Qu'il dut souffrir !

Il a écrit lui-même, dans une page sublime, les sentiments qu'il éprouva lorsqu'il quitta le sol canadien. Laissons-le parler :

“ Nous arrivions à l'une des sources du Saint-Laurent ; nous allions laisser le grand fleuve, sur les bords duquel la Providence a placé mon berceau, sur les eaux duquel j'eus la première pensée de me faire missionnaire de la Rivière-Rouge. Je bus de cette eau pour la dernière fois ; j'y mêlai quelques larmes et lui confiai quelques-unes de mes pensées les plus intimes, de mes sentiments les plus affectueux.

“ Il me semblait que quelques gouttes de cette onde lim-

pide, après avoir traversé la chaîne de nos grands lacs, iraient battre la plage près de laquelle une mère bien-aimée priaient pour son fils, pour qu'il fût un bon oblat, un saint missionnaire.

“ Je savais que, toute préoccupée du bonheur de ce fils, elle écoutait jusqu'au moindre murmure du nord-ouest, jusqu'au moindre murmure de la vague, comme pour y découvrir l'écho de sa voix demandant une prière, promettant un souvenir. J'exprime ce sentiment parce que, depuis vingt ans, le souvenir de l'émotion qu'il m'a causée me permet de mieux apprécier le généreux dévouement de ceux qui dévouent ici leur vie pour le salut de leurs semblables.

“ La hauteur des terres était comme le seuil de la porte qui nous laissait pénétrer dans notre nouveau séjour ; c'était comme la barrière qui allait se fermer derrière nous. Quand le cœur est en proie à une vive émotion, il a besoin d'un aliment plus fort.

“ Pour calmer le mien, je lui dis de considérer tout ce qu'il y a d'inculte et de sauvage dans la nature du sol qu'il foulait aux pieds. Je lui dis surtout de se rappeler tout ce qu'il y a de misères à soulager dans un grand nombre des habitants de ce sol. Je compris alors toute la grandeur du sacrifice imposé au missionnaire ; j'en calculai ou du moins j'en acceptai toutes les conséquences. Je fis à ma patrie un adieu que je croyais éternel, et je vouai à mon pays adoptif un amour et un attachement auxquels je ne voulais et ne veux donner d'autre terme que celui de ma vie. Dieu accepta, j'espère, le sacrifice qu'il m'inspira, la prière que je lui adressai.”

Ces sacrifices sont si communs dans la religion catholique qu'on finit par ne plus les remarquer, mais ils n'en sont pas moins sublimes, et Dieu qui sait ce qu'ils valent, doit les mettre bien au-dessus des actions héroïques célébrées par l'histoire.

Mgr Taché arriva à St-Boniface le 25 août, après soixante

et deux jours d'un voyage pénible. Dans ce temps-là, le canot d'écorce était le seul moyen de transport de Montréal à la Rivière-Rouge ; les portages étaient longs ; il fallait faire souvent plusieurs milles à pied, à travers des bois, des marais et des rochers. Le voyage fut rude pour le jeune missionnaire, si peu habitué à de pareilles fatigues.

Le premier dimanche après son arrivée à St-Boniface, le frère Taché fut ordonné diacre, et, le douze octobre de la même année, il était fait prêtre par Mgr Provencher, et oblat par le R. P. Hubert.

C'était la première fois que des vœux étaient prononcés sur les bords de la Rivière-Rouge, et, chose digne de remarque, le jeune oblat qui les faisait était le descendant de celui qui le premier arbora le drapeau de la France dans ces régions lointaines, savoir, l'illustre Varennes de la Vérandrye, parent par sa mère des de la Broquerie.

Au mois de juillet de l'année suivante, le P. Taché commença sérieusement cette vie de voyages fatigants, d'aventures émouvantes et de dévouements sublimes que les annales de la propagation de la foi offrent à notre admiration. Il partait pour l'Ile-à-la-Crosse, où le père Thibault avait fondé une mission l'année précédente. Il avait pour compagnon cet illustre apôtre de la Rivière-Rouge qui porte aujourd'hui le nom de Mgr Laflèche. Nos deux héroïques missionnaires prirent deux mois pour faire les trois cents lieues qui séparaient l'Ile-à-la-Crosse de St-Boniface.

Le P. Taché n'avait encore voyagé qu'en été, il avait beaucoup marché, sillonné bien des lacs et des rivières en canot d'écorce, mais il n'avait pas encore éprouvé les douceurs d'un voyage en hiver à travers ces régions glaciales où le froid descend si facilement à 25 ou 30 degrés au-dessous de zéro. Il connut ces douceurs, car de l'Ile-à-la-Crosse il reçut ordre de se rendre au lac Vert pour baptiser un vieux chef sauvage qui avait toujours refusé de se faire chrétien, mais que la grâce avait touché à la fin, et de là il partit pour le lac Caribou, à une centaine de lieues au nord-est de l'Ile-à-la-Crosse.

Voici comment Mgr Laflèche fait la description des voyages des missionnaires à travers la Rivière-Rouge :

“ Les préparatifs du départ sont bientôt faits. Une
“ planche large de 40 centimètres ; je me place dessus, gar-
“ dant de mon mieux l'équilibre ; quelques chiens sont
“ attelés, et me voilà parti. Les chutes sont fréquentes,
“ mais peu dangereuses, parce qu'on ne tombe pas de bien
“ haut ; que le vent souffle, que la neige tombe, on marche ;
“ le soir, il faut dormir, et la maison se trouve partout ; le
“ premier bois que l'on rencontre est choisi pour lieu de
“ campement ; l'un écarte un peu la neige, l'autre allume
“ le feu ; dans un instant, le repas est préparé et pris de
“ bon appétit, puis on étend sa couverture et l'on dort,
“ s'il plaît au sommeil de venir.”

Qui eut vu cet homme passer, tout couvert de frimas, le fouet à la main, traîné sur une planche par des chiens, à travers la neige et la tempête, ne se serait pas imaginé qu'il avait sous les yeux l'un des jeunes hommes les plus distingués du Bas-Canada ; un libre-penseur n'aurait pu croire que ce jeune homme parcourait ainsi les forêts du Nord-Ouest, dans le seul but de conquérir des âmes à Jésus-Christ.

On comprend plus facilement qu'un marchand bouleverse le monde pour trouver de l'or, ou qu'un guerrier traverse les mers pour conquérir des empires. On ne s'arrête pas dans le monde pour considérer tout ce qu'il faut de courage et de persévérance, d'héroïsme plutôt, pour passer sa vie à instruire les sauvages dans la foi, au milieu de toutes les privations et des sacrifices qui répugnent le plus à la nature humaine, lorsqu'on aurait pu jouir de toutes les délicatesses de la vie, aspirer à toutes les jouissances, à tous les bonheurs que les hommes recherchent si avidement.

Ne peut-on pas supposer que plus d'une fois le dégoût a dû entrer dans l'âme du jeune missionnaire dont nous écrivons la vie ? Lorsqu'après avoir marché tout le jour par des froids de trente à quarante degrés, il n'avait, le soir, pour toute nourriture que ce que les chiens auraient à peine man-

gé, pour lit le sol couvert de neige, pour abri le firmament, croit-on que l'image de la patrie et les souvenirs de la famille ne lui apparaissaient pas quelquefois avec toutes leurs séductions ?

Mgr Taché a fait des voyages de quatre à cinq cents lieues, partie à pied, à la raquette ou avec des chiens. Dans un de ces voyages, il a couché soixante nuits dehors.

Que de fois il a fait ainsi trente et quarante lieues pour essayer de convertir un sauvage, de sauver une âme au péril de sa vie, en dépit des dangers et des menaces de mort. Heureusement l'homme, quelque farouche et grossier qu'il soit, ne peut s'empêcher d'admirer l'héroïsme du dévouement ; presque toujours la porte de la cabane du sauvage s'ouvrait pour recevoir la robe noire, le tomahack s'inclinait devant le crucifix, et le sauvage, vaincu par la grâce, avouait que le missionnaire était l'envoyé du Grand-Esprit.

O religion catholique, que tes œuvres démontrent éloquentement ta divine origine !

Il faudrait un volume pour dire tout ce que Mgr Taché a fait dans le Nord-Ouest, pour célébrer ses actes de vertu et de dévouement. Il n'y a pas un arbre en quelque sorte, pas une rivière qui ne chante les grandes actions de l'apôtre de la Rivière-Rouge. Comment rendre justice à une vie dont chaque instant a été marqué par un sacrifice ? On transmet à la postérité le nom du soldat qui, dans l'enivrement de la bataille, s'est exposé à la mort pour sauver son général, que dire alors de celui qui pour sauver des âmes, s'expose tous les jours pendant vingt ans au même danger, sans aucun espoir de récompense humaine ? D'ailleurs, il est quelque chose qui l'emporte, à notre point de vue, sur ces actions brillantes accomplies dans un moment d'enthousiasme, sous l'empire d'une grande surexcitation ; c'est une vie entière consacrée à s'humilier, à endurer toute espèce de souffrances physiques et morales, c'est le sacrifice obscur et continu, sans trêve ni repos, l'immolation de soi-même passée à l'état d'habitude.

Les vertus et les bonnes œuvres de Mgr Taché l'avaient rendu aussi populaire sur les bords de la Rivière-Rouge, que sur les rives du St-Laurent, et ses supérieurs n'avaient pas tardé à admirer son zèle et ses talents. Aussi, lorsque Mgr Laflèche refusa, en 1850, à cause de ses infirmités, la place de coadjuteur auprès de Mgr Provencher, le vénérable évêque de St-Boniface s'adressa au P. Taché. Le P. Taché n'avait que vingt-six ans, il ne put croire d'abord qu'on l'appelait sérieusement à l'épiscopat, mais il comprit, en arrivant à la Rivière-Rouge, que la chose était sérieuse. Une lettre du fondateur de l'ordre des Oblats, Mgr de Mazenod, lui commandait de se rendre à Marseille, et, malgré toutes ses objections, il était sacré évêque dans la cathédrale de Viviers, le 23 novembre mil huit cent cinquante-un par Mgr de Mazenod et Mgr Guibert, l'archevêque actuel de Paris.

Que pensa le P. Taché de son élévation à l'épiscopat. Il répond lui-même à cette question dans "*Vingt années de missions.*"

" Le nouvel élu avait malheureusement, dit-il, assez de vanité pour être flatté du choix qu'on avait fait de lui. Malgré cette faiblesse et pour des motifs d'un ordre plus élevé, il avait toujours désiré se conformer aux vues et aux desseins de ses supérieurs qui lui donnaient une marque non équivoque de leur estime et de leur confiance ; un sentiment qui vaut mieux qu'une sotte vanité, lui causa une satisfaction véritable.

" Mais ce n'est pas tout. L'élection à l'épiscopat n'éteint pas jusqu'aux dernières lueurs de la raison. Nonobstant sa vanité, nonobstant même une certaine et noble complaisance, il restait au nouvel élu assez de sens pour croire que le poids de l'épiscopat, si lourd de sa nature, est vraiment un fardeau écrasant pour des épaules et une tête de vingt-sept ans. Il avait travaillé assez consciencieusement pour savoir que les devoirs sont une charge, et que c'est se torturer soi-même que d'accepter une plus grande responsabilité.

“ Que pensaient les autres ? Ceux qui ne connaissent pas nos missions, qui ignorent la grandeur et la nature des courses que doit faire ici le premier pasteur, durent hausser les épaules en voyant que l'on choisissait un tout jeune prêtre pour en faire un prince de l'Eglise. Eût-on même dit que c'était une sottise, que nous ne nous en étonnerions pas.”

Après son sacre, Mgr Taché alla à Rome, où il trouva auprès du Souverain-Pontife et sur les tombeaux des martyrs, la force dont il avait besoin pour accomplir ses glorieuses mais pénibles destinées. Il partit de Rome, dans le mois de février, pour le siège lointain de son épiscopat, et s'arrêta quelque temps au Canada, où les plus vives sympathies lui furent prodiguées. On ne pouvait se lasser de voir et d'entendre le jeune et populaire évêque de la Rivière-Rouge ; on le contemplait avec un sentiment d'admiration et d'orgueil national ; on aurait voulu le garder parmi nous, et il lui fallut faire un effort encore pour s'arracher aux affections les plus sincères, aux séductions les plus puissantes.

Il partit au mois de mai, passa quelques jours à Saint-Boniface auprès de Mgr Provencher, et arriva à l'Ile-à-la-Crosse, le siège de sa mission, le dix septembre. La joie fut grande parmi les sauvages, lorsqu'ils virent revenir, évêque, leur bien-aimé P. Taché. Mgr Taché se remit à l'œuvre en arrivant et s'occupa immédiatement d'agrandir le royaume de Jésus-Christ en jetant partout les fondements de nouvelles missions. Son élévation à la dignité épiscopale loin d'adoucir son sort ne fit qu'augmenter son zèle et redoubler ses fatigues. Il se multiplia pour être partout à la fois, pour porter aux extrémités du Nord-Ouest le flambeau de la foi.

A son appel d'héroïques missionnaires et de saintes religieuses sont allés partager ses travaux et l'aider à accomplir sa glorieuse mission. On a vu, sous le souffle de son dévouement, surgir des écoles, des collèges et des couvents, dans

ces forêts séculaires livrées jusqu'alors à la barbarie, et presque partout, à l'heure qu'il est, le clocher d'une chapelle catholique fait voir que le nom de Dieu est honoré dans ces lointaines régions.

L'œuvre de Mgr Taché à la Rivière-Rouge n'est pas seulement religieuse, elle est de plus éminemment nationale. Fidèle aux traditions de ses ancêtres, il a toujours mené de front le triomphe de l'Évangile et la gloire de sa patrie. Créer dans le Nord-Ouest un peuple français et catholique, faire de ce peuple l'avant-garde de la nationalité canadienne-française dans l'Amérique du Nord, est le but de ses nobles efforts, l'objet de ses pensées.

Il s'est attaché au sort de ce pauvre petit peuple de la Rivière-Rouge, il s'est appliqué à élever son intelligence, à ennoblir ses sentiments par le culte de la religion et de la patrie.

On peut se faire une idée des angoisses qui saisirent Mgr Taché, lorsqu'il vit l'orage à la veille de fondre sur la colonie du Manitoba et de détruire, peut-être, le fruit de vingt années de travaux et de sacrifices. Il voulut conjurer cet orage et vint au Canada pour exposer aux autorités les griefs des Métis, et engager notre gouvernement à ne pas les exaspérer en changeant, sans les consulter, leur situation politique. Malheureusement on sut fort peu apprécier les motifs patriotiques qui l'avaient amené au milieu de nous, on ne tint pas compte de ses sages conseils.

Mgr Taché se voyant repoussé, partit, l'esprit inquiet, pour le concile œcuménique qui était à la veille de s'ouvrir à Rome, et l'hon. M. McDougall se mit en route pour la Rivière-Rouge.

On sait ce qui arriva.

Les Métis indignés ne voulurent pas se laisser imposer un gouvernement dont ils redoutaient les projets, et la crise qu'avait prévue Mgr Taché éclata. Les ministres canadiens comprirent, mais trop tard, qu'il aurait été plus sage d'écouter les conseils de Mgr Taché. Effrayés de l'attitude

énergique des Métis, ils s'adressèrent à Sa Grandeur et lui demandèrent de venir à leur secours.

Mgr Taché, oubliant les justes susceptibilités qu'il aurait pu faire valoir, quitta le concile et se rendit à la Rivière-Rouge. Les Métis, toujours dociles à la voix de leur évêque bien-aimé, se soumirent à toutes les idées de conciliation qu'il leur suggéra.

On sait que Mgr Taché joua un rôle important dans les négociations qui eurent lieu entre les Métis et le gouvernement canadien. Ses conseils contribuèrent puissamment à inspirer aux habitants de la Rivière-Rouge une confiance entière dans les promesses d'amnistie qui leur furent faites par les ministres canadiens.

Inutile de dire combien Mgr Taché a été sensible à la violation des promesses dont il s'était jusqu'à un certain point porté garant, combien il a ressenti douloureusement les justes mécontentements des habitants de la Rivière-Rouge.

Mgr Taché s'est trouvé dans une des situations les plus difficiles qu'on puisse imaginer. Obligé de concilier ses sympathies pour une population dont il était le protecteur, avec les exigences politiques et ses devoirs envers un gouvernement qu'il estimait, il n'a pu satisfaire tout le monde.

Mais s'il a péché, c'est pour avoir montré trop de modération et de confiance dans le gouvernement, dans un temps où les droits et les intérêts des Métis auraient exigé plus d'énergie et de défiance. Le désir d'éviter des troubles qui menaçaient d'éclater à tous moments, l'a peut-être entraîné trop loin dans la voie des concessions. Sans ses conseils les Métis n'auraient pas probablement déposé les armes avant d'être amnistiés.

Terminons par quelques coups de crayon.

Mgr Taché n'est pas grand de taille, mais il a pris de l'embonpoint en vieillissant, et il a toutes les apparences de la vigueur et de la santé. On ne dirait pas à le voir qu'il a

supporté tant de fatigues, vécu de pémican pendant des mois, souffert du froid, de la faim et de la soif. Son regard est doux, sa figure animée et agréable.

Sa conversation est piquante, spirituelle, agréable. Il est porté à la plaisanterie et même à l'ironie. Il a l'esprit vif et pénétrant, l'âme enthousiaste de tout ce qui est beau et bon. Par un heureux privilège, Mgr Taché joint à l'imagination et à la sensibilité du poète, l'esprit subtil du savant, un talent prononcé pour les sciences exactes. Si on reconnaît le poète et le littérateur dans son ouvrage intitulé "Vingt années de missions," on rend hommage au savant, lorsqu'on lit le livre magnifique qu'il a composé pour faire connaître les ressources du Nord-Ouest. On a critiqué ce livre, on a voulu faire croire que Mgr Taché l'avait écrit avec une arrière-pensée, dans le but d'empêcher l'annexion de ce territoire à la Confédération, en diminuant la haute idée qu'on s'en faisait. Il n'a eu d'autre tort que de dire la vérité, de faire une peinture vraie et fidèle de ce qu'il avait vu de ses yeux.

Mgr Taché a fait, dans son livre intitulé "Vingt années de missions," l'histoire des missions du Nord-Ouest. On a pu juger, par les fleurs que nous en avons détachées, de la beauté de ce livre; on y trouve des pages admirables où toutes les grâces de la poésie se mêlent agréablement aux pensées les plus élevées; il y règne depuis le commencement jusqu'à la fin un enjouement et une gaieté qu'on est surpris de trouver dans un pareil ouvrage.

L'esquisse du Nord-Ouest est l'ouvrage le plus complet qui ait été fait sur les ressources de la Rivière-Rouge, la nature de ses produits et les différentes races d'hommes et d'animaux qui habitent ce pays.

Les discours et les sermons de Mgr Taché se distinguent, comme ses écrits, par l'abondance des pensées, la grâce et la naïveté du style, une simplicité et une facilité d'expressions qui ressemblent quelquefois à de la négligence. Il parle sans effort et sans prétention, d'une voix égale et d'un

ton trop uniforme, mais sa parole remue les âmes et les esprits, car elle porte l'accent de la conviction et coule du cœur comme d'une source intarissable.

La vie de Mgr Taché est un exemple frappant des effets merveilleux que la religion catholique produit dans les âmes.

LE DR ROBERT NELSON.

Parmi les Canadiens d'origine anglaise qui ont combattu pour nos libertés politiques, on remarque les deux docteurs Nelson, Robert et Wolfred. Issus d'une famille loyale et fils d'un officier de la marine anglaise, parents enfin de cet illustre Lord Nelson dont le nom signifie gloire et dévouement pour l'Angleterre, l'amour de la justice et de la liberté a été plus fort chez eux que les liens du sang. Ils ont eu la force de s'élever au-dessus des préjugés de la plupart de leurs compatriotes pour ne voir que la grandeur et la justice de notre cause. Ils n'ont pas craint de faire perdre à leur famille le fruit d'un siècle de combats et de loyauté, d'exposer leur vie et leur fortune pour un peuple qu'ils croyaient opprimé. Ils ont approuvé l'énergie de ce peuple revendiquant les droits et privilèges attachés à la qualité de sujet anglais et ils ont voulu eux-mêmes être libres, ici, à l'ombre du drapeau anglais, comme on l'est en Angleterre. Quelle que soit l'opinion qu'on entretienne sur l'opportunité des insurrections de 37 et 38, dont ils furent les deux chefs principaux, il est juste que la population canadienne honore leur mémoire et rende hommage à ce qu'ils ont fait et enduré pour la cause nationale.



The Portland Dockyard Co. Portland.

ROBERT NELSON.

Occupons-nous pour le moment de celui qui vient de mourir sur le sol américain, de Robert Nelson.

Il donna, dès son bas âge, des preuves d'une rare intelligence, d'un caractère fortement trempé. Après des études sérieuses sous le docteur Arnoldi, médecin célèbre de son temps, il s'établit à Montréal et se fit en peu de temps une clientèle considérable. Il se livra surtout à l'étude de la chirurgie et acquit dans cette science une immense réputation.

C'était l'homme des cas difficiles, des grandes opérations ; le bruit de ses succès se répandant au loin, on venait à lui de toutes les parties du pays. Ses cures remarquables et ses écrits portèrent son nom jusque dans les pays étrangers, et en Angleterre comme aux Etats-Unis, on le considérait comme un des premiers médecins de l'époque.

Un jour, dans un voyage qu'il fit en France, il assistait, dans un hôpital, à une opération des plus délicates. Un moment vint où le médecin opérateur parut embarrassé et menaça de faire fausse route. Robert Nelson ayant pris la liberté d'en faire la remarque, le médecin français lui remit son instrument entre les mains et lui dit :

—Eh bien ! faites vous-même, monsieur.

Nelson se mit à l'œuvre et fit l'opération au milieu des applaudissements des médecins et étudiants présents.

Un homme marquant de ce pays, l'un de ses amis, avait reçu une balle dans la cuisse, en se battant en duel. Nelson n'ayant pu lui extraire cette balle, malgré tous ses efforts, alla en Angleterre consulter les meilleurs chirurgiens de ce pays.

Ceux-ci lui dirent que l'opération était impossible, et l'un d'eux ajouta que si elle eût été possible, Robert Nelson l'aurait faite.

Il lui arriva plusieurs fois d'étonner les médecins étrangers du plus grand mérite par la hardiesse et la justesse de ses idées.

Le premier dans le pays il fit l'opération de la pierre et réussit complètement dans plusieurs cas.

Mais les succès professionnels ne suffisaient pas à cette nature militante, à cette intelligence active.

Ami des Canadiens-Français dont il avait appris à apprécier le caractère loyal, il ne put rester longtemps indifférent au spectacle de cette brave population aux prises avec l'arbitraire. Naturellement porté à supporter la liberté contre la tyrannie, le droit contre l'injustice, il épousa notre cause et devint l'un des champions les plus ardents du parti libéral.

Les Canadiens crurent qu'ils ne pourraient mieux faire que d'envoyer un pareil homme les représenter dans la chambre d'assemblée; ils l'élirent pour Montréal, en 1827, avec l'hon. Louis-Joseph Papineau. M. Robert Nelson, qui était plutôt un homme d'action qu'un orateur, parla peu, mais il prit place parmi les chefs de la majorité, fut toujours du côté des résolutions hardies, de la résistance au mauvais vouloir du gouvernement. Cependant les exigences de sa nombreuse et riche clientèle l'empêchant de vaquer à ses devoirs de député comme il l'aurait désiré, il quitta la chambre.

Néanmoins, aux élections générales de 1834, il fut élu de nouveau avec M. Papineau dans la division-ouest de Montréal.

L'élection dura trois semaines. Comme il n'y avait qu'un poll et que l'officier-rapporteur était obligé de le tenir ouvert tant qu'il ne s'écoulait pas une heure sans qu'un vote fût donné, on s'explique les lenteurs et les désordres qu'entraînait un pareil système. Tous les jours c'étaient des rixes, des batailles à coups de poing, de bâton ou de pierre. Enfin l'officier-rapporteur, le Dr Lusignan, qui avait bravement fait son devoir, déclara qu'il ne pouvait plus tenir le poll ouvert sans danger pour sa vie et celle des électeurs et proclama Papineau et Nelson élus.

Comme nous avons déjà parlé des événements qui précéderent l'insurrection de 37, nous nous contenterons de dire que Robert Nelson fut un de ceux qui persistèrent le plus

énergiquement à refuser les subsides au gouvernement, tant que justice n'aurait pas été faite conformément aux 92 résolutions. Il fut un des membres les plus actifs du comité central, l'un des orateurs les plus véhéments dans les assemblées qui eurent lieu.

Il ne prit aucune part cependant à l'insurrection de l'automne de 1837.

Il vaguait tranquillement à ses devoirs professionnels, lorsque, deux ou trois jours après la bataille de St-Denis, où son frère Wolfred avait battu les troupes, il fut arrêté et jeté en prison. Il sortit, peu de jours après, sous caution.

Mais cette arrestation et la nouvelle des mauvais traitements qu'on avait fait subir à son frère et des excès commis par les troupes à St-Charles, à St-Eustache et à St-Benoît, exaspérèrent cette nature fière et sensible. Il partit pour les Etats-Unis, la tête grosse de projets, le cœur plein de vengeance.

Il y trouva M. Papineau, le Dr Côté, Malhiot, Rodier, Davignon et cinq ou six cents patriotes, tous décidés comme lui à prendre leur revanche, à rentrer, les armes à la main, dans leurs foyers dévastés. Déjà, M. Papineau avait jeté dans les esprits l'idée d'une organisation en faveur de l'indépendance du pays et de l'établissement d'une république canadienne. Quelques-uns des hommes les plus importants de l'Etat de New-York avaient promis de favoriser ce mouvement, en fournissant des armes et de l'argent.

Des dissentiments ayant éclaté entre les chefs canadiens, Robert Nelson se mit à la tête du mouvement, rallia les canadiens émigrés autour de lui et fit tous les préparatifs nécessaires pour envahir le Canada.

Tout le monde se mit à l'œuvre avec enthousiasme ; les uns fondaient des balles, les autres achetaient ou empruntaient des fusils, tous, le soir, se réunissaient pour faire l'exercice. Les encouragements qu'ils recevaient des citoyens américains et même des autorités militaires leur donnaient la plus grande confiance dans le succès. Aussi,

à la fin du mois de février, Nelson franchit la frontière avec quelques centaines d'hommes, et lança la proclamation suivante :

“ DÉCLARATION.”

“ Attendu que le solennel contrat fait avec le peuple du Bas-Canada et enregistré dans le livre des Statuts du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, comme le ch. 31 de l'Acte passé dans la 31^e année du règne du roi George III, a été continuellement violé par le gouvernement britannique, et nos droits usurpés ; — et attendu que nos humbles pétitions, adresses, protêts et remontrances contre cette conduite préjudiciable et inconstitutionnelle, ont été faits en vain ; — que le gouvernement britannique a disposé de notre revenu sans le consentement constitutionnel de notre législature locale, qu'il a pillé notre trésor, qu'il a arrêté et emprisonné grand nombre de nos concitoyens, qu'il a répandu par tout le pays une armée mercenaire dont la présence est accompagnée par la consternation et l'alarme, dont la trace est rougie du sang de notre peuple, qui a réduit nos villages en cendres, profané nos temples, et semé par tout le pays la terreur et la désolation ; — et attendu que nous ne pouvons plus longtemps souffrir les violations répétées de nos droits les plus chers et supporter patiemment les outrages et les cruautés multipliés du gouvernement du Bas-Canada : — Nous, au nom du peuple du Bas-Canada, reconnaissant les décrets de la divine Providence qui nous permet de renverser un gouvernement qui a violé l'objet et l'intention de sa création et de faire choix de cette forme de gouvernement qui rétablira l'empire de la justice, assurera la tranquillité domestique, pourvoira à la défense commune, augmentera le bien général, et garantira à nous et à notre postérité les avantages de la liberté civile et religieuse ;

“ Déclarons solennellement :

10. Que de ce jour et à l'avenir, le peuple du Bas-Canada est libre de toute allégeance à la Grande-Bretagne, et que le lien politique entre ce pouvoir et le Bas-Canada, est maintenant rompu.

20. Qu'une forme républicaine de gouvernement est celle qui convient le mieux au Bas-Canada, qui est ce jour déclaré être une république.

30. Que sous le gouvernement libre du Bas-Canada, tous les individus jouiront des mêmes droits : les sauvages ne seront plus soumis à aucune “ disqualification ” civile, mais jouiront des mêmes droits que tous les autres citoyens du Bas-Canada.

40. Que toute union entre l'Eglise et l'Etat est par la présente déclara-

rée être dissoute, et toute personne aura le droit d'exercer librement telle religion ou croyance qui lui sera dictée par sa conscience.

50. La tenure féodale ou seigneuriale des terres est par la présente abolie, aussi complètement que si telle tenure n'eût jamais existé au Canada.

60. Que toute personne qui prendra les armes ou qui donnera autrement de l'aide au Canada, dans sa lutte pour l'émancipation, sera et est déchargée de toutes dettes ou obligations réelles ou supposées résultant d'arrérages des droits seigneuriaux ci-devant en existence.

70. Que le douaire coutumier est, pour l'avenir, aboli et prohibé.

80. Que l'emprisonnement pour dettes n'existera pas davantage, excepté dans certains cas de fraude qui seront spécifiés, dans un acte à être plus tard passé à cette fin par la Législature du Bas-Canada.

90. Que la condamnation à mort ne sera plus prononcée ni exécutée, excepté dans les cas de meurtre.

100. Que toutes les hypothèques sur les terres seront spéciales, et pour être valides seront enregistrées dans des bureaux à être établis pour cette fin par un acte de la Législature du Bas-Canada.

110. Que la liberté et l'indépendance de la presse existeront dans toutes les matières et affaires publiques.

120. Que le procès par jury est assuré au peuple du Bas-Canada, dans son sens le plus étendu et le plus libéral, dans tous les procès criminels, et aussi dans les procès civils au-dessus d'une somme à être fixée par la législature de l'Etat du Bas-Canada.

130. Que comme une éducation générale et publique est nécessaire et est due au peuple par le gouvernement, un acte y pourvoyant sera passé aussitôt que les circonstances le permettront.

140. Que pour assurer la franchise électorale, toutes les élections se feront au scrutin secret.

150. Que dans le plus court délai possible, le peuple choisira des délégués, suivant la présente division du pays en comtés, villes et bourgs, lesquels formeront une convention du corps législatif, pour formuler une constitution suivant les besoins du pays, conforme aux dispositions de cette déclaration, sujette à être modifiée suivant la volonté du peuple.

160. Que chaque individu du sexe masculin, de l'âge de vingt-un ans et plus, aura le droit de voter comme il est pourvu par la présente, et pour l'élection des susdits délégués.

170. Que toutes les terres de la Couronne, et aussi celles qui sont appelées Réserves du Clergé, et aussi celles qui sont nominalement en

la possession d'une certaine compagnie de propriétaires en Angleterre, appelée : " La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique du Nord," sont de droit la propriété de l'Etat du Bas-Canada, et excepté telles parties des dites terres qui peuvent être en possession de personnes qui les détiennent de bonne foi, et auxquelles des titres seront assurés et accordés en vertu d'une loi qui sera passée pour légaliser la dite possession et donner un titre pour tels lots de terre dans les townships qui n'en ont pas, et qui sont en culture ou améliorés.

180. Que les langues française et anglaise seront en usage dans toutes les affaires publiques.

Et pour l'accomplissement de cette déclaration, et pour le soutien de la cause patriotique dans laquelle nous sommes maintenant engagés avec une ferme confiance dans la protection du Tout-Puissant et la justice de notre conduite,—nous, par ces présentes, nous engageons solennellement les uns envers les autres, nos vies et nos fortunes et notre honneur le plus sacré.

Par ordre du gouvernement provisoire.

ROBERT NELSON, Président.

Cette déclaration porte naturellement l'empreinte d'une situation où les esprits étaient surexcités, où les idées avaient plus de fermeté que de justesse, mais on y trouve des sentiments et des intentions qui méritent d'être respectés, et plusieurs des mesures proposées sont passées dans nos lois.

Mais les projets des patriotes avaient transpiré, et des mesures avaient été prises par les autorités canadiennes et américaines pour faire avorter leur entreprise. Ils avaient à peine mis le pied sur le sol canadien qu'ils se trouvèrent entre deux feux, attaqués d'un côté avec énergie par les loyaux anglais et poursuivis de l'autre par les troupes américaines. Ils regagnèrent la frontière et furent presque tous arrêtés et désarmés par les troupes américaines.

Nelson et les autres chefs canadiens ne se découragèrent pas. Voyant que leur expédition avait avorté, faute de discrétion et de préparatifs nécessaires, ils eurent l'idée d'unir tous ceux qui voudraient contribuer à l'indépendance du Canada par les liens d'une vaste société secrète.

Ils fondèrent l'association des "Chasseurs," qui partout aux Etats-Unis comme au Canada, fit de nombreux adhérents et recruta ses membres dans toutes les classes de la société. L'association avait quatre degrés : " L'aigle " dont le rang correspondait à celui de chef de division ; le " Castor " qui avait l'autorité d'un capitaine ; la " Raquette " qui avait neuf hommes sous son commandement ; le " Chasseur " ou simple soldat. Chaque degré avait ses signes particuliers. Par exemple, pour savoir si la personne à qui on parlait faisait partie de l'association, on lui disait : " Chasseur, c'est aujourd'hui mardi." La personne devait répondre : " mercredi." Il y avait aussi une certaine manière de se donner la main, qui était l'un des signes de l'association. Toute personne qui voulait entrer dans les " Chasseurs " prêtait le serment suivant :

" Je, A. D., de mon consentement et en présence de Dieu Tout-Puissant, jure solennellement d'observer les secrets, signes et mystères de la société dite des " Chasseurs," de ne jamais écrire, peindre ou faire connaître d'une manière quelconque les révélations qui m'auraient été faites par une société ou une loge de Chasseurs, d'être obéissant aux règles et règlements que la société pourra faire, si cela se peut sans nuire grandement à mes intérêts, ma famille ou ma propre personne ; d'aider de mes avis, soins, propriétés, tout frère Chasseur dans le besoin, de l'avertir à temps des malheurs qui le menacent. Tout cela je le promets sans restriction et consens de voir mes propriétés détruites et d'avoir moi-même le cou coupé jusqu'à l'os."

Le but de l'association était de conquérir l'indépendance du Canada, au moyen d'un soulèvement général qui devait avoir lieu au commencement de l'automne 1838, en même temps que l'invasion du pays en plusieurs endroits par des bandes armées de Canadiens émigrés et de citoyens américains. Le Haut-Canada, sous la direction de McKenzie et de McLeod, devait prendre part au mouvement, et les patriotes comptaient beaucoup encore sur le support ou du moins la neutralité des Américains.

Comme dans l'insurrection de l'année précédente, les habitants des comtés de Verchères, de Chambly, de Laprairie, de Rouville, de Terrebonne et des Deux-Montagnes furent les premiers à répondre à l'appel de Robert Nelson et à s'enrôler dans l'association des " Chasseurs." Les malheurs de St-Charles, de St-Eustache et de St-Benoît, les atrocités de Colborne et les abus commis par les volontaires, avaient laissé dans les âmes des sentiments d'indignation, des désirs ardents de vengeance.

La première fois, il s'étaient battus à l'improviste, ils avaient pris au hasard tout ce qui leur était tombé sous la main pour empêcher qu'on arrêtât injustement, comme de vils criminels, des hommes qui n'avaient eu, à leurs yeux, que le tort de défendre les droits du peuple. Mais, cette fois, outre la satisfaction de venger leurs foyers ravagés, leurs parents et leurs amis emprisonnés ou exilés, ils avaient un noble but à atteindre, l'indépendance du pays.

Dans les derniers jours d'octobre, tout était prêt, les plans étaient dressés, les rôles assignés. Pendant que Nelson, Côte et Gagnon se dirigeraient sur St-Jean, à la tête des Canadiens réfugiés et des volontaires américains, des attaques simultanées devaient avoir lieu contre Sorel, Chambly, Laprairie et Beauharnais. Les patriotes de St-Martin, de Ste-Rose, de Ste-Anne-des-Plaines et de Terrebonne devaient s'emparer du pont Lachapelle à l'Abord-à-Plouffe, ceux des Deux-Montagnes et de Vaudreuil étaient chargés d'interrompre les communications par l'Outaouais et d'arrêter les bateaux qui descendraient la rivière.

Le 3 novembre, jour fixé pour le soulèvement général, Robert Nelson se rendit à Napierville pour prendre le commandement des insurgés qui avaient reçu ordre de se réunir à cet endroit. Mais les choses tournèrent mal dès le commencement; les patriotes des comtés de Verchères et de Chambly s'étaient mis en marche, mais n'ayant pas trouvé à St-Charles, à St-Ours et à la Pointe Olivier les armes qu'on leur avait promises, ils crurent qu'ils avaient été

trompés et un grand nombre s'en retournèrent chez eux, d'autres se rendirent à Napierville pour y rencontrer le Dr Nelson. Les patriotes de Beauharnais et de Châteauguay n'étaient pas plus heureux ; un certain nombre d'entre eux conduits par Cardinal, Duquette et Lepailleur se faisaient désarmer et arrêter par les sauvages de Caughnawaga. Le sept, le Dr Côte et Julien Gagnon, venus de Rouse's Point à la tête de deux à trois cents Canadiens, étaient mis en déroute à Lacolle. Ils avaient été chargés de tenir les communications libres entre Napierville et Rouse's Point et de faire parvenir de cet endroit des armes et des munitions à Nelson. Les volontaires loyaux d'Odelltown ayant voulu empêcher l'exécution de ce projet, en s'établissant à Lacolle, Côte avait jugé à propos de les déloger. Les Canadiens réussirent d'abord à repousser les volontaires, mais attaqués bientôt par des forces supérieures, ils furent obligés de retraiter.

Pendant ce temps-là, Colborne se dirigeait sur Napierville, à la tête de sept ou huit mille hommes.

Nelson comprit que la situation était désespérée, et on dit que, découragé, il voulut s'enfuir. Il avait sous ses ordres pour lutter contre les forces considérables qui allaient bientôt l'entourer, six ou sept cents hommes armés de mauvais fusils, de piques et de fourches, mais des hommes braves et déterminés à se battre.

Prenant une résolution énergique, il donna l'ordre à ses gens de se replier sur Odelltown. Les patriotes se mirent en marche, le neuf au matin, et arrivèrent, vers onze heures, dans ce village où ils trouvèrent, rangés en ordre de bataille devant l'église, trois à quatre cents volontaires et réguliers bien armés et en possession d'un canon. Le combat commença aussitôt. Les renseignements les plus dignes de foi font croire que pas plus de deux cents Canadiens prirent part sérieusement à ce combat. Mais ceux-là se battirent si bravement, qu'ils forcèrent les volontaires de se réfugier dans l'église et les maisons environnantes.

Pendant une heure ils firent alors des prodiges de valeur pour s'emparer du canon de leurs adversaires, au milieu d'une grêle de balles qui pleuvait des fenêtres de l'église. Le succès allait couronner leurs efforts, lorsque cent hommes de milice, avertis par la fusillade, accoururent de Caldwell Manor se mêler à la bataille. Les patriotes qui depuis deux heures et demie essayaient avec tant d'intrépidité le feu d'un ennemi qu'ils ne pouvaient atteindre, perdirent tout espoir, en voyant arriver les nouveaux combattants. Ils s'enfuirent dans toutes les directions, laissant une cinquantaine de morts et autant de blessés sur le champ de bataille. Nelson, qui s'était conduit vaillamment pendant le combat, se dirigea à course de cheval du côté de Plattsburgh.

L'insurrection de 38 était finie.

Il est d'assez bon goût de traiter cette insurrection d'échauffourée ou de folie, tant il est vrai qu'en pareil cas, il n'y a pas de milieu : ceux qui réussissent sont des héros et ceux qui succombent des insensés. Pourtant, quelquefois ce sont les meilleures combinaisons qui manquent, pendant que des projets nullement mûris, mais favorisés par les circonstances, ont un grand succès. Il vint un moment où la révolution américaine ne tenait qu'à un fil, si le fil eût cassé qu'aurait-on dit de ceux qui avaient entrepris de secouer le joug de l'Angleterre ? On aurait peut-être dit que c'était une audace digne du vaincu de la Monongahela.

Il est facile, à trente ans de distance, dans un état d'esprit tranquille, de trouver une pareille entreprise ridicule. Mais n'oublions pas que les hommes de 1838 souffraient depuis longtemps, luttèrent vainement depuis des années contre une bureaucratie fanatisée par la haine de tout ce qui était français et catholique ; que pour avoir voulu empêcher des arrestations qu'ils croyaient injustes, ils avaient vu une soldatesque effrénée promener la mort et l'incendie au milieu de leurs paisibles campagnes. Rappelons-nous maintenant que d'après toutes les apparences, ils pouvaient compter sur

un soulèvement presque général dans le pays et sur le concours du Haut-Canada et même des Etats-Unis. Qui sait si une victoire au début n'aurait pas complètement tourné les cartes ? D'ailleurs, il y a des défaites qui valent des victoires, parce qu'elles apprennent aux vainqueurs à respecter des hommes qui, pour la défense de leur liberté, peuvent sacrifier même *follement* leur vie sur les champs de bataille et s'exposer à de si grands châtimens.

Hélas ! ils furent cruels ces châtimens ! Treize exécutions, 50 déportations, la ruine et l'exil de plusieurs centaines de familles ! ! !

Robert Nelson ruiné, couvert de dettes, sous le coup d'une accusation de haute trahison, qui lui fermait les portes de la patrie, partit pour la Californie, ce pays de l'or et des illusions, d'où l'on ne rapporte souvent ni l'un ni l'autre.

Nelson n'eut pas besoin de creuser la terre pour trouver de l'or, on lui en apporta, tous les jours, plein les mains, en paiement de ses services comme médecin et chirurgien. Il avait de quoi exercer son talent dans cette Babel où tout se prêtait au développement des passions et des vices de ces millions d'hommes qu'aucun lien ne retenait, qu'aucune loi ne gouvernait. Au bout de quelques années, il était en possession d'une belle fortune ; mais il n'en jouit pas longtemps, car un agent infidèle lui vola cette fortune qui lui avait coûté tant de travaux et de fatigues.

Revenu à New-York, il se remit à exercer sa profession qui put lui procurer encore une existence honorable. A des hommes comme Robert Nelson il reste toujours une chose qu'on ne peut enlever, que partout l'on recherche et l'on admire. . . . le talent, cette science médicale surtout qui fait que l'univers entier est leur patrie.

C'est là, à New-York, que Robert Nelson passa les dernières années de sa vie, dans l'étude et la méditation. Lorsque M. Lafontaine eut fait tomber l'accusation de haute trahison qui pesait sur lui, ses parents et amis essayèrent vainement de le faire revenir au Canada. Il refusa avec obstina-

tion, disant qu'il *ne reviendrait jamais tant que le Canada serait sous la domination anglaise*. Il y vint cependant, deux ou trois fois, pour faire des opérations importantes.

Robert Nelson était brun, de moyenne taille, mais vigoureux ; il avait l'œil perçant, le regard vif et profond, la physionomie sévère. Il parlait peu ; ses discours étaient concis mais énergiques, il allait droit à son but, sans ménagement, sans déguisement. Il était d'un caractère énergique, hardi, original, aventureux et indépendant, entier dans ses opinions et ses sentiments.

Pour mieux apprécier son intelligence et ses talents, il faut savoir qu'il avait appris seul cette science si belle et si délicate de la chirurgie ; il faisait par instinct, par la force de son jugement, ce qu'on fait en Europe après des années et des années d'études dans les universités, sous les professeurs les plus éminents. Il était né chirurgien comme d'autres naissent musiciens, poètes ou orateurs.

Il avait la vivacité et la justesse du coup d'œil des hommes vraiment supérieurs ; il voyait vite, clair et juste et agissait promptement.

Il laisse un fils, le Dr Eugène Nelson, de New-York.

Des six médecins que la famille Nelson nous a donnés, il ne reste plus que le jeune Dr Wolfred Nelson qui exerce sa profession à Montréal. Il est le fils du regretté Dr Horace Nelson. Ses talents lui permettent de conserver l'honneur du nom qu'il porte.

Montréal, 3 Avril 1873.



The Portland Post and Mercury 17. Montreal.

. WOLFRED NELSON.

WOLFRED NELSON.

Pendant que Robert Nelson se distinguait à Montréal par sa science médicale et ses idées libérales, Wolfred Nelson, son frère, en faisait autant à St-Denis, où il était établi.

Il avait commencé à étudier la médecine à l'âge de quatorze ans, à Sorel, sous le Dr Carter, et s'était mis à pratiquer presque aussitôt. Les médecins étaient si rares à cette époque qu'ils exerçaient la profession avant d'être reçus ; c'était un excellent moyen d'acquérir de l'expérience aux dépens des malades. A seize ans, Wolfred Nelson avait la direction de la pharmacie d'un petit hôpital militaire.

Il reçut son diplôme, en 1811, et s'établit à St-Denis, dans une des parties les plus riches et les plus heureuses du pays, sur les bords charmants de cette rivière Richelieu où le patriotisme poussait dans les âmes comme le blé dans les champs.

En 1813, il fut l'un des premiers à offrir ses services au gouvernement anglais ; la loyauté était pour lui une tradition de famille, un sentiment naturel.

Mais il y avait quelque chose d'aussi naturel dans son âme, c'était l'amour de la justice et de la liberté, la haine

de la tyrannie. Loin de condamner, comme beaucoup de ses compatriotes, les mécontentements que soulevait dans le pays une politique arbitraire et odieuse, il les comprit et les approuva. Au lieu d'apaiser, il activa le souffle patriotique qui animait la population au milieu de laquelle il vivait. Pour lui le drapeau de l'Angleterre était un emblème de liberté et non d'oppression, la qualité de sujet anglais, un titre d'indépendance politique et non d'esclavage.

Aux élections de 1827, les patriotes de Sorel lui prouvèrent la confiance qu'ils avaient en lui, en l'élisant contre le célèbre procureur-général James Stuart. Ce fut une des luttes les plus émouvantes de l'époque, le gouvernement et la bureaucratie firent l'impossible pour le triomphe de leur candidat, mais leurs efforts se brisèrent contre la volonté du peuple ; Nelson fut élu par deux voix de majorité.

Le Dr Nelson ne se présenta pas aux élections suivantes, mais il continua de dénoncer la politique du gouvernement et de soulever les sentiments du peuple contre les menées et les injustices de la bureaucratie. Après Papineau, dont il était le plus chaud partisan, personne, sur les bords de la rivière Richelieu, n'avait plus d'empire que lui sur le peuple qui le recherchait comme médecin et l'aimait à cause de ses idées libérales et de la franchise de son caractère. Quand le Dr Nelson avait parlé, tout le monde croyait, les malades qu'il avait condamnés mouraient tranquilles, et les gens devant lesquels il avait flétri les abus du gouvernement, disaient : " quel homme que ce docteur Nelson ! "

Mil huit cent trente-sept arriva. Précisons bien, cette fois, la cause des événements de cette lugubre et glorieuse époque.

Comme nous l'avons dit souvent, la Chambre d'assemblée, malgré trois dissolutions dans l'espace d'une année, avait persisté à refuser les subsides au gouvernement, tant qu'elle n'aurait pas obtenu le redressement des griefs contenus dans les 92 résolutions.

Lord John Russell avait cru trancher la situation en faisant adopter par le parlement anglais des résolutions qui

autorisaient Lord Gosford à prendre de force dans le coffre public l'argent dont il avait besoin pour le service civil. Ce procédé arbitraire et humiliant pour la Chambre d'assemblée mit le comble à la mesure ; le peuple partout s'assembla pour protester contre les résolutions de Lord Russell et approuver la conduite de la Chambre.

La première de ces assemblées eut lieu à St-Ours, le 7 mai 1837, sous la présidence de M. Séraphin Cherrier, de St-Denis. Wolfred Nelson fut le principal orateur de la circonstance ; il parla avec énergie en faveur des résolutions qui furent adoptées par l'assemblée avec enthousiasme. Ces résolutions rédigées dans un style vigoureux déclaraient :—

Que la mesure de Lord John Russell qui privait la Chambre de tout contrôle sur le revenu, était une violation flagrante de tous les droits accordés au Bas-Canada par la capitulation et les traités ;

Que le gouvernement qui pouvait avoir recours à des moyens si violents, détruire le droit par la force et la violence, était un gouvernement méprisable, indigne de tout respect et même de soumission ;

Que le peuple du Bas-Canada ne pouvait plus compter que sur son énergie, et que ses alliés naturels étaient les citoyens de la république voisine ;

Que le parlement anglais n'avait pas le droit de faire des lois pour l'administration intérieure de cette province, et que toute législation ainsi faite serait considérée comme nulle et tyrannique ;

Que le peuple du Bas-Canada s'abstiendrait autant que possible de consommer des articles importés, mais ferait usage de produits fabriqués dans le pays, afin de priver le gouvernement des revenus qu'il espérait obtenir en prélevant tous les droits imposés sur les marchandises étrangères ;

Que pour parvenir plus efficacement à la régénération de cette province, le Bas-Canada devait comme l'Irlande se rallier autour d'un seul homme ;

Que cet homme avait été marqué par Dieu, comme

O'Connell, pour être le chef politique, le régénérateur d'une nation ; *qu'il avait été doué pour cela d'une force d'esprit et d'une éloquence incomparable, d'une haine de l'oppression et d'un amour pour sa patrie que rien, ni promesses, ni menaces, ne pourraient jamais ébranler.*

Voilà, en substance, quelles furent les résolutions adoptées à l'assemblée de St-Ours. Elles devinrent le programme politique du temps, le canevas de toutes les résolutions qui furent adoptées dans les autres assemblées, le thème fécond qui inspira les orateurs du temps.

Effrayé de ces assemblées, Lord Gosford lança, le quinze de juin, une proclamation exhortant le peuple à s'abstenir de ces réunions *séditieuses*, et ordonnant aux magistrats et officiers de milice de les empêcher.

Cette proclamation ne fit qu'augmenter l'effervescence populaire ; elle fut dénoncée comme un attentat de plus aux droits des habitants du Canada. *A bas la proclamation !* fut le cri général, et les assemblées se multiplièrent sur tous les points du pays.

Lord John Russell ayant fait savoir qu'il ne presserait pas l'exécution des résolutions passées par le parlement anglais, si les Canadiens voulaient eux-mêmes renoncer à leurs demandes, Lord Gosford réunit les Chambres, le 18 août, pour leur communiquer cette nouvelle. La Chambre d'assemblée crut qu'elle pouvait moins que jamais abandonner la position qu'elle avait prise sur la question des subsides, et elle fit part de cette résolution dans son adresse au gouverneur.

Lord Gosford, mécontent, prorogea aussitôt les Chambres, et l'agitation commença avec plus de vivacité que jamais.

Le 23 octobre eut lieu, à St-Charles, la grande assemblée des six comtés confédérés, savoir, les comtés de Richelieu, de St-Hyacinthe, de Rouville, de Chambly, de Verchères et de L'Acadie. Il y avait là cinq ou six mille hommes, treize représentants du peuple, tous les habitants les plus influents de la rivière Chambly.

On jugea que personne n'était plus digne que le Dr Nelson de présider cette belle assemblée. Le bouillant docteur ouvrit le feu par un discours véhément, dans lequel il flagella les actes du gouvernement, et déclara que le temps des ménagements était passé, que le peuple devait être prêt à prendre les armes. M. Papineau ayant dans son discours exhorté les patriotes à rester sur le terrain constitutionnel, Nelson s'écria : — " Eh bien ! moi, je suis d'opinion différente, je crois que le temps est arrivé de fondre nos cuillères pour en faire des balles."

Des résolutions énergiques furent passées. Après une déclaration des droits de l'homme à la 89, ces résolutions blâmaient les destitutions des juges de paix et officiers de milice qui avaient pris part aux assemblées de comtés, engageaient le peuple à faire des élections pour les remplacer par des hommes de son choix, et à dédaigner ceux que le gouvernement avait nommés, à s'organiser à la manière des *Fils de la liberté* et à se préparer à se défendre contre la force, si les circonstances l'exigeaient.

Le six novembre eut lieu la bagarre entre les *Fils de la liberté* et le *Doric Club* ; le 12, la destitution de soixante-un juges de paix accusés d'avoir pris part aux assemblées de comtés, et le 16 furent lancés les fameux mandats d'arrestation pour crime de haute trahison contre M. Papineau, le Dr O'Callaghan, le Dr Nelson, M. Morin, les chefs des *Fils de la liberté* et plusieurs autres personnes marquantes de la ville et de la campagne.

Nous avons dit plusieurs fois que ces mandats d'arrestation avaient été la principale et même la seule cause des événements malheureux de 1837. Les résolutions passées aux assemblées de comtés, les discours prononcés par M. Papineau et les autres chefs patriotes, et le fait même que dans plusieurs endroits on s'était réuni pour faire l'exercice militaires, ne pouvaient constituer le crime de haute trahison. Tous les jours, dans les pays constitutionnels, en Angleterre surtout, on fait plus de bruit que cela à propos

de questions beaucoup moins importantes. Si le gouvernement anglais lançait des mandats d'arrestation chaque fois que le peuple murmure, s'assemble et même casse les vitres, les prisons ne seraient pas assez grandes pour contenir tous les criminels, et il n'y aurait pas assez de cordes dans la Grande-Bretagne pour pendre les *rebelles*. Qu'il suffise de dire que le crime de haute trahison n'existe que lorsqu'il y a tentative ou dessein de renverser le gouvernement de Sa Majesté. D'ailleurs les mandats d'arrestation de 1837 étaient pour la plupart nuls, à leur face même, remplis d'informalités, plusieurs même signés en blanc.

Le fait est qu'on s'occupa fort peu d'être ou de ne pas être dans la légalité. Toute la question fut de mettre la main, n'importe comment, sur tous ceux qu'on redoutait et de les jeter en prison pour frapper de terreur le reste de la population.

L'effet fut manqué, comme on sait. Les principaux chefs patriotes refusèrent de se laisser arrêter comme de vils criminels pour avoir exercé leurs droits de citoyens anglais, et la population résolut de les protéger. Parmi ceux qui ressentirent le plus profondément l'injure et l'injustice de ces accusations fut Wolfred Nelson. Il entra dans une grande colère et jura qu'on ne le prendrait pas ainsi, et les gens de St-Denis promirent de leur côté qu'ils ne le laisseraient pas arrêter. Partout alors sur les bords de la rivière Richelieu régna une grande agitation ; on se réunit, on s'indigna, on s'organisa et on résolut de repousser la force par la force ; ceux qui avaient des fusils les mirent en ordre et ceux qui n'en avaient pas convertirent les faux et les faucilles en sabres et en épées ; on alla jusqu'à faire des canons de bois.

Les premiers coups de fusil furent tirés sur le chemin de Longueuil où quelques braves Canadiens délivrèrent MM. Davignon et Demaray qu'un corps de cavalerie emmenait prisonniers à Montréal. Ce succès remplit les patriotes de joie et d'espérance. Ils avaient d'ailleurs pour les stimuler l'exemple du Dr Nelson, et la présence de Papineau, de

Perrault, de O'Callaghan et de plusieurs autres de leurs chefs qui étaient venus se mettre sous leur protection. Ces braves gens ne calculaient pas la conséquence de leur révolution, ils n'avaient qu'une pensée, défendre leurs chefs.

Le 23 novembre, le Dr Nelson apprit qu'un corps de troupes de trois à quatre cents hommes, parti de Sorel dans le but de l'arrêter, était arrivé à St-Ours. Cette nouvelle s'étant répandue, une centaine d'hommes accoururent se réunir autour du docteur pour le défendre. Le Dr Nelson partit vers six heures du matin pour aller reconnaître la position de l'ennemi qui s'avancait à marche forcée sur St-Denis. Il revint à la hâte au village où on l'attendait, donna ordre de couper les ponts pour retarder la marche des troupes et lui donner le temps d'organiser la défense. Quelques minutes avant l'engagement, le Dr Nelson adressa la parole aux braves gens réunis autour de lui :

“ Mes amis, dit-il, je ne veux forcer personne à rester avec moi, mais j'espère que ceux qui resteront feront leur devoir bravement. Je n'ai rien à me reprocher dans ma conduite publique et je suis prêt à faire face à toutes les accusations qui seront légalement et justement portées contre moi, et si on me somme de me remettre entre les mains des autorités, conformément à la loi et aux usages, je me rendrai, mais je ne permettrai pas qu'on m'arrête comme un malfaiteur.”

Il avait à peine fini de parler que des balles anglaises vinrent abattre deux Canadiens qui tombèrent à ses côtés.

“ Vous voyez, mes amis, s'écria le Dr Nelson, que c'est à nos vies qu'on en veut, vendons-les chèrement au moins ; soyez fermes, visez bien, ne vous exposez pas inutilement et que tous vos coups portent.”

Après une lutte acharnée, qui dura depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, les troupes anglaises furent forcées de reprendre à la hâte le chemin de Sorel, laissant plusieurs morts et blessés sur le champ de bataille, une partie de leurs bagages, des munitions et un canon.

Le Dr Nelson se distingua, dans cette glorieuse journée du 23 novembre 1837, par sa présence d'esprit et son courage ; il fut digne des braves qu'il commandait.

Lorsque la bataille fut finie et que les patriotes, qui avaient poursuivi avec ardeur les habits rouges, furent revenus au village, le Dr Nelson les rassembla et leur dit :
“ Mes amis, nous avons le droit d'être fiers de la victoire
“ que nous venons de remporter, vous avez noblement fait
“ votre devoir, mais nos têtes sont en jeu maintenant, il
“ n'y a plus moyen de reculer, il faut que nous tenions
“ bon, que nous acceptions comme des hommes les conséquences de nos actions.

“ Il peut se faire d'ailleurs que notre succès décide le
“ gouvernement à nous traiter avec plus de respect qu'au-
“ paravant et à nous faire des propositions honorables.
“ Attendons.”

Les adversaires même du Dr Nelson ont rendu hommage à la bravoure et à l'habileté qu'il déploya pendant le combat et à l'humanité avec laquelle il traita et soigna les soldats blessés qui restèrent sur le champ de bataille. Six mois plus tard, lorsque le Dr Nelson était en prison, deux de ces soldats lui donnèrent une preuve touchante de reconnaissance. Une nuit qu'ils étaient de garde, ils lui offrirent de le faire évader, mais il ne voulut pas accepter l'offre de ces braves gens.

Le lendemain de St-Denis fut triste pour la cause nationale, car les patriotes réunis à St-Charles étaient battus, et les Canadiens découragés s'enfuyaient dans toutes les directions.

Le Dr Nelson se voyant abandonné de tout le monde, et sachant que les troupes anglaises ne tarderaient pas à venir à St-Denis, se décida à partir pour les États-Unis. Triste situation que celle où il se trouvait en ce moment !

Il lui fallait briser tous les liens qui l'attachaient à son pays, à l'endroit en particulier où il avait vécu dans le bonheur et la prospérité, se séparer de tout ce qu'il aimait,

laisser sa famille et ses biens à la merci de la haine et de la vengeance de ses ennemis.

Mais c'est un peu l'histoire de tous ceux qui se jettent dans les hasards des révolutions, dans les nobles luttes du droit contre la force. La fortune inconstante les conduit, du jour au lendemain, du Capitole à la Roche tarpéienne, de la gloire à l'humiliation. Les vainqueurs d'hier, proscrits aujourd'hui, ne trouvent plus sur ce sol de la patrie qu'ils aimaient tant, un pied de terre où ils soient en sûreté; souvent on les voit parcourir, tristes et désolés, les pays étrangers et traîner misérablement, loin de la patrie, les restes d'une existence brisée.

Le Dr Nelson se dirigea donc du côté de la frontière. C'était dans les derniers jours de novembre. Le temps était froid, les chemins impraticables, les townships de l'Est parcourus en tous sens par des bandes de volontaires qui brûlaient du désir de mettre la main sur les chefs des rebelles, sur ceux dont la tête était mise à prix.

Pendant quinze jours, il eut à supporter toutes les tortures du froid, de la faim et de l'inquiétude, marchant la nuit à travers les bois, dans l'eau et la boue jusqu'aux genoux, se cachant le jour, obligé quelquefois de revenir sur ses pas pour ne point tomber au pouvoir des volontaires, d'avoir recours à toute espèce de subterfuges pour se procurer un peu de vivres. Une couple de fois, il faillit périr en traversant des ruisseaux ou des marais.

Le douze décembre, des volontaires le rencontrèrent et le firent prisonnier. Ce fut un bonheur pour lui, car il était épuisé et n'aurait pu mener longtemps encore une existence aussi misérable. La nouvelle de son arrestation produisit une grande joie parmi les bureaucrates. Lorsqu'il traversa les rues de Montréal, ils s'attroupèrent autour de la voiture qui le conduisait en prison, et plusieurs d'entre eux, les lâches ! l'insultèrent; on dit même qu'un misérable osa lui cracher à la figure.

Lorsque les exploits sanglants de Colborne eurent réta-

bli le calme dans le Bas-Canada, il fallut songer aux prisonniers qui encombraient les prisons. Lord Gosford avait été rappelé en Angleterre, au mois de janvier 1838, et deux mois après, Lord Durham avait été nommé gouverneur-général et commissaire royal chargé de pouvoirs extraordinaires.

Il avait pour mission spéciale de faire une enquête sur la situation du pays et d'adopter les mesures nécessaires pour rétablir la paix dans les deux provinces. Ne sachant trop que faire des prisonniers politiques et croyant qu'un acte de clémence aurait un bon effet sur l'esprit de la population, il lança, dans le mois de juin, une ordonnance qui graciait presque tous les détenus, mais en condamnait huit sans procès à la déportation aux Bermudes.

Ces huit victimes étaient Wolfred Nelson, MM. Bouchette, Bonaventure Viger, Marchessault, Gauvin, Goddu, R. Des-Rivières et le Dr H. Masson. Ils partirent pour leur triste exil, le 7 juillet, à bord du vaisseau royal le " Vestal " ; mais ils n'y furent pas longtemps, car trois mois après, le parlement impérial annulait l'ordonnance de Lord Durham, qui les avait condamnés sans procès.

Le Dr Nelson quittait les Bermudes, mais comme il ne pouvait pas revenir dans le pays où on aurait pu l'arrêter de nouveau, il s'établit à Plattsburgh avec sa famille, et se remit à la pratique de sa profession. Il avait besoin de travailler pour refaire sa fortune, car de tout ce qu'il avait si péniblement acquis au Canada il ne lui restait plus rien ; les soldats qu'il avait battus étaient retournés à St-Denis et avaient *bravement* vengé leur défaite en incendiant toutes ses propriétés.

Lorsque M. Lafontaine eut fait adopter par la Chambre son bill d'amnistie générale, il se hâta d'en profiter pour revenir dans le pays. Il s'établit à Montréal où les sympathies et la confiance publiques lui créèrent en peu de temps une belle clientèle.

Mais sa nature militante et sa popularité devaient bientôt

le rejeter encore dans les luttes politiques. Il fut de ceux qui, sous la sage conduite de M. Lafontaine, acceptèrent le nouvel ordre de choses et crurent y voir les moyens de conquérir les droits politiques pour lesquels il avait si vaillamment combattu. En 1845, les électeurs du comté de Richelieu, qui ne l'avaient pas oublié, lui demandèrent de poser sa candidature contre l'hon. Denis-Benjamin Viger, qui avait accepté la tâche difficile de gouverner le pays contre les vœux de la majorité bas-canadienne.

La lutte fut vive, mais la parole et la présence du Dr Nelson réveillèrent dans les campagnes où il avait autrefois vécu, des sympathies dont il fut impossible de triompher. Les habitants du comté de Richelieu se seraient crus déshonorés de rejeter l'homme qui pour la cause nationale avait tant souffert, celui de leurs chefs qui était resté avec eux jusqu'à la fin, celui qui avait battu les Anglais à St-Denis.

Le Dr Nelson fut touché des preuves de reconnaissance et d'amitié qu'on lui donna dans cette élection, il apprit à estimer davantage ce qu'il y a, ce qu'il y avait surtout à cette époque de bon, de noble et de généreux dans le cœur de la population canadienne-française.

Il représenta le comté de Richelieu jusqu'en 1851.

Il était en Chambre, lorsque fut discuté et passé le célèbre bill d'indemnité pour les pertes de 1837.

On sait les colères que ce bill souleva parmi les loyaux du Haut et du Bas-Canada, les cris de fureur qu'on poussa contre tous ceux qui avaient pris part à l'insurrection. Lorsque le Dr Nelson vit cette explosion de haine, lorsqu'il entendit hurler à ses oreilles les cris de *traître* et de *rebelle*, il se leva comme un lion en furie et lança à ses adversaires d'une voix tremblante de colère et d'émotion l'apostrophe suivante :

“ Je déclare à ceux qui nous appellent moi et mes amis
“ des traîtres, qu'ils en ont menti par la gorge et je suis
“ prêt à prendre ici ou ailleurs la responsabilité de ce que
“ je dis. Mais, M. l'Orateur, si l'amour que je porte à mon

“ pays, si l’attachement que j’ai pour la Couronne anglaise
“ et notre glorieuse souveraine constituent le crime de haute
“ trahison, oh ! alors, vraiment je suis un rebelle. Mais je
“ dis à ces messieurs en pleine figure que ce sont eux et
“ leurs pareils qui font les révolutions, renversent les trônes,
“ foulent aux pieds dans la poussière les couronnes et
“ brisent les dynasties. Ce sont leurs iniquités qui sou-
“ lèvent les peuples et les jettent dans le désespoir. Je
“ renonce volontiers à toute réclamation pour les pertes
“ considérables qu’on m’a si cruellement infligées, car j’es-
“ père avec la grâce de la divine Providence que je pourrai,
“ à force de travail et malgré mon âge avancé, m’acquitter
“ de mes obligations et payer ce que je dois. Mais indemni-
“ sez ceux dont on a détruit les biens à cause de moi ; il y
“ a des centaines de braves gens aujourd’hui réduits à la
“ misère dont le seul crime fut d’avoir confiance dans
“ l’homme qu’ils aimaient ; rendez à ces infortunés ce
“ qu’ils ont perdu, indemnisez-les, je ne demande rien de
“ plus.”

La peine qu’il se donna pour le succès du *bill d’indemnité*, la chaleur avec laquelle il plaida la cause des Canadiens, soulevèrent contre lui les colères et les vengeances des fanatiques. Aussi, lorsqu’en 1849, notre ville fut pendant plusieurs jours à la merci des émeutiers, le Dr Nelson et sa famille furent obligés de se tenir cachés chez un ami, et le soir même qu’ils se sauvèrent, leur maison fut attaquée avec fureur et fort maltraitée, il n’y resta ni portes ni fenêtres.

Lorsque M. Papineau rentra, lui aussi, dans la politique à son retour de l’exil, les deux anciens amis qui avaient si longtemps combattu les mêmes combats côte à côte, se trouvèrent dans des camps opposés et se portèrent des coups terribles et regrettables.

En 1851, le Dr Nelson sortit de la politique pour se consacrer exclusivement à sa profession.

En 1854, cependant, il fut le candidat du parti conservateur pour la mairie contre M. Fabre, père de Monseigneur Fabre, et remporta la victoire après une lutte acharnée.

L'élection terminée, le Dr Nelson fut promené en triomphe à travers les rues de la ville. En passant sur la Place d'Armes, le docteur aperçut, dans la foule qui l'acclamait, quelqu'un dont la vue le frappa. Il reconnut le ministre protestant qui, en 1838, alors qu'il était prisonnier, lui avait rendu de grands services et l'avait accompagné de l'endroit où il avait été arrêté jusqu'à la prison de Montréal pour le protéger et l'encourager dans sa détresse. Le Dr Nelson ordonna au cocher d'arrêter les chevaux, descendit de voiture, serra cordialement la main du ministre et le força de monter dans son carrosse.

Le ministre protestant aimait à raconter cette scène et il disait : “ J'ai été deux fois en voiture avec le Dr Nelson, “ mais dans des circonstances bien différentes. La première “ fois, nous étions en charrette, le docteur était prisonnier “ et nous traversions les rues de Montréal au milieu des “ injures et des manifestations les moins agréables. La “ seconde fois, nous étions dans un carrosse tiré par quatre “ chevaux. Le Dr Nelson venait d'être élu maire de Mont- “ réal et le peuple se pressait sur notre passage en poussant “ des cris de triomphe.”

Il aurait pu ajouter, pour rendre le contraste encore plus frappant, que parmi ceux qui l'avaient acclamé, la seconde fois, il y en avait plusieurs de ceux qui l'avaient hué la première fois.

Le Dr Nelson avait été nommé inspecteur des prisons en 1851 ; il fut plus tard nommé président du bureau des Inspecteurs et du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada. Il déploya dans toutes les charges qui lui furent confiées, le zèle, l'énergie et l'activité dont il avait fait preuve dans les luttes politiques.

Son dévouement, pendant le typhus de 1848 et le choléra de 1854, lui méritèrent l'admiration et la reconnaissance publiques ; il se multiplia, brava cent fois la mort pour secourir les malheureux pestiférés. Dans les hôpitaux, au sein des épidémies comme sur le champ de bataille, il ne

reculait jamais devant le danger et payait héroïquement de sa personne.

C'est ainsi qu'il termina sa carrière, faisant le bien, dévoué à toutes les bonnes causes, à toutes les œuvres de la charité ou de la science, s'occupant plus de rendre service à ses semblables que de s'enrichir, entouré de l'estime publique, cher au peuple dont il fut toujours le protecteur et l'ami dévoué. Tant de travail et d'activité, chez un homme qui se fait vieux, abrège nécessairement la vie.

Dès 1864, le Dr Nelson s'aperçut que ses forces s'en allaient, il languit pendant près de deux ans et s'éteignit, le 17 juin 1863, à l'âge de soixante-onze ans, laissant un nom honoré et des souvenirs qui vivront aussi longtemps que le peuple canadien.

Ceux qui ont connu le Dr Nelson se souviennent de sa grande et imposante taille—il avait six pieds et deux pouces—de sa figure vive et énergique, de son regard ardent comme celui de l'aigle, de son extérieur militaire qui le faisait ressembler à un amiral anglais.

Tout dans sa personne et sa physionomie, dans ses manières et ses paroles commandait ; on y voyait un singulier mélange de vivacité et de distinction, de brusquerie et de bienveillance ; c'était une nature d'or et de poudre à canon, bouillante, impétueuse et philanthropique, toujours ouverte aux généreuses pensées, aux nobles sentiments, susceptible de terribles colères et de grands dévouements, obéissant à l'impulsion du moment, faisant ce que le devoir et l'honneur lui dictaient, sans s'occuper des conséquences de ses actions, ainsi qu'il l'a prouvé en 1837. Il avait l'âme d'un héros et le cœur d'une sœur de charité. Personne plus que lui n'admirait les œuvres de la religion catholique et ne rendait plus volontiers hommage aux grandeurs de notre foi, au dévouement de nos prêtres et de nos religieuses ; il avait le respect de tout ce que nous respectons, admirait ce que nous vénérons.

“ Pourquoi cet homme-là n'est-il pas catholique ? ” disaient les gens qui l'avaient entendu parler.

Ses discours dénotaient un esprit droit, une intelligence cultivée, la connaissance de l'histoire et des luttes soutenues dans tous les temps par la liberté contre la tyrannie. Comme son frère Robert, c'était plutôt un homme d'action que de discussion, un soldat qu'un orateur, un agitateur qu'un diplomate. Sa nature belliqueuse et son esprit prompt comme l'éclair répugnaient aux atermoiements et aux compromis, en face d'un principe clair, d'un sentiment juste. Il y avait plus de Brutus que de Fabius chez lui, il n'aurait pas vaincu Annibal par la temporisation.

Le peuple aimait cette nature mâle et vigoureuse, il admirait cette parole franche, énergique, cette répartie terrible, il croyait à la bonne foi et à la sincérité du docteur Nelson. "C'est un homme," disaient les braves gens de la campagne. "Nous ne voulons pas d'autre médecin que lui," ajoutaient les femmes.

C'était en effet l'un des médecins les plus distingués du temps, aussi doux et dévoué pour ses malades que terrible pour ses adversaires politiques; il y avait une chose qu'il n'oubliait jamais surtout, c'était d'avertir à temps ceux qu'il ne pouvait sauver, afin qu'ils eussent le temps de se préparer. Il était le premier à envoyer chercher le prêtre, et cependant il était protestant.

Le Dr Nelson a eu ses défauts; il a commis sans doute des fautes, son tempérament nerveux et sa nature ardente l'ont peut-être entraîné trop loin en certaines circonstances, mais il n'en restera pas moins comme l'un des types les plus populaires d'une époque de luttes, d'une génération de grands caractères.

Le peuple canadien n'oubliera jamais celui dont la vie tout entière fut consacrée à la conquête de ses droits et de sa liberté politique. Nous devons d'autant plus apprécier ce qu'il a fait pour nous qu'il était d'une origine différente de la nôtre, qu'il a combattu et souffert pour un peuple dont il ne partageait pas les croyances religieuses et nationales.

P. S.—Le Dr Nelson avait épousé, en 1819, mademoiselle Charlotte de Fleurimont, d'une vieille famille française alliée à plusieurs des plus nobles familles canadiennes et dont le nom est mentionné avec honneur dans les annales militaires du Canada. De ce mariage il eut plusieurs enfants dont voici les noms : Horace et Alfred, qui furent tous deux d'excellents médecins, morts, le premier, en 1863, et l'autre, l'automne dernier, à un âge peu avancé ; Charles-Arthur, qui passa presque toute sa vie aux États-Unis où il fonda et rédigea un journal, mort, il y a six ans ; Dlle Sophie, maintenant madame veuve Brosnam ; Dlle Julia, qui épousa M. J.-S.-C. Wurtele, avocat estimé de cette ville, morte il y a trois ans ; et MM. Walter et Charles Nelson, tous deux marchands de Montréal. Deux autres moururent l'année même de leur naissance. Tous furent élevés dans la religion catholique.

Le Dr Nelson était en prison, lorsque M. Girouard, prisonnier lui-même, crayonna son portrait. Il avait, comme on le voit, le costume d'étoffe des patriotes.

Montréal, 1er Mai 1873.

CHARLES-OVIDE PERRAULT.

Parmi toutes les figures que l'histoire des événements de 1837 et 1838 offre à notre admiration, il n'en est pas de plus sympathique, de plus glorieuse que celle de Charles-Ovide Perrault. Le patriotisme serait un vain mot, si les Canadiens-Français n'avaient pas d'enthousiasme pour ce qu'il y a d'héroïque dans la vie et la mort de cet infortuné jeune homme, tué à l'âge de 28 ans sur le champ de bataille de St-Denis, en combattant pour la liberté de sa patrie.

Charles-Ovide Perrault appartenait à une des familles les plus anciennes et les plus estimées de ce pays. Il était fils de M. Julien Perrault et frère de M. Louis Perrault, imprimeur, de Madame Fabre et de Madame Lévesque. Madame Perrault sa sœur était une demoiselle Lamontagne, une femme d'un esprit remarquable et d'un patriotisme ardent.

Charles-Ovide Perrault naquit en 1809.

Après un cours d'études brillant au collège de Montréal, il commença à étudier le droit en 1827, sous l'hon. D.-B. Viger, et le 3 juillet 1832, il fut admis au barreau.

M. Perrault avait commencé tout jeune à suivre les événe-

ments politiques et brûlait depuis longtemps de prendre part à la lutte glorieuse que les chefs de la population canadienne soutenaient contre la bureaucratie. Aussi, il était à peine reçu avocat, qu'il se distinguait dans l'élection de M. Tracey parmi les partisans les plus utiles de la cause de la liberté.

Le trente avril 1834, il assista à une assemblée tenue à Blairfindie dans le comté de Chambly, et fit en faveur des 92 résolutions un discours qui produisit un grand effet. Le quinze mai suivant, dans une assemblée convoquée à St-Edouard, dans le comté de Napierville, il soutenait la cause des patriotes contre le représentant du comté, M. Languedoc, qui avait voté dans la Chambre d'assemblée contre les 92 résolutions, et portait le dernier coup à l'influence du parti tory dans ce comté. On peut dire que depuis cette époque le comté de Napierville n'a cessé d'être libéral.

Le quinze juillet, les délégués des différentes paroisses du district de Montréal, réunis en convention à Montréal, le choisissaient pour leur secrétaire.

Le 4 novembre suivant, les électeurs du comté de Vaudreuil rendaient hommage à ses talents et à son patriotisme en l'élisant par acclamation leur représentant dans l'assemblée législative.

Dans le mois de février 1835, il adressa la parole aux électeurs du comté de Stanstead et fit en anglais un discours remarquable.

Lorsque la Chambre s'ouvrit, dans le mois de juillet suivant, M. Perrault prit place immédiatement parmi les députés les plus intelligents et les plus décidés à revendiquer les droits de la Chambre et du peuple contre la bureaucratie. Il joua un rôle important dans la discussion irritante provoquée par les nominations arbitraires des commissaires de petites causes. C'est lui qui fit motion que la correspondance échangée entre le gouverneur et les commissaires qu'il avait nommés fût produite devant la Chambre. Lord Aylmer, craignant que cette correspondance ne

mît au jour son favoritisme et sa duplicité, refusa de se rendre au désir de la Chambre en se retranchant derrière les privilèges de la Couronne.

M. Perrault confirma par sa conduite à la chambre la confiance que le peuple et les chefs patriotes avaient dans ses talents et son amour du travail.

A un dîner public donné à Montréal, le jour de la St-Jean-Baptiste, le 24 juin suivant, il prononça un excellent discours sur les avantages du système électif. Quelque temps après, il prenait la parole dans une assemblée des réformistes du comté de Missisquoi et se faisait admirer par les anglais comme par ses compatriotes. Lord Aylmer ayant été remplacé, dans le mois d'août, par Lord Gosford, les membres libéraux de la chambre d'assemblée se réunirent aux Trois-Rivières pour délibérer sur la ligne de conduite qu'ils devaient adopter vis-à-vis du nouveau gouverneur. M. Perrault fut nommé secrétaire de la convention.

Le 27 octobre suivant, Lord Gosford convoquait les chambres. M. Perrault fut en quelque sorte la cheville ouvrière du parti libéral durant cette session, il était le secrétaire banal de tous les comités, de toutes les réunions, rédigeait les motions, écrivait dans les journaux et prenait la parole sur la plupart des questions importantes. Il se montra le champion ardent de l'agriculture et de l'éducation, l'avocat dévoué de toutes les causes qui avaient pour objet le progrès moral et matériel de ses compatriotes.

La peine qu'il se donna pour faire incorporer le collège de Chambly, le fit considérer comme l'un des fondateurs et bienfaiteurs de ce collège. Il fit une guerre implacable aux employés publics, aux juges et aux magistrats qui déshonoraient alors leurs positions par leur vénalité et leur démoralisation.

Inutile de dire qu'il fut un de ceux qui refusèrent de voter les subsides pour plus de six mois, si Lord Gosford refusait de redresser les griefs contenus dans les 92 résolutions. Lord Gosford ayant prorogé la chambre en lui adressant une

sévère remontrance, des assemblées eurent lieu dans différentes parties du pays pour approuver la conduite des députés. Les électeurs de Vaudreuil se réunirent, le 26 juillet, et adoptèrent des résolutions approuvant la manière dont leur jeune et populaire député avait rempli ses devoirs. M. Perrault fut un des organisateurs de la célèbre assemblée qui eut lieu à St-Laurent, le 15 mai 1837, pour prendre en considération les résolutions adoptées par le parlement impérial contre les patriotes. Le comté de Berthier voulant lui aussi protester contre ces mesures inopportunes, invita M. Perrault à venir leur adresser la parole. L'assemblée eut lieu le 18 juin, malgré la proclamation de Lord Gosford qui défendait les réunions publiques et qui fut placardée, le matin même du 26, dans toutes les places publiques du village de Berthier. M. Perrault parla éloquemment à l'appui d'une résolution qui blâmait les mesures adoptées par le gouvernement pour intimider le peuple.

A une assemblée tenue à Montréal, le 29 juin, il proposa lui-même une résolution énergique contre la conduite de Lord Gosford. Nommé membre du comité central qui avait pour mission d'agiter le peuple, il s'occupa d'organiser des comités dans le comté de Montréal. Le 16 juillet, il était au Sault-au-Récollet et y établissait un sous-comité dont le principal but devait être d'empêcher le peuple d'acheter des marchandises étrangères et de l'engager à ne porter que des étoffes fabriquées dans le pays.

Le 6 août, les électeurs du comté de Vaudreuil s'assemblèrent, malgré la défense des autorités, et adoptèrent les résolutions les plus énergiques contre le gouverneur et le gouvernement impérial. M. Perrault y déploya toutes les ressources de son talent. On aurait dit qu'il avait le pressentiment qu'il parlait pour la dernière fois aux électeurs de son comté.

Le 18 août, Lord Gosford, que l'agitation populaire commençait à effrayer, convoqua la Chambre pour lui soumettre les résolutions coercitives proposées par Lord Russell. M. Perrault fit partie de la majorité qui signa une adresse

au gouverneur pour dénoncer ces résolutions et déclarer que la Chambre ne procéderait pas à la dépêche des affaires avant qu'elles n'eussent été retirées.

On sait ce qui arriva ; le gouverneur et les députés se séparèrent sans avoir pu s'entendre et l'agitation prit de jour en jour des proportions plus considérables. M. Perrault se lança plus que jamais dans le mouvement qui entraînait alors toutes les âmes généreuses et dévouées vers une lutte dont elles ne calculaient ni les dangers ni la portée.

Il était de ces natures d'élite chez qui l'amour de la patrie et de la liberté l'emporte sur les considérations personnelles, natures héroïques qui sont l'honneur de l'humanité, la gloire des nations. Personne n'entra dans la voie fatale mais glorieuse de la résistance avec plus de désintéressement et de conviction.

Le peuple se rallie autour de ces hommes, aux époques de luttes et d'agitation, il les suit, car il sait que les motifs les plus nobles les inspirent et qu'ils le conduiront toujours dans le chemin de l'honneur.

Le 5 septembre, Charles-Ovide Perrault fut nommé membre honoraire de l'association des " Fils de la liberté." Le 23 octobre, il était à la grande assemblée des six comtés tenue à St-Charles, et prenait part à la rédaction des résolutions que le peuple y acclamait au milieu des démonstrations les plus enthousiastes. Le 6 novembre, les Fils de la liberté en venaient aux mains avec les membres du Doric Club, la maison de M. Papineau était attaquée, et les bureaucrates saccageaient l'imprimerie de M. Louis Perrault, le frère de notre héros. Le 16 novembre, des mandats d'arrestation furent émis contre les chefs du parti national. M. Perrault ne se croyant pas menacé personnellement, s'occupa de sauver ceux dont l'existence et la liberté l'intéressaient si vivement. Il fit partir M. Fabre, son beau-frère, pour Lavaltrie, avec sa femme et son enfant qui est aujourd'hui M. Hector Fabre, et contribua considérablement à assurer la fuite de M. Papineau et du Dr O'Callaghan. Mais deux ou

trois jours après, le dix-huit, il fut averti qu'il était lui-même en danger.

Il se déguisa le mieux qu'il put, se couvrit le corps d'une capote de gros drap gris, se mit sur la tête une casquette de volontaire et partit pour Lavaltrie où il trouva la famille Fabre chez le curé de cette paroisse. Lorsqu'il reçut le conseil de quitter la ville, il avait commencé à écrire pour la *Minerve* un article qu'il n'eut pas le temps de finir. Cette relique mérite d'être conservée, la voici :

Des mouvements militaires dans toutes les directions, d'excessives précautions prises de toutes parts, l'alarme sonnée par les trompettes de l'administration nous disent qu'il y a des doutes, de la crainte de la part des autorités constituées pour veiller à la paix et à la conservation de la tranquillité intérieure, et cependant pas un mot là-dessus de la part du gouverneur qui, en sa qualité de chef militaire, ne doit pas ignorer toutes ces manœuvres. L'on accuse ainsi tacitement le peuple, les Canadiens de 1775 et de 1812, sans cependant leur donner par leurs représentants l'occasion de repousser l'oppression, l'insulte et les outrages dont on les accable. Son Excellence a-t-elle donc reconnu que des hommes qui ont souvent imaginé des complots révolutionnaires, pour avoir le mérite et le plaisir de les dénoncer les premiers et de s'en faire un titre en temps et lieu, l'ont trompée ? A-t-il donc vu que les signataires de la " Supplique Respectueuse " sont ceux qui, pour excuser leurs excès passés et chercher quelques prétextes dans

Il n'eut pas le temps de compléter sa phrase.

Ne se croyant pas en sûreté à Lavaltrie, M. Perrault partit avec M. Fabre pour Contrecoeur et de là se rendit à St-Antoine d'où il traversa à St-Denis.

Il y trouva le peuple dans une grande excitation. Le Dr Wolfred Nelson avait résolu de ne pas se laisser arrêter, et les patriotes accourus autour de lui des paroisses environnantes, étaient décidés à le défendre. M. Perrault approuva le projet qu'ils avaient formé et se joignit au Dr Nelson pour préparer la défense.

Le 23 novembre, de bon matin, les patriotes arrêtaient, à l'entrée du village de St-Denis, un jeune officier anglais et

le conduisaient devant le Dr Nelson. Cet officier était l'infortuné colonel Weir qui apportait la nouvelle que des troupes étaient parties de Sorel pour St-Denis sous le commandement du colonel Gore. Le Dr Nelson étant allé faire une reconnaissance, eut à peine le temps de revenir au village où il trouva les patriotes retranchés dans une grande maison de pierre occupée par Madame St-Germain, et située à l'entrée nord-ouest du village, sur le chemin par où les troupes étaient obligées de passer. M. Perrault que le Dr Nelson avait nommé son aide-de-camp, se multiplia pour mériter la confiance que le chef des patriotes avait en lui et faire en sorte que la première lutte fût un triomphe pour la cause nationale. A part une soixantaine de Canadiens qui avaient de bons fusils à pierre, les autres n'avaient pour armes que des bâtons, des fourches et des faux. Le Dr Nelson leur dit, avant l'arrivée des troupes, qu'ils devaient réfléchir avant d'engager la lutte, qu'ils étaient parfaitement libres de s'en aller, que pour lui il était disposé à se remettre entre les mains des autorités si on le traitait conformément à la loi, mais qu'il ne se ferait pas arrêter comme un malfaiteur.

Il avait à peine fini de parler que deux patriotes tombaient à ses côtés. Il y eut un moment de découragement parmi les Canadiens, mais ranimés par leurs chefs et excités par le désir de venger leurs compatriotes, ils se mirent à tirer avec une ardeur et une habileté qui firent comprendre au col. Gore que l'affaire serait chaude. La bataille était engagée depuis environ une demi-heure, lorsque le Dr Nelson donna l'ordre à M. Perrault de traverser le chemin pour aller avertir un certain nombre de patriotes qui s'exposaient inutilement aux balles et aux boulets de l'ennemi. Perrault partit à la hâte et reçut en traversant le chemin une balle dans l'abdomen. Il faiblit un instant, mais trouva cependant assez de force pour se rendre seul dans la maison de M. D'Eschambeau où il se coucha en arrivant. Pendant qu'une vieille femme le pensait, un boulet de canon défonça le toit

de la maison et tomba à quelques pas du jeune et noble blessé. Tant que la bataille dura, M. Perrault ne put avoir les soins que réclamait sa blessure, mais vers trois heures, lorsque les troupes battues commencèrent à retraiter, le Dr Nelson accourut auprès de M. Perrault et constata avec douleur que la blessure était mortelle.

Laissons ici la parole au révérend M. Demers, curé de St-Denis, à qui M. le sénateur Fabre, neveu du défunt, avait écrit pour avoir des renseignements. Voici sa réponse :

St-Denis, 26 Février 1856.

Monsieur,

Je regrette de n'être pas en état de vous donner tous les renseignements que vous me demandez sur M. Ovide Perrault, mort à St-Denis.

Le 23 novembre 1837, jour de la bataille de St-Denis, immédiatement après que les troupes eurent commencé à retraiter, vers 3½ heures p.m., plusieurs patriotes accoururent au presbytère me demandant de venir assister les blessés. Dans la première maison où j'entrai pour visiter un de ces blessés, je rencontrai le Dr Nelson qui me dit de vouloir bien passer chez M. D'Eschambeau, où je trouverais M. Ovide Perrault, dont la blessure lui paraissait mortelle. Je crois qu'il ajouta que la blessure était dans l'abdomen. C'est la première nouvelle que j'eus de la présence de M. Perrault dans notre village. J'ai compris, par ce qui me fut rapporté, que c'est en traversant la rue, pas loin de la maison où je rencontrai le Docteur Nelson, que M. Perrault fut atteint d'une balle. Cette maison est à ½ arpent de la maison seigneuriale. Je courus chez M. D'Eschambeau, j'y trouvai notre pauvre blessé, que j'avais connu, et avec qui je m'étais rencontré en deux ou trois circonstances en ville et à bord du bateau-à-vapeur. La famille D'Eschambeau avait abandonné la maison. Je ne vis dans la maison, outre le malade, qu'une vieille femme et deux hommes, dont l'un près du lit, était, je crois, le Dr Cartier. Pendant que j'administrais l'extrême-onction, je crois qu'une couple d'hommes entrèrent. Rien de plus silencieux et de plus sombre que cette maison. Tous les contrevents étaient fermés. Le malade avait sa parfaite connaissance et me reconnut. Il était calme. Pendant que j'étais avec lui, je vis qu'il éprouvait les plus cruelles douleurs dans le bas-ventre. Ses belles couleurs avaient disparu, et une pâleur tirant sur le jaune couvrait son visage. Peut-être n'avait-il pas perdu toute espérance. Quand je lui

dis que je ne serais pas son ami, si je ne lui disais pas que sa blessure était grave, qu'on craignait pour lui, qu'il fallait mettre ordre aux affaires de sa conscience, il me parut résigné à la volonté de Dieu, j'entendis sa confession, lui donnai l'extrême-onction, et l'indulgence *in articulo mortis*. Je le quittai, je crois, comme le soleil se couchait. Si je me rappelle bien, il mourut cette nuit-là même. Les funérailles n'ont pas eu lieu ici ; le corps fut transporté à St-Antoine ; c'est là qu'il a été enterré. La maison où les patriotes se défendaient pouvaient être à 1 arpent de la maison de M. D'Eschambeau.

Voilà ce qui est à ma connaissance relativement à ce que vous m'avez demandé. Je n'ai pu vous faire une plus prompte réponse.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre respectueux serviteur,

F. DEMERS, ptre.

La nouvelle de la mort de M. Perrault produisit partout la plus douloureuse sensation, fit couler les larmes les plus sincères. La joie produite parmi les patriotes par le triomphe du Dr Nelson et de ses braves compagnons, ne put compenser la peine que leur faisait éprouver la fin prématurée d'une existence qui leur était si chère. Les électeurs du comté de Vaudreuil dont il était l'orgueil et l'espoir, furent frappés de stupeur, lorsqu'ils apprirent la fatale nouvelle.

Ces regrets n'étaient pas exagérés, car il n'y a pas de doute que M. Perrault serait aujourd'hui, s'il eût vécu, l'un des hommes les plus distingués de ce pays. La nature lui avait prodigué ses dons les plus précieux, l'avait orné des qualités qui font le bon et grand citoyen. Doué d'un jugement solide, d'un esprit vif et pénétrant, habile dans l'art de parler et d'écrire, il était déjà, à vingt-huit ans, un excellent avocat, un orateur estimé et un des premiers écrivains du temps. Lui et M. Morin étaient considérés comme les deux meilleures plumes de l'époque. Ses écrits et ses discours se faisaient remarquer par la force du raisonnement, l'énergie des convictions et la distinction du langage. Il était plus orateur parlementaire que tribun, plus argumentateur

que sentimental ; il n'avait pas l'éloquence populaire de Rodier, mais il excellait à faire ressortir dans un langage clair, précis et énergique tous les arguments intrinsèques ou substantiels d'une question. La conviction et l'honnêteté se manifestaient dans ses paroles et leur donnaient une valeur considérable.

Un extérieur des plus agréables ne contribuait pas médiocrement à lui donner le prestige et les sympathies dont il jouissait. C'était un des plus beaux garçons de son temps. Il était grand, bien fait et distingué dans sa figure comme dans ses manières, blond avec des yeux noirs ; son teint était riche, sa physionomie sérieuse et réfléchie, mais empreinte de bienveillance, son maintien imposant.

C'était une nature chevaleresque, généreuse et enthousiaste, mais tempérée, contrôlée par un esprit réfléchi, par le sentiment du devoir et des convenances.

Est-il nécessaire de parler de son patriotisme, quand sa mort est là pour l'attester ? Il aimait son pays et sa religion d'un égal amour, il était aussi bon chrétien que dévoué patriote. Il n'avait pas honte d'affirmer sa foi et de pratiquer ouvertement ses devoirs de catholique. M. T.-S. Brown, qui était l'un de ses amis les plus intimes, et qui eut souvent l'occasion de coucher dans la même chambre, dit que la première chose qu'il faisait, le matin à son lever, était de se mettre à genoux pour faire sa prière. Et il n'avait pas de la religion que les signes extérieurs, mais il en pratiquait les préceptes et la morale.

Doux et gentilhomme dans ses relations personnelles, il gagnait l'amitié de tous ceux qui l'approchaient. Deux de ses meilleurs amis étaient le capitaine Markman et le colonel Weir.

“ La dernière fois que je le vis à Montréal, dit M. Brown, “ il se promenait avec eux sur la rue St-Jacques.” Triste et singulière coïncidence ! Pendant que Perrault tombait à St-Denis sous les balles anglaises, Weir était tué par des patriotes sur le chemin de St-Charles, et Markman, une

heure plus tard, était blessé grièvement, au moment où, à la tête de la cavalerie, il essayait de tourner la position des patriotes renfermés dans la maison de madame St-Germain.

Lorsque M. Perrault fut tué, il était marié depuis trois ou quatre mois ; sa femme, une demoiselle Roy, est aujourd'hui madame John Pratt.

Lorsqu'il apprit, vers trois heures de cette glorieuse journée du 23 novembre, que les patriotes avaient battu les troupes anglaises, il dit à ceux qui l'entouraient : " Dieu " soit béni ! je ne regrette pas d'avoir sacrifié ma vie pour " la liberté de mon pays. " Son agonie fut longue et cruelle, la balle qu'il avait reçue lui ayant déchiré les entrailles, mais il trouva dans la foi qui l'animait et le patriotisme dont son âme était imprégnée, la force de quitter, résigné, la vie qui lui souriait, de dire adieu aux êtres chéris dont il était l'honneur et l'espoir.

Son corps fut transporté à St-Antoine et inhumé modestement dans l'humble cimetière de cette paroisse. C'est là que repose encore sa dépouille mortelle, près du champ de bataille où il a versé son sang.

Montréal, 27 Octobre 1875.

TABLE

	Pages
JOSEPH PAPINEAU	1
L'HON. L.-J. PAPINEAU	20
C.-M. DE SALABERRY	47
M. JOSEPH ROY	60
JOSEPH-RÉMI VALLIÈRES	68
MONSIEUR PLESSIS	80
SIR LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE	96
L'HON. A.-N. MORIN	114
MESSIRE I.-S. LESIEUR-DÉSAULNIERS	127
SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER	147
FRANCIS CASSIDY	168
JOSEPH PAPIN	181
L'HON. P.-J.-O. CHAIVEAU	189
C.-S. CHERRIER, ÉCR, C. R.	208
MGR BOURGET	220
MGR CHARLES-ÉDOUARD FABRE	233
M. ÉVARISTE GÉLINAS	240
MGR TACHÉ	248
LE DR ROBERT NELSON	262
WOLFRED NELSON	275
CHARLES-OVIDE PERRAULT	291

FIN